





**REVUE LE CAÏLCÉDRAT**

**NUMÉRO 13**

**MARS 2022**



REVUE LE CAÏLCÉDRAT



DIFFÉRENCE PÉRENNE

**CE TEXTE PUBLIÉ PAR LES ÉDITIONS DIFFÉRENCE PÉRENNE EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU COPIE PARTIELLE OU INTÉGRALE, PAR QUELQUES PROCÉDÉS QUE CE SOIT, EST STRICTEMENT INTERDITE ET CONSTITUE UNE CONTREFAÇON ET PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI.**

**ISSN 2561-374X (Imprimé)**

**ISSN 2561-3758 (En ligne)**

**Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec,  
2022**

**Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2022**



**© 2022 LES ÉDITIONS DIFFÉRENCE PÉRENNE**

**12105 BOULEVARD LAURENTIEN, MONTREAL H4K 1N3**

**[www.differenceperenne.ca](http://www.differenceperenne.ca)  
[differenceperenne@yahoo.ca](mailto:differenceperenne@yahoo.ca)**

**TEL : +1 5144444346**

**REVUE LE CAÏLCÉDRAT**

**Revue Canadienne de Philosophie, de Lettres et de Sciences Humaines**

**Tel +1 5144444346**

**Site internet**

**[www.revulecailcedrat.ca](http://www.revulecailcedrat.ca)**

**mail:revulecailcedrat@gmail.com**

**éditeur: les éditions différence pérenne**

**[www.differenceperenne.ca](http://www.differenceperenne.ca)**

**Diffusion et distribution: les éditions Différence Pérenne, Québec,**

**CANADA**

**Institut de recherches pour le développement en Afrique(IRDA),**

**CÔTE D'IVOIRE**

## **Comité scientifique**

**Directeur de Publication : SAMBA DIAKITÉ, Professeur des Universités**

## **Comité scientifique et de lecture**

**-NJOH MOUELLE ÉBENEZER, PROFESSEUR ÉMÉRITE, Président du Centre de Recherche et de Formation Doctorale à l'Université de Yaoundé I, Arts, Langues et Cultures**

**-KOMENAN AKA LANDRY, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Président honoraire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire**

**-YACOUBA KONATÉ, PROFESSEUR ÉMÉRITE (ESTHÉTIQUE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET SOCIALE, ÉCOLE DE FRANCFORT), Université FELIX Houphouët Boigny, Cocody, Côte d'Ivoire**

**DIABI YAYA, Professeur ÉMÉRITE (SCIENCE DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION), EX doyen de l'UFR Science du langage et de la communication, Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire**

**-PAULIN HONTONDI, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE AFRICAINE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET SOCIALE), Université D'Abomey-Calavi, Benin**

**-GÉRARD BONNET, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE), Université D'Antanarivo, Madagascar**

**-ABOU KARAMOKO, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE AFRICAINE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, PHILOSOPHIE DE LA CULTURE ET ÉCOLE DE FRANCFORT), Président, Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire**

**-DAVID NADEAU- BERNATCHEZ, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE), Université Laval, Québec-Canada**

**-SAMBA DIAKITÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE AFRICAINE, PHILOSOPHIE DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire/Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées sur l'Afrique, Université du Québec à Chicoutimi, Canada**

**-JEAN-FRANÇOIS SIMARD, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SCIENCES POLITIQUES)**

**Président des chaires internationales Senghor de la Francophonie, Université du Québec en Outaouais, Canada**

**-YAO KOUASSI EDMOND, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DU DROIT, PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'IVOIRE**

**-KOUAKOU ANTOINE, PROFESSEUR TITULAIRE (MÉTAPHYSIQUE ET PHILOSOPHIE MORALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-MARIE FALL, PROFESSEURE (GÉOGRAPHIE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE) /Responsable du Laboratoire d'études et de recherches appliquées sur l'Afrique, Université du Québec à Chicoutimi**

**-YAPI AYENON IGNACE, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DES SCIENCES ET DU LANGAGE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-GOHI MATHIAS IRIÉ BI, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES MODERNES, GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-BOA THIÉMÉLÉ RAMSÈS, PROFESSEUR TITULAIRE, PHILOSOPHIE AFRICAINE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Côte d'Ivoire**

**-COULIBALY ADAMA, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES MODERNES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS AFRICAINES), Doyen de l'UFR langues, littératures et civilisations, Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire**

**-BONI GUILLEHON, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE/ANTHROPOLOGIE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-ALPHONSE DIAHOU YAPI, PROFESSEUR TITULAIRE (GÉOGRAPHIE HUMAINE ET PHYSIQUE), Directeur de l'école doctorale, Université Paris 8, Saint Vincennes**

**-ALLOU KOUAMÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE), Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire**

**-YORO BLÉ MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES), Institut des Sciences Anthropologiques de Développement, Côte d'Ivoire**

**-KOUMA YOUSOUF MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE AFRICAINE, ÉGYPTOLOGIE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE) Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-JOACHIM DIAMOÏ AGROFFI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE ET ETHNOLOGIE) Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-SINA OUATTARA, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (SOCIOLOGIE ET SCIENCES POLITIQUES), Université d'OSLO, Suède**

**-SANGARE ABOU, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE ET PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT)  
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-ROCH A. HOUNGNIHIN, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ), Université d'Abomey-Calavi, Benin**

**-SANGARÉ SOULEYMANE, PROFESSEUR TITULAIRE(HISTOIRE)  
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-N'DRI KOUASSI MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE DES TECHNOLOGIES ET BIOÉTHIQUES), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-SORO DONISSONGUI, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET PHILOSOPHIE MORALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-TOURÉ IBRAHIM SAGAYAR, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Université de Bamako, Mali**

**-SYLLA ALI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE MODERNE ET MÉDIÉVALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

### **COMITÉ DE RÉDACTION**

### **DIRECTEURS DE RÉDACTION**

**-Dr KOUAKOU KOUAMÉ HYACINTHE, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES ET PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

## **DIRECTEURE DE REDACTION-ADJOINT**

**- Dr Chantal DALI, CHERCHEURE**

**DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ENTREPRENEURIAT, Université du Québec à Trois -Rivières, Canada**

**-Dr BOMISSO KESSE JEAN-LUC**

**O'CIELS (Centre International d'Excellence, de Leadership et de Stratégies)**

## **SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION**

**Dr KOFFI BROU DIEUDONNÉ, PHILOSOPHIE DE L'ART, INSAAC, Côte d'Ivoire**

**Dr JAKIE DIOMANDÉ, PHILOSOPHIE, Université PÉLÉFORO Gon COULIBALY de Korhogo,-CÔTE D'IVOIRE**

**Dr KOUAKOU Amenan Edwige**

**O'CIELS (Centre International d'Excellence, de Leadership et de Stratégies)**

## **INFOGRAPHIE**

**Dr AGABAVON Tiasvi Yao Raoul**

**Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

## **MEMBRES**

**-Dr Oumou KOUYATÉ, ENSEIGNANTE-CHERCHEURE (SOCIOLOGIE,**

**ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE), École des Hautes Études en Sciences Sociales, France**

**-Dr DAGNOGO BABA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE), Université Alassane Ouattara, CÔTE D'IVOIRE**

**-Dr YVES BERTRAND DJOUDA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR**

**(SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ ET ANTHROPOLOGIE), Université de Yaoundé 1, CAMEROUN**

**-Dr BLÉ GUY SERGES, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DU DROIT ET PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE D'IVOIRE**

**-Dr KOUAKOU CLÉMENT, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE POLITIQUE**

**ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES), Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE D'IVOIRE**

**-FOFANA DIOULATIÉ (ÉTUDES AFRICAINES ET TRADITIONS**

**ORALES), Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE D'IVOIRE**

**-KAYINGUIBEYAH DRAMANE YÉO, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)  
UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY**

**-AGABAVON Tiasvi Yao Raoul, HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES,  
UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA, BOUAKÉ - CÔTE D'IVOIRE**

## **Politique éditoriale.**

Le *Caïlcédrat* est une revue qui paraît 3 fois l'année et publie des textes qui contribuent au progrès de la connaissance dans tous les domaines de la philosophie, des lettres et sciences humaines. Le 3<sup>e</sup> numéro spécial est publié au dernier trimestre de l'année sous la direction d'un membre du comité scientifique choisi par le comité de rédaction. Celui-ci propose un thème bien approprié qui est en rapport avec l'actualité du moment. Il soumet son thème à l'appréciation du comité de rédaction qui, après concertation et analyse du thème, lance l'appel à contribution. La revue *Le Caïlcédrat* s'intéresse spécifiquement à l'Afrique et au Canada.

La revue publie des articles de qualité, originaux, de haute portée scientifique, des études critiques et des comptes rendus.

« Pour qu'un article soit recevable comme publication scientifique, il faut qu'il soit un article de fond, original et comportant : une problématique, une méthodologie, un développement cohérent, des références bibliographiques. » (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur, CAMES)

-LE TEXTE DOIT ÊTRE ÉCRIT EN WORD

- TIMES NEW ROMAN 12

-INTERLIGNE SIMPLE POLICE 12

-Les titres des articles en Times ROMAN 20 en gras

-FORMAT LETTRE 21,5cm X 28cm soit (8½ po x 11 po),

-UN RÉSUMÉ EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS D'AU PLUS 160 MOTS

-L'auteur doit mentionner son Prénom et son nom ex : Moussa KONATÉ,

Son adresse institutionnelle, son mail et son numéro de téléphone

-Les articles ne doivent pas excéder 7600 caractères (espaces compris), et visent la discussion, l'objectivité, la réfutation, la démonstration avérée, la défense et/ou l'examen critique de thèses ou de doctrines philosophiques, culturelles ou littéraires, spécifiques.

-Les études critiques ne doivent pas excéder 4600 caractères (espaces compris), et proposent des analyses détaillées et précises des pensées d'un auteur ou d'un ouvrage significatif qui portent sur l'Afrique et/ou sur le Canada ou dont la portée peut influencer positivement la dynamique des sociétés africaines et/ou canadiennes.

-Les comptes rendus ne sont pas acceptés.

### **Lignes directrices pour la soumission des manuscrits**

-Ils sont accompagnés de deux résumés qui ne doivent pas excéder 1100 caractères (espaces compris) chacun, le premier en français et le second en anglais

-Toutes les évaluations sont anonymes

### **Sélection des manuscrits pour publication**

-les manuscrits doivent être originaux et ne doivent pas contenir plus de 8(08) citations. Nous ne publions pas un travail déjà édité, ailleurs. L'auteur a l'obligation de nous le faire savoir avant que son texte ne soit édité.

-Même si les auteurs sont responsables du contenu de leurs articles, la rédaction se donne le droit d'utiliser des logiciels de vérification de plagiat.

## **À PROPOS DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Les citations dans le corps du texte, dépassant quatre lignes doivent être indiquées par un retrait avec une tabulation (gauche : 1, 25 ; droite : 0cm) et le texte mis en taille 10, entre guillemets, avec interligne simple.

- À noter : Les guillemets, que ce soit dans les citations mises en retrait ou dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page, sont toujours à placer avant le point. Et le numéro de la note de bas de page, s'il y a lieu, s'insère entre le guillemet qui referme la citation et le point. Ex. :

« L'histoire appartient aux vainqueurs »<sup>5</sup>.

- Les guillemets intérieurs, i.e. qui prennent place à l'intérieur d'une citation, sont à indiquer comme suit : « ...“xxx”... ». Ex. :

« La pensée de Bidima est de s'interroger si, " la traversée de la philosophie... concerne l'Afrique". La philosophie négro-africaine émerge dans ce sens ».

## **Normes de rédaction**

Toutes les contributions doivent adopter, pour la rédaction, les NORMES CAMES (NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 Juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>ème</sup> session des CCI) concernant la rédaction des textes en Lettres et Sciences humaines).

### **Extrait NORCAMES (Lettres et sciences humaines)**

3.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et

Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. ; 1.2 ; 2. 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.). (Ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : - (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B.

Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

### **Références bibliographiques**

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145- 151. 4.

DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

### **POUR RÉSUMER**

#### **BIBLIOGRAPHIE :**

- La bibliographie doit être présentée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs.
  - Classer les ouvrages d'un même auteur par année de parution et selon leur importance si des ouvrages de l'auteur sont parus la même année
  - Reprendre le nom de l'auteur pour chaque ouvrage
  - Tous les manuscrits soumis à Le Caïlcédrat sont évalués par au moins deux chercheurs, experts dans leurs domaines respectifs, à l'aveugle. La période d'évaluation ne dépasse normalement pas trois mois.
  - Les rapports d'évaluation sont communiqués aux différents auteurs concernés en préservant l'anonymat des évaluateurs-experts.
  - Suite à l'acceptation de son texte, l'auteur-e en envoie une version définitive conforme aux directives pour la préparation des manuscrits.
- Un texte ne sera pas publié si, malgré les qualités de fond, il implique un manque de rigueur sémantique et syntaxique.

- Chaque auteur reçoit 1 exemplaire numérique du numéro où il est publié
  - Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont exclusivement réservés à la revue Le Caïlcédrat.
- Après le processus d'examen, l'éditeur académique prend une décision finale et peut demander une nouvelle évaluation des articles s'il a des présomptions sur la qualité de l'article.

#### **- Soumission des manuscrits**

Tous les articles sont soumis au directeur de rédaction à l'adresse suivante:

[revuelecailcedrat@gmail.com](mailto:revuelecailcedrat@gmail.com)

## SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
Avant-propos.....	20-21
Hilaire Ngoma TASSOULOU <b>MAURICE MERLEAU-PONTY ET LE PROBLEME D'AUTRUI .....</b>	<b>22-33</b>
Kouassi Yves Romaric GOLI  <b>LE PARADIGME PSYCHANALYSE ET L'EPISTEMOLOGIE BACHELARDIENNE.....</b>	<b>34-44</b>
Pierre Hubert MFOUTOU  <b>L'HOMME ET LE POUVOIR DANS L'ANTIGONE DE SOPHOCLE .....</b>	<b>45-53</b>
Adack Gilbert KOUASSI, Soumaïla FOFANA, Abdoulaziz SEIDOU  <b>PRODUCTION PLASTIQUE TRADITIONNELLE ET UNITÉ CULTURELLE AFRICAINNE.....</b>	<b>54-67</b>
Chantal PALÉ-KOUTOUAN  <b>RÉALISME POLITIQUE ET RECONNAISSANCE DES ÉTATS AFRICAINS SUBSAHARIENS ÉMERGENTS.....</b>	<b>68-79</b>
Honoré OUANTCHI  <b>PRATIQUE(S) ET FIGURE(S) DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU LOCAL : CAS DES COMMUNES DE YOPOUGON ET D'ABOBO DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN.....</b>	<b>80-91</b>
Sidjè Françoise Edwige DJIGBÉ, Kambo Fabrice YAPO  <b>LE FPI ET LA VIE POLITIQUE EN CÔTE D'IVOIRE DE 1988 A 2011.....</b>	<b>92-101</b>
Krikou DIARRA, Kouadio Baya BOUAKI  <b>DE LA SEPARATION <i>POST MORTEM</i> AU SEIN DES IMMIGRES IVOIRIENS EN REGION FRANCILIENNE : ENTRE RAPATRIEMENT DE DEPOUILLE ET INHUMATION SUR PLACE.....</b>	<b>102-114</b>

Oumar BAH, Mohamed TRAORE, Mohamed Sékou SIMPARA, Etienne Mamadou COULIBALY

**IMPACTS SOCIO - ECONOMIQUES POTENTIELS DU COVID - 19 AU MALI.....115-126**

Mohamed TRAORE, Abdoulaye KEITA, Baber Basidy HAIDARA

**ANALYSE EXPLORATOIRE DES NOUVELLES COMPETENCES DU CONTROLEUR FINANCIER DANS LE CADRE HARMONISE DES FINANCES PUBLIQUES DES ÉTATS DE L'UEMOA : CAS DU MALI..... 127-147**

Essohouna TANANG

**LE PAYS KABIYE (TOGO) FACE AUX CONQUETES COLONIALES : STRATEGIES MILITAIRES, REACTIONS OFFENSIVES DES KABIYE ET SOUVENIRS (1898-1916.....148-168**

Yao Katamatou KOUMA

**AFRICAN TRADITION IN AFRICAN AMERICAN DRAMA : A STUDY OF WALKER'S ODODO AND PARKS'S VENUS.....169-177**

Koku AVOUGLA

**ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DE LA POPULATION DE LA PRÉFECTURE DE KPÉLÉ AU SUD TOGO.....178-193**

## AVANT-PROPOS

### QUI SOMMES-NOUS?

La revue *le Caïlcédrat* est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherches sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne et d'en dégager les enjeux. Elle a un comité scientifique international varié et est édité par les Éditions Différence Pérenne, au Canada. La revue *Le Caïlcédrat* se veut une revue interdisciplinaire engagée, si ce mot a encore un sens, sur les plans politiques, sociaux et culturels aussi bien en Afrique qu'au Canada. Elle veut prendre toute sa place dans le dynamisme des revues de qualité dont les productions apportent un réel changement dans le rapport des nations et des peuples. Elle est publiée 3 fois par année aussi bien en version papier que numérique. Elle ne publiera que les articles de qualité, originaux et qui ont une haute portée scientifique sur l'Afrique et /ou le Canada.

La revue le Caïlcédrat est une revue canadienne de philosophie et de sciences humaines qui a pour objectifs majeurs de diffuser la pensée des chercheurs sur les études africaines et canadiennes. Cette revue a été mise en place par des chercheurs et professeurs d'universités d'horizons différents, bien connus dans leurs domaines de recherches, afin d'établir le lien entre le Canada et l'Afrique par la pensée plurielle, différente, mais objective. La revue le Caïlcédrat est abritée par Les Éditions Différence Pérenne, Canada, qui s'occupent de son édition aussi bien numérique que physique. La revue paraît 3 fois l'année.

### NOS VALEURS

La revue le Caïlcédrat se veut une revue avant- gardiste qui saura utiliser les mots justes pour se faire entendre tout en respectant rigoureusement les règles de la démarche scientifique. Elle tient à l'originalité des textes de ses auteurs et leur incidence sur la société africaine et/ou canadienne. Elle compte s'appuyer sur la rigueur des raisonnements, l'objectivité des faits et l'utilisation efficiente de la langue française ou anglaise. Elle ne publiera que les meilleurs textes, instruits à double aveugle, obéissant strictement aux critères de la revue.

### NOTRE HISTOIRE

Le Caïlcédrat, de son nom scientifique *Khala senegalensis*, est aussi appelé *Jala* en mandingue. Dans l'Afrique traditionnelle et même aujourd'hui encore dans certains villages africains, il est ce grand arbre sous lequel se résolvent les palabres et où se prennent les grandes décisions concernant la vie de la communauté. Le *Jala yiri* n'est pas connu seulement à cause de son ombre mais aussi et surtout à cause de ses vertus thérapeutiques. Si son écorce est très amère, sa décoction, dans la médecine traditionnelle africaine, permet de soigner les maux de ventre et l'infertilité aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Sur le plan spirituel, le Caïlcédrat combat les mauvais esprits, purifie l'âme des vivants et fortifie les énergies positives.

En Afrique comme ailleurs, toute plante médicinale d'une efficacité thérapeutique présente bien souvent un aspect « amer à la langue et vertueux à l'âme ». Telle est l'une des caractéristiques de

l'arbre « le Caïlcédrat », remède de nombreuses maladies, au cœur d'une nature propre, parlante, inviolable, protectrice à la substantifique sève de diffusion du savoir, au demeurant, aux confins de l'impossible dans la confiscation de la vertu. Comme le Caïlcédrat, il s'agit du savoir, le Savoir ici, en tant que Science par l'écriture, aussi « amer à la langue » pour le lecteur-malade en proie au désespoir et « vertueux à l'âme » pour penser et panser les maux qui minent nos sociétés au Nord comme au Sud, aujourd'hui.

### **Une idée est née**

En nous appuyant sur le sens traditionnel africain du Caïlcédrat comme l'arbre de la vie, nous voulons, à notre manière panser les travers de notre monde, ses déviations, ses courants et contre-courants, ses hésitations et ses pathologies en utilisant comme seul remède la pensée critique, personnelle, mais courageuse, ambitieuse et non audacieuse. La revue scientifique le CÂILCÉDRAT a donc pour vocation de s'enraciner dans la vie scientifique mondiale telle les racines du Caïlcédrat, de grandir et de servir d'ombre pour discuter des différends non de les résoudre mais surtout de semer et d'entretenir les différences. Ainsi la revue *Le Caïlcédrat* sera-t-elle éditée par les éditions Différance Pérenne dont le slogan est évocateur: Produire la différence, Surmonter les différends, Refuser l'indifférence!

Le Canada étant donc cette acceptation de la différence, l'horizon de plusieurs cultures, le croisement des eaux et des races, nous oblige à comprendre que sous le Caïlcédrat, il y a place pour tous pour discuter des différends, à défaut de les résoudre, un verre pour tous pour soigner notre monde de ses propres turpitudes. Maintenant, en ce jour du 01 mars 2017, que le jus du "Jala" soit servi à tous, et pour tous, pour que le traitement commence!

**Professeur Samba DIAKITÉ, Ph.D, Titulaire**

**Directeur de Publication**

**Directeur Général des Éditions Différance Pérenne, Canada**

# MAURICE MERLEAU-PONTY ET LE PROBLÈME D'AUTRUI

Hilaire Ngoma TASSOULOU  
Maitre-Assistant CAMES de L'Université du Congo Brazzaville

## Résumé

Cet article qui analyse la notion de l'intersubjectivité montre précisément comment Merleau-Ponty discute la thèse de l'intersubjectivité, telle que Husserl l'a comprise avant lui. L'article nous permet ainsi de comprendre que si Husserl admet la thèse selon laquelle le moi a en lui-même le monde et les autres, pour Merleau-Ponty, ce moi transcendantal de Husserl ne saurait avoir en lui-même le monde et les autres en même temps. Car, cet article en nous montrant comment Merleau-Ponty discute finalement les thèses de Husserl met précisément en exergue le fait que le moi n'a le monde en lui-même que pour l'ouvrir ensuite aux autres. De sorte que les autres l'ouvrent au moi qui devient aussi à son tour autre que soi à travers l'intersubjectivité qui n'est possible pour Merleau-Ponty que comme inter monde.

Mots clés : Intersubjectivité, moi, autrui, monde, inter monde.

## Summary

This article, which analyzes the notion of intersubjectivity, shows precisely how Merleau-Ponty discusses the thesis of intersubjectivity, as Husserl understood it before him. The article thus enables us to understand that if Husserl accepts the thesis according to which the self has within itself the world and the others, for Merleau-Ponty, this transcendental self of Husserl could not have within itself the world and the others. Others at the same time. Because, this article by showing us how Merleau-Ponty finally discusses Husserl's theses, precisely highlights the fact that the self has the world in itself only to then open it to others. So that the others open it up to the self which also becomes in turn other of itself through the intersubjectivity which is only possible for Merleau-Ponty as an inter-world.

Keywords: Intersubjectivity, me, others, world, interworld

## Introduction

Chercher à comprendre le problème d'autrui à travers la Structure du comportement, la Phénoménologie de la Perception, mais aussi Le Visible et L'Invisible équivaut pour Merleau-Ponty à comprendre son geste par lequel il a très vite remis en cause l'idéalisme transcendantal de Husserl. Si Merleau-Ponty dès la Structure du comportement et son chapitre de la Phénoménologie de la Perception qui porte sur « Autrui et le monde humain » (Merleau-Ponty, 1945, p.308) ne se réfère pas explicitement à Husserl, son examen du problème d'autrui exprime pourtant cette remise en cause de l'idéalisme transcendantal des Méditations Cartésiennes. La discussion que Merleau-Ponty a pu alors engager avec Husserl sur le problème d'autrui témoigne

de son intérêt particulier de la lecture qu'il a faite de la cinquième Méditation. Un tel intérêt de Merleau-Ponty s'exprime visiblement sous le signe de la très grande attention qu'il porte à cette lecture de la cinquième Méditation qu'il discute à travers la confrontation réelle de ses thèses à celles de Husserl sur le mode de constitution d'autrui. Mais, pourquoi et comment cette confrontation des thèses de Husserl à celles de Merleau-Ponty sur le mode de constitution d'autrui nous permet-elle de découvrir l'enjeu phénoménologique du problème de l'intersubjectivité ? En répondant à cette question à partir d'une méthode qui se veut herméneutique et critique, notre plan qui s'organise autour de deux axes, consistera à montrer sur fond des discussions entre Husserl et Merleau-Ponty, comment le monde, en tant que geste de la perception, est le mode apparition d'autrui pour montrer ensuite comment le comportement seul ouvre le lieu où l'intersubjectivité des consciences corporelles devient possible.

### **1-Apparition d'autrui et perception**

Le problème d'autrui se découvre dans *Phénoménologie de la Perception* sous l'énigme de la perception du monde. Ainsi, comprendre l'énigme de la perception du monde équivaut à comprendre par cette énigme du monde comment apparaît autrui sur le mode d'être du monde, en tant que perception primordiale. C'est parce qu'elle ressortit à l'ordre de la perception primordiale par laquelle s'ouvre le monde à lui-même que l'apparition d'autrui reste toujours une expérience qui se veut première. La possibilité qui s'offre donc à nous de pouvoir accéder à la compréhension d'autrui n'est possible pour Merleau-Ponty que si elle reste éclairée par la notion de perception qui n'est autre que le monde. Or, prétendre à la compréhension d'autrui à travers l'ouverture à soi de la perception du monde, c'est précisément chercher à découvrir comment autrui reste une certaine manière d'être du monde. C'est pourquoi, comprendre comment autrui reste une certaine manière d'être du monde a finalement exhorté Merleau-Ponty dès la *Phénoménologie de la Perception* à montrer dans le chapitre « Autrui et le monde humain. » (Merleau-Ponty, 1945, p. 398) comment autrui ne peut être compris que par le monde dont il donne à voir le mode d'être.

Mais, pourquoi comprendre autrui par le monde aux yeux de Merleau-Ponty nous permet de comprendre autrui à partir du lien qui existe entre le problème d'autrui et celui du monde ? Comment ce lien entre autrui et monde qui n'est vraiment pas un lien entre deux choses nous permet plutôt de comprendre autrui sur le mode de l'ouverture du monde ? De toute évidence, le monde qui apparaît à lui-même avant d'être appréhendé par la conscience apparaît toujours dans son mouvement où se constitue l'œuvre d'autrui qui demeure un pur sujet incarné. Le monde qui apparaît donc à soi, en tant qu'il s'accomplit à travers ce pur mouvement où autrui est à l'œuvre reste un pur sujet incarné dont la perception se veut être une conscience originairement constitutive du monde. C'est parce qu'apparaître à soi pour autrui équivaut toujours à la façon dont le monde s'ouvre à soi que « pour la phénoménologie (...), nous rappelle Franck Robert, le problème du monde et le problème d'autrui sont les deux faces d'un même problème » (Franck Robert, 2005, p.78). Mais, pourquoi Franck Robert qui nous aide à comprendre le mode d'être d'autrui chez Merleau-Ponty estime-t-il que le problème d'autrui et celui du monde sont deux faces d'un même problème ?

Franck Robert estime que le problème d'autrui et celui du monde sont deux faces d'un même problème chez Merleau-Ponty, parce que c'est à travers autrui que nous comprenons comment se constitue finalement ce sujet concret, cette conscience incarnée par laquelle s'accomplit l'ouverture primordiale du monde. C'est pourquoi, Merleau-Ponty estime « qu'entre ma conscience et mon corps tel que je le vis, entre ce corps phénoménal et celui d'autrui tel que

je le vois du dehors, il existe une relation interne qui fait apparaître autrui comme l'achèvement d'un système » (Merleau-Ponty, 1945, p.405). En thématissant ici le rapport de ma conscience à mon corps, Merleau-Ponty montre comment le mouvement de mon corps qui ouvre le monde à soi équivaut à ouvrir autrui à lui-même. De sorte que mon corps phénoménal ne saurait ouvrir le monde à lui-même sans pour autant qu'autrui puisse s'ouvrir à lui-même par sa façon d'être présent au monde. C'est précisément parce qu'il se constitue dans son expérience primordiale qui ouvre le monde sur soi que mon corps qui ne saurait être fermé sur soi s'ouvre toujours sur la perspective d'autrui. Autrui ne se connaît finalement que par sa façon d'être une conscience qui demeure corrélative du monde. Le geste de mon corps en ouvrant donc la perspective d'autrui sur elle-même ouvre finalement autrui sur le monde dont il reste le mode d'être. En thématissant le rapport de ma conscience à mon corps, tel que je le vis, Merleau-Ponty a voulu finalement montrer comment mon corps s'ouvre à lui-même par son mouvement primordial qui fait apparaître autrui. Dès lors, considéré par Merleau-Ponty comme achèvement du système, autrui apparaît donc toujours à l'extérieur de mon corps, en tant que conscience, qui, loin d'achever le mouvement de la perception, le relance et le prolonge plutôt jusqu'au moment où il s'épuise par lui-même et en lui-même.

En voulant donc comprendre le sens des objets culturels parce que « le premier des objets culturels et celui par lequel ils existent tous est le corps d'autrui » (Merleau-Ponty, 1945, p.401), Merleau-Ponty a voulu finalement revenir à travers la cinquième Méditation sur l'interrogation husserlienne relative au mode de constitution d'autrui. Or, revenir sur autrui tel qu'interrogé, pensé et compris par Husserl, c'est précisément pour Merleau-Ponty aller à l'encontre des écueils de l'idéalisme transcendantal dans lesquels s'est enfermé Husserl. Car, se permettre d'accréditer la thèse selon laquelle « j'ai en moi dans le cadre de la vie de conscience (...) l'expérience du monde et des autres » (Husserl, 2008, p. 151), c'est pour Husserl aux yeux de Merleau-Ponty enfermer autrui dans les écueils de l'idéalisme transcendantal. En considérant que l'ego, le moi, la conscience renferme le monde et les autres à l'intérieur de soi, l'idéalisme transcendantal de Husserl aux yeux de Merleau-Ponty se montre incapable de nous faire comprendre clairement comment surgit autrui comme objet à la fois naturel et culturel. C'est pourquoi Didier Franck à ce sujet estime que « Husserl semble s'interdire à jamais la position d'un autre ego, rendant par là phénoménologiquement impensable l'élucidation du monde objectif et frappant de nullité le projet philosophique même » (Didier Franck, 1981, p.83). En s'interdisant de comprendre comment se forme un autre ego, Husserl renonce inconsciemment à comprendre le problème de l'intersubjectivité qui nous permet de comprendre comment il faut phénoménologiquement retourner aux choses mêmes, à travers la communication entre ego et alter ego, qui n'est possible qu'à travers le monde objectif qui est aux yeux de Merleau-Ponty un inter monde. Pour Merleau-Ponty qui partage avec Didier Franck la critique qui s'adresse à Husserl, partir donc du moi transcendantal comme l'a fait Husserl pour comprendre comment se constitue en lui le monde et autrui, rend plutôt impossible la compréhension d'autrui et partant le projet d'instaurer la phénoménologie comme moyen de retourner aux choses elles mêmes.

Si le moi transcendantal de Husserl n'a aucun pouvoir de constituer en lui-même le monde, pour Merleau-Ponty, qui conteste donc cette thèse du moi transcendantal, il appartient seulement à mon corps où se constitue le monde d'ouvrir autrui sur lui-même, en tant qu'il reste tout aussi naturel que culturel. Le mode d'apparaître du monde ne diffère pas du mode d'apparaître d'autrui. C'est donc pour penser à la fois comme naturel et culturel le mouvement de surgissement d'autrui par le monde et dans le monde que Merleau-Ponty dans *Phénoménologie de la Perception* a voulu aborder le problème d'autrui dans un sens autre que celui de Husserl. Pour Merleau-Ponty, « qu'il s'agisse de mon corps, du monde (...) la question est toujours de

savoir comment je peux être ouvert à des phénomènes (...) comment la présence à moi-même qui me définit et conditionne toute présence étrangère me jette hors de moi » (Merleau-Ponty, 1945, p. 417). Comprendre alors pour Merleau-Ponty comment je peux être ouvert à moi-même équivaut à comprendre le moi par l'ouverture de son corps sur lui-même. Or, aucune ouverture de moi à moi-même, c'est-à-dire de mon corps sur lui-même ne peut se faire sans pour autant que mon corps, c'est-à-dire le monde puisse ouvrir autrui sur lui-même. S'ouvrir à soi pour autrui à travers le mouvement primordial de mon corps n'est donc possible pour Merleau-Ponty que si le moi, en tant qu'il reste effectivement mon corps qui se constitue à travers son mouvement originaire ouvre autrui à soi. En ce sens, quel rôle aux yeux de Merleau-Ponty joue finalement le corps ou mon corps dans l'apparition d'autrui ?

Apparaître à soi-même pour autrui n'est possible aux yeux de Merleau-Ponty que pour un corps qui se perçoit. Apparaître donc pour autrui, en tant que corps originaire qui se perçoit, c'est précisément pour autrui apparaître sur le mode d'être de son corps, en tant qu'il se voit pour voir précisément comment il apparaît à lui-même. C'est à la faveur de la conception merleau-pontienne du corps comme mouvement primordial de la perception où apparaît autrui que cet autrui devient alors possible et donc pensable. Prendre ainsi conscience de cette vérité du corps, en tant que mouvement de la perception originaire qui conditionne l'apparition d'autrui, c'est découvrir essentiellement ce qui sépare Merleau-Ponty de Husserl. Car, l'idéalisme transcendantal de Husserl part du principe que « j'ai en moi dans le cadre de la vie de ma conscience pure transcendentale réduite l'expérience du monde et des autres » (Husserl, 1947, p.151). Ce postulat d'où part Husserl, comment il permet à Husserl de comprendre le mode de constitution d'autrui à partir de l'expérience que le moi transcendantal a par lui-même du monde et des autres ? Partir pour Husserl de ce postulat qui lui permet de comprendre le monde et les autres par le pur moi transcendantal, c'est précisément pour Merleau-Ponty s'interdire de comprendre cette pure expérience transcendentale primordiale de mon corps à moi à partir duquel nous comprenons comment l'autre, autrui accède à lui-même. Car, pour Merleau-Ponty la seule façon dont autrui peut accéder à soi par son mouvement originaire où il se constitue comme constituant, c'est son geste du mouvement de l'existence où il se constitue effectivement comme sujet primordial, conscience incarnée. C'est finalement pour montrer comment autrui reste ce sujet primordial, cette conscience incarnée qui revêt le statut d'objet culturel que Merleau-Ponty a écrit

Le monde culturel est alors ambigu, mais il est déjà présent. Il y a une société à connaître (...) comment cela est-il possible ? Dans l'objet culturel, j'éprouve la présence prochaine d'autrui sous un voile d'anonymat. On se sert de la pipe pour fumer, de la cuiller pour manger, de la sonnette pour l'appeler et c'est par la perception d'un acte humain et d'un autre homme que celle du monde culturel pourrait se vérifier (Merleau-Ponty, 1945, p.400).

Comment Merleau-Ponty à partir du statut aussi bien naturel que culturel d'autrui se permet-il de faire comprendre à Husserl ce qui fonde la société humaine, en tant que lieu intersubjectif ? Ce qui se trouve ici en jeu chez Husserl et Merleau-Ponty, c'est précisément le monde culturel où se découvre autrui qui fait aussi bien partie du naturel que du culturel. « L'ouverture du monde » (Renaud Barbaras, 2011, p.1), comme le précise le titre de l'ouvrage de Barbaras, en tant que lieu intersubjectif que constitue la société humaine, loin de se fonder comme le pense Husserl sur le moi transcendantal, se fonde plutôt là où se découvre le moi qui s'incarne en un monde qui l'ouvre à autrui avec qui il le partage. En se permettant donc de soutenir dans la cinquième méditation le fait que « le problème se présente donc d'abord comme un problème spécial posé au sujet de l'existence d'autrui pour moi par conséquent comme

problème d'une théorie transcendantale de l'expérience de l'autre », (Husserl, 2008, p152), Husserl soulève aux yeux de Merleau-Ponty cette aporie qui consiste finalement à dire comment se constitue autrui. Or, si Merleau-Ponty dénie à la thèse de Husserl la possibilité pour autrui d'être constitué par et dans le pur moi transcendantal, toute la difficulté de Husserl qui découvre autrui dans ce pur moi transcendantal que constitue le monde reste qu'« il n'y a donc pas de place pour autrui et pour une pluralité des consciences dans la pensée objective. Si je constitue le monde, je ne peux penser une autre conscience, car il faudrait qu'elle le constituât elle aussi au moins à l'égard de cette autre vue sur le monde » (Merleau-Ponty, 1945, p. 402). Comment comprendre alors Merleau-Ponty à travers cette critique qu'il adresse à Husserl ?

Comprendre Merleau-Ponty à travers cette critique qu'il adresse à Husserl équivaut à comprendre l'échec de l'idéalisme transcendantal de Husserl sur le problème d'autrui. Car, on ne saurait comprendre pour Merleau-Ponty le problème de l'intersubjectivité par Husserl sans précisément le comprendre par la façon dont autrui se constitue. S'il n'est pas donné au pur moi transcendantal de Husserl de s'auto constituer en constituant le monde et les autres en lui-même, il appartient donc à Merleau-Ponty et non à Husserl le mérite exceptionnel de nous faire découvrir comment le moi et l'autre accèdent à l'intersubjectivité par le monde qui leur est commun. La thèse merleau-pontienne de l'inter monde à l'œuvre dans *Le Visible et L'Invisible* nous permet donc pour Merleau-Ponty de comprendre le mieux le problème de l'intersubjectivité à partir du monde et non de la conscience transcendantale de Husserl. Pourquoi? Simplement parce que l'autre, autrui pour Merleau-Ponty qui le fait comprendre à Husserl n'est pas produit par et dans le moi transcendantal, mais plutôt par le monde et dans le monde. C'est au mode de constitution du monde qui reste un inter monde qu'il appartient donc d'éclairer le mode de constitution d'autrui et du moi. Pour Merleau-Ponty, habiter le monde tour à tour pour le moi et l'autre, c'est co appartenir à un seul et même monde. Le génie de Merleau-Ponty reste celui d'avoir été capable de montrer comment le moi et l'autre s'ouvrent l'un sur l'autre à travers le monde qui leur permet d'accomplir le passage de l'un vers l'autre. En remettant donc en cause la thèse que si je constitue le monde je ne peux penser une autre conscience, Merleau-Ponty tient précisément à ruiner ici toute possibilité de s'appuyer sur la conscience transcendantale de Husserl pour rendre compte de l'intersubjectivité des consciences. C'est parce que la pure conscience transcendantale de Husserl ne peut précisément et finalement rendre compte de l'intersubjectivité que Merleau-Ponty a écrit

Pour Husserl, au contraire de l'idéalisme transcendantal on sait qu'il y a un problème d'autrui et l'alter ego est un paradoxe. Si autrui est vraiment pour soi au-delà de son être pour moi, et si nous sommes l'un pour l'autre, et non l'un et l'autre pour Dieu, il faut que nous apparaissions l'un à l'autre, il faut qu'il ait et que j'ai un extérieur, et qu'il y ait, outre la perspective du pour soi ma vue sur moi et la vue d'autrui sur lui-même une perspective du pour autrui ma vue sur autrui et la vue d'autrui sur moi (Merleau-Ponty, 1945, p.11-12).

Comment comprendre ici la façon dont Merleau-Ponty repose à partir des apories de l'idéalisme transcendantal de Husserl le problème d'autrui ? Comment Merleau-Ponty, en faisant du problème d'autrui son problème que Husserl n'a pas pu résoudre, a pu finalement montrer comment se pose clairement ce problème d'autrui non par la conscience transcendantale, mais plutôt par le monde qui se veut être un lieu commun au moi et à autrui ? En découvrant dès *Le Primat de la Perception*, *La Structure du comportement* et *la Phénoménologie de la perception* l'épineux problème d'autrui, là où Husserl l'a laissé, Merleau-Ponty a choisi précisément de montrer à Husserl que la conscience transcendantale ne détient aucunement la clef de la résolution du problème d'autrui. Si l'idéalisme transcendantal de Husserl pose le problème d'autrui par la conscience pure qui constitue autrui par la façon dont se constitue le monde dans

et par le moi, Merleau-Ponty en reposant ce problème d'autrui par le monde où se constituent le moi et autrui, a ici le très rare mérite de déplacer le problème d'autrui sur un nouveau champ de recherche pure qui n'est autre que celui de l'inter monde.

C'est précisément parce que Merleau-Ponty a choisi de poser le problème d'autrui par le monde qui reste un lieu commun au moi et autrui qu'on peut alors comprendre la parfaite remarque de Ronald Bonan pour qui finalement « la première philosophie qui a cherché à aborder la question de l'intersubjectivité sous cet angle est celle de Merleau-Ponty » (Ronad Bonan, 2001,p.10) D'autant plus qu'à travers son souci de résoudre « l'intersubjectivité comme problème » (Ronad Bonan,2001,p.10), Ronald Bonan dès l'introduction de sa thèse de doctorat sur « le problème de l'intersubjectivité dans la philosophie de Merleau-Ponty » (Ronald Bonan,2001,p.1) a eu la lucidité de nous montrer comment Merleau-Ponty a appris à poser autrement le problème de l'intersubjectivité que Husserl pour sa part a mal posé. Poser le problème de l'intersubjectivité, pour Merleau-Ponty, c'est apprendre donc à se démarquer de la façon dont Husserl l'a posé en s'autorisant de la conscience transcendantale qui fonde en elle-même le monde et les autres consciences. C'est pourquoi, à la faveur de sa remarque selon laquelle « l'intersubjectivité n'est plus seulement la condition préreflexive de l'activité du sujet mais le thème explicite de sa réflexion, puis l'horizon de sa pratique philosophique et mondaine » (Ronald Bonan, 2001, p.14), Ronald Bonan a le mérite de redécouvrir ici à l'instar de Merleau-Ponty comment le monde demeure la condition préreflexive de toute activité du sujet. Ce qui pour Ronald Bonan et Merleau-Ponty ouvre donc le sujet à la réflexion, ce n'est pas le sujet lui-même, mais plutôt cette condition préreflexive qui n'est autre que l'irréfléchi. C'est ce que Merleau-Ponty se propose de nous faire comprendre à partir des questions qu'il s'est posées à lui-même

Si pour moi qui réfléchis sur la perception, le sujet percevant apparaît pourvu d'un montage primordial à l'égard du monde, traînant après lui cette chose corporelle sans laquelle il n'y aurait pas pour lui d'autres choses, pourquoi les autres corps que je perçois ne seraient-ils pas réciproquement habités par des consciences ? Si ma conscience a un corps, pourquoi les autres corps n'auraient-ils pas des consciences ? Evidemment cela suppose que la notion du corps et la notion de la conscience soient profondément transformées (Merleau-Ponty, 1945, p.403). Pourquoi Merleau-Ponty fait-il à comprendre à Husserl que le problème d'autrui passe par une transformation sinon une nouvelle façon de penser les relations de ma conscience à mon corps ? Merleau-Ponty le fait comprendre à Husserl, parce qu'il n'appartient pas au moi pur de l'idéalisme transcendantal de Husserl de nous montrer comment accéder au monde et aux autres. Comprendre alors comment accéder au monde et aux autres par le moi incarné qui reste mon corps, c'est précisément pour Merleau-Ponty montrer comment mon corps qui reste une pure conscience s'ouvre à elle-même en vue de s'ouvrir aux autres consciences qui acquièrent aussi le statut de mon corps. La difficulté de Husserl à pouvoir penser le mode de constitution d'autrui réside donc pour Merleau-Ponty dans son incapacité à pouvoir à montrer comment les consciences corporelles s'ouvrent mutuellement les unes aux les autres par le monde dont chacune est le mode d'être. Puisque c'est à travers leur ouverture mutuelle qui fait qu'elles soient ouvertes les unes aux autres que les consciences corporelles qui appartiennent au même monde accèdent à l'intersubjectivité.

C'est parce que chaque conscience corporelle équivaut au monde dont qu'elle reste le mode d'être que Franck Robert a pu noter « le corps est d'abord une manière de vivre le monde et le monde une extension en un sens de mon corps » (Franck Robert, 2005, p.84). Le corps n'est une certaine façon de vivre le monde que parce que le corps et le monde pour Merleau-Ponty et Franck sont l'un dans l'autre. C'est par le monde que chaque conscience corporelle ouvre à

l'intérieur de soi que les consciences corporelles se communiquent mutuellement en accédant à l'intersubjectivité. C'est parce que chaque conscience corporelle ouvre au-dedans de soi le monde où elle communique avec les autres consciences corporelles que Merleau-Ponty est finalement parvenu à déduire le fait qu'

En ce qui concerne la conscience, nous avons à la concevoir non plus comme conscience constituante et comme un pur être pour soi, mais comme une conscience perceptive, comme le sujet d'un comportement, comme un être au monde ou existence, car c'est seulement ainsi qu'autrui pourra apparaître au sommet de son corps phénoménal et recevoir une sorte de localité (Merleau-Ponty, 1945, p.404).

C'est en renonçant donc à la conscience constituante qui fonde pour Husserl le monde et les autres que Merleau-Ponty accède à la conscience perceptive dont le comportement reste une certaine façon d'exister. C'est précisément parce que la conscience perceptive est ce mouvement du comportement qui se trouve à l'origine de l'ouverture du monde que Merleau-Ponty est finalement parvenu à montrer comment la perception, le regard reste ici significatif pour comprendre la relation intersubjective du moi avec autrui. C'est ce que Franck Robert montre à voir ici en s'appuyant sur Merleau-Ponty lorsqu'il qu'il montre précisément le fait que « comme Sartre Merleau-Ponty accorde toute son importance au regard, mais il ne le réfère pas à un pour soi transcendance transcendée qui s'éprouverait figé dans ses possibilités par un autre pour soi » (Franck Robert, 2005, p.86).

En montrant comment la perception, le regard pour Merleau-Ponty reste un mode d'accès à autrui et donc à l'intersubjectivité, Franck Robert est parvenu à montrer comment pareil regard Merleau-Ponty le distingue plutôt du regard tel que Sartre le comprend. Car, si le regard pour Merleau-Ponty ouvre mutuellement les consciences les unes aux autres, Sartre fonde cependant le regard de l'autre sur le pour soi transcendance transcendée qui reste produit dans le moi transcendantal. Pour Sartre, qui hérite donc de la thèse de l'idéalisme transcendantal de Husserl, le moi en tant qu'il est pour soi a en lui son autre que soi et donc diffère de ce qui est en soi. En tant que l'en soi est en soi il ne saurait donc par lui-même accéder au pour soi. Or, en allant à l'encontre de la conception sartrienne du regard, Merleau-Ponty estime que

Quand je me tourne vers ma perception et que je passe de la perception directe à la pensée de cette perception, je la ré-effectue je retrouve une pensée plus vieille que moi à l'œuvre dans mes organes de perception et dont ils ne sont que la trace. C'est de la même manière que je comprends autrui (Merleau-Ponty, 1945, p.404).

De cette occurrence de Merleau-Ponty, nous pouvons clairement déduire le fait que la perception, en tant qu'elle reste un geste du regard s'accomplit à travers l'ouverture primordiale d'un seul et même monde pour le moi et l'autre. Percevoir l'autre, autrui par la façon dont il le regarde revient pour le moi incarné qui reste mon corps de s'ouvrir à autrui. Par conséquent, la perception seule pour Merleau-Ponty reste à l'origine de la vraie découverte d'autrui par le moi et du moi par autrui. Si l'intersubjectivité des consciences ne s'accomplit que par la découverte mutuelle de ces consciences les unes par les autres, pareille intersubjectivité ne peut être comprise par Merleau-Ponty qu'à travers le mode d'accès à autrui et partant donc par son mode de constitution.

## 2- Perception, monde perçu et comportement

Comment peut-on parvenir à montrer à partir de Merleau-Ponty que le geste de la perception, du monde et du comportement se réduisent à une seule et même chose que constitue la perception elle-même, en tant qu'elle reste ce monde primordial dont le corps reste ouvert à d'autres corps que sont ses congénères ? « Notre perception, fait observer Merleau-Ponty, aboutit à des objets et l'objet une fois constitué apparaît comme la raison de toutes les expériences que nous avons eues ou que nous pourrions avoir » (Merleau-Ponty, 1945, p.82). Comment comprendre précisément ici la perception, le monde et le comportement à partir d'un seul et même geste du mouvement d'ouverture de la perception à elle-même ?

En effet, le mouvement où s'ouvre la perception à elle-même pour Merleau-Ponty est mouvement d'ouverture de mon corps sur son objet qui n'est autre qu'autrui. Dans les rapports mutuels qu'ils entretiennent, le moi et l'autre adoptent chacun tour à tour son comportement à travers lequel ils appartiennent au même monde perçu. Puisque hors de la perception, le moi et l'autre restent privés de ce mouvement originaire de l'existence où ils peuvent se percevoir mutuellement appartenir au même monde. Ce qui caractérise donc le moi et l'autre, en tant que chacun reste une conscience perceptive, c'est le comportement qui leur permet chacun d'avoir prise sur le monde.

Quel est pour Merleau-Ponty le rôle que joue finalement le regard, la perception qui nous permet de comprendre comment se constituent mon corps et les autres corps à travers le monde ? « Toute perception extérieure, a écrit Merleau-Ponty, est immédiatement synonyme d'une certaine perception de mon corps comme toute perception de mon corps s'explicite dans le langage de la perception extérieure » (Merleau-Ponty, 1945, p.239). Comprendre comment toute perception extérieure est immédiatement synonyme d'une certaine perception de mon corps équivaut à montrer comment la compréhension du problème autrui procède du rapport de mon corps à d'autres corps. D'autant plus que la perception de mon corps qui ouvre mon corps à lui-même reste la condition d'ouverture à d'autres consciences. C'est par le monde qui reste ainsi ouvert à lui-même à travers mon corps que d'autres corps apparaissent. Mais, pourquoi le monde qui reste ouvert à lui-même à travers le mouvement de mon corps ne s'ouvre à d'autres corps que par le geste du comportement de mon corps ?

En effet, la thèse merleau-pontienne de La Structure du comportement depuis sa découverte en 1942, joue un rôle on ne peut plus indispensable dans la compréhension du monde perçu qui est mon corps ouvert à d'autres corps. Car, le mouvement de la perception où se constituent mon corps et les autres corps reste un pur geste du comportement. Dès lors, ce mouvement de mon corps qui s'ouvre à d'autres corps constitue donc un même mode de venue du monde à soi où se communiquent le moi avec autrui. C'est pourquoi, Renaud Barbaras estime que « se comporter, c'est s'orienter dans le monde de manière articulée, c'est répondre à un sens ou une valeur » (Renaud Barbaras, 1997, p. 53). En inaugurant toutes les fois, à chaque instant le mouvement de la perception, le geste du comportement accomplit toujours l'événement de la naissance du monde primordial à lui-même. C'est par le comportement de mon corps envers soi-même, mais aussi envers les autres corps que le monde naît continuellement à lui-même. Le monde primordial qui naît à soi ne se montre donc à voir que par le comportement de mon corps et des autres corps.

C'est ce qui fait dire à Merleau-Ponty que « Je perçois autrui comme comportement par exemple je perçois le deuil ou la colère d'autrui dans la conduite, sur son visage et sur ses mains sans aucun emprunt à une expérience interne » (Merleau-Ponty, 1945, p.409). Comment comprendre la perception, en tant que relation intersubjective du moi avec autrui à travers le

comportement ? Le comportement constitue pour Merleau-Ponty ce mouvement de la perception où se révèlent au dehors les conduites du monde. Car, comprendre la conduite, le visage et les mains d'autrui sans emprunt à une expérience interne, c'est précisément renoncer pour Merleau-Ponty à l'idéalisme transcendantal de Husserl qui croyait pouvoir découvrir dans et par la conscience transcendantale le monde et les autres consciences. Pour Merleau-Ponty, qui discute les thèses de Husserl sur la conscience, l'idéalisme transcendantal, comprendre la conduite, le visage et les mains d'autrui équivaut à comprendre comment autrui fait preuve de son comportement qui l'ouvre au monde. Avoir accès au monde pour autrui, c'est donc pour lui faire l'expérience de ce geste même du comportement qui lui permet d'être au monde. De même qu'être au monde par mon corps, c'est être précisément au monde par le geste du comportement de mon corps. C'est par le comportement qui leur permet donc d'être sous la perception originaire du monde que le moi et autrui sont effectivement au monde. Comme le montrait déjà très tôt Merleau-Ponty à travers *La Structure du comportement*, « dans l'expérience des comportements, je dépasse l'alternative du pour soi et l'en soi » (Merleau-Ponty, 1942, p. 137). Autant dire que, c'est dans et par le geste de chacun de leurs comportements que le moi et l'autre, l'en soi et le pour soi, se découvrent finalement appartenir au même monde qui reste la seule condition d'être dans l'intersubjectivité. C'est pourquoi, Merleau-Ponty renchérit à juste titre que « c'est en communiquant avec le monde que nous communiquons indubitablement avec nous-mêmes. Nous tenons le temps tout entier et nous sommes présents à nous-mêmes parce que nous sommes présents au monde » (Merleau-Ponty, 1945, p.485). Pourquoi communiquer avec le monde équivaut à communiquer avec nous-mêmes ? Pourquoi le fait d'être présent au monde pour le moi et l'autre reste une façon de tenir le temps tout entier ?

Pour Merleau-Ponty, l'ouverture du monde à soi reste toujours le geste d'un sujet incarné qui ouvre sa communication avec un autre sujet incarné. Se communiquer par la façon dont ils restent ouverts l'un à l'autre, en tant que deux sujets incarnés, c'est une façon pour le monde de s'ouvrir à lui-même. S'ouvrir donc pour le monde à lui-même procède de ce double mouvement par lequel les deux sujets incarnés, les deux consciences perceptives s'alternent dans l'ouverture de l'un envers l'autre. Or, le fait d'être au monde par alternance pour chacun des deux sujets incarnés reste une façon pour chacun de tenir le temps, d'être au temps et à l'espace. C'est pourquoi Merleau-Ponty estime que « je suis à l'espace et au temps, mon corps s'applique à eux et les embrasse » (Merleau-Ponty, 1945, p. 164). Être donc à l'espace et au temps pour le moi et l'autre est synonyme d'être au monde par le temps et l'espace en dehors desquels les deux sujets ne sauraient finalement être au monde. Le pouvoir d'être au monde tour à tour pour chaque conscience perceptive qui s'ouvre à l'autre conscience perceptive appartient donc à l'espace et au temps. Se rapporter alors au monde pour chaque conscience perceptive est un geste de spatialisation et de temporalisation. Posséder l'espace et le temps revient pour le sujet qui s'incarne à travers cet espace et ce temps de faire venir le monde à lui-même. Puisque ce par quoi le monde vient à lui-même, c'est un seul et même geste de ce sujet qui se spatialise et se temporalise.

On comprend alors pourquoi Kant pour qui « l'espace dans le monde et le temps dans le sujet qui détermine l'espace intérieurement, précèdent comme formes a priori » (Kant, 1950, p.24) nous permet précisément de comprendre le sujet a priori par mon corps qui se sent sensible à soi en accomplissant son ouverture sur lui-même. Mon corps qui se sent sensible à soi s'accomplit par le geste d'ouverture du monde sur lui-même. Ce sujet incarné qui est mon corps ne reste ainsi sensible à lui-même que par la façon dont le monde qui reste ouvert à lui-même demeure le véritable a priori de la sensibilité. C'est dans et par la sensibilité de mon corps qui ouvre le monde à lui-même que Merleau-Ponty et Kant ont finalement découvert par le monde

primordial la vraie nature de la sensibilité où Dieu se découvre être la seule vraie chose qui soit a priori.

Or, si Husserl en élaborant le projet de retourner aux choses mêmes a voulu découvrir Dieu à travers l'ego transcendantal, pareille découverte de Dieu comme, pur ego, pur moi transcendantal se heurte chez Husserl à la difficulté qui consiste à dire le mode d'être de ce pur moi transcendantal. C'est pourquoi, la décision de montrer dans la cinquième des Médiations cartésiennes comment se fait l'intersubjectivité par le moi transcendantal a abouti aux yeux de Merleau-Ponty à une véritable aporie. Cette aporie, c'est à Merleau-Ponty, en tant que hériter et disciple de Husserl qu'il appartient de l'avoir résolue par la thèse de l'inter monde. Dans son ouvrage qui n'est autre que Signes, le chapitre qui porte sur « le philosophe et son ombre » (Merleau-Ponty, 1960, p.259) est très illustratif et révélateur des limites de Husserl et de l'apport très significatif de Merleau-Ponty à la compréhension du problème de l'intersubjectivité. Vu que si Merleau-Ponty a voulu montrer ce rapport du philosophe Husserl à son ombre, c'est pour montrer effectivement comment la question de l'intersubjectivité reste dans l'ombre de la pensée de Husserl. C'est ce qui fait dire à Merleau-Ponty que « la tradition est oubli des origines disait le dernier Husserl. Justement si nous lui devons beaucoup nous sommes hors d'état de voir ce qui est à lui » (Merleau-Ponty, 1960, p.259).

A la vérité, si Merleau-Ponty reconnaît bien la pertinence de la thèse husserlienne de l'intersubjectivité, il apparaît cependant une certaine divergence des vues dans la façon de résoudre le problème de l'intersubjectivité entre les deux phénoménologues, entre le disciple et son maître. L'erreur de Husserl pour Merleau-Ponty est d'être parti de la thèse selon laquelle « j'ai en moi dans le cadre de ma vie de conscience (...) l'expérience du monde et des autres » (Husserl, 2008, p.151). Si pour Husserl le moi qui a en lui-même le monde et les autres est mon corps, la difficulté de Husserl aux yeux de Merleau-Ponty reste cependant celle qui consiste à ne pas montrer très clairement comment se forme mon corps à travers lequel se constitue le monde et les autres corps. En faisant constater à Husserl dès la Phénoménologie de la Perception que « ma conscience a une prise glissante sur le monde », (Merleau-Ponty, 1945, p. 88), Merleau-Ponty tient à s'interroger sur la conscience et à s'accorder ici avec Husserl le statut réel de cette conscience. Pour Merleau-Ponty, la conscience qui se veut perceptive s'incarne dans la perception où elle se constitue, en tant que conscience qui possède le statut de mon corps.

Or, en accréditant la thèse que « le sens de l'alter ego se forme en moi » (Husserl, 2008, p150), Husserl pour Merleau-Ponty se montre ici incapable de nous dire comment se constitue ce pur moi cette pure conscience où se forme l'autre. Pour Merleau-Ponty, la conscience de Husserl a une prise glissante sur le monde parce que Husserl en dehors de La crise des sciences européennes ne montre pas très clairement à travers tous les autres ouvrages écrits comment se constitue la conscience où se constitue l'autre dans le monde qui n'est autre que la conscience elle-même. La conscience pour Merleau-Ponty n'équivaut au monde qu'au sens où elle doit se former en tant que monde à travers le mouvement de son corps. La conscience fait toujours l'expérience de son auto constitution à travers son mouvement où elle s'incarne. Donc, mon corps équivaut à la conscience pour Merleau-Ponty parce que cette conscience qui est mon corps est proprement perceptive. En découvrant ce mouvement primordial où s'ouvre à elle-même la perception originaire, Merleau-Ponty a précisément découvert comment mon corps à moi fait œuvre de conscience transcendantale. Ne mérite donc alors d'être une conscience transcendantale pour Merleau-Ponty qui le fait comprendre à Husserl que cette conscience qui se forme au moyen du mouvement de la perception originaire où Merleau-Ponty a découvert mon corps.

C'est en ce sens que Franck Robert estime que « la perception est d'emblée compréhension, d'emblée intersubjective. » (Franck Robert, 2005, p 88). Pourquoi et comment la

perception est-elle compréhension intersubjective ? La perception est compréhension intersubjective parce que la perception ouvre à elle-même et en elle-même le monde où le moi et l'autre se comprennent. La compréhension n'est finalement compréhension que parce qu'elle ouvre le moi et l'autre à l'intersubjectivité. Le monde en tant qu'il ouvre à l'intersubjectivité reste donc le seul lieu primordial où le moi et l'autre accèdent à la compréhension.

## Conclusion

Réfléchir pour Merleau-Ponty après Husserl sur le difficile problème de l'intersubjectivité des consciences, c'est redécouvrir par la phénoménologie le lieu précis et clair où se pose ce problème de l'intersubjectivité de manière effective. Si Husserl en posant le problème de l'intersubjectivité l'a précisément posé à partir de la conscience transcendantale où se fonde le monde et les autres, la difficulté de cette thèse de Husserl réside dans le fait qu'elle laisse indéterminé le mode d'être du moi, du monde et des autres. Toute l'originalité de la thèse de Merleau-Ponty s'explique donc par la façon dont il est revenu sur la question de l'intersubjectivité husserlienne en montrant précisément à voir comment il y a un monde primordial où coexistent le moi et l'autre par le double mouvement du chiasme. La vérité du problème de l'intersubjectivité soulevé par Husserl se comprend donc par le monde qui pour Merleau-Ponty est un inter monde. Car, si le moi et l'autre pour Merleau-Ponty n'existent pas en même temps, le double mouvement du chiasme nous permet de l'établir et de le comprendre. C'est par le double mouvement d'incarnation du moi et de l'autre au moyen du chiasme que les consciences qui s'ouvrent les unes aux autres s'ouvrent au monde qui reste au fond un monde privé, donc propre à chacune des consciences. Penser ainsi le moi et l'autre pour Husserl à partir d'une relation d'accouplement originaire, c'est faire de l'autre une pure fiction du moi transcendantal qui ne possède pas cet autre en lui, mais s'ouvre plutôt sur lui et lui aussi à son tour sur le moi. Comme le montre si bien Merleau-Ponty « il n'y a pas à proprement parler d'inter monde, chacun n'habite que le sien ne voit que selon son point de vue, n'entre dans l'être que par sa situation » (Merleau-Ponty, 1962, p.88). S'il y a donc un mérite qui échoit à Merleau-Ponty et le situe clairement au dessus de Husserl, c'est celui d'avoir pu résoudre le difficile problème de l'intersubjectivité non à partir du monde, mais plutôt de l'inter monde. Le plus grand paradoxe de la thèse de l'inter monde reste celui qui consiste à dire que deux consciences corporelles ne peuvent pas habiter le monde en même temps. Mais, aussi paradoxal et étonnant que cela puisse paraître, les deux consciences qui sont corporellement en mouvement s'ouvrent l'une sur l'autre à travers le monde auquel elles co appartiennent toutes les deux. Le monde constitue donc pour Merleau-Ponty un point de vue, c'est-à-dire un point de visibilité des consciences ouvertes les unes sur les autres consciences. C'est précisément parce qu'elles sont toutes des points de vue les unes sur les autres que les consciences corporelles sont donc successivement ouvertes les unes sur les autres. C'est en accomplissant chacune au-dedans de soi l'ouverture du monde que chaque conscience corporelle permet à l'autre d'entrer dans le monde. Puisque vivre du monde, exister pour une conscience corporelle à travers son comportement, c'est s'accomplir à travers le mouvement du monde où a lieu l'intersubjectivité avec l'autre conscience corporelle.

## Références bibliographiques

- Barbaras Renaud, 2001, *De l'être du phénomène. Sur l'ontologie de Merleau-Ponty*, Editions Jérôme Million.
- Barbaras Renaud, 2011, *L'ouverture du monde. Lecture de Jan Patočka*, Les éditions de la transparence.
- Barbaras Renaud, 1998, *Le tournant de l'expérience. Recherches sur la philosophie de Merleau-Ponty*, Paris, Vrin.
- Barbaras Renaud, 1999, *Le désir et la distance. Introduction à la phénoménologie de la perception*, Paris, Vrin.
- Barbaras Renaud, 1997, *Merleau-Ponty*, Paris, Editions marketing.
- Barbaras Renaud, 2009, *La perception. Essai sur le sensible*, Paris, Vrin.
- Bonan Ronald, 2001, *Le problème de l'intersubjectivité dans la philosophie de Merleau-Ponty. La dimension commune*, volume 1, Paris, L'harmattan.
- Bonan Ronald, 2001, *L'institution intersubjective comme poétique générale. La dimension commune 2*, Paris, L'harmattan.
- Depraz Nathalie, 1995, *Transcendance et Incarnation. Le statut de l'intersubjectivité comme altérité à soi chez Husserl*, Paris, Vrin.
- Dastur Françoise, 2001, *Chair et Langage. Essai sur Merleau-Ponty*, encre marine.
- Franck Didier, 1981, *Chair et Corps. Sur la phénoménologie de Husserl*, Paris, Les éditions de minuit.
- Husserl Edmund, 2008, *Méditations cartésiennes. Introduction à la philosophie*, traduit de l'allemand par Gabrielle Peiffer et Emmanuel Levinas, Paris, Vrin.
- Husserl Edmund, 2000, *Sur l'intersubjectivité I*, traduit de l'allemand par Nathalie Depraz, Paris, Puf.
- Husserl Edmund, 2000, *Sur l'intersubjectivité II*, traduit de l'allemand par Nathalie Depraz, Paris, Puf.
- Husserl Edmund, 1994, *Méditations cartésiennes et les conférences de Paris*, Paris, Puf.
- Husserl Edmund, 1982, *Recherches phénoménologiques pour la constitution*, Paris, Puf.
- Husserl Edmund, 1989, *La terre ne se meut pas*, traduit de l'allemand par Didier Franck, D Pradelle et J F Lavigne, Paris, Editions de minuit.
- Merleau-Ponty Maurice, 1996, *Le Primat de la Perception et ses conséquences philosophiques*, Paris, Verdier.
- Kant Emmanuel, 1950, *Opus postumum*, traduit de l'allemand par Jean Gibelin. Paris, Vrin.
- Merleau-Ponty Maurice, 1945, *Phénoménologie de la Perception*, Paris, Gallimard.
- Merleau-Ponty Maurice, 1964, *Le Visible et L'Invisible*, Paris, Gallimard.
- Merleau-Ponty Maurice, 1942, *La Structure du Comportement*, Paris, Gallimard.
- Merleau-Ponty Maurice, 2010, *Œuvres*, Paris, Gallimard.
- Mikel Dufrenne, 1959, *La notion d'A priori*, Paris, Vrin.
- Robert Franck, 2005, *Phénoménologie et ontologie. Merleau-Ponty lecteur de Husserl*, Paris, L'harmattan
- Peillon Vincent, 1994, *La tradition de l'esprit. L'itinéraire de Maurice Merleau-Ponty*, Paris, Grasset.

# LE PARADIGME PSYCHANALYSE ET L'ÉPISTEMOLOGIE BACHELARDIENNE

Dr. Kouassi Yves Romaric GOLI  
Enseignant-chercheur

Département de Philosophie, Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire)  
(+225)0707306778 / 0777563618  
[yveskouassi000@gmail.com](mailto:yveskouassi000@gmail.com)

## Résumé

Bachelard, étant de la même époque que Freud, fini par être séduit par son modèle psychanalytique. Ainsi, Bachelard comprend que les difficultés que la science a à s'imposer tiennent à des fondements psychanalytiques, c'est-à-dire à l'inconscient. Les difficultés de la science ne sont pas toujours des difficultés conscientes. C'est pourquoi, là où Bacon faisait une critique des résistances conscientes, Bachelard, lui va chercher des résistances inconscientes. Dans son œuvre intitulée *La formation de l'esprit scientifique*, Bachelard montre que les obstacles les plus robustes qui s'opposent à la science sont inconscients. Parmi ces obstacles, nous pouvons citer l'opinion, l'éponge, l'animisme, le fétichisme, etc. Par l'usage de la psychanalyse de Freud, Bachelard parvient à faire la cure inaugurale de l'individu afin de découvrir en lui ce qui l'empêche d'accéder à l'esprit scientifique. Bachelard introduit le modèle psychanalytique dans son analyse de la structure de l'esprit scientifique. Le modèle psychanalytique freudien permet donc à Bachelard de faire la purification sur un sujet abstrait qui est l'esprit scientifique.

Mots clés : paradigme, esprit scientifique, épistémologie, psychanalyse, inconscient, conscience, obstacle épistémologique.

## Abstract

Bachelard, being from the same period as Freud, ended up being seduced by his psychoanalytical model. Thus, Bachelard understands that the difficulties that science has to impose itself are due to psychoanalytical foundations, that is to say the unconscious. The difficulties of science are not always conscious difficulties. This is why, where Bacon was criticizing conscious resistance, Bachelard is looking for unconscious resistance. In his work entitled *La formation de l'esprit scientifique*, Bachelard shows that the most robust obstacles to science are unconscious. Among these obstacles we can mention opinion, the sponge, animism, fetishism, etc. Through the use of Freud's psychoanalysis, Bachelard succeeds in performing the inaugural cure of the individual in order to discover in him what prevents him from accessing the scientific mind. Bachelard introduces the psychoanalytic model into his analysis of the structure of the scientific mind. The Freudian psychoanalytical model thus allows Bachelard to purify an abstract subject which is the scientific mind.

Keywords : paradigm, scientific mind, epistemology, psychoanalysis, unconscious, consciousness, epistemological obstacle

## Introduction

L'avènement du paradigme psychanalytique en sciences humaines et sociales est un atout indéniable pour leurs progrès. Selon E. Diet (2006, p.73), le paradigme psychanalytique est une perspective complémentariste, car « la complexité du paradigme psychanalytique permet de démontrer qu'il peut dans sa spécificité s'inscrire, comme Freud le pensait, dans la scientificité ». Bien qu'évoquant l'importance du paradigme psychanalytique en science, le philosophe français met en évidence la complémentarité dialectique entre science et psychanalyse. Pour lui, « la démarche réflexive, dans son parcours élaboratif, met en évidence la complémentarité dialectique des différentes perspectives et de la pluralité des niveaux de la théorisation psychanalytique dans la contextualité épistémologique et sociale historique, et la référence fondatrice à la clinique » (2006, p.74). Cette explication ne semble pas rencontrer l'adhésion du sociologue français G. Mauger. Il estime qu'il serait préférable d'orienter autrement le débat relatif au paradigme psychanalytique dans les sciences humaines et sociales. Ainsi, Mauger soutient qu'il faut plutôt se préoccuper à chercher la méthodologie capable de rendre compte des usages du lexique psychanalytique et des références à Freud dans l'œuvre de Bourdieu. Il le dit car « les usages de Bourdieu, du moins les plus courants du vocabulaire de la psychanalyse (à commencer par celui du substantif « inconscient ») créent des « mots à double entente » qui dénotent des schèmes d'interprétation homologues quant à leur forme, mais distincts quant à leur contenu » (G. Mauger, 2017, p. 49). Aussi, Mauger justifie l'orientation de la psychanalyse en sociologie au détriment de la philosophie des sciences parce qu'« à la superposition des interprétations entre sociologie et psychanalyse, succède une connexion entre les deux registres avec l'ébauche d'une théorie de la socialisation de la libido » (G. Mauger, 2017, p. 50). À l'ère du nouvel esprit scientifique, le débat entre le paradigme psychanalytique et les sciences humaines et sociales doit s'inscrire dans cette logique. Parler de modèle du paradigme psychanalytique dans les sciences humaines et sociales, revient donc à soulever le problème de Bourdieu et de la psychanalyse dans son aspect sociologique grâce à « l'ambiance psychanalytique qui règne dans l'œuvre de Bourdieu : on peut y constater, en effet, un usage récurrent et sans doute croissant, de concepts ordinairement classés dans le vocabulaire de la psychanalyse – à commencer par celui d'inconscient, mais aussi ceux de libido, de sublimation, de résistance, de refoulement, de dénégation, de projection, de formation de compromis, etc » (G. Mauger, 2017, p. 51).

Si ces études philosophiques et sociologiques permettent ainsi de comprendre les raisons de l'avènement du paradigme psychanalytique en sciences humaines et sociales, elles négligent, malgré quelques évocations passagères, son lien étroit avec l'épistémologie. À ce titre, l'analyse de B. Yao Kouassi (2021, p. 168) semble intéressante, vu qu'elle montre comment « En tant que découverte scientifique universellement reconnue, le paradigme fournit aux scientifiques des solutions aux problèmes que soulève la science pendant une période donnée ». L'épistémologue ivoirien explique comment le progrès scientifique orchestré par le paradigme tout en maintenant la stabilité démocratique en Afrique, arrive à contribuer à son développement durable. Seulement, il ne précise pas le rôle du modèle psychanalytique, son objectif étant de montrer l'importance du paradigme dans le progrès scientifique: « Le succès d'un paradigme relève de sa capacité à résoudre les énigmes posées par la science dans une période données » (2021, p. 168). Mais au fait, pourquoi le modèle du paradigme psychanalyse n'est-il pas encore été évoqué dans le processus constructiviste de la science alors qu'il a tant contribué au progrès de celle-ci? Le modèle du paradigme psychanalyse n'est-il pas le fondement du progrès scientifique ? Si oui, comment pourrions-nous alors justifier cette affirmation ?

De telles questions pourraient se justifier à la lumière de la pensée de Gaston Bachelard surtout qu'elle montre dans son épistémologie, comment le modèle du paradigme psychanalytique contribue à la formation de l'esprit, à son éducation et à sa psychanalyse afin de le mettre sur la voie de la rationalité. Avec l'épistémologie de Gaston Bachelard, nous pensons donc être mieux outillés pour tenter de résoudre cette problématique qui a trop duré dans le monde de la philosophie des sciences. Ainsi, nous partirons de la méthode historico-critique et de la méthode analytique pour tenter de répondre à cette problématique. Il s'agira d'abord de définir la notion de la psychanalyse et de l'indication de son origine. Partant de celle-ci, nous montrerons l'influence de la psychanalyse dans la pensée occidentale à partir du début du xxème siècle. Ensuite, nous parlerons du modèle psychanalytique comme marque de séduction par l'épistémologie bachelardienne. Ce point nous conduira à montrer comment la psychanalyse est devenue la marque de rupture inaugurale et psychologique dans la formation de l'esprit scientifique, non sans oublier de montrer comment la psychanalyse est représentée dans l'épistémologie bachelardienne. Nous terminerons notre étude par montrer les obstacles inconscients.

## **I/ Le paradigme psychanalytique**

### **I-1 La notion de psychanalyse**

Composé à partir du grec *psuchè*, qui veut dire âme et *analisis* qui renvoie à l'analyse, la psychanalyse désigne une méthode d'investigation et de traitement des troubles psychiques (névroses, psychoses). C'est une discipline inventée par Sigmund Freud, médecin psychiatre et philosophe autrichien. La psychanalyse, selon Freud, se définit comme étant une théorie thérapeutique et aussi, comme une théorie de l'inconscient.

En ce qui concerne la définition thérapeutique, il convient de préciser que la psychanalyse n'est pas un système philosophique. Freud, médecin et clinicien, a d'abord été un thérapeute et c'est dans cette perspective pratique qu'il faut définir la psychanalyse comme étant en substance, une méthode psychothérapeutique fondée sur l'analyse du transfert. En clair, Freud dit que « (...) le nom psychanalyse consiste à ramener jusqu'au conscient du malade les éléments psychique refoulés » (S. Freud, 2018, p. 10). La psychanalyse, en effet, est un acte. Elle ne cherche pas à éprouver, mais au contraire songe à modifier quelque chose. C'est pourquoi, elle cherche à expliquer le sens du transfert, c'est-à-dire faire une projection sur la personne thérapeute en vue de constituer une charge d'énergie affective et de sentiments initialement vécus par l'enfant à l'égard de ses parents. Ce transfert peut être positif et comporter des éléments favorables à l'analyste. Cependant, il peut être aussi négatif surtout avec l'avènement d'éléments hostiles. Par la théorie thérapeutique, Freud vise uniquement la guérison des névroses.

Par névrose, Freud entend une affection nerveuse, sans lésion organique reconnue. Avec la découverte de l'inconscient, Freud reformule la névrose en terme de conflit psychique qui s'articule sur un mode œdipien autour de l'angoisse de castration. En terme explicite, Freud dit que « la névrose serait le résultat d'un conflit entre le moi et son ça, la psychose, elle, l'issue analogue d'un trouble équivalent entre le moi et le monde extérieur » (S. Freud, 2015, p. 284). Elle constitue avec la psychose l'une des deux catégories des états psychopathologiques aigus. Elle n'implique ni affection ou lésion physiologique ni désorganisation de la personnalité, et s'accompagne en conséquence d'une conscience douloureuse de la maladie.

Du point de vue psychanalytique, on rattache les divers états névrotiques aux trois formes fondamentales de la névrose obsessionnelle, de l'hystérie et de la névrose phobique. Ils sont causés par des conflits exprimés de manière symbolique par l'angoisse, l'immaturité affective

ou sexuelle et qui s'opposent au moi, au ça et au surmoi dans l'optique de chercher dans l'histoire infantile du sujet.

La névrose, comme souligné plus haut, constitue un ensemble de disposition affective par laquelle un être humain est sexuellement attaché à son parent de sexe opposé et qui nourrit une attitude d'aversion à l'égard de son parent de même sexe. S'attaché de la sorte à son parent relève de la définition psychanalytique de la théorie de l'inconscient, puisqu'il le fait malgré lui. Dès lors, il serait intéressant de se demander en quoi consiste la définition psychanalytique de la théorie de l'inconscient freudien ? En d'autres termes, qu'est-ce que la psychanalyse de la théorie de l'inconscient selon Freud?

Cette manière de définir la psychanalyse comme étant une méthode psychothérapeutique exclusivement basée sur l'analyse du transfert, est une définition dépourvue de son concept central dans la mesure où elle ne prend pas en compte l'aspect inconscient. La psychanalyse est une méthode d'investigation mettant en évidence des significations inconscientes. Mais au fait, qu'est-ce que l'inconscient ?

L'inconscient désigne un individu totalement dépourvu de conscience aussi bien qu'un être irréfléchi ou non conscient de telle circonstance particulière. C'est pendant la période classique que les philosophes vont admettre son existence parallèlement aux phénomènes dont l'homme à conscience qu'ils échappent à sa réflexion. Ainsi, Leibniz dira en substance que se sont de „iul à tnauq ,nariB ed eniaM .eniamuh ecneicsnoc al à eppahcé iuq " snoitpecrep setitep" qualifera ces phénomènes de "perceptions obscures". À l'inverse, Schopenhauer ramène ces phénomènes à un principe métaphysique ; principe qui est à l'origine de l'émergence de la conscience chez certaines personnes. Nietzsche, enfin, identifie ces phénomènes comme une sorte de cas particulier.

Mais, c'est avec Freud que l'inconscient va prendre tout son ampleur. Il est ce penseur-là même qui va développer le concept d'inconscient. Grâce à lui, l'inconscient connaît une portée immense puisqu'il fera une mise au point de l'inconscient à partir de sa théorie thérapeutique. «Nous réservons le nom d'inconscients aux faits psychiques refoulés, c'est-à-dire dynamiquement inconscients» (S. Freud, 2019, p.167). Freud va donc bouleverser la conception traditionnelle du psychisme et du comportement des hommes. Avec Freud, la compréhension de l'inconscient part de son sens strict, c'est-à-dire comme un être constitué à cause de son incapacité à accéder à la conscience. Son incapacité est due aux représentations, aux désirs, aux fantasmes qui sont l'objet d'un refoulement, puisqu'ils sont inacceptables du point de vue de la conscience morale ou sociale. Ainsi donc, ces éléments, une fois refoulés, restent dotés d'une énergie pulsionnelle. C'est pourquoi, il faut concevoir l'inconscient comme un dynamisme, c'est-à-dire désireux de faire circuler ses représentations qui ne pourront accéder au préconscient et à la conscience qu'à la condition de se transformer grâce au rêve et d'adopter des apparences anodines.

Freud se sert de ces processus d'échappements à la conscience pour montrer que c'est l'ignorance qui constitue la réalité profonde de l'activité psychique d'un être. Freud introduit une faille qualifiée d'"incomblable" là où la pensée classique admettait un contrôle absolu du sujet. Avec Freud, il faut comprendre que c'est exactement la fixation durable dans l'inconscient des traumatismes essentiellement subis dans l'enfance qui le détermine. Ceux-ci pourront être pathogènes. C'est pour cette raison qu'il dit que « l'inconscient est le psychique lui-même et son essentielle réalité, sa nature est aussi inconnue que la réalité du monde extérieur, et la conscience nous renseigne sur lui d'une manière aussi incomplète que nos organes des sens sur le monde extérieur » (S. Freud, 2017, p. 24).

De ce qui précède, il convient de noter que la psychanalyse est une discipline fondée par Freud à partir de sa pratique thérapeutique. Elle est une science, car « ce qui caractérise la psychanalyse, en tant que science, c'est moins la matière sur laquelle elle travaille que la technique dont elle se sert(...) » (S. Freud, 2018, p. 416). Comme toute science, la psychanalyse de Freud a un but : « Son seul but et sa seule contribution consistent à découvrir l'inconscient dans la vie psychique » (S. Freud, 2018, p. 416). Comme toute science, elle a une origine, laquelle ?

## **I-2 Origine de la psychanalyse**

La psychanalyse est née de la volonté de chercher les remèdes aux maladies graves et spectaculaires. En effet, Freud, dans les soucis de connaître les causes des maladies graves et spectaculaires (paralysies, troubles de la vue ou du langage, états passagèrement proches de la folie, etc.) qui peuvent atteindre les patients chez lesquels aucune lésion organique, aucune anomalie physiologique ne sont constatées, fait des recherches par la mise en place des hypothèses. À ce niveau, écoutons L. Hansen-Love rapporté l'hypothèse émise par Freud : « Si ces troubles résistent à la médecine traditionnelle, c'est que leur origine doit être purement psychique » (L. Hansen-Love, 2011, p.373).

Ainsi donc, les patients, dans les débuts, sont mis sous hypnose. Ensuite, le psychanalyste fait faire aux patients des séances d'exercices au cours desquelles il les incite à parler, c'est-à-dire les emmener à évoquer leurs rêves, à donner des idées. Par ce processus, les patients finissent par reconstituer l'histoire qui les a conduits à un état de souffrance dont ils ignorent les causes. Sous la supervision du psychanalyste, ce travail sur soi, peut aboutir à l'acceptation ou à la résolution consciente des conflits qui avaient jusque-là été niés par le refoulement de leurs sources dans l'inconscient. Freud en arrive ainsi à la conviction que la vie psychique ne se réduit pas à la gestion consciente des désirs et de la volonté, mais plonge une part de ses racines dans l'action précoce et prolongée de processus inconscient, en particulier ceux qui dominent les premières manifestations de la sexualité.

Freud y est parvenu à réaliser toutes ses hypothèses grâce à sa vocation première. En effet, Freud, après l'obtention de son Baccalauréat, s'installe en 1860 à (Vienne) Moravie, dans l'ex-Tchécoslovaquie, dans l'actuelle République Tchèque. À cette époque, régnait une crise économique et antisémitisme. Les parents de Freud n'ont pas eu d'autre choix que d'inscrire leur fils à l'école médicale. Poursuivant ses études supérieures dans le domaine médical, Freud va renoncer à mener une carrière de chercheur en neurologie, fautes de matérielles. Il fut donc obligé de commencer en 1886 sa pratique privée et s'intéresse de plus en plus aux aspects psychiques de l'hystérie. Mais au fait, c'est quoi l'hystérie ?

Selon Gérard Durozoi et André Roussel (2009, p.177), l'hystérie est « l'état pathologique, que l'on tint pendant longtemps pour exclusivement féminin (d'où sa dénomination, déduite du mot grec désignant l'utérus) et qui paraît ne reposer sur aucune lésion organique ». La personne atteinte d'hystérie se montre particulièrement suggestible, et simule fréquemment quelque infirmité. L'hystérie fait partir des maladies généralement classées dans le groupe des névroses (état psychopathologique aigu). Elle n'implique ni affection ou lésion physiologique ni désorganisation de la personnalité, et s'accompagne en conséquence d'une conscience douloureuse de la maladie) même si elle paraît proche de la psychose (état pathologique impliquant, contrairement à la névrose, une désorganisation grave de la personnalité. Elle enferme le malade dans un univers qui ne communique pratiquement plus avec celui des autres. Le psychotique qui est fréquemment délirant ou autistique, mais il n'a pas conscience de son anormalité). L'hystérie est plus proche des maladies considérées comme névroses dans la mesure

où la part de simulation qui y intervient semble révéler que le malade est en train de s'installer dans son univers morbide. C'est pourquoi, « À peine sorti de l'École de Charcot, je rougissais de la connexion entre l'hystérie et la sexualité, à peu près comme les patientes elles-mêmes le font en général » (S. Freud, J. Breuer, 2009, p.208-209). Cependant, certains théoriciens refusent de croire en existence de la maladie. Par conséquent, ils estiment qu'il y a seulement des phénomènes d'hystériques comme l'érotomanie, par exemple. Les phénomènes hystériques se manifesteraient dans divers maladies mentales.

Freud accorde une place importante à l'hystérie. À cet effet, les études sur l'hystérie fourmillent de remarques cliniques, techniques et théoriques qui en résultent constitueront les bases de la psychanalyse. Par cette étude minutieuse, Freud fini par comprendre que les symboles et symptômes hystériques s'expliquent par l'existence d'un déterminisme symbolique dans la forme prise par les symptômes : la conversion constitue la forme la plus marquée du mécanisme de la symbolisation. Breuer souligne qu'il s'agit « souvent de jeux de mots ridicules, d'associations par consonance, qui relie entre eux l'affect et le réflexe » (S. Freud, J. Breuer, 2009, p.166). Il est donc possible que l'hystérie redonne à ses sensations et à ses innervations car « il semble que tout cela a eu jadis un sens littéral » (S. Freud, J. Breuer, 2009, p.145). C'est ce qui explique le rôle particulier de l'hystérie dans la mise au point de la psychanalyse. Freud en effet, en insistant sur le traitement hystérique par hypnose et en réfléchissant à la suggestibilité qu'elle manifestait, esquissa ses premières hypothèses sur l'inconscient. Parlant de l'hypnose, Freud soutient qu'il est nécessaire d'établir un rapport de confiance lorsqu'il aborde la méthode cathartique. Ainsi, il révèle que l'hypnose requière une « adhésion totale de la part du patient » (S. Freud, J. Breuer, 2009, p.213). Par conséquent, la façon d'éliminer les résistances reste et demeure un lien étroit entre le patient et le médecin parce que « dans de nombreux cas, c'est elle seulement qui sera capable de supprimer les résistances » (S. Freud, J. Breuer, 2009, p.229).

### **I-3 L'influence de la psychanalyse dans la pensée occidentale à partir du début du xxème siècle**

La psychanalyse est apparue en Occident au début du XXème siècle avec Sigmund Freud et bouleverse la conception de l'homme. Avec l'avènement de la psychanalyse, l'homme n'est plus seulement caractérisé par la conscience. La conscience elle seule, ne suffit plus pour déterminer l'homme. Il faut adjoindre à la conscience, l'inconscient. Mais au fait, qu'est-ce que la conscience ?

Du latin conscientia, la conscience, c'est la connaissance partagée avec un autre. Au sens psychologique et intellectuel, « la conscience est la connaissance liée à une intuition ou un sentiment plus ou moins clair, plus ou moins net » (J. Russ, C. Badal-Leguill, 2004, p.73). Au sens moral par contre, « la conscience est la capacité de porter ou de formuler des appréciations morales des jugements éthiques sur le bien et le mal » (J. Russ, C. Badal-Leguill, 2004, p.73). Aussi, on peut définir la conscience comme étant « la présence d'un sujet à lui-même, telle qu'il peut la saisir immédiatement en même temps que son rapport au monde » (G. Durozoi, A. Roussel, 2009, p.79). Déjà au XIIIème siècle, Saint Thomas d'Aquin (1984, p.110) disait que « la conscience, à proprement parler, n'est pas puissance mais acte (...). (Elle) implique (...) la relation du savoir avec autre chose. Or l'application du savoir à une chose s'accomplit par un acte ». Mais progressivement, la conscience aura une définition particulière à partir du XVème siècle avec René Descartes. Avec Descartes (2002, p.78) la conscience (de soi) est posée comme la terre natale de la vérité, c'est-à-dire comme la certitude résistant au doute. Ainsi, définit la conscience comme étant « Ma propre pensée ou conscience ». Chez Descartes, « Par le mot

penser, j'entends tout ce qui se fait en nous de telle sorte que nous l'apercevons immédiatement par nous-mêmes » (R. Descartes, 2002, p.85). Ce philosophe de la philosophie classique considère volontiers que le sujet, parce que conscient, est transparent à lui-même et peu lucidement se connaît. En d'autres termes, chez René Descartes, parce que j'existe non seulement autant de fois que je le conçois, mais aussi autant de fois que je conçois que je pense, c'est-à-dire quand je pense et que je sais que je pense alors j'existe. Par-là, il faut comprendre que pour Descartes, la conscience de soi permet à l'être humain de réaliser qu'il existe. La conscience de soi est la certitude première, l'être humain en fait l'expérience avec le cogito ergo sum, autrement dit « je pense, donc je suis ou j'existe » (R. Descartes, 2000, p.156). Le cogito cartésien est le raisonnement par lequel Descartes aboutit à la définition de la certitude première comme étant celle de la conscience de soi. En définitive, il faut comprendre que chez Descartes, c'est la conscience qui est au cœur de l'homme. L'homme est exclusivement déterminé par sa conscience.

Mais depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'absolutisme cartésien sera farouchement contesté par le philosophe du soupçon et psychanalyste autrichien Sigmund Freud. Freud est considéré comme l'un des membres des philosophes du soupçon car lui et ses compatriotes (Friedrich Nietzsche, Karl Marx) ont des idées qui ont remis en cause de grandes croyances philosophiques. Une philosophie du soupçon « est digne de l'appellation quand elle refuse par principe le repos de la fondation, les droits de la raison et la capacité de la pensée à construire sa propre légitimité » (O. Dekens, 2015, p.38). En effet, Freud estime que le problème lié à la connaissance de l'homme ne relève pas de la conscience seulement mais, aussi de l'inconscient. Mais qu'est-ce que l'inconscient

L'inconscient est un être totalement dépourvu de conscience aussi bien qu'un individu irréfléchi ou non conscient de telle circonstance particulière. Selon L. Grateloup (1985, p. 413) « l'inconscient est un adjectif qui rend compte du fait qu'un souvenir peut persister en nous tout en ayant disparu de la mémoire et qu'il est ainsi soustrait à l'érosion de l'oubli. (...) L'inconscient c'est ce qu'une force psychique maintient quasi définitivement hors d'accès de la conscience ». C'est à partir de Freud que l'inconscient va devenir un concept dont la portée est immense puisque sa mise au point (qui dérive essentiellement de la pratique thérapeutique) va bouleverser la conception traditionnelle du psychisme et du comportement humains. C'est pourquoi, Freud (2015, p.167) estime que « (...) le nom inconscients aux faits psychiques refoulés, c'est-à-dire dynamiquement inconscients ». Par l'avènement de la théorie de l'inconscient initiée par Freud, le paradigme psychanalytique va imposer toutes les réflexions sur l'homme à partir du XX<sup>ème</sup> siècle. Même le structuralisme de Lévi Strauss va s'inspirer de la psychanalyse. Bachelard sera aussi séduit par le modèle psychanalyste freudien.

## **II/ Le modèle psychanalytique comme marque de séduction par l'épistémologie bachelardienne**

### **II-1/ La psychanalyse comme marque de rupture inaugurale et psychologique dans la formation de l'esprit scientifique**

En 1934, Gaston Bachelard écrit son sixième œuvre intitulée *Le nouvel esprit scientifique*. Comme son nom l'indique, Bachelard parle d'un nouvel esprit scientifique. Or, parler d'un nouvel esprit scientifique suppose qu'il y avait un ancien esprit scientifique. Bachelard sera donc amené à écrire en 1938 un ancien esprit scientifique dénommé *La formation de l'esprit scientifique*. L'ancien esprit scientifique contenu dans *La formation de l'esprit scientifique* renvoie à la conception traditionnelle de la science. En effet, il y a eu une confusion générale

entre le domaine de la science avec le savoir. Cette confusion s'est aussi étendue au XVIIIème siècle entre science et philosophie. C'est le cas de d'Isaac Newton qui, au nom de cette confusion intitula sa physique : « Principes de philosophie naturelle ».

Dans La formation de l'esprit scientifique, Bachelard fait donc un long inventaire des obstacles qui bloquent et dont la levée favorise le progrès scientifique. Rappelons que le mot obstacle fait-elle-même obstacle à sa bonne compréhension. Du latin *obstare*, l'obstacle signifie ce qui se tient devant, ce qui obstrue le chemin, alors que les obstacles nous sont d'abord intérieurs. Ils ne sont pas ce contre quoi viendrait buter la pensée, mais ils résident dans la pensée elle-même, dans les mots, l'expérience quotidienne, l'inconscience, etc. L'obstacle est donc constitutif de l'acte même de connaître et, selon une autre formule, elle est l'ombre portée de la raison. On ne peut donc rêver d'un apprentissage sans obstacle. L'obstacle est donc une doctrine première qu'il faut surmonter. C'est pourquoi, selon Bachelard (1996, p.13), « Quand on cherche les conditions psychologiques des progrès de la science, on arrive bientôt à cette conviction que c'est en terme d'obstacles qu'il faut poser le problème de la connaissance scientifique ». Sans nier l'importance des obstacles externes tels que ceux qui liés à la complexité et la fugacité des phénomènes ou encore l'impact des limites de nos sens ou de l'esprit, il pense que « c'est dans l'acte même de connaître, intimement, qu'apparaissent, par une sorte de nécessité fonctionnelle, des lenteurs et des troubles » (G. Bachelard, 1996, p.13). Aussi, est-ce dans l'inconscient du sujet qu'il faut rechercher les sources des obstacles qui s'opposent à l'expression de la rationalité scientifique. D'où l'idée métaphorique d'une psychanalyse de la connaissance objective. C'est grâce à cette méthode que Bachelard parvient à faire la découverte des obstacles épistémologiques, qu'il faut absolument surmonter pour former l'esprit aux exigences de la science.

Le concept bachelardien d'obstacle épistémologique est un concept central dans la conception du progrès scientifique. Ainsi, il peut être défini comme ce qui, dans la connaissance, entrave l'accès à une connaissance véritable. L'obstacle épistémologique se manifeste et dans l'histoire des sciences, et dans la pratique de l'éducation. L'obstacle épistémologique en histoire des sciences constitue un frein à l'invention de nouvelles théories. Dans la pratique de l'éducation, l'obstacle épistémologique consiste à s'opposer à l'acquisition de nouvelles connaissances. Lorsqu'on se réfère à l'histoire des sciences, l'on constate que les savants ont été régulièrement confrontés à ces blocages provenant d'idées toutes faites héritées de l'éducation et du conditionnement social. L'atteinte du progrès passe donc nécessairement par l'élimination du carcan des idées préconstruites et des définitions sommaires et creuses qui les accompagnent et que nous avons adopté par tradition voire par passivité. En effet, Bachelard (1996, p.14) entend par obstacle épistémologiques « les causes de stagnation, d'inertie et même de régression décelées dans la connaissance ». Parmi ces obstacles épistémologiques, nous pouvons citer : l'expérience première, les séductions de la généralité, les généralisations utilitaires liées au pragmatisme, le recours constant à la substance, l'obstacle animiste, les obstacles dus aux excès quantitatifs. Voilà autant de causes d'inertie venant du sujet qui empêchent l'homme d'avancer véritablement vers la connaissance. Il faut donc psychanalyser l'esprit scientifique pour que la science avance vers plus d'abstraction.

## **II-2/ La représentation de la psychanalyse chez Bachelard**

Dans la plupart des œuvres de Gaston Bachelard, plus précisément dans La formation de l'esprit scientifique, Bachelard nous parle de psychanalyse de la connaissance objective. Que représente donc la psychanalyse pour lui ?

La formation de l'esprit scientifique a été publiée en 1938. Elle est sous-titrée « Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective ». Ce sous-intitulé chez Bachelard est le signe manifeste de l'annonce de la psychanalyse comme un paradigme, c'est-à-dire comme un modèle d'interprétation de sa méthode épistémologique. Dans l'épistémologie bachelardienne, la question de « la formation de l'esprit scientifique » est un préalable au progrès scientifique. Celui-ci nécessite alors une recherche minutieuse des causes internes, c'est-à-dire les blocages psychologiques qui bloquent la formation de l'esprit humain aux exigences scientifiques. Nous avons signifié dans le passage précédent que la psychanalyse freudienne visait la catharsis, c'est-à-dire la purification de l'esprit. Alors Bachelard, en empruntant la psychanalyse de Freud, vise le même objectif dans la mesure où l'esprit, se construit parfois des mythes, des images et des fantasmes qui constituent des obstacles à l'accès de la connaissance objective. « Sans la mise en forme rationnelle de l'expérience que détermine la position d'un problème, sans ces recours constant à une construction rationnelle bien explicite, on laissera se constituer une sorte d'inconscient de l'esprit scientifique qui demandera ensuite une lente et pénible psychanalyse pour être exorcisé » (G. Bachelard, 1996, p.40). Le modèle psychanalytique suggère la nécessité pour l'esprit de se construire et de se reconstruire sans cesse, en se purifiant et en se débarrassant des résidus qui l'empêchent de devenir scientifique.

Comme Freud (2009, p. 29) qui a montré qu' « il y a des processus dont nous n'avons aucune conscience vive, frappante, autant dire concrète. Il en est d'autres dont nous avons une conscience faible, à peine perceptible », Bachelard pense que les pesanteurs de la science ont des causes latentes, profondément ancrées dans l'inconscient des sujets. C'est pourquoi, contrairement aux cartésiens qui estiment la lucidité de l'homme en tout temps, parce que déterminé par la raison, Bachelard affirme la rationalité n'est pas une donnée spontanée et universelle ; elle ne vient qu'au terme d'une formation exigeante, à la suite d'une catharsis inaugurale. Le comportement de l'homme n'est pas en réalité spontanément compatible avec la raison.

Si Bachelard adopte la méthode psychanalytique, c'est à titre de paradigme et de métaphore. En effet, Bachelard qui est de la même époque que Freud fini par être séduit par le modèle psychanalytique. Ainsi, Bachelard comprend que les difficultés que la science a à s'imposer tiennent à des fondements psychanalytiques, c'est-à-dire à l'inconscient. Les difficultés de la science ne sont pas toujours pas des difficultés conscientes. Là où Bacon faisait une critique des résistances conscientes, Bachelard lui, va chercher des résistances inconscientes. C'est en cela que réside le modèle bachelardien. Dans toute la Formation de l'Esprit Scientifique, les obstacles les plus robustes qui s'opposent à la science sont inconscients. Bachelard introduit donc le modèle psychanalytique dans son analyse de la structure de l'esprit scientifique. C'est là où le modèle intervient. Bach introduit ce paradigme à l'intérieur de l'esprit scientifique de façon systématique.

### **II-3/ Les obstacles inconscients**

L'intention de Bachelard au niveau des obstacles est de démontrer par une analyse rigoureuse qui se veut une psychanalyse de la connaissance objective (allusion faite au sous-titre de La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective), comment former l'esprit, comment l'éduquer et comment le psychanalyser sur la voie de la rationalité.

L'effet de cette psychanalyse est de faire remonter à la conscience, ce qu'on veut tenir pour caché, ce dont on veut détourner le regard par une fausse apparence. Plus profondément, elle

consiste à rendre intelligible ce qui paraît être une méprise de la connaissance puisque « c'est dans les profondeurs de l'inconscient que remontent la volonté de voir et l'impuissance de savoir » (G. Bachelard, 1996, p. 18). La psychanalyse apparaît ici comme un outil à la pensée polémique pour détecter l'inconscient qu'elle subordonne dans les relations entre la science et la philosophie. Ainsi, dès que l'on passe de la science à la philosophie et à la philosophie de la science, on voit apparaître une volonté sourde de cacher, de sublimer quelque chose, c'est comme si l'esprit changeait. La notion de vérité par exemple, qui fait l'unanimité en science, devient sous les différentes rubriques philosophiques une question de valeur qui couvre dans l'ombre des projets non exprimés et divergents. Le caractère apodictique de la vérité scientifique devient assertorique dans l'exposé magistral du philosophe. Dès que l'on passe à l'exposé philosophique, l'aspect polémique de la vérité fait son apparition.

Cette analyse permet de comprendre l'authenticité d'une psychanalyse du problème philosophique de la connaissance. Ainsi donc, l'épistémologue ou le psychanalyste doit s'exercer à la purification qui doit conduire à la clarté de la "connaissance approchée". Dans cette logique, ce qui est volontairement ou involontairement caché, trouve ses causes dans la psychologie du savant. L'épistémologie bachelardienne, par le biais du modèle psychanalytique freudien, veut déceler cette ombre inconsciente et cachée.

Par l'effet de la psychanalyse donc, Bachelard montre que les obstacles les plus robustes qui s'opposent à la science sont inconscients. Parmi ces obstacles, nous pouvons citer l'opinion, l'éponge, l'animisme, le fétichisme, etc. L'opinion, par exemple est perçue comme étant « quelque chose d'intermédiaire entre la connaissance et l'ignorance » (Platon, 2009, p. 96). Depuis l'Antiquité, Platon la concevait comme étant un obstacle conscient. Chez Platon, l'opinion agit de la façon consciente. Sa source provient du dogmatisme. Mais Bachelard, par l'usage de la psychanalyse, apporte du nouveau en montrant que l'opinion n'agit pas consciemment, mais agit de façon inconsciente. Pour Bachelard, l'opinion manipule les hommes sans qu'ils ne s'en rendent compte. C'est un obstacle psychanalytique : « (...) l'opinion a en droit, toujours tort. L'opinion pense mal ; elle ne pense pas : elle traduit des besoins en connaissances » (Bachelard G., 1996, p. 14). Il faut donc se fier à la psychanalyse pour y surmonter. Il faut faire la cure psychanalytique de l'individu afin de découvrir en lui ce qui l'empêche d'accéder à l'esprit scientifique. Aussi, il convient de préciser que les obstacles décelés par Bachelard ne sont pas nouveaux. C'est plutôt leurs explications et leurs origines qui sont éclairées par la psychanalyse.

## **Conclusion**

En définitive, l'on retient que le modèle psychanalytique de Sigmund Freud va permettre à Gaston Bachelard de comprendre les fondements des nombreuses difficultés scientifiques. Grâce à la psychanalyse de Freud, Bachelard finit par découvrir les obstacles épistémologiques qui constituent des blocages au progrès de la science. Ainsi, il se rend compte que l'être humain n'arrive pas à s'imposer en science à cause des difficultés qui ne sont pas parfois conscientes, mais inconscientes. L'avènement du modèle psychanalytique freudien permettra donc à Bachelard à mieux examiner l'esprit scientifique. L'esprit scientifique désigne l'ensemble des dispositions spirituelles, intellectuelles et morales soutenant la pratique scientifiques. Certes, l'esprit doit être une substance consciente, mais pour Bachelard, ce n'est pas le cas. Quand Bachelard parle de l'esprit scientifique, il fait allusion aux aptitudes psychologiques nécessaires à la connaissance scientifique, c'est-à-dire celles qui permettent de poser et de résoudre des questions fondamentalement scientifiques. Chez lui, l'esprit scientifique ne consiste pas à

regarder autour de soi, encore moins à constater, mais au contraire à poser des problèmes et à élaborer des programmes pour les résoudre ou les dissoudre. L'esprit scientifique n'est donc pas, à proprement parler, un esprit, mais plutôt un état d'esprit spécial, adapté aux exigences de la rationalité scientifique. Ce que retient donc Bachelard de la psychanalyse, ce sont moins les conclusions philosophiques de Freud que sa méthode dont l'objectif scientifique, est de « ramener à la surface de la conscience tout ce qui a été refoulé » S. Freud, 2009, p.7).

## Bibliographie

- BACHELARD Gaston, 1996, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin.
- BACHELARD Gaston, 2015, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF.
- BACHELARD Gaston, 2004, *La philosophie du non*, Paris, PUF.
- DESCARTES René, 2002, *Les principes de la philosophie*, Paris, PUF.
- DESCARTES René, 2000, *Le Discours de la méthode*, Paris, Flammarion.
- DEKENS Olivier, 2015, *Le structuralisme*, Paris, Armand Colin.
- GRATELOUP Léon-Louis, 1985, *Les philosophes de Platon à Sartre*, Paris.
- HANSEN-LOVE Laurence, 2001, *La philosophie de A à Z*, Paris, Hatier.
- D'AQUIN Saint Thomas, 1984, *Somme théologique*, Paris, PUF.
- SEGRS Marie-Jeanne, 2009, *De l'exil à l'errance (chap 2 : Questions de psychanalyse ou la psychanalyse en question)*, Erès.
- CASTRO Dana, 2016, *Pratique de l'examen psychologique en clinique adulte*, Dunod.
- MORDIER Jean-Pierre, 1981, *Les débuts de la psychanalyse en France 1895-1926*, La Découverte.
- DUCRET Jean-Jacques, 1984, *Jean Piaget, savant et philosophe*-Volume 2, Librairie Droz.
- OHAYON Annick, 2006, *Psychologie et psychanalyse en France*, Paris, La Découverte.
- PLATON, 2009, *La République*, Traduction de Leroux Georges et de Cousin Victor, Paris, Les Belles Lettres.
- FREUD Sigmund, BREUER Josef, 2009, *Les Études sur l'hystérie*, Trad. A. Berman, Paris, PUF.
- FREUD Sigmund, 2009, *La psychanalyse*, Traduction de Dina Dreyfus, Paris, PUF.
- FREUD Sigmund, 2004, *Essais de psychanalyse*, Trad. J. Altounian, A. Bourguignon, Paris, Payot.
- FREUD Sigmund, 2004, *Introduction à la psychanalyse*, Trad. Dominique Bourdin, Paris, Bréal.
- BACHELARD Gaston, 1928, "La richesse d'indifférence de la physique mathématique", in Scientia, Paris.
- DIET Emmanuel, 2006/1 (no 85), « Perspectives complémentaristes sur le paradigme psychanalytique », Connexions, 2006/1 (no 85), p. 73-110. URL : <https://www.cairn.info/revue-connexions-2006-1-page-73.htm>
- DIET Emmanuel, 2014/1 (n° 62), « Du groupe au divan... polyphonie de la clinique », Quels fondements au travail psychanalytique groupal ? , 2014/1 (n° 62).
- MAUGER Gérard, 2017/1 (N° 8), « Bourdieu et la psychanalyse », Politiques de communication, 2017/1 (N° 8), p. 49-84. DOI : 10.3917/pdc.008.0049. URL : <https://www.cairn.info/revue-politiques-de-communication-2017-1-page-49.html>
- MERCADER Patricia, 2020, « Chapitre 25. Entre psychanalyse et sciences sociales : des paradigmes concurrents à la tentative transdisciplinaire », dans : Johann Jung éd., Psychopathologie et psychologie clinique. Perspectives contemporaines. Paris, Dunod, « Univers Psy », 2020, p. 315-324. URL : <https://www.cairn.info/psychologie-clinique-et-psychopathologie-psychanal--9782100810703-page-315.html>

# L'HOMME ET LE POUVOIR DANS L'ANTIGONE DE SOPHOCLE

Pierre Hubert MFOUTOU  
 Université Marien Ngouabi, Congo, Brazzaville  
 Tél : +242 06 963 16 25  
 E-mail : [hubertmfoutou@gmail.com](mailto:hubertmfoutou@gmail.com)

## Résumé

La tragédie donne la preuve qu'elle anticipe sur la philosophie au sujet d'une réalité proche de nous : l'homme. Bien avant cette dernière, elle *consacre toutes ses peines* à la question qu'est-ce que l'homme? Usant d'une subtilité langagière, la tragédie s'emploie à élucider l'énigme de l'homme en l'envisageant dans son rapport au pouvoir.

C'est du reste ce que confirme Sophocle dans l'*Antigone*. Dans cette pièce tragique, il s'efforce de montrer que l'homme n'est pas un être qui s'offre si facilement à la compréhension qu'on le croit. Il est plutôt un être rebelle à l'analyse. Si l'on désire lui arracher quelques bribes de secrets, il faut river le regard sur lui à un moment particulier : le moment où il exerce le pouvoir. Il se découvre alors comme un *Janus* qui présente deux facettes : d'un côté, il est inquiétant, de l'autre, il est merveilleux.

**Mots clés:** Bien, cité, homme, mal, meilleur, pouvoir, tyran.

## Abstract

Tragedy proves that it anticipates philosophy about a reality close to us: man. Long before the latter, it devotes all its efforts to the question what is man? Using a linguistic subtlety, the tragedy tries to elucidate the enigma of the man by considering him in his relation to the power.

It is besides what confirms Sophocles in the *Antigone*. In this tragic play, he endeavors to show that the man is not a being which offers itself so easily to the comprehension that one believes it. He is rather a being rebellious to the analysis. If one wishes to extract some snippets of secrets from him, one must look at him at a particular moment: the moment when he exercises power. He then discovers himself as a Janus who presents two facets: on the one hand he is disturbing, on the other he is marvelous.

**Key words:** Good, city, evil, man, best, power, tyrant.

## Introduction

Lorsque Raymond Trousson (1964, p. 23) affirme que l'« *Antigone* n'a rien perdu de sa grandeur, ni de son tragique », il traduit un fait peu contestable. Il renforce la certitude que l'ouvrage de Sophocle n'est pas un ouvrage périmé, un ouvrage devenu impensable dans la rationalité effective. Trousson nous donne l'autorisation de penser que l'*Antigone* est d'actualité et constitue un joyau qui n'a de cesse d'inspirer et d'agir.

À partir de cet ouvrage, nous trouvons par exemple, lampe et lumière pour chasser l'ombre qui plane sur l'homme, nous nous dotons des moyens pour arracher à cette réalité que nous sommes tous, son énigme et son masque.

De là cette interrogation : qu'est-ce que l'homme à la lumière de l'*Antigone*? Quel être est-il dans l'univers sophocléen? La réponse à cette interrogation peut être résumée en peu de mots : l'homme chez Sophocle est le lieu où cohabitent le mal et le bien, le séjour secret du pire et du meilleur. Il est cet être soumis à une expérience particulière, celle du balancement ontologique du fait qu'en lui, il y a « cette irréductible distance à soi-même qui permet au meilleur et au pire d'exister » (D. Jacques, 2012, p. 81).

Le pire se dessine chez l'homme lorsque dans son agir, il refuse de se soumettre à l'empire de la raison et se laisse entraîner à des actes de désordre. Cependant, le meilleur se laisse entrevoir chez lui quand il refuse de s'apparenter à la bête et montre plus d'humanité.

Pour mieux comprendre l'homme, il faut jeter un regard sur lui au moment où il se place à la tête de ses semblables qui acceptent d'être « des animaux sous influence » (Ibid., p. 64). En clair, une meilleure compréhension de l'homme découle de son rapport au pouvoir. Ce n'est pas pour rien que Sophocle écrit : « L'on ne peut connaître à fond le cœur de tout homme, ses pensées et ses raisons, avant qu'il ne se révèle, exerçant le pouvoir et en appliquant ses lois » <sup>1</sup>(*Antigone*, 150-200).

Notre travail se fera sur la base de l'herméneutique philosophique, comprise comme l'art de l'interprétation, la science de l'élucidation du dit. Cette méthode nous permettra de dévoiler la nature de l'homme dans l'ouvrage de Sophocle.

Nous tenterons en premier lieu, de montrer que le statut de l'homme dans l'univers sophocléen est celui d'un être énigmatique, d'un être biface. En second lieu, nous essayerons de mieux comprendre l'homme dans l'exercice du pouvoir.

## 1. L'homme : un être au statut ambigu

Dans *L'Antigone*, Sophocle s'efforce d'élucider le statut de l'homme. Il envisage cette réalité proche de nous sous l'angle d'une duplicité : Il s'avise de montrer que l'homme est à la fois inquiétant et merveilleux.

L'homme est inquiétant en ce sens qu'il use de son ingéniosité ou de son habileté pour atteindre le mal. Il est capable de tableur sur une arithmétique sordide, de miser sur les calculs les plus abjects et d'instaurer le règne de la perfidie dans son milieu : « cet inventeur de stratagèmes (l'homme)...riche d'une intelligence féconde du mal... subit l'attrance » (*Antigone*, 332-381). L'homme ne manque pas d'étaler son intelligence retorse, de mettre à nu sa dimension sombre inhérente à sa condition. En cela, il est l'artisan de son propre malheur. On est d'accord avec Daniel Jacques pour dire qu'en l'homme « la bête est plus probable et plus assurée que l'humain » (D. Jacques, 2012, p. 76). Assez souvent, lorsqu'il se trouve devant le choix entre la vertu et le vice, entre l'équité et la violence de son cœur, il bascule du côté de ce qui l'abaisse, de ce qui porte atteinte à sa noblesse ou à sa véritable identité. Il adopte un comportement imprévisible convenable à l'animal en se laissant gouverner par les appétits<sup>2</sup>. Étant conscient que « ce qui lui paraît bon n'est pas bon, il le désire tout de même » (R. Verneaux, 1956, p. 39) et succombe à la tendance viciée. Il marque son attachement aux choses risibles, laissant de côté les choses sérieuses. Il se détourne du sentier de l'honneur et de la grandeur pour s'orienter vers celui de la

<sup>1</sup> Nous citons ici la traduction de Biberfeld (version électronique réalisée en 2012).

<sup>2</sup> Les appétits supposent tout ce qui relève de l'*épathumia*, c'est-à-dire de nos pulsions les plus basses.

honte et de la bassesse. Il laisse de côté le chemin de l'intelligence et de la bienveillance pour suivre celui de la stupidité et de l'irrationalité.

Dès lors, il fait la triste expérience de la défaite sur soi-même, celle que Platon juge comme la plus honteuse et la plus laide (*Lois*, 633e). À ce propos, Jacques nous donne une indication lorsqu'il affirme que l'homme est « vaincu par lui-même en ce sens qu'il s'abandonne à certains penchants néfastes » (D. Jacques, 2012, p.49).

Ces penchants néfastes qui nous font perdre notre sérieux et nous privent de notre force sont manifestes : ce sont entre autres, « l'intempérance, la luxure et le rejet sauvage de toute forme de loi » (E. Kant, 2002, p. 29). Ce sont aussi et surtout « l'envie, l'absence de reconnaissance et le plaisir de nuire »<sup>3</sup>. Comme le fait remarquer Kant, devant ces penchants ou ces inclinations qui participent de la disposition à l'animalité, qui traduisent la fragilité de la nature humaine, la plainte paulinienne trouve pleinement sa justification :

Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. Et si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais... Je trouve donc en moi cette loi : quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi (Romains 7:19-21).

En dépit de son état de disposition à l'animalité permanente, le commandement qui lui dit qu'il doit devenir un homme meilleur ou un être merveilleux « retentit sans avoir perdu de force dans son âme » (E. Kant, 2002, p. 29).

L'homme est merveilleux dès lors qu'il sollicite son ingéniosité et son habileté pour se diriger vers les objectifs nobles. C'est dans ce sens qu'il essaye de se démarquer de la nature et de créer la vie civique : « L'homme est si ingénieux, terrible, ...qu'il est parvenu à se donner à lui-même ses propres lois, ses propres règles de vivre ensemble, à se les enseigner pour ainsi dire à lui-même » (J. M. Narbonne, 2020, p.10). Son bonheur est tributaire de la loi, c'est-à-dire de la norme qu'il institue pour réglementer le comportement des membres du groupe social. Par la loi, il impose l'ordre et la discipline. Par elle, il garantit la cohésion et l'harmonie sociales; il se donne les moyens d'échapper au désordre des libertés individuelles, à la guerre de tous contre tous.

En se laissant gouverner par la loi, cette « entité rationnelle qui ne se voit pas déviée dans ses dispositions par les passions » (Ibid., p. 46), il s'élève au-dessus de l'animalité et instaure le règne humain. Il prend des distances vis-à-vis du reste des animaux par les valeurs morales comme la pudeur et la justice : « La technique politique qui implique pudeur (ou retenue) et justice entre les hommes, il faut que ce soit tout le monde minimalement qui la possède » (Ibid., p.14). Il s'impose des règles de conduite du genre ne pas tuer, ne pas voler...

Grâce à la loi, il rompt avec la férocité, le brigandage, la barbarie, la sauvagerie, la pétulance pour agir comme un être humain. Par elle, l'homme refuse d'être « un loup qui vive au fond des forêts » (J. Boulad-Ayoub, 1989, p. 41) et s'affirme comme un être qui a commerce avec ses semblables. La loi est authentiquement ce que Josiane Boulad-Ayoub<sup>4</sup> voit en elle :

---

<sup>3</sup> Emmanuel Kant assimile ces trois dernières inclinations aux vices diaboliques, c'est-à-dire aux vices qui atteignent le degré de la méchanceté (E. Kant, 2002, p.29).

<sup>4</sup> Dans son ouvrage intitulé *Contre nous de la tyrannie*, Josiane-Ayoub développe une conception noble de la loi. Elle s'avise de dire que celle-ci est l'« expression naturelle des relations de l'individu avec lui-même, avec les autres êtres » et comme telle, elle est investie « d'un pouvoir moral et ordonnateur ». En outre la loi est ce qui contribue à « édifier la cité des hommes et à la faire progresser » (J. Boula- Ayoub, 1989, p. 39, 41).

Le « gage de la paix sociale, de la sûreté, de la propriété, de l'intégrité et de l'autonomie individuelle et collective », voire « le rempart de la liberté et de l'égalité des hommes, celui qui assure le plus grand bonheur pour le plus grand nombre possible » (Ibid., p. 40).

En réalité, cette loi qui fait le bonheur de l'homme, qui lui donne sa véritable identité est elle-même dictée par la raison. Il y a donc lieu de dire que l'homme se fait humain en vivant sous l'oriflamme déployée de la raison. Dès lors, il s'élève au-dessus de lui-même et parvient à son humanité la plus accomplie. C'est à juste titre que Saint Augustin formule ce commandement :

Sache donc où est l'accord parfait, mais ne va pas au dehors, cherche en toi-même; la vérité réside dans l'homme intérieur; et si ta nature te paraît trop inconstante, élève-toi plus haut. Mais souviens toi que t'élever au-dessus de toi, c'est t'élever au-dessus de la raison. Monte donc jusqu'au foyer où s'allume le flambeau de cette raison. Où doit tendre en effet tout bon raisonnement, si ce n'est à la vérité ? (Saint Augustin, 2010, p.128).

Un homme qui parvient à monter jusqu'au foyer où s'allume le flambeau de la raison est celui qui impose silence à sa nature rétive, qui pulvérise ses penchants animaux pour laisser libre cours à la vertu, cette tendance qui nous pousse à agir moralement bien, à observer les lois naturelles et sociales. On ne se tromperait pas en affirmant qu'un tel homme remporte la première et la plus belle de toutes les victoires : « la victoire sur soi-même » (*Lois*, 627b), ou si l'on préfère, la victoire du meilleur sur le pire, de l'humain sur l'inhumain. Il remporte la guerre contre soi-même en vue de l'humanité qui nous est destinée.

C'est autant dire qu'il parvient à l'excellence et montre « des grandes dispositions pour les choses de l'esprit » (D. Jacques, 2012, p. 80). Il comprend désormais que « l'excellence est ce qui prédomine, ce qui s'impose et montre plus d'efficacité » (*Gorgias*, 488b). Il réalise la nécessité de mettre en exergue sa vertu naturelle et de la parfaire. Il se donne pour principe directeur :

Ne jamais se fixer de limite à ce que nous savons faire bien. Car ce que nous savons bien faire, il est toujours possible de le faire mieux, de l'améliorer, de le perfectionner...car rien n'est parfait<sup>5</sup> (L. Trilleau, 2015).

Si chez Sophocle le statut de l'homme est ambigu, il faut cependant noter que celui-ci s'éclaire dans son rapport au pouvoir.

## 2. Le pouvoir

L'*Antigone* est le lieu où Sophocle pose une question essentielle : qui doit être aux commandes d'une cité? Avec lui, nous pouvons répondre que ce n'est pas un homme de mauvaise race. La raison en est qu'un tel homme est prédisposé à abuser du pouvoir, c'est -à-dire à l'exercer de manière fruste et tyrannique. La parfaite illustration nous est fournie par Créon le personnage central de son ouvrage. Il exerce le pouvoir du désir et de la passion. Il s'affiche comme un roi qui articule son dire son agir.

Se mettant dans une position qui dépasse les autres, il agit selon le conseil de son cœur sans avoir besoin de l'avis d'autrui. Créon détient un pouvoir absolu sur la cité : ce qui le caractérise en propre c'est l'unilatéralité du commandement : « Appartient-il à l'opinion publique

<sup>5</sup> Propos retrouvés dans l'article de Laetitia Trilleau intitulé « La recherche de l'excellence, le moteur de notre vie » (<http://coach-ngo.com>la-recherche-de-l-excellence>).

de nous dicter notre conduite ? » (*Antigone*, 715-743). Il se donne à lire comme le dirigeant qui a le droit de commander avec ou contre le gré de ses sujets. Il considère la cité comme sa propriété : « N'est-ce pas un principe reconnu que la cité appartient au souverain ? » (Ibid.). C'est donc parce que la cité est son bien à lui seul qu'il la gère à sa guise.

Il est dans la posture d'un homme qui sait. Pour emprunter la langue de Jean Marc Narbonne, Créon se croit « à même de gouverner sans consulter parce qu'il sait, sous le prétexte qu'il se croit omniscient » (J. M. Narbonne, 2020, p.56). Étant aveuglé par ses préjugés, il n'éprouve pas le besoin de consulter ceux qui incarnent la sagesse dans la cité. Il est dans l'incapacité de s'élever au-dessus de ses préjugés pour découvrir la cime glorieuse de cette vérité : le salut est dans la diversité des opinions. Il refuse d'écouter quiconque se propose de lui faire une suggestion ou de l'exhorter : le jeune homme, la femme et l'homme adulte, fût-il au service de la divinité. Il donne la preuve du « pouvoir irrefragable » (J.M. Narbonne, 2020, p. 56) devant les avis d'Hémon qui symbolise la jeunesse de la cité, d'Antigone qui représente toutes les femmes et de Tirésias qui est au service de la divinité.

Ce qu'il attend des citoyens, ce ne sont pas les avis (même devant une situation brûlante), mais l'obéissance à sa volonté, la conformité à tout ce qu'il peut dicter de juste ou d'injuste : « L'élu d'un peuple doit être écouté en toutes choses, grandes et petites, justes ou injustes » (*Antigone*, 585-634). Il impose sa domination sur toutes les autres volontés.

Les citoyens qui subissent sa dictature ne deviennent que « des malheureux qui se retournent vers eux-mêmes pour partager avec sympathie leur malheur »<sup>6</sup> (J. Ménaut, 2003). Ils sont dans une position d'infériorité et réduits au rang d'un peuple passif.

La conduite de Créon envers son peuple est une conduite pour laquelle, ce point de Platon trouve pleinement son sens : lorsqu'un homme injuste a pris le dessus sur la cité et lui impose sa loi, « c'est le caractère de toute la cité qui est corrompu » (*Lois*, 628a).

On peut se rendre à l'évidence que la cité que dirige Créon est une cité décadente, une cité où *les passions basses et cruelles* font autorité, une cité corrompue dans ses assises morales. Elle est en proie à plusieurs maux dont la violence et l'injustice. Imposant sa domination sur la cité, Créon recourt à la violence pour détruire et exclure. Il s'illustre comme le *Léviathan* qui écrase quiconque se dresse sur son chemin. Son règne inspire tellement la terreur que les femmes se sentent particulièrement infériorisées : « N'oublie pas que nous sommes femmes, incapables de lutter contre des hommes, ensuite que nous sommes soumises à des maîtres » (*Antigone*, 17-60). Créon bafoue la justice d'Antigone qui désire à tout prix que le cadavre de son frère Polynice soit enterré. Il accueille avec déplaisir son invitation à l'action juste, celle de faire « respecter les lois divines à l'égard de son frère Polynice, qui mort, a selon les lois éternelles droit à être enterré » (J. M. Narbonne, 2020, p.12). Il n'écoute pas la voix de la raison et s'oppose à Antigone qui refuse que le corps sans vie de son frère soit l'objet d'un spectacle affreux, qu'il étale l'image répugnante de la mort, celle de la décomposition cadavérique et de l'odeur méphitique. S'illustrant comme un homme vide et stupide, Créon se montre hostile à la saine vision de sa nièce d'offrir au défunt un lieu identifiable.

Il fait preuve d'arrogance obstinée sans vision : pour lui, Polynice s'est affiché comme l'ennemi de la cité puisqu'il a pris les armes pour la combattre. Il est authentiquement un renégat qui a mis à feu et à sang sa propre *polis*. Il s'en est pris aux dieux de sa race. Mort, il n'a pas droit au sépulcre, il a plutôt droit au mépris de la cité qu'il a combattue ; et ce mépris doit se traduire par l'exposition de son cadavre aux oiseaux de proie et aux chiens carnassiers. A ce propos, Trousson souligne très justement que :

<sup>6</sup> J. Ménaut, « Sophocle ou le pouvoir en question » (<https://books.openedition.org>ausonius>).

Créon n'avait pas de raison d'État pour interdire l'ensevelissement de son neveu, mais bien une excession soit de puissance, un besoin brutal d'affirmer son autorité. Il se sert du pouvoir pour justifier ses menées personnelles (R. Trousson, 1964, p.31).

Ce roi de Thèbe est sans conteste, le modèle d'un gouvernant qui développe les plus grands vices des hostilités ouvertes contre tous ceux qu'il considère comme des étrangers.<sup>7</sup> Il essaie de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher l'obtention par un autre d'une supériorité sur lui qui serait odieuse.

Pourtant la justice d'Antigone éclate aux yeux des autres membres de la cité qui se sont prononcés en sa faveur. Leur opinion est claire : Antigone mérite une récompense du fait de son opiniâtreté. En bravant l'édit de Créon le dirigeant autoritaire, elle a agi en femme pourvue de bon sens et « de la manière la plus glorieuse car c'est son frère tombé au combat qu'elle n'a pas laissé privé de sépulture » (J. M. Narbonne, 2020, p. 26). Elle a fait preuve de courage en exprimant et en défendant ce qu'elle croit juste et bon.

Hémon le fils de Créon et le devin Tirésias s'illustrent comme les portes paroles de l'opinion publique qui se prononce en faveur d'Antigone. Ils recourent au même procédé (l'exhortation) pour ramener Créon au bon sentiment. Le premier s'avise de dire :

Montre-toi moins absolu dans tes jugements ; ne te crois pas l'unique détenteur de la vérité. Ceux qui pensent avoir seuls reçu la sagesse en partage ou posséder une éloquence, un génie hors de pair, on découvre à l'épreuve l'inanité de leurs prétentions. Même pour un grand clerc, il n'y a pas de honte à s'instruire sans cesse et à réformer ses jugements. En temps de crue, le long des torrents, tu vois les arbres qui savent plier sauver leurs ramures, mais ceux qui tiennent tête sont déracinés...Allons cède en ton cœur, reviens sur ton arrêt (Antigone, 635-714).

Hémon extériorise tout son amour filial et désire que son père soit à l'image d'un arbre qui se trouvant au bord d'un fleuve torrentueux, se plie et conserve sa ramure. Il refuse qu'il connaisse le triste sort de cet arbre qui résiste et se voit être arraché jusqu'aux racines. Le second articule à son tour : « ...Allons, cède au mort, ne persécute pas un cadavre. Un mort n'a pas besoin d'être tué deux fois. Je te parle pour ton bien, car je te veux du bien » (*Antigone*, 966-998). Son vœu est que Créon corrige sa désorientation première, qu'il ne soit plus dans la posture de l'insensé qui se montre hostile au conseil, qui refuse d'écouter les instances délibératives.

Devant « toutes les demandes ou les exhortations venues des uns et des autres à cet égard » (J. M. Narbonne, 2020, p. 53), Créon avait le devoir de donner la figure d'un homme meilleur en écoutant. Il était dans son intérêt de « s'en remettre à la délibération collective » (*Ibid.*, p. 85), de faire le choix de la délibération qui est « fondamentalement le choix de la joie » (*Ibid.*, p. 89). Mais il ne l'a pas voulu puisqu'« il s'est montré incapable de s'extraire du légalisme étroit qui l'habitait pour entrevoir le juste supérieur, celui qui dépasse la loi écrite » (*Ibid.*).

L'issue malheureuse de son refus d'écouter, de son aveuglement périlleux, mieux de son entêtement incroyable c'est la série des malheurs qui s'abattent sur la cité : la mort d'Antigone sa nièce, d'Hémon son fils et d'Eurydice son épouse. Au bout du compte, Créon est frappé par la catastrophe ; mais il n'a que lui-même à blâmer ; c'est bien son attitude personnelle qui l'a

---

<sup>7</sup> Selon les mots de Trousson, « Créon ne comprend pas Antigone et ne peut pas la comprendre. Il la hait parce qu'il croit qu'elle a voulu saper son pouvoir, bafouer son autorité, mais sa noblesse, son dévouement et son désintéressement, tout cela lui échappe »(R. Trousson, 1964, p.21).

conduit à sa perte : « ce sont bien les résolutions qu'il a lui-même prises en toute responsabilité qui ont rendu inéluctable la catastrophe qui le frappe » (J. M. Narbonne, p. 88).

Créon se découvre comme le roi le plus puissant qui devient le roi le plus faible. Sa condition est celle que son messager traduit si bien en ces termes :

Quand un homme a perdu ce qui faisait sa joie, je tiens qu'il ne vit plus, c'est un mort qui respire. Remplissez de trésors un palais, menez un train royal : là où manque le plaisir de vivre, tout le reste en comparaison ne vaut que l'ombre d'une fumée (*Antigone*, 1132-1179).

Une question mérite d'être posée : quel est l'homme qui doit exercer le pouvoir en lieu et place d'un tyran de la trempe de Créon?

Sophocle répond : c'est un homme meilleur que lui. Dans la taxinomie sophocléenne, l'homme meilleur est celui qui s'avertit du fait que l'intelligence « est le plus important de nos tous biens »<sup>8</sup> (*Antigone*, 700). Il se laisse guider par elle et affiche la volonté éclairée de prendre les meilleures décisions devant une situation difficile qui prévaut dans la cité. Il met en exergue l'efficacité du bon conseil et adopte une direction des affaires plus consensuelle et plus ouverte.

L'homme meilleur qui doit être aux commandes de la cité est celui qui en appelle nécessairement à la sagesse délibérative de la part du plus grand nombre, de l'assemblée pour prendre des grandes décisions. Il est disposé à écouter « ceux qui fournissent les bons arguments » (J.M. Narbonne, 2020, p. 27), à se faire assister par des bons conseillers.

Il refuse de se conduire comme un *agonothète* : convaincu qu'il ne peut se passer du peuple et que la cité ne doit pas s'en tenir à l'opinion d'un seul, il est favorable à un échange équitable avec autrui. Le principe directeur de sa gouvernance est cette évidence : le pouvoir a besoin des gouvernés. Cette évidence est bien exprimée par Sophocle sous le mode lyrique : « Il ferait beau de te voir régner sur un désert! » (*Antigone*, 715-743).

L'homme que Sophocle souhaite voir à la tête de la cité est celui qui s'efforce de cultiver les qualités d'un pouvoir généreux, plein d'égards, animé d'une juste sollicitude »<sup>9</sup> (J. Ménaut, 2003). Le rapport qu'un tel homme doit entretenir avec son peuple n'est pas celui de dépendance ou de soumission aveugle, mais celui d'interdépendance : il doit créer les conditions favorables à un rapport de double implication entre le souverain et le peuple, entre les gouvernants et les gouvernés : « Sans les grands, les petits ne sont que le piètre abri d'un rempart chancelant...il faut aux petits le secours des grands, de même qu'aux grands celui des petits pour tenir haut et droit »<sup>10</sup>. Au-delà de cette volonté d'apporter une réponse à la question de savoir quel homme doit commander, Sophocle s'emploie à illustrer les traits du tyran (à travers le personnage de Créon). Il nous donne les moyens de le démasquer, de quelque côté qu'il se trouve.

Il nous apporte la lumière nécessaire pour l'identifier à partir de ses traits récurrents : en tout temps et en tout lieu, le tyran est l'homme des désirs vils et de la passion effrénée. Il se complait dans la posture d'un monstre qui écrase quiconque se dresse sur son chemin pour tenter d'arrêter ses ambitions démesurées.

Avide de pouvoir, il use de violence pour supprimer les meilleurs fils de la cité, ceux qu'il perçoit comme une menace contre son règne de médiocrité. Dans son agir, il pactise avec

<sup>8</sup> Cette idée est tellement forte chez Sophocle qu'elle se répète : « Le discernement est le plus précieux des trésors (*Antigone*, 1050).

<sup>9</sup>J. Ménaut, « Sophocle ou le pouvoir en question » (<https://books.openedition.org/ausonius>).

<sup>10</sup> Nous citons *l'Ajax* de Sophocle à la page 11 (traduction de Robert Davreu).

l'horreur et l'abomination : il verse le sang innocent, terrorise les citoyens paisibles, traque les hommes vertueux, joue les grands ravisseurs...

Le tyran est le modèle d'un homme qui est dans une disposition belliqueuse permanente. Son visage est bel et bien celui que nous présente André Laks lorsqu'il affirme :

Le tyran est cet homme qui esclavise des désirs les plus vils, subordonne l'exercice du pouvoir à leur satisfaction. A la limite inférieure de l'humanité, il est l'autonomisation du monstrueux, de ce qui en l'homme, n'est pas vraiment humain : tyran parce que tyrannisé par des plaisirs insatiables, avide de pouvoir parce qu'il ne se maîtrise pas, il représente la négation absolue du philosophe qui, à l'autre pôle, incarne l'homme dans la pureté de sa forme<sup>11</sup> (A. Laks, 2019).

Si quelque fait caractérisait le tyran, c'est d'aimer la propagande, une arme qu'il utilise, non pas pour former les citoyens, mais pour les transformer en instruments animés, c'est-à-dire en esclaves. Il recourt à l'art de bien dire son dire, à la rhétorique pour s'assurer l'obéissance du peuple. Ses « belles phrases ne sont pas sincères, mais artifice, et prétexte à l'exercice de la domination personnelle » ; son « hybris n'a pas la noblesse pour allier la politique à la morale » (R. Trousson, 1964, p. 25). Sophocle anticipe sur Platon qui après lui, décrira le tyran comme un homme frappé de grands maux : il « est orgiaque, voleur, comploteur, rusé » (P. Juignet, 2015). Au sens où l'entend Platon, le tyran est orgiaque parce qu'il trouve sa joie dans la volupté : il recherche la satiété dans le plaisir tumultueux des sens. Il multiplie les moments de jouissance en compagnie des femmes et de ses amis : « ils (les tyrans) dépenseront largement pour des femmes et pour qui bon leur semblera » (*République VIII*, 547c-548c). Le tyran est voleur parce qu'il abuse de la richesse nationale. Il amasse l'argent et les biens au détriment du peuple. Pendant qu'il s'enrichit, son peuple devient de plus en plus pauvre :

De tels hommes seront avides de richesses...ils adoreront farouchement, dans l'ombre, l'or et l'argent, car ils auront des magasins et des trésors particuliers, où ils tiendront leurs richesses cachées, et aussi des habitations entourées de murs, véritables nids privés... (Ibid.).

Il est comploteur et rusé parce qu'il conspire contre les riches et use d'intelligence retorse pour accuser injustement toutes personnes qu'il trouve gênantes devant les tribunaux.

Tout en inspirant le mépris de la tyrannie, Sophocle formule une invitation à un meilleur exercice du pouvoir politique. Ce meilleur exercice (cher à un gouvernant exemplaire) consiste à écouter et à prendre la bonne décision.

## Conclusion

Dans l'*Antigone*, Sophocle s'efforce de dévoiler l'essence de l'homme. Il nous permet de comprendre que l'homme est à la fois inquiétant et merveilleux. Inquiétant lorsqu'il est animé par le désir de faire mal. Merveilleux, quand il se laisse guider par la vertu.

De cette double nature de l'homme découlent le malheur et le bonheur de son milieu, c'est-à-dire la cité.

La cité est malheureuse lorsque ses commandes sont dans les mains d'un homme qui se fait prendre au piège du mal, qui présente les traits hideux d'un tyran, qui affiche « les caractères outranciers et intolérants qui se précipitent eux-mêmes dans le désastre » (R. Trousson, 1964, p.

---

<sup>11</sup> Nous empruntons ici les mots de Patrick Juignet dans son article intitulé, « Platon et les régimes politiques » (2015, <https://philoscience.com/153>).

31). Elle est heureuse lorsqu'à sa tête se place un homme meilleur, celui qui se rend réceptif au soutien supérieur de la sagesse provenant du peuple et qui agit pour l'intérêt du plus grand nombre.

### Références bibliographiques

AUGUSTIN Saint, 2010, *La vraie religion*, trad. L'abbé Joyeux, Versailles, éditions Via Romana.

BOULAD-AYOUB Josiane, 1989, *Contre nous de la tyrannie, Des relations idéologiques entre lumières et révolution*, Québec, Éditions Hurtubise HMH Limitée.

JACQUES Daniel, 2012, *La mesure de l'homme*, Québec, Boréal.

JUIGNET Patrick, 2015, « Platon et les régimes politiques », philosophie, science et société, <https://philoscience.com/153>.

KANT Emmanuel, 2002, *La religion dans les limites de la seule raison*, trad. André Tramesaygues, édition électronique réalisée par Pierre Tremblay [muisquin42@hotmail.com](mailto:muisquin42@hotmail.com)

LAKS André, 2022, *Méditation et coercition pour une lecture des Lois de Platon*, <https://books.openedition.org>septentrion>.

*La Sainte Bible, 1982, édition française de la New Scofield.*

MENAUT Jacques, 2006, « Sophocle ou le pouvoir en question », <https://books.openedition.org>ausonius>.

NARBONNE Jean Marc, 2020, *Démocratie dans l'Antigone de Sophocle, une Relecture philosophique*, Québec, Presses Universitaires de Laval.

PLATON, 2008, *Œuvres complètes*, trad. Luc Brisson, Paris, Flammarion.

PLATON, 1966, *La République*, trad. Robert Baccou, Paris, Garnier – Flammarion.

SOPHOCLE, 1999, *Antigone*, trad. Robert Pignarre, Paris, Flammarion.

SOPHOCLE, 2012, *Ajax*, trad. Robert Davreu, Paris, éditions Actes Sud.

TRILLEAU Laetitia, 2015, « La recherche de l'excellence, le moteur de notre vie », <http://coach-ngo.com>la-recherche-de-l-excellence-le>.

TROUSON Raymond, 1964, « *La philosophie du pouvoir dans l'Antigone* », in *Revue des études grecques*, tome 77, fascicule, 364-365 janvier-juin.

VERNEAUX Roger, 1956. *Philosophie de l'homme*, Paris, Nouvelle Édition.

# PRODUCTION PLASTIQUE TRADITIONNELLE ET UNITÉ CULTURELLE AFRICAINE

Adack Gilbert KOUASSI, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan,  
[adackouassi@yahoo.fr](mailto:adackouassi@yahoo.fr),  
Soumaïla FOFANA, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan,  
[soumailafofi@gmail.com](mailto:soumailafofi@gmail.com), et  
Abdoulaziz SEIDOU, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan,  
[seidouabdoulaziz@gmail.com](mailto:seidouabdoulaziz@gmail.com)

## RÉSUMÉ

Du fait de son immensité, le continent africain connaît une grande diversité culturelle, notamment les langues, les mœurs, les croyances et la variété de style artistique. L'Afrique apparaît ainsi, très contrastée. Toutefois, au-delà de ce foisonnement d'activité créatrice liée à l'art, il faut aussi reconnaître un lien culturel commun. Cette unicité se révèle autour des valeurs sacrées (la solidarité, la fraternité, la cohésion sociale, le partage...) qui font d'elle une entité homogène.

Le domaine de la représentation artistique traditionnelle l'atteste bien. Par exemple, l'initiation apparaît comme un mécanisme de transmission des valeurs autour de l'objet d'art. En effet, elle constitue le lieu de la diffusion des connaissances. Le caractère complexe des œuvres, le symbolique et l'abstraction comme système de codification des œuvres se révèlent. Ces pratiques se rencontrent chez presque tous les peuples de l'Afrique subsaharienne : Akan, Sénoufo, Mossi, Dogon, Fan, Massai, Swahili, Bantou, etc. Notre article se veut une lucarne qui met en exergue les traits caractéristiques de cette unité culturelle par l'entremise de l'art.

### Mots clés :

Continent africain – Diversité culturelle – Unité culturelle – Production artistique  
– Création plastique

## ABSTRACT

Because of its vastness, the African continent is culturally diverse, with different languages, customs, beliefs and artistic styles. Africa thus appears very contrasted. However, beyond this abundance of creative activity linked to art, a common cultural link must also be recognised. This uniqueness is revealed around sacred values (solidarity, fraternity, social cohesion, sharing, etc.) which make it a homogeneous entity.

The field of traditional artistic representation attests to this. For example, the initiation appears to be a mechanism for transmitting values around the art object. Indeed, she constitutes the place where knowledge is disseminated. The complex character of the works, the symbolic and the abstraction as a system of codification of the works are revealed. These practices are found among almost all the peoples of sub-Saharan Africa: Akan, Sénoufo, Mossi, Dogon, Fan, Massai, Swahili, Bantou, etc. Our article is intended as a window to highlight the characteristics of this cultural unity through art.

### Key Words:

- African continent - Cultural diversity - Cultural unity - Artistic production – Plastic creation

## INTRODUCTION

La production plastique africaine, jusqu'à sa reconnaissance au XX<sup>ème</sup> siècle par l'Occident, était méconnue du grand public. La vision de l'œuvre d'art pour l'Africain est différente de la conception européenne. L'objet d'art traditionnel africain est fonctionnel ; il n'est donc pas destiné à la contemplation. Il trouve sa justification dans les cultes et rituels d'adoration. L'Afrique est caractérisée dans son ensemble par une pluralité de styles et de formes plastiques traditionnelles qui démontrent de l'ingéniosité de ces artistes. On assiste avec l'analyse de ces productions plastiques, qu'au-delà de ce foisonnement qu'elles présentent, se cachent des traits culturels communs chez tous les peuples africains, en ce qui concerne les techniques de création. Ce qui nous conduit à réfléchir sur l'unité du continent africain à travers sa production plastique traditionnelle. Autour de cette préoccupation, se tissent un ensemble de questions qui s'articulent comme suit : Comment se caractérisent la pluralité et la diversité des formes contenues dans la création plastique africaine ? En quoi l'expectative du meilleur constitue-t-elle la fonction première des productions plastiques traditionnelles africaines ? Comment se présente et fonctionne la création plastique traditionnelle au point de devenir un facteur de l'unité culturelle africaine ?

Ce faisceau de questions tel qu'articulé constitue la problématique de notre étude. Alors pour traiter le sujet relatif à la contribution des créations plastiques traditionnelles africaines dans l'unité culturelle du continent noir, nous avons cherché à savoir : Que contient la diversité des formes des productions plastiques africaines traditionnelles ? Quelle est la fonction primordiale des productions plastiques traditionnelles africaines ? Quels sont les traits communs dans la production plastique traditionnelle africaine ?

Pour conduire cette recherche, nous avons procédé à des recherches et analyses documentaires qui nous ont amené à exploiter un certain nombre d'ouvrages. À cela, nous avons effectué des visites dans des musées, des galeries et chez des antiquaires d'œuvres d'art africain pour comprendre le processus de création d'une œuvre d'art en milieu traditionnel africain, les mécanismes et techniques de création artistique. Cette démarche induit la méthode d'investigation avec son corolaire d'observation directe et indirecte.

Pour une meilleure approche de cette étude dont l'objectif est de montrer que la production plastique traditionnelle est un facteur d'unité du continent noir, trois axes ont été identifiés à savoir :

- La pluralité et la diversité des formes dans la création plastique africaine.
- L'expectative du meilleur comme fonction première des productions plastiques traditionnelles africaines.
- La création plastique et unité culturelle africaines.

### 1. LA PLURALITE ET LA DIVERSITE DES FORMES DANS LA CREATION PLASTIQUE AFRICAINE

La diversité des formes renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. L'ensemble de la littérature produite sur la production plastique traditionnelle africaine mettent en avant la diversité des formes et le caractère religieux, c'est-à-dire sacré des œuvres. La diversité de formes a retenu l'attention de nombreux auteurs au nombre desquels E. MVENG (2000, pp. 64-65) qui s'est intéressé à l'étude de l'origine géographique des œuvres. MVENG distingue ainsi trois zones donc trois principaux styles :

soudanais, méridional et oriental. C'est aussi le cas de J.-CL Pauvert (1951, p.72) quand il affirme : « il est impossible de parler d'un art noir, qui serait défini par un ensemble de modes de sentir et de créer communs à tous les habitants noirs du continent africain ». Cependant, cette diversité de formes ou d'objets, de langues, de peuples qui traduiraient la pluralité culturelle africaine, nous enseignerait si l'on l'examine bien, l'unité culturelle du continent africain. C'est dans Cette veine que s'inscrit J. J. Breton (2019, p.11-40) lorsqu'il soutient en ces termes : « On pourrait dire : les Afriques, étant donné la diversité des civilisations et donc des styles, mais il y a aussi une unité de l'art africain ». Pour A. Hampaté BA (1996, p. 12), la diversité culturelle est une réalité en Afrique noire. En effet, parlant de la tradition africaine, il souligne en ces mots :

Il ne faut pas jamais généraliser. Il n'y a pas une Afrique, il n'y a pas un homme africain, il n'y a pas une tradition africaine valable pour toutes les régions et ethnies. Certes, il existe de grandes constantes mais aussi de nombreuses différences : les dieux, les symboles sacrés, les interdits religieux, les coutumes sociales qui en découlent varient d'une région à l'autre, d'une ethnie à une autre, parfois de village à village.

Les études faites sur la création plastique africaine mettent aussi en relief la diversité des formes et aussi le caractère religieux, c'est-à-dire sacré. Ces objets sont essentiellement des sculptures sur bois, en ivoire, en pierre, en terre cuite, des poteries, des pagnes tissés... et le plus souvent destinés aux cérémonies et rituels. En effet, cette diversité plastique africaine est caractérisée en grande partie par de prodigieuses formes, révélant le plus souvent l'omniprésence du sacré comme le soulignent J. Kerchache, J.-L. Paudrat et L. Stephan (2008, p. 81) ; ce qui a fasciné de nombreux artistes et collectionneurs occidentaux contemporains. Pour J. Anquetil (1977, pp. 5-18), la production plastique traditionnelle africaine est riche et variée et elle est réalisée par des artisans ou artistes qui sont généralement regroupés en collectivités professionnelles fermées, appelés castes. En sculpture, elle est composée de statuette, de statues, de masques qui interviennent lors des funérailles et dans les rites initiatiques. À cela, s'ajoutent la fabrication de sièges sculptés, de pilons, de mortiers, de louches, de cuillères, etc. Dans le domaine de la peinture, nous avons les toiles peintes aux multiples couleurs et motifs (géométriques, zoomorphes et anthropomorphes) inspirés de la mythologie. Pour ce qui est de la poterie, elle est caractérisée par la diversité de ses formes et de son décor.

En somme, la littérature produite met l'accent sur la pluralité des formes dans la production plastique africaine sans pour autant aborder l'unité culturelle africaine à travers ses œuvres d'art. Nous nous proposons donc de mettre en lumière cette unité. Cependant, quelle est la fonction première de ces productions plastiques africaines ?

## **2. L'EXPECTATIVE DU MEILLEUR COMME FONCTION PREMIERE DES PRODUCTIONS PLASTIQUES TRADITIONNELLES AFRICAINES**

L'entreprise fondamentale à laquelle tout être humain voue toute sa force de la naissance à la mort, c'est de préserver sa vie et la rendre éternelle. C'est à ce niveau qu'intervient l'art dont la fonction originelle est la délivrance de l'être humain, la proposition d'un monde meilleur. L'art fait donc entrer en nous la vérité humaine ; c'est ce qui accorde à l'homme, la plénitude en tant qu'être. Il est aussi ce qui permet à l'homme de retrouver son « MOI ».

L'art, c'est la représentation symbolique de la vision du monde. C'est pour cela que l'art est un tout à déchiffrer. Dans la genèse de l'art, la pensée fondamentale de l'être humain est liée à la prise de conscience de son humanité. En effet, au commencement était le chaos ; il n'existait

pas de société. Alors, confronté à la fois au mystère de l'univers qui l'environne (espace) et à l'énigme de son destin (temps), l'homme va ramener tout à son niveau de compréhension ; il va domestiquer le caractère énigmatique de son destin et le mystère de son univers. C'est là que va naître l'art. Il vient pour organiser la société en lui donnant tout son sens. En fait, l'art vient donner une dimension humaniste à l'organisation dynamique de la société.

Dans une vision conceptuelle humaniste tant au niveau métaphysique que physique, l'art vient apporter une note d'espoir à la société. D'où la fonction originelle de l'art qui consiste à délivrer les hommes de tous les maux de la société. L'Africain vit dans les univers spatiaux (villages, villes, etc.) qu'il organise dans un but spécifique de préservation de la vie, laquelle est manifestée tant au niveau physique (monde du visible) que métaphysique (univers invisible). La complémentarité de ces deux entités constitue le cosmos négro-africain dans lequel les individus structurent leur dynamique sociale. Dans l'organisation de la dynamique sociale, l'art se donne le privilège de structurer l'espace humanisé. En réalité, face aux droits humains, l'art se trouve le devoir politico-économique et social, de structurer les devoirs sociaux et même moraux.

L'art vient donc délivrer l'être humain. L'origine de cette délivrance se trouve dans la société, dans la somme des souffrances. C'est pourquoi dans sa vie quotidienne, l'Africain cherche à concilier le monde du visible et celui de l'invisible. E. MVENG (1964, p. 65-75) s'inscrit dans cette veine lorsqu'il soutient en ces termes : « au rendez-vous de toute la création se situe l'homme. Et l'homme se tient debout en face de dieu (les dieux) ». Aussi en remontant la tradition biblique, le geste ou le langage religieux révèle leurs structures essentielles dans une double dimension : cosmiques (structure et expressions du monde) et anthropologique (structure et expressions de l'homme). Ces deux aspects sont aussi les deux moments qui définissent le projet de l'homme en tant qu'être religieux. Ce projet trouve son achèvement dans la rencontre de l'union « dialectique » des trois termes qui le fondent initialement : le monde, l'homme et dieu.

Cette dialectique est abordée par les théoriciens de l'école de Francfort qui se donnèrent alors pour objectif de penser les changements sociaux globaux induits par la nouvelle expansion de la consommation. Ainsi pour M. Horkheimer et T. W. Adorno (1974, p. 53), les biens de consommation deviennent eux-mêmes une nouvelle métaphysique, un rideau idéologique qui, assimilant les individus les uns aux autres en autant de consommateurs, met un terme aux rapports réels de classe et de pouvoir au sein de la société. H. MARCUSE (2003, p. 373) abonde aussi dans la même veine lorsqu'il soutient en ce sens :

Les gens se reconnaissent dans leurs marchandises, ils trouvent leur âme dans leur automobile, leur chaîne de haute-fidélité, leur maison à deux niveaux, leur équipement de cuisine. Le mécanisme même qui relie l'individu à sa société a changé et le contrôle social est au cœur des besoins nouveaux qu'il a fait naître.

Cependant, en quoi la production plastique du continent africain exprime son unité culturelle ?

### **3. LA CREATION PLASTIQUE ET UNITE CULTURELLE AFRICAINE**

Les productions plastiques traditionnelles traduisent l'unité culturelle du continent noir. L'on rencontre, chez presque tous les peuples de l'Afrique subsaharienne, les mêmes techniques de codification des objets, les mêmes mécanismes de transmission des techniques artistiques, les mêmes sources d'inspiration artistique et les fonctions assignées à l'art sont semblables.

### 3.1-Le symbolisme et l'abstraction comme système de transcription et codification dans les arts plastiques africains

L'art traditionnel africain utilise le symbolisme et l'abstraction comme moyens ou systèmes de production et d'expression artistique codifié. En effet, on parle d'abstraction ou on dit de l'art qu'il est abstrait, lorsque les formes qui le composent ne représentent pas le réel tangible. Contrairement à ce que l'on a pu penser parfois, tout cela n'est pas lié à une quelconque maladresse, mais à une technique savante. Les artistes africains obéissent à des lois et à des principes de création esthétique même si certains collectionneurs européens ont pensé que les œuvres étaient anonymes. C'est ce que L. PERROIS (1977, p.86) soutient en ces termes :

« L'anonymat des sculpteurs d'art "primitif" est une légende due à l'ignorance que nous avons souvent de la société globale qui l'entoure et notre indifférence face à la connaissance superficielle du milieu local dans lequel les œuvres ont été faites ».

Le Négro africain, pour préserver le secret autour des pratiques et valeurs ancestrales de sa société, a mis en place cette technique de représentation que l'on retrouve dans toutes ses productions artistiques. Les formes créées sont des symboles, de véritables codes sociaux qui ne sont compris que des seuls initiés. Ainsi, à travers le langage des symboles, s'expriment des vérités profondes : l'explication de phénomènes cosmiques, la structure dynamique du cosmos, le fonctionnement du psychisme humain, vérités transmises aux générations par les rites initiatiques de toutes les cultures.

L'art traditionnel africain est tributaire de certaines pratiques ancestrales. On y trouve gravé ou représenté des signes, des symboles graphiques, des motifs anthropomorphes et zoomorphes empruntés à la cosmogonie des peuples qui le pratiquent. Ces signes et symboles sont de véritables codes enseignés aux néophytes lors de leur initiation à travers les sociétés secrètes : le Poro chez les Sénoufo, l'Awa chez les Dogon, le komo chez les Bambara, l'Oro chez les Yorouba, le Mmo chez les Ibo, le Njya chez les Bamiléké, etc. Ce système de codification n'est connu que des seuls initiés. Ces codes, mieux ces symboles permettent aux initiés de communiquer entre eux afin de préserver le secret autour des rites et des pratiques initiatiques. Ils confèrent aux créations plastiques de multiples usages ; les objets d'art varient d'une culture à une autre selon les interprétations : le niveau d'instruction et les différentes classes d'âge font que certaines œuvres d'art sont destinées à certaines catégories d'individus et interdites à d'autres ; c'est le cas des masques rituels qui sont interdits aux femmes et enfants chez les Sénoufo.

Le système de codification symbolique permet à l'artiste de transcrire sa vision du monde ; en un mot, il matérialise la culture de son peuple. C'est dans cette veine que s'inscrit E. MVENG (1980, p. 124) quand il soutient en ces termes :

Les motifs sont l'écriture grâce à laquelle l'artisan inscrit sur l'objet fabriqué le message de sa tradition culturelle...la fabrication des objets utiles s'achève dans l'art qui leur confère beauté. La beauté, ici, n'est pas seulement une simple harmonie des formes. Elle est avant tout harmonie intérieure entre l'homme et l'objet porteur d'un message de vie écrit en lignes, en formes, en couleurs, en symboles, associant ainsi l'objet fabriqué à la vie intime de l'homme en communion avec sa communauté et avec le cosmos.

Le symbole est donc pour lui, un langage ; c'est aussi la représentation graphique de l'invisible et de la transformation en immatériel du visible. Le symbolisme confère donc à l'objet d'art africain, une dimension originelle et spirituelle. Le langage des symboles unit la personne humaine d'une part avec le cosmos et de l'autre avec la communauté dont il fait partie, en

indiquant à tous les membres de la communauté son identité profonde. Par ce procédé, on transmet les secrets en société afin de préserver les institutions et les pratiques traditionnelles de l'influence du monde extérieur. La signification de ces symboles est liée à la vie de l'homme sur la terre et à son expérience sur l'environnement. Ces motifs sont une représentation de l'homme dans ses multiples dimensions, avec ses joies, ses peines ; une représentation du monde dans lequel il se trouve ainsi que du mystère de la vie et de la mort. L'unité culturelle africaine est aussi perceptible à travers l'origine de sa production artistique.

### **3.2-Le mythe ou la nature comme source de la création plastique traditionnelle en Afrique**

L'art africain traditionnel s'inspire à la fois de la mythologie et de l'histoire ; entités qui ont fortement influencé l'art des peuples africains.

#### **3.2.1-L'histoire comme source de la production plastique africaine**

Selon Ch. A. DIOP (1979, p. 371), les anciens égyptiens étaient noirs. Pour lui en effet, des flux migratoires se sont produits de la vallée du Nil vers l'Afrique de l'Ouest. Tous les peuples subsahariens ont une origine commune, l'Égypte. Par ailleurs, DIOP (1982, p. 7) trouve que seule une véritable connaissance du passé peut entretenir dans la conscience le sentiment d'une continuité historique, indispensable à la consolidation d'un État multinational. Cette thèse a été l'objet de contestation par de nombreux égyptologues. Mais des chercheurs africains regroupés au sein de l'École africaine d'égyptologie ont démontré à leur tour l'existence d'une parenté génétique entre l'égyptien ancien, le copte et les langues négro-africaines contemporaines, en appliquant la méthode de la linguistique historique comparative. C'est le cas de Théophile Obenga, Mubabinge Bilolo, Aboubacry Moussa Lam, Gilbert Ngom, Babacar Sall, Jean-Charles Coovi Gomez, Mohamadou Nissire Sarr, etc.

En ce qui concerne les données de la préhistoire, nous savons qu'en dehors des traditions orales, l'art pariétal africain (la peinture) nous a apporté des témoignages sur l'ancienneté d'institutions initiatiques et d'usage que connaît encore l'Afrique traditionnelle : cas des danseurs et des masques découverts dans le Tassili (Sahara). Une étude sur l'origine de l'art africain indique que les plus anciennes formes de sculpture trouvées proviennent du Nigeria et elles datent d'environ 500 ans avant J-C. Même si certaines régions africaines au sud du Sahara n'ont encore rien révélées selon les données archéologiques, il n'en demeure pas moins qu'elles soient dépourvues ou vides d'hommes. L'art rupestre est la plus ancienne en Afrique. Il existe quelques sites rupestres à Niakara et à Boundiali (Côte d'Ivoire) et dans certaines régions de l'ouest mais que les conditions de conservation et de découverte de ces peintures ne sont pas aussi favorables qu'au Sahara, en Tanzanie et au Kenya.

En considérant au niveau de nos mythes, la primauté de certains usages ou rites, nous sommes amenés à faire une analyse de leurs origines (cas des "*Mandébélé*" chez les Sénoufo). Selon la préhistoire, l'art serait apparu au Néolithique (-500 à -2000 ans), époque correspondant à celle du développement économique, technique et social des sociétés humaines. Les vestiges découverts en Côte d'Ivoire sont constitués de poteries. C'est ce que soutient F. N'DIAYE (1994, p. 137), lorsqu'elle affirme que la poterie est l'une des plus anciennes activités artisanales d'Afrique. Elle existe sur le continent noir depuis plus de 8000 ans. Son origine remonte en Côte d'Ivoire, d'après la datation fournie par les amas coquilliers de Songon-Dagbé, depuis au moins 2000 ans avant J.C. Aujourd'hui, cette activité est exercée par les Mangoro, population malinké, installée en Côte d'Ivoire, dans la région du Hambol, riche en terres argileuses. La poterie qui constitue pour ce peuple une tradition familiale et une source de revenu, est un facteur de

développement régional. Elle fait ainsi la renommée du pays tagbana. Qu'en est-il cependant de l'apport du mythe dans cette production plastique ?

### **3.2.2-L'univers mythique comme source de la création plastique africaine**

La création plastique africaine figure des êtres mythiques, c'est-à-dire les forces de la nature, les esprits ou génies. La compréhension du sens d'un fait ou d'un objet d'art traditionnel, dans le mode de vie africain, prend en compte la structure de son système social. Pour le comprendre, il est nécessaire de savoir le fait suivant :

- L'homme est confronté à des forces naturelles qui l'accablent et qu'il ne peut comprendre et de ce fait, son existence est une énigme ;

- intuitivement, l'homme acquiert une compréhension, une sorte de connaissances intérieures, comme celle de sa place dans l'ordre des choses. Cette expérience préliminaire provoque chez lui, un sentiment de terreur et de là, résulte une attitude religieuse vers le monde extérieur. Le Négro-africain a exprimé cela dans les rituels, structure au sens de laquelle l'œuvre d'art acquiert son rôle vital. Les mythes correspondent à la formulation verbale d'expériences ressenties. Ils fournissent le fond du caractère sacré du rituel et aussi de l'œuvre d'art.

Le mythe est un récit fictif mettant en scène des personnages légendaires. Souvent fallacieux, le mythe est aussi symbolique ; c'est le seul moyen d'exprimer la vérité lorsque le discours rationnel échoue. Sous une forme déficiente, due à la faiblesse de l'esprit humain, il déploie en images fortement affectives, souvent énigmatiques, l'objet seulement probable de convictions intimes. Il fait référence aux origines du monde notamment des êtres du monde naturel et de l'homme. Il évoque plus ou moins des questions de genèse. Il retrace les événements primordiaux liés fondamentalement à l'existence de l'homme, dans une société organisée selon des lois et l'éthique. En effet, pour E. MIRCEA (1963, p. 33), le caractère sacré du mythe réside dans le fait qu'il rappelle que « le monde, l'homme et la vie ont une origine et une histoire surnaturelle et que cette histoire est significative, précieuse et exemplaire ». Comme on peut le constater, le mythe, la plupart du temps, revêt un caractère sacré. Il a une fonction de révélation et sa parole est chargée de puissance. Dans tous les cas, M. GRIAULE (1965, p. 67) n'entend pas trahir cette logique, puisqu'il n'a pu s'empêcher d'avouer que :

le tissage étant une parole, fixant la parole par le va-et-vient de la navette sur la chaîne, la culture par le va-et-vient du paysan sur les parcelles, fait pénétrer le verbe des ancêtres, c'est-à-dire l'humidité dans la terre travaillée, fait reculer l'impureté de la terre, étend la civilisation autour des lieux habités (Dieu d'eau).

Ce qu'indexe ici, la critique de GRIAULE, c'est que le mythe est le geste ou la parole, le geste qui circonscrit et traduit l'événement humain. C'est justement dans cette vision que nous dirons que le mythe organise le groupe par le biais des rites. Il n'est pas étonnant que les rites puisent leurs éléments essentiels des mythes. En tant qu'objets de foi, les mythes sont pris pour guide pratique des activités auxquelles ils se rattachent et qu'ils ne sont vus comme causes réelles des coutumes et des normes morales d'un groupement social. La plupart des rites n'existent que par la signification qu'ils puisent des mythes. Que de symboles culturels n'ont de sens que rattachés au mythe qui les a fait naître selon CL. RIVIERE (1969, p. 315). Par ailleurs, nous notons que le rite réalise le mythe et permet de le vivre ; c'est pourquoi on les trouve intimement liés.

Par ailleurs, les mythes sont communiqués aux néophytes au cours de leur initiation. Pour E. MIRCEA (1963, p. 27) :

Quand les jeunes hommes passent par les diverses cérémonies d'initiation, on célèbre devant eux une série de cérémonies qui, tout en étant représentées exactement comme celles du culte proprement dit-sauf certaines particularités caractéristiques- n'ont cependant pas pour but la multiplication et la croissance du totem dont il s'agit, mais ne visent qu'à montrer la façon de célébrer ces cultes à ceux que l'on va élever, ou qui viennent d'être élevés, au rang des hommes.

En effet, les instructeurs expliquent aux néophytes pendant leur période d'isolement dans la brousse, les bonnes œuvres des êtres surnaturels qui, aujourd'hui, constituent une source inépuisable d'inspiration dans les faits et gestes quotidiens. Les mythes expriment l'origine du monde, de l'homme, des animaux et des plantes ainsi que tous les événements primordiaux à la suite desquels l'homme est devenu un être mortel, sexué, organisé en société, obligé de travailler pour vivre selon certaines règles.

L'essentiel, pour le néophyte, est donc de connaître les mythes. Cela s'explique par le fait que les mythes lui apportent une large connaissance du monde et son mode d'existence dans le monde. La connaissance des mythes lui ouvre les portes de l'apprentissage du secret de l'origine des choses, et avec le temps, on parvient à les maîtriser et à les manipuler à notre guise. En réalité, il ne s'agit pas d'une connaissance extérieure mais d'une connaissance que l'on vit rituellement. On apprend, en d'autres termes, non seulement comment les choses sont venues à l'existence, mais aussi où les trouver et comment les faire réapparaître lorsqu'elles disparaissent. À travers l'enseignement que regorge le mythe, on sait comment un comportement, une institution, une façon de travailler ont été mis en place selon MIRCEA (Op. cit., p. 33).

Les mythes font connaître que le monde, l'homme et la vie ont une origine et une histoire surnaturelles, et que cette histoire est significative, précieuse et exemplaire. Les mythes constituent un récit qui fait revivre une réalité originelle et qui répond à un profond besoin religieux. Ils expriment, rehaussent et codifient les croyances ; ils sauvegardent les principes moraux et les imposent. Ils garantissent l'harmonie dans le déroulement des cérémonies rituelles. Le mythe est donc un élément essentiel dans la vie humaine. Cette façon de percevoir les choses, montre que l'homme traditionnel peut vivre uniquement en ayant pour repère ce monde primordial qui doit être rappelé et rendu actuel régulièrement dans les rites. Ainsi, le mythe, système et mode de connaissance apparaît comme le modèle qui structure l'action, en l'occurrence le rite de passage. C'est une chose vivante intégrée dans le rythme social, éprouvée par la collectivité. Il traduit la victoire du symbolisme sur le quotidien vécu ou représenté.

G. DELEUZE (2002, p. 13), avec le mythe de l'île déserte, nous enseigne que l'homme dans certaines conditions peut porter le mythe de l'île déserte à sa perfection, à son comble. Cette pensée mythique fait donc échos à notre préoccupation pour l'optimisation de l'espace géographique : inventer un devenir qui porte l'île déserte à sa perfection. Néanmoins, il n'est pas question ici d'une vision utopique, dont l'accomplissement réclamerait le dépassement des conditions initiales. L'optimisation évoquée par l'auteur ne saurait être réduite à une apologie de la tabula rasa. En un mot, ce mythe de l'île déserte peut être approché comme un modèle de l'optimisation de l'espace géographique, selon lequel : habiter ne signifie pas occuper l'espace, mais devenir avec lui. La spécificité de cette proposition se comprend mieux au regard de deux autres figures de l'optimisation critiquées.

Pour J. BRUN (1981, p. 217), les mythes grecs sont pour nous d'un précieux secours car, contrairement à ce que l'on soutient avec conviction, les mythes n'ont pas été dissipés par les

lumières de la Raison, ils ont été, au contraire, les plus puissants moteurs de celle-ci. Toutefois, les Grecs rêvèrent la technique sans jamais rêver sur elle. L'Occident les a rendu plus techniques et opératoires. Raison et Action ne furent que les Masques portés par le Désir de l'homme cherchant à ouvrir les digues de son être. Pour Platon (1966, pp. 271-300), le mythe n'est ni un discours vérifiable, ni un discours argumentateur. Mais cela n'empêche pas ce dernier de reconnaître une utilité au mythe qui s'intègre ainsi à l'exposé philosophique. P. RICOEUR (2000, pp. 172-173), en se référant au mythe du Phèdre dans la lecture de Derrida, s'interroge en ces termes :

Pourquoi recourir au mythe, même dans le hors texte d'une analyse épistémologique hautement rationnelle ? C'est afin de faire front à l'aporie dans laquelle se perd toute enquête portant sur la naissance, le commencement, les débuts de la connaissance historique. [...] Il faut alors distinguer l'origine du commencement. Ce commencement est peut-être introuvable [...] On peut certes marquer quelque chose comme un début du traitement critique des témoignages, mais ce n'est pas un commencement du mode de pensée historique [...] Cette antériorité inassignable est celle de l'inscription, qui, sous une forme ou sous une autre, a dès toujours accompagné l'oralité, comme Jacques Derrida l'a magistralement démontré dans *De la grammatologie*.

Le mythe raconte une histoire sacrée qui relate non seulement l'origine du monde, des animaux, des plantes et de l'homme, mais aussi tous les événements primordiaux à la suite desquels l'homme est devenu ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un être mortel, sexué, organisé en société, obligé de travailler pour vivre, et vivant selon certaines règles. Le mythe est aussi un récit relatant des faits imaginaires non consignés par l'histoire, transmis par la tradition et mettant en scène des êtres représentant symboliquement des forces physiques, des généralités d'ordre philosophique, métaphysique ou social. Le récit mythique répond donc aux interrogations de l'homme quant à ses prérogatives sur l'environnement. La maîtrise de cet environnement par des intermédiaires techniques, choisis en fonction du degré de développement souhaité, est expliquée dans les mythes qui déterminent quels seront les outils symboliques et techniques préférentiels. Les rituels sont donc nés spontanément et ce, au désir de spiritualité de l'homme, au besoin de l'homme de comprendre les éléments qui l'environnent. Les mythes viennent donner plus d'efficacité aux rituels. Ils permettent à l'homme d'affronter les difficultés qui dépassent son entendement et qui conditionnent son existence tels les mystères de sa naissance et de son après mort. Le mythe apporte une explication aux phénomènes qui sont inhérents à l'existence humaine et sa place dans l'univers. Les mythes sont aussi le fondement des pratiques culturelles entre les vivants et le monde des esprits qui a un impact sur l'existence humaine. Il sacralise certains faits et délimite en principe le sacré du profane; ce qui introduit une réalité dans l'existence humaine.

Les mythes africains, en introduisant les génies et les esprits, contiennent des explications cosmogoniques qui varient d'un peuple à un autre, renseignent sur les origines du clan, les ancêtres fondateurs et héros, leur migration, l'institution des cérémonies initiatiques, les techniques, les interdits du clan. Ils rendent légendaire le héros mythologique qui devient aux yeux de la communauté toute entière un modèle. Le mythe en tant que système et moyen de connaissance, sert toujours de référence. Il structure les faits et gestes : les rites de passage, par exemple, ne sont rien d'autres que la reproduction vécue du mythe de la création. C'est aussi ce que nous enseigne B. Holas (1964, pp. 102-118), en ces termes :

De toute manière, l'un des principaux buts du mythe (sous sa forme originelle, effective) est d'accorder l'humanité avec les rythmes du cosmos en lui enseignant les modes d'utilisation des

forces que celui-ci produit en lui ouvrant les portes du sacré et en lui imposant un éternel mouvement cyclique selon une chronologie qui ne révèle pas de ce monde.

Les mythes dissimulent des documents ou faits historiques, des récits de migrations. Ils sont l'apanage des peuples africains dans l'interprétation de leur passé afin de le rendre présent par le biais des cérémonies initiatiques. L'initiation dans le bois sacré est le lieu et le moment de la rencontre entre le savoir et le non-savoir. L'enfant reçoit le savoir des maîtres, des dignitaires sur le « mythe », les origines, la loi, la coutume, les ancêtres, c'est-à-dire les fondements du groupe. Si les mythes constituent par excellence la philosophie d'hier, le condensé le plus riche et le plus significatif de la pensée traditionnelle et à ce titre, il importe de récolter cette littérature orale avant qu'elle ne soit oubliée ou qu'elle ne dégénère en légende. Le mythe est de quelque manière, l'idéologie des sociétés traditionnelles. Le mythe permet la justification des comportements en effectuant le passage d'une situation bloquée sur l'immédiat à une temporalité superposée. Afin d'opérer d'avec la situation le décrochage qui puisse leur donner un sens, nos idéologies doivent se référer à un futur et à un passé considérés en continuité avec le présent selon F. Dumont (1963, p. 49).

Avec le temps, les mythes sacrés sont devenus les piliers qui régissent les activités spirituelles et sociales au sein de la communauté. On peut donc les qualifier d'agents stabilisants. C'est ce que soutient P. M. C. FREALLE (2002, pp. 9-12) en ces termes :

Au-delà du cadre religieux, c'est l'existence humaine qui semble prise dans des cadres mythiques, comme si la séparation du profane et du sacré n'existait plus (...). La mythologie fournie aux hommes des modèles qui règlent leurs actions depuis le geste de semer jusqu'à l'étreinte amoureuse, depuis la construction des maisons jusqu'au jeu des mains sur la peau musicienne des tambours (...).

Tous les objets, masques, statues ont toujours une signification symbolique dont le décor à lui aussi joue un rôle qui est au-dessus de la simple recherche de la beauté. L'objet fabriqué est le produit de la tradition de la tribu de l'artiste qui détermine les formes et les motifs mais aussi de ses capacités artistiques. La création artistique n'existe pas en soi, il sert à embellir les cérémonies et les lieux de culte afin de les rendre dignes des esprits qui peuvent y prendre possession des mortels. L'art africain est aussi un art dont les techniques sont transmises lors d'une initiation qui se déroule le plus souvent dans le bois sacré.

### **3.3-L'initiation comme mécanisme de transmission des techniques artistiques traditionnelles africaines**

Notons, avant tout propos, que l'initiation conduit inévitablement selon F. EZÉMBÉ (2009, p. 153) à la notion de « *secret* ». Cela dit, l'on doit s'interdire de divulguer ou de dévoiler ce qu'on a vu ou entendu dans l'enclos sacré lors de l'initiation. Il résulte, de là, que la discrétion protège la croyance qui, à son tour, garantit la cohésion sociale.

L'éducation traditionnelle africaine relève de la responsabilité de la famille, du clan, du village. L'individu se définit en fonction de la collectivité et c'est dans le groupe social que l'enfant fait son apprentissage : il est ainsi soumis à la discipline collective. Considéré comme un bien commun, l'enfant est soumis à l'action éducative de tous; il peut être envoyé, conseillé, corrigé ou puni par tous les adultes du clan. Elle cherche à faire de l'individu un membre intégré et accepté par le groupe. En participant activement aux activités et à la vie du groupe, l'individu

s'y intègre socialement et culturellement. L'intégration sociale permet à l'individu de reconnaître le groupe comme sien et d'être reconnu par lui. L'intégration culturelle fait de lui un modèle qui est l'expression d'une manière de vivre, de penser et d'être propre au groupe. Il intègre ses valeurs et s'y conforme (par les principes d'adaptation, d'intégration, de cohésion). Les enseignements reçus sont en rapport avec l'environnement physique, avec les réalités socio-économiques et directement liés aux tâches de production. On donne ainsi à l'enfant, un ensemble de connaissances utilitaires qui lui permettent d'affronter sans beaucoup de frustration, les difficultés de la vie.

Par ailleurs, l'apprentissage est basé sur la participation active de l'enfant aux différentes activités du groupe. Il s'agit d'une pédagogie du vécu où les adultes servent d'exemple et de cadre de référence à l'action des jeunes. L'accent est mis sur l'expérience et de l'exemple. D'où le célèbre proverbe prononcé en 1960 à l'UNESCO par A. Hampaté BA : « En Afrique quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle ». Hampaté BA souligne ici, le rôle déterminant des Anciens dans la transmission du savoir, en tant que dépositaires. Elle est aussi adaptée à chaque catégorie d'âge. Elle va du plus simple au plus complexe et se définit en termes d'hierarchie des âges où l'aîné est censé connaître plus que le cadet. Cette action est donc continue entre les différentes étapes du développement de l'enfant, entre la famille, le clan et la société. Elle est aussi basée sur la conception animiste et les croyances religieuses. Ce qui nous entoure est naturel, nous le voyons mais il existe un monde invisible qui n'est perçu que par ceux qui ont « quatre yeux », c'est-à-dire les initiés. Elle est une éducation entourée d'interdits qui en font une réalité inviolable et marque de manière profonde, les relations que l'homme établit avec la nature, avec la communauté humaine et avec le monde invisible. Les relations avec la nature se caractérisent par la crainte que l'homme a des forces naturelles telles que la foudre, le fleuve, les animaux ou les arbres sacrés, divinisés ou protecteurs du clan, etc. Cette crainte rend l'homme impuissant devant la nature et fait qu'il vive en harmonie avec celle-ci. Enfin les relations avec le monde invisible se caractérisent par des échanges entre les vivants et les morts, qui font partie de la famille africaine. Les morts jouent le rôle d'intermédiaire entre les divinités et les vivants.

Les connaissances étaient traditionnellement transmises, d'une région à une autre, de père en fils et de génération en génération. En effet, l'éducation traditionnelle africaine utilise diverses techniques qui se rapportent aux méthodes dites « nouvelles » : elles s'attachent non seulement à faire acquérir à l'enfant les connaissances utiles à l'âge adulte, mais étendent leur action à la formation de la personnalité. Elles suscitent l'activité de l'enfant en rapport avec ses besoins fondamentaux et sont subordonnées au développement mental de l'enfant ainsi qu'à son niveau de socialisation. Elles permettent non seulement à faire acquérir à l'enfant les connaissances utiles à l'âge adulte, mais participent à la formation de sa personnalité. Elles éveillent l'activité de l'enfant en rapport avec ses besoins fondamentaux et sont subordonnées à son développement mental ainsi qu'à son niveau de socialisation.

Dans les sociétés africaines, la transmission du savoir, des valeurs est principalement assurée de façon permanente par les institutions initiatiques qui sont dans le fond de véritables écoles de formation. Nous avons le Poro chez les Sénoufo, la société Awa chez les Dogon, le Komo chez les Bambara, Oro chez les Yorouba, le Mmo chez les Ibo, le Njya chez les Bamiléké, etc. Ces institutions initiatiques régissent toute la vie de ces peuples. Les bosquets sacrés sont les sites d'acquisition du savoir enseigné par les dignitaires de la plupart de ces institutions initiatiques. L'initiation traditionnelle est donc un ensemble de rites de passage qui ont pour but d'insérer l'individu dans la société et de lui enseigner les règles de la vie en commun. Dans le bois sacré, les néophytes apprennent le langage des codes, des signes ou des symboles nécessaires à la pratique musicale, à la production artistique mais aussi à la communication en société. Ce

langage symbolique permet aux initiés de préserver le secret autour des rites et des pratiques initiatiques.

En somme, la transmission du savoir en Afrique est assurée par les différentes institutions initiatiques. L'adolescent y reçoit l'instruction jusqu'à l'âge adulte. À travers ces institutions initiatiques, l'homme apprend toutes les valeurs indispensables à sa survie et au maintien de l'ordre social. En quoi réside alors le caractère fonctionnel ou utilitaire de ces œuvres d'art ?

### **3.4-Le caractère fonctionnel ou utilitaire des productions plastiques africaines**

L'art traditionnel africain est un art fonctionnel ou utilitaire car il est au service des hommes ; il participe à leur quotidien. Il n'est donc pas destiné à la contemplation mais il répond à des besoins bien précis dans la société. En Afrique noire, le sentiment artistique est intimement lié à la vie quotidienne. L'art traditionnel africain est né des besoins des différentes ethnies. Il est donc inconcevable de dissocier cette nécessité sociale et religion, au risque de voir disparaître les artisans et les techniques.

L'art africain contribue à la vie quotidienne, au vécu quotidien d'un peuple. En effet, toute invention qui ne répond pas à un besoin social n'a pas de sens. C'est en adaptant sa production à un besoin social que l'œuvre d'art a intégré la vie sociale des communautés et à commencer par servir dans toutes sortes de rituels et d'usages domestiques. La majorité des objets a un caractère utilitaire car destinés à un usage social et domestique. Si l'on s'en tient déjà à la vie sociale, l'infinie variété des objets et des utilisations est impressionnante ; toute une gamme d'objets d'art participe aux activités les plus diverses. On les retrouve lors des cérémonies religieuses, rituels et cultes d'adoration, rites initiatiques, cérémonies funéraires, réjouissances, etc.

L'art sert de réjouissance et prend en compte les objets utilitaires. Il est souvent difficile de parler d'art profane dans le contexte africain. En effet, si nous prenons la danse par exemple qui est un art de réjouissance, nous pouvons voir qu'elle procure la plénitude. Et si l'art procure la plénitude, la délivrance, c'est qu'il y a un phénomène à l'intérieur qu'on ne peut pas définir et qui nous fait voyager dans un monde extraordinaire ; ce phénomène est donc divin. Ici l'art profane est donc source divine, sacrée. Ces connaissances se rattachent toujours au mystère de l'unité cosmique primordiale, dont chaque métier est comme un reflet, une expression particulière. Dans les sociétés traditionnelles, non seulement le métier, ou l'art, est considéré comme une expression incarnée des forces cosmiques sous un aspect particulier, mais encore comme un moyen pour entrer en relation avec elles.

## **CONCLUSION**

La production plastique traditionnelle africaine est si riche et variée qu'elle tient une place importante dans le quotidien des peuples. Les œuvres d'art africain ont une fonction purement utilitaire car destinées à satisfaire les besoins sans cesse croissant des hommes. Derrière cette pluralité d'objets et de formes se cache l'unité culturelle du continent africain à travers le système de codification symbolique contenu dans l'art, l'origine des objets, le mécanisme de transmission traditionnelle des techniques artistiques, la fonction sociale des objets, etc. Tous ces éléments se rencontrent chez presque tous les peuples d'Afrique subsaharienne. Cette unité qui résulte de la diversité culturelle est reconnue par tous les États africains à travers l'article 4 de la Charte culturelle de l'Afrique (Juillet 1976) qui stipule que: « Les États africains reconnaissent que la diversité culturelle est l'expression d'une même identité, un facteur d'unité et une arme efficace

pour la libération véritable, la responsabilité effective et la souveraineté totale du peuple ». On peut donc affirmer que l'art traditionnel africain, au-delà la diversité culturelle du continent noir, parle le langage de l'unité africaine. Cependant, cette production plastique traditionnelle africaine est-elle encore d'actualité dans le contexte actuel de la modernité ?

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

*La charte culturelle de l'Afrique*, (du 2 au 5 juillet 1976), Treizième session ordinaire de l'Organisation de l'Unité Africaine, Port-Louis (Ile Maurice).

ANQUETIL Jacques, 1977, *Artisanat créateur en Côte d'Ivoire*, Paris, Dessain et Tolra,

BA A. H., 1996, *Amkoullel l'enfant Peul*, Mémoires, Paris, Editions J'ai lu.

BRETON Jean-Jacques, 2019, « Chapitre I. L'Afrique », *Les arts premiers*. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », p. 11-40.

BRUN Jean, 1981, *Les masques du désir*, Paris, Éditions Buchet-Chaste.

DELEUZE Gilles, 2002, *L'île déserte et autres textes. Textes et entretiens 1953-1974*, Paris, Les Éditions de Minuit.

DIOP Cheick Anta, 1979, *Nations nègres et culture - De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique Noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence africaine.

DIOP Cheick Anta, 1982, *L'unité culturelle de l'Afrique noire. Domaines du patriarcat et du matriarcat dans l'Antiquité classique*, Paris, 2ème édition, Présence africaine.

DUMONT François, 1963, « Idéologie et savoir historique », in *CIS*, n°25, p. 49.

EZÉMBÉ Ferdinand, 2009, *L'enfant et ses univers*, Paris, Éditions Karthala.

FREALLE Pauline Marie Céline, 2002, *Les animaux dans les masques d'Afrique de l'Ouest*, Thèse de doctorat, École Nationale Vétérinaire d'ALFORT.

HOLAS Bohumil, 1964, « Mythologie des origines en Afrique noire », *Diogène*, N° 48, p. 102-118.

HORKHEIMER Max et ADORNO Theodor W., 1974, *La Dialectique de la raison : fragments philosophiques (1947)*, trad. de l'allemand par Éliane Kaufholz, Paris, Gallimard.

KERCHACHE Jacques, PAUDRAT Jean-Louis et STEPHAN Lucien, 2008, *L'art africain*, Paris, Citadelles et Mazenod, Nouvelle édition révisée et augmentée (1ere éd. 1988).

MARCUSE Herbert, 1968, *L'Homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, traduit de l'anglais par M. Wittig et l'auteur, Paris, Éditions de Minuit.

MIRCEA Eliade, 1963, *Aspects du mythe*, Paris, Éditions Gallimard.

[MVENG Engelbert](#), 2000, « [Problématique d'une esthétique négro-africaine](#) » in *Éthiopiennes*, n<sup>os</sup>, pp. 64-65,

MVENG Engelbert, 1964, *L'art d'Afrique noire : Liturgie cosmique et langage religieux*, Paris, Mame.

MVENG Engelbert, 1980, *L'art et l'artisanat africains*, Yaoundé, Édition CLÉ, 1980.

N'DIAYE Francine, 1994, *Le Musée de Dakar : Arts et traditions artisanales en Afrique de l'Ouest*, France, Édition SEPIA.

PAUVERT Jean-Claude, 1951, « Approche de l'art africain noir », *Présence Africaine*, N° 10/11, p. 72-84.

PERROIS Louis, 1977, *Problèmes d'analyse de la sculpture traditionnelle du Gabon*, Paris, ORSTOM.

PLATON, 1966, *La république*, Livre VII, Paris, Garnier-Fraises, GF Flammarion.

RICOEUR Paul, 2000, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris, Éditions du Seuil.

RIVIERE Claude, 1969, *L'objet social, essai d'épistémologie sociologique*, Paris, Marcel Rivière et Cie.

# RÉALISME POLITIQUE ET RECONNAISSANCE DES ÉTATS AFRICAINS SUBSAHARIENS ÉMERGENTS

Chantal PALÉ-KOUTOUAN,

Département de Philosophie, Université Alassane Ouattara (Bouaké) - Côte d'Ivoire,  
[pale\\_chantal@yahoo.fr](mailto:pale_chantal@yahoo.fr). Contacts : +2250757495479/0505892771

## Résumé

La reconnaissance des États africains subsahariens comme des États émergents se révèle nécessaire dans ce contexte de la mondialisation dont l'internationalisation et la globalisation sont les traits dominants. Pour s'accommoder à ce nouvel environnement de grande concurrence et de compétitivité internationale, les États sous-développés de l'Afrique subsaharienne sont appelés à trouver des stratégies adéquates d'affirmation de soi. Leur visibilité, durablement tronquée par des considérations identitaires et culturelles, ne devient effective qu'au prix de leur engagement à l'action. Une action capable de les hisser au rang des États qui progressent, convenablement, et que l'on peut classer parmi les États dits émergents. L'émergence, concept relatif à l'idée d'une évolution d'ensemble est l'occasion pour ces États africains subsahariens d'agir conjointement dans le réalisme pour l'unité régionale et la marche vers la globalisation. L'objectif de cet article est de montrer que la reconnaissance des États africains subsahariens comme émergents dépend véritablement de leurs actions personnelles, qui leur permettent de participer effectivement au processus international actuel de développement des États.

Mots clés : Afrique subsaharienne, Développement durable, Émergence, Intégration, Réalisme, Reconnaissance.

## POLITICAL REALISM AND RECOGNITION OF EMERGING SUB-SAHARAN AFRICAN STATES

### Abstract

The recognition of sub-Saharan African states as emerging states is necessary in this context of globalization, of which internationalization and globalization are the dominant features. To adapt to this new environment of great competition and international competitiveness, the underdeveloped States of sub-Saharan Africa are called upon to find adequate strategies for asserting themselves. Their visibility, permanently truncated by identity and cultural considerations, only becomes effective at the cost of their commitment to action. An action capable of raising them to the rank of States that are progressing, properly, and that can be classified among the so-called emerging States. Emergence, a concept relating to the idea of an overall evolution, is an opportunity for these sub-Saharan African States to act jointly in realism for regional unity and the march towards globalization. The objective of this article is to show that the recognition of sub-Saharan African states as emerging truly depends on their personal actions, which enable them to participate effectively in the current international process of state development.

Keywords: Sub-Saharan Africa, Sustainable development, Emergence, Integration, Realism, Recognition.

## Introduction

L'engouement pour se faire reconnaître comme État émergent s'est accru en Afrique subsaharienne, depuis la révélation des «Nouveaux Pays Industrialisés» de l'Asie du Sud-Est et de ceux du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Ces États se sont progressivement imposés comme modèle de développement adapté dans le contexte mondial actuel. Du fait de leur poids économique et politique, ils sont comptés comme les grandes puissances émergentes actuelles. C'est pourquoi les États africains subsahariens désireux de se développer en font une source d'inspiration. Il est vrai que le concept "d'État émergent", substitut du terme "pays industrialisé" n'est pas un concept inédit dans le jargon du développement, mais force est de reconnaître qu'il s'inscrit dans le contexte historique actuel de la mondialisation comme motivateur d'intégration économique et politique des États sous-développés afin de sortir de la précarité. Au fond, l'émergence, implique le fait, pour un État de pouvoir démontrer son dynamisme et son sens de l'ouverture qui l'éloignent graduellement de la pauvreté. Ce nouveau contexte de développement mondial appelle vivement tous les États et surtout les États africains subsahariens à une aventure de transformation qualitative de leurs conditions d'existence. Car, telle est la voie de l'amélioration de leur réputation. L'émergence devient ainsi significative pour ces États africains subsahariens qui ne manquent de s'y engager.

Même si, au regard des dispositions juridiques internationales actuelles, tout État est appelé à émerger, il convient de signifier que la véritable émergence s'accomplit dans le réalisme, c'est-à-dire, dans le strict respect des conditions requises pour se prévaloir de cette qualité. Les États africains subsahariens qui espèrent être émergents doivent entreprendre des actions pragmatiques qui épousent les attentes de développement global promu au niveau international. L'émergence, dans ce contexte mondial semble promouvoir des discours à caractère économiste ou ayant trait à la gestion financière moderne, certes, mais, pour un État sous-développé, l'accession à l'émergence n'est pas limitée au seul développement économique. D'ailleurs, les États accèdent au statut d'émergent suivant un indice de développement, il s'agit, bien entendu du développement intégral. L'on reconnaît l'État par sa capacité à l'intégration, son aptitude à rassembler les objets capitalisables pour son développement durable. L'objectivité est nécessaire pour l'accomplissement de l'émergence ; et pour l'atteindre, les deux notions d'émergence et de reconnaissance s'arriment sous un même rapport dialectique. Les États atteignent le stade d'émergent, lorsqu'ils sont reconnus comme satisfaisant aux exigences internationales de développement. Or, le monde international ne peut les reconnaître que grâce à leurs actions allant dans le sens de l'émergence. En somme, la reconnaissance favorise l'émergence et l'émergence permet la reconnaissance.

Notre problématique vise à proposer la démarche de développement réaliste aux dirigeants d'États africains subsahariens afin de s'inscrire dans la dynamique du développement global actuel. Ce développement, fondé sur l'objectivité et l'universalisation se rapporte à l'échelle des normes internationales. Et, comme tel, les États se positionnent mondialement au prix de leur travail et par leurs actions tangibles de développement. L'on en déduit que la reconnaissance du niveau de développement des États ou leur émergence relève du mérite. Aussi, comment les États africains subsahariens peuvent-ils mériter d'être reconnus comme des États émergents ? Pour élucider cette question essentielle de notre analyse, nous userons d'une méthodologie d'approches à la fois, historique, critique et comparative, qui nous permettra de conduire un développement en trois axes. Le premier décrira la portée historico sociologique des notions, réalisme et reconnaissance, relativement au concept d'émergence. Le deuxième définira les conditions réalistes pour la reconnaissance des États africains subsahariens comme émergents. Le

troisième posera l'émergence globale comme alternative réaliste pour la reconnaissance des États africains subsahariens.

### **1. Portée historico sociologique des notions, réalisme et reconnaissance, relativement au concept d'émergence**

Le réalisme se rapporte à l'action concrète ou relevant de la réalité, par opposition à ce qui relève de l'imaginaire, de l'irréel. Dans l'ordre politique ou juridique, il consiste à appréhender les choses concrètement et à agir indépendamment de principes a priori. À travers le réalisme, les dirigeants des États sont saisis comme des acteurs pertinents des relations internationales et sont amenés à obéir à une logique propre relativement au principe de la concurrence inter-État. Ils engagent ainsi leurs États dans l'organisation supranationale au détriment de l'intérêt individuel. Le réalisme politique consiste pour le dirigeant à être pragmatique dans la gestion de son État. Il doit s'atteler à vérifier, par l'expérience, les connaissances acquises ou les informations reçues sur un certain nombre d'états de faits. En ce sens, mener des actions réalistes de développement consistera pour chaque dirigeant d'État africain subsaharien à promouvoir le développement des atouts personnels de son État. De cette façon, il peut apporter de la nouveauté pour enrichir l'action commune de développement à laquelle il est sensé contribuer en vue d'impulser l'émergence globale de sa région, de son continent, etc. Le réalisme permettra aux dirigeants africains subsahariens d'affronter et de vaincre les obstacles qui les empêchent de faire accéder leurs États au développement. Les actions réalistes sont donc des actions objectives qui leur éviteront la stigmatisation. En cultivant l'esprit réaliste, chaque leader africain subsaharien devrait accepter désormais, la condition de son État, quelle qu'elle soit, et s'engager à la transformer à force de travail. Cela suppose le refus par ces dirigeants africains de l'abstraction nourrie dans l'imaginaire ou l'"artifisme"<sup>12</sup>, à l'origine de régimes fantaisistes. En effet, les chefs d'États africains qui se considèrent comme réalistes ont, désormais, la responsabilité d'examiner la situation de leurs États et d'identifier les problèmes de leurs peuples. Les solutions qu'ils proposeront, découlant de leurs propres investigations, seront, certainement plus efficaces. Les dirigeants d'États africains subsahariens, décryptant personnellement les obstacles à leur développement, pourraient être plus prompts à introduire les réformes adéquates afin de se rendre visibles, en sortant du sous-développement.

En Afrique subsaharienne, les problèmes économiques et sociopolitiques récurrents sont entre autres, les questions de l'extrême pauvreté de la majorité des populations, l'incivisme des peuples et l'absence de l'État de droit démocratique. La prise de conscience de ce fait, ne doit pas amener les dirigeants à agir, en s'appuyant sur un simple raisonnement par analogie. Au contraire, chaque dirigeant doit s'appuyer sur les spécificités de son État pour y appliquer un traitement particulier, proportionnellement à la situation. À ce titre, ce bref rappel sur le mode de résolution de la crise postélectorale ivoirienne de 2011 est significatif. Au lendemain de la crise, il fallait nécessairement relever le défi sécuritaire, par la réconciliation et la réorganisation des forces de l'ordre, restaurer la sécurité des populations et des biens, ...et résoudre la crise politique aux diverses ramifications. Cet exercice fut particulièrement dévolu à la situation ponctuelle ivoirienne, de telle sorte qu'il ne peut être répertorié sur une toute autre situation similaire, sans y

---

1 "Artifisme" cette expression traduit l'idée de feinte, de mascarade, ou de "sofistication". Pour nous, ce terme peut résumer les pratiques des charlatans de la politique dont les entreprises occultent la «vérité effective» ou la réalité. Dans la pratique de l'artifisme s'opère un usage abusif de l'imaginaire contre le réel; c'est d'ailleurs, l'une des motivations de la philosophie révolutionnaire de Machiavel comme réponse à la pensée politique de ses devanciers.

être préalablement adapté. En somme, l'objectif visé dans le réalisme est d'épouser la logique et les données factuelles issues de chaque réalité africaine particulière. En facilitant aux dirigeants d'États africains subsahariens le décryptage des obstacles au développement de leurs États, l'attitude réaliste permet à chaque chef d'État d'innover conformément à la situation de son État. Ce faisant, il peut mieux se garantir une visibilité dans la sous-région et même au-delà. Le réalisme politique et la reconnaissance qui s'arriment à l'émergence dans le cadre de notre problématique incitent à répondre à tout appel du développement par l'action concrète.

Des diverses acceptions que couve la notion de reconnaissance, l'approche sociologique, porteuse de la double signification éthique et sociale requiert le travail personnel et l'éthique de la diversité. La reconnaissance sociologique s'appréhende sur le plan moral mais aussi à travers les relations en communauté. Elle est d'autant plus pertinente qu'elle implique la conscience relationnelle et aussi une accréditation des entités mises en relation par la qualité ou le défaut de leurs actions. Pour s'engager dans un véritable rapport de reconnaissance, l'homme doit d'abord avoir connaissance de son appartenance à un corps social et ce faisant, se déterminer à y œuvrer pour affirmer pleinement son humanité parmi ses semblables. La question de la sociabilité de l'homme, définie déjà dès l'Antiquité s'inscrit, certes, au cœur de l'histoire de la pensée sur l'humanité, mais elle ne devient plus significative qu'avec le fait de la reconnaissance.

La reconnaissance résume l'idée de la société comme la sphère privilégiée de l'expression de l'humanité. Déjà avec les Anciens, Aristote, notamment, l'idée de la sociabilité de l'homme implique une éthique de vie. Celle d'exister pleinement en adoptant une posture exemplaire et profitable à la société. C'est dire qu'Aristote, ou simplement, la philosophie prescrit une attitude vertueuse gagnante à tous égards. Mais comment réaliser que l'on mène une existence éthique si l'on vit en groupe sans avoir conscience qu'on y est engagé en réalité ? La valeur de nos actions et notre épanouissement n'ont de sens que dans un rapport de reconnaissance. L'on peut juger qu'un acte posé est pertinent ou non, valorisant ou aliénant, seulement, en présence de son semblable dont l'attention marquée par des signes de reconnaissance ou de mépris nous le signifie. Ainsi, en plus d'avoir conscience qu'il est voué à une vie communautaire, l'humain, digne de ce nom, marque son existence par ses réalisations. Ses faits et gestes rendent témoignage de ce qu'il est ou ce qu'il représente.

L'émergence est une phase précise dans le processus du développement des États. Elle s'atteint suivant un indice du développement qui révèle l'évolution de l'État concerné, de sa condition d'extrême précarité vers un stade meilleur, transitoire, pour le développement durable. L'émergence n'est donc pas une condition innée, elle est suscitée par l'action personnelle enrichie de l'ouverture sur le monde extérieur. L'émergence des États se garantit par le fait que les acteurs privilégiés de cet État prennent conscience de sa précarité et cherchent à le faire évoluer vers une condition améliorée. Sous ce rapport, l'émergence est bien significative d'un refus de plonger ou de s'engloutir, contrairement au fait d'immerger.

Dans la métaphore platonicienne du mythe de la caverne, Platon (2016) présente Socrate évaluant l'évolution de l'âme humaine relativement à l'instruction et à l'ignorance. Le mouvement dialectique comme méthode d'examen successif des données pour atteindre la connaissance véritable est le procédé par lequel le prisonnier de la caverne<sup>13</sup> quitte sa situation

---

3 Longtemps, resté emprisonné dans le monde de l'erreur et de l'illusion, le "prisonnier" considère le reflet imparfait de la vérité y prévalant comme l'essence des choses. Seule la philosophie, par son essence dialectique lui permet de distinguer la vérité apparente ou "doxa" de la Vérité authentique ou l'En-soi des choses. Avec Platon, le mouvement contemplatif de la dialectique ascendante permet le passage de l'ignorance au Savoir (Platon, op. cit, p. 273 et suivantes). De la même manière, l'État aspirant à l'émergence doit passer par les étapes de la prise de conscience de

illusoire pour accéder à la vérité. L'émergence s'offre comme une étape importante de la progression des États vers le développement. À l'instar du mouvement dialectique, la maïeutique platonicienne, qui permet au prisonnier de la caverne de s'émanciper de l'ignorance, l'émergence est l'étape transitoire que les États doivent nécessairement franchir avant d'atteindre le développement durable. Elle se résume dans la démarche systémique engageant les dirigeants d'État à poser des actions concrètes de développement d'une part et d'autre part, à pouvoir être reconnu internationalement. Le développement véritable des États africains subsahariens est conditionné par leur émergence qui, elle-même admet des critères pour son effectuation. C'est, à partir d'une approche réaliste des conditions de son accomplissement qu'elle pourrait se réaliser. En tout, l'émergence des États africains subsahariens implique un diagnostic approprié des réalités africaines, afin de créer les conditions d'une réforme adéquate et valide.

Significativement, c'est le fait pour les dirigeants d'accepter, désormais, de faire un état des lieux du degré d'avancement de ces États, par rapport à l'ordre du développement mondial actuel, d'envergure économique-sociale. Cela conduit à définir la place qu'occupent les États africains subsahariens dans le concert des nations, d'obédience post-moderne. La reconnaissance de la position précise de ces États dans l'ordre moderne actuel faciliterait leur engagement à se départir des obstacles qu'ils identifieront afin d'impulser leur développement. L'acceptation sociologique du concept de reconnaissance dans la perspective de *La Phénoménologie de l'Esprit* de Hegel, renvoie à un sens triple, à la fois moral, juridique et éthique. Pour ce philosophe, l'épanouissement du concept s'accomplit en trois phases ou moments qu'on peut représenter dans la vie sociale par l'expérience d'une auto-conscience individuelle, d'un accomplissement historique de ce sujet auto-conscient, en présence de l'altérité. Autrement dit, la reconnaissance que les États Africains subsahariens visent, signifierait dans une perspective hégélienne, le fait que chaque État africain concerné réalise d'abord qu'il existe en tant qu'État, avec toutes les preuves techniques garantissant sa qualité d'État et lui permettant de s'épanouir, conséquemment comme tel.

Ainsi, par exemple, la Côte d'Ivoire pourrait être reconnue comme un État parce qu'elle en a les caractéristiques. Il s'agira d'analyser qu'elle a une population dignement installée sur le territoire ivoirien souverainement régi par les autorités politiques. Cela implique, par ailleurs que ces autorités ivoiriennes agissent pour rendre cet État visible, reconnaissable, non moins que comparable aux autres États, d'un point de vue ontologique ou essentiel. Grâce à sa souveraineté puis, son indépendance, la Côte d'Ivoire devrait pouvoir se garantir la suprématie à l'intérieur de ses frontières et les droits fondamentaux au plan international. Ses actions devraient aller dans le sens d'une confirmation de son statut juridique, de sa souveraineté et de sa légitimité. Force est, cependant, de se rendre à l'évidence que la marque de reconnaissance que les États se vouent ne peut les faire subsister, ni remplacer leur souveraineté de façon pérenne. Elle est, pourtant, significative pour leur accréditation au plan international. Car, c'est une marque de reconnaissance de l'État, lorsque les autres États en font un partenaire diplomatique et/ou commercial, ou simplement, en rendent témoignage.

En clair, la reconnaissance des États africains subsahariens émergent passe par la prise de conscience de leur existence, la capacité d'agir visiblement et que ces actions spécifiques soient remarquables par les autres États. En vérité, tout État digne de ce nom doit réaliser qu'il n'existe pas seul, mais avec d'autres États qui le reconnaissent aussi à leur tour et ils deviennent des partenaires. L'auto-reconnaissance devient donc une reconnaissance de soi, puis de l'autre. Mais,

---

sa condition délétère, la résolution à y œuvrer pour son amélioration et agir effectivement afin de susciter le jugement extérieur grâce auquel cette émergence se valide véritablement.

c'est surtout en s'extériorisant que l'État s'affirme significativement. Ce phénomène lié aux réalités historiques se traduit bien par la pensée hégélienne selon laquelle, au départ, chaque conscience réalise son existence propre, uniquement. « Mais selon le concept de la reconnaissance, [...] le comportement des deux consciences de soi est (...) déterminé de telle sorte qu'elles se prouvent elles-mêmes et l'une à l'autre au moyen de la lutte pour la vie et la mort », (Hegel, 1941, pp. 158-159). L'existence pleine se fonde dans une logique de la connaissance de son existence propre, puis de celle d'autrui à travers les chocs passionnels d'amitié et de conflits intersubjectifs. Dans *La Phénoménologie de l'Esprit*, Hegel théorise le mouvement triple nécessaire dans le processus de la reconnaissance des entités humaines et des États. L'on retiendra que les États africains subsahariens peuvent être reconnaissables comme des États émergents s'ils satisfont aux exigences requises pour ce faire.

## **2. Définition des conditions réalistes de la reconnaissance des États africains subsahariens comme émergents**

Conformément au contexte actuel d'universalisation des principes, les États africains subsahariens qui visent à se faire reconnaître méritent de se conformer aux critères qui définissent cette reconnaissance. Aujourd'hui, l'universalisation appelle davantage à une personnalisation de soi, c'est-à-dire, le fait d'être soi-même, avant de se confronter aux autres. Le diagnostic de certains faits historiques africains subsahariens, récents ou lointains, ne laisse pas indifférent vis-à-vis de la situation dilemmatique que vivent les États de cette contrée. En effet, en même temps qu'ils désirent s'affirmer personnellement comme un État digne de ce nom (être soi-même), ces États ne veulent pas s'émanciper du mimétisme sans discernement qui les fait vouloir être quelqu'un d'autre au lieu de tirer meilleur profit des qualités d'autrui. Aussi, se laissent-ils entraîner dans une duplicité justifiant la crise identitaire à laquelle les États africains subsahariens sont confrontés et qui mine le processus de leur marche vers le développement durable.

L'objectivité scientifique se voulant universelle, définit une approche de la reconnaissance du niveau de développement valable pour tous les États. Cela signifie implicitement que tous les États sont appelés à satisfaire aux mêmes exigences de développement. Les critères qui ont porté les États du groupe BRICS ou même ceux de l'Asie du sud-Est au rang d'États émergents valent toujours pour l'évaluation des États africains subsahariens. Encore, pour que cette évaluation soit possible, faudrait-il que les États concernés soient identifiés comme de vrais États et que leur souveraineté en rende compte. Or, jusqu'ici, nombre d'États africains subsahariens peinent à assumer leur légitimité politique et partant, leur souveraineté. La très récente résurgence de la violence en Afrique de l'ouest, couronnée par des coups d'États au Mali (le 18 Août 2020), en Guinée (le 05 septembre 2021) et au Burkina Faso (le 23 Janvier 2022), en est la preuve. Ces situations de troubles qui biaisent l'harmonie sociale sont réputées ralentir le développement économique et, ainsi, mettre en mal le processus de l'émergence des États. En effet, par le phénomène de l'instabilité, les États deviennent méconnaissables au point qu'on ne peut compter sur leur souveraineté qui est de loin, un facteur prépondérant dans le classement d'un État comme émergent.

Rien qu'à travers son intégrité, un État peut déjà affirmer sa souveraineté. En effet, l'intégrité demeure un symbole clé au cœur des règles du droit international. Par son canal, l'on annonce et établit les règles de la transmission du pouvoir, contrairement aux règles de la souveraineté monarchique d'alors. C'est dire que la souveraineté et l'intégrité de l'État comptent pour son affirmation et sa légitimation, dont l'objectivité ouvre à la reconnaissance en tant qu'État émergent. E. Morin (1965, p. 12) reconnaît que « la politique aujourd'hui tend à

s'ordonner selon une ligne vectorielle qui est celle du développement ». Il considère que la question du développement est le point fort de la gestion politique contemporaine. Significativement, un État se voulant émergent devrait adopter l'idée de développement comme partie intégrante de sa gouvernance. Le type de développement embrassant tous les domaines reconnus aujourd'hui comme porteurs d'une évolution. En clair, le concept de la souveraineté mentionné plus haut doit se concrétiser dans la vie de l'État sur les plans, économique, social, politique, sécuritaire, sanitaire, technique, intellectuel, humain, etc.

Toutefois, il n'est pas anodin de noter que l'idée d'émergence a une forte connotation économique. Sylvia Delannoy (2012) présente Antoine van Agtmael, un économiste néerlandais à la Société financière internationale comme la première personne à faire mention du terme “ *marchés émergents* ” pour parler de pays en développement. Selon cette auteure, il évoquait ce concept d'émergence pour parler d'un développement qui offrirait des opportunités aux investisseurs. Ce discours, même s'il a été remodelé n'a pas changé, d'un auteur à un autre, d'un continent à un autre, ou même d'une discipline à un autre. Toujours dans le même ordre, le sociologue ivoirien Oussou Kouamé écrit qu'« une économie émergente, est une économie qui se caractérise par un niveau de revenu intermédiaire (...), une ouverture économique sur les reste du monde, des transformations structurelles et institutionnelles de grande ampleur et un fort potentiel de croissance » (O. Kouamé, 2017, p. 21). Il signifie que l'écartement des États de l'extrême pauvreté, la promotion d'une politique de réformes structurelles efficaces et de développement inclusif, conditionnent leur compétitivité dans la sphère de l'émergence. On peut comprendre avec ce penseur que le concept d'émergence renferme une forte connotation économique. L'on ne saurait prétendre qu'un État est émergent si son PIB n'atteint une croissance importante. C'est dire que l'émergence commence avec l'idée de croissance économique. Et, Oussou Kouamé considère que les critères établis à cet effet par les experts en la matière partent du maintien de la robustesse au niveau de la croissance à une avancée notable dans la lutte contre la pauvreté, en passant par le développement de moyens pour réussir le rattrapage des économies des États de l'OCDE<sup>14</sup>. Des critères bien définis permettent d'identifier clairement un État émergent de celui qui ne l'est pas. L'émergence implique d'emblée une économie solide et inclusive, afin de résister dans les situations conjoncturelles et surtout de résoudre l'épineux problème de la pauvreté. Car, un État dont les populations peuvent bénéficier d'une assistance économique-sociale, peut amorcer la marche vers le développement durable. Voilà, pourquoi, résoudre la question de la pauvreté est fondamental. La richesse économique d'un État est intrinsèquement liée au niveau de richesse de sa population. Les questions économiques peuvent s'appréhender socialement et réciproquement, celles de l'ordre social permettent de révéler les aspects de l'économique.

Nous avons signifié plus haut qu'un État est reconnu émergent à la fois, par la qualité de son économie et sa capacité à répondre aux besoins de son peuple. Cependant, le contexte planétaire, cosmopolite, fait apparaître une certaine universalité des problèmes que l'on ne peut négliger. De la sorte, l'on peut juste soutenir que l'émergence de l'Afrique subsaharienne ou son développement socioéconomique durable passe par la communication de cette vision parmi les États. En partageant le rêve de se hisser au rang des États émergents, les États africains subsahariens devraient davantage se mobiliser dans un élan communautaire pour mutualiser leurs efforts afin d'atteindre cet objectif d'avenir. Car, c'est en ce sens que l'idée de l'émergence

---

<sup>14</sup> L'OCDE signifie, organisation de coopération et de développement économiques. C'est une organisation internationale d'études économiques, regroupant majoritairement les pays développés ayant en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.

globale est significative dans la construction et l'édification de l'avenir des États africains subsahariens.

### **3. L'émergence globale comme alternative réaliste pour la reconnaissance des États africains subsahariens**

Généralement, dans les États africains subsahariens, la masse dirigée croupit dans la précarité de vie, une condition qui peut à tout moment, constituer un prétexte de déstabilisation de l'État. Les dirigeants Africains subsahariens, conscients de cet état de fait rêvent de pouvoir y remédier en s'inscrivant au nombre des États reconnus comme émergents. Pour y satisfaire réellement, deux facteurs occurrents sont à considérer. Le premier, appelle les africains à s'inscrire dans la logique de l'émergence englobante. Il faut comprendre par ce vocable d'émergence englobante, la démarche d'ouverture au reste du monde pour le développement d'un État. Il s'agit de l'État africain qui rassemble dans sa politique de développement, non seulement, les potentialités diverses, endogènes comme extérieures qui sont capables de le faire prospérer, mais encore et surtout, l'ensemble des États de la sous-région afin d'œuvrer en synergie. Dans ce cas, l'on doit pouvoir observer une sorte d'équilibre au niveau des différentes sphères, sociale, politique, économique, etc., et aussi entre les États. Le second facteur, d'ordre identitaire, en permettant à chaque État de marquer son émergence du sceau de la spécificité ne doit pas pour autant empêcher les États africains subsahariens de s'ouvrir à l'alter ego dont l'identité doit se concevoir comme une source d'enrichissement. En fait, le caractère englobant ou global de l'émergence suppose une émergence dans laquelle tous les États d'Afrique subsaharienne s'impliquent ; ou du moins, la majorité des États se sent concernée. Cela n'a donc rien à voir avec une soit disant émergence globale où, un seul État s'active, faisant de cet idéal d'émergence, son affaire exclusive. Ce faisant, il est clair qu'il s'engage dans une aventure de développement solitaire, d'allure suffisante, sans daigner associer les autres États environnants. Or, l'évolution d'un tel État, dans le contexte mondial actuel est sans lendemain. Les nombreuses exigences à l'œuvre pour le développement dans l'ordre mondial actuel ne sauraient faire rêver au choix d'une aventure de développement solitaire. En effet, dans le contexte historique actuel de la mondialisation, l'union fait la force. Ce qui implique qu'aucun État ne peut se fortifier dans l'autarcie. Les États africains subsahariens qui visent l'émergence, voire le développement ne peuvent y réussir sans s'inscrire dans la logique communautaire mondiale, c'est-à-dire dans l'esprit de l'action consciente et globale.

L'émergence des États Africains ne peut se faire de manière individuelle. Aussi, ce qui manque à l'Afrique, c'est l'organisation. Et ce, à tous les niveaux, jusque même au niveau de la recherche scientifique où les résultats des travaux de chercheurs africains restent peu connus parce que en mal de propagande. Cette faiblesse reconnue à la recherche scientifique africaine mérite d'évoluer afin d'influencer les autres domaines du développement. L'historien Joseph Ki-Zerbo n'a donc pas eu tort d'interpeller les chercheurs africains sur une nécessaire collaboration entre eux. Il estima, en effet, que leur enfermement dans des « ghettos micronationaux » (J. Ki-Zerbo, 2013, p. 118) au détriment du travail en synergie, fait encourir le risque de la stagnation de la recherche scientifique en Afrique. En effet, c'est à travers les contestations des chercheurs africains que la recherche scientifique pourrait se consolider, de sorte à devenir apte à participer aux débats scientifiques et technologiques d'envergure internationale. Au-delà de l'aspect scientifique, tous les autres aspects du développement doivent obéir à cette logique transnationale où l'intégration et la collaboration permettront aux États africains subsahariens d'impulser une vraie politique d'industrialisation. Les États africains

subsahariens cesseront de tendre la main aux anciens pays colonisateurs qui se plaisent à entretenir cette situation asservissante.

L'intégration communautaire africaine subsaharienne est, certes enclenchée, mais beaucoup d'efforts restent à faire. Ce qui fait qu'aujourd'hui, un État comme le Nigéria fait partie des pays émergents, mais des pays limitrophes comme le Bénin, le Cameroun et autres restent toujours sous-développés. L'insuffisance coopération entre États proches biaise, sérieusement, l'émergence des États de l'Afrique subsaharienne. Aussi, un État comme la Côte d'Ivoire, avec d'abondantes ressources n'est encore qu'à ses premiers pas vers l'émergence. Elle possède de nombreux atouts dont, une variété de ressources minières et énergétiques, un relief plat, des cours d'eau et surtout une ouverture sur le littoral, une population jeune, etc. Seulement, son émergence serait totale avec le concours des autres États qui l'environnent. Leur contribution lui serait utile pour relever, par exemple, le défi de la transformation de ses matières premières sur place afin de mieux profiter des retombées. Encore, faudrait-il que son faisceau de communication soit en marche. En réalité, les routes, les moyens de transport et même l'existence d'une législation favorisant les transactions, facilitent la circulation des produits transformés à l'intérieur des États frontaliers. Récemment, grâce à cette union collaborative entre la Côte d'Ivoire et la Ghana, ces deux pays réputés importants producteurs de cacao ont pu bénéficier d'un prix fixe relativement intéressant de cette matière première à l'ordre international. Aujourd'hui, l'enfermement sur soi qui équivaut à un confinement n'est pas souhaitable. C'est encore moins une option dans des zones africaines subsahariennes où la production est moindre et le gain limité. Sans quoi, la question de l'émergence ne devient alors qu'un slogan populiste, contradictoire au projet réaliste porteur d'espoir.

La question de l'émergence qui nourrit le rêve du développement de l'Afrique subsaharienne soulève plusieurs problèmes dont la résolution passe absolument par une bonne collaboration sous régionale. Un des exemples qui illustre bien nos propos est le cas ivoirien après les indépendances. Le président Houphouët Boigny, quoique moins emballé par le projet socialiste pour l'unité africaine prôné par le président Kwamé N'Nkrumah, envisagea une toute autre option de coopération sous régionale africaine. Il obtint ainsi que les autres États de la sous-région ouest africaine envoyassent des travailleurs dans les plantations ou sur les chantiers de la Côte d'Ivoire. Ce qui contribua à l'essor ivoirien qu'on qualifiait de "miracle ivoirien". En vérité, le président Houphouët Boigny s'est vite rendu compte que le progrès de son pays ne pouvait être possible qu'avec le soutien des autres États du voisinage. Cet état d'esprit démontre que l'on ne saurait appliquer la politique du retranchement dans son fief et espérer réussir un développement qui cadre avec les critères de l'émergence. Autrement dit, l'autarcie n'est pas conseillée pour l'Afrique subsaharienne dont les États, diversement pourvus de ressources méritent de coopérer afin de constituer une puissance globale.

Aussi, il ne suffit pas de satisfaire à la coopération sous régionale, régionale, ou même continentale pour que des États soient reconnus comme émergents. Il en faut davantage. Selon J. Ki-Zerbo, (2013, p. 206), « on ne peut poser comme principe : penser globalement et agir localement, en oubliant que la pensée ne doit jamais être séparée de l'action et réciproquement ». L'historien burkinabè pense qu'il est mal aisé d'établir des principes et ne pas s'y conformer pour agir. Car les agissements devraient traduire l'esprit des principes qui les sous-tendent. En clair, une pensée se matérialise dans l'action et l'action permet, en retour de symboliser la pensée. Ce qui veut dire qu'il existe un lien étroit entre le dire et le faire et inversement. De sorte que, pour se faire reconnaître dans ce contexte ou cette ère de l'émergence, les États de l'Afrique subsaharienne n'ont pas nécessairement besoin de nier, ni d'occulter leur faiblesses. Au contraire, ils doivent les identifier, se déterminer à les transformer en des atouts, en s'inspirant d'éventuels

modèles afin de s'adapter aux normes des pays émergents. Loin d'apparaître comme un miracle, le développement se construit. Il doit prendre racine à la source, c'est-à-dire à partir du fondement de ce qui fait notre identité. Sans cela, l'on risque de se constituer en un instrument. Telle est la vision de Joseph Ki-zerbo qui invite les africains à ne pas se laisser réduire à un simple outil passager, un dispositif au service des autres, un 'ustensile'.

Les réalités sociales et économiques des États africains renseignent sur leurs aptitudes à se faire reconnaître comme États émergents. À dire vrai, l'engouement des dirigeants africains subsahariens pour l'accession à l'émergence par la simple croissance économique en a favorisé la simple vulgarisation, même si certains États en ont tiré plus d'avantages que d'autres. Ces dernières années, la Côte d'Ivoire a atteint un taux de croissance évolutif satisfaisant. Cette avancée notoire ne lui garantit, pourtant pas encore l'émergence, puisque l'État ivoirien peine encore à satisfaire les commodités primaires de la quasi-totalité de sa population. Les propos de Samba Diakité (2015) au sujet du développement de la Côte d'Ivoire sont fort élogieux, rapportant que le taux de médecins au chômage dans ce pays s'accroît presque au même rythme que celui de la mortalité des populations dans les hôpitaux. Il estime que le spectre de l'insécurité croît au même rythme que policiers, gendarmes, militaires etc., sont recrutés. Le comble est que dans ce pays, il s'ajoute à l'ancienne race de délinquants et faussaires ordinaires une nouvelle race de malfaiteurs, celle des enfants "microbes" dits, "les enfants en conflit avec la loi". Le phénomène des "enfants microbes" ou enfants en conflit avec la législation, est un fait observable qui crée la psychose au sein des populations ivoiriennes. À l'instar des vrais microbes, les agents pathogènes ravageurs de l'organisme, les enfants "microbes", les rejetons de la délinquance juvénile urbaine sont des criminels hors pair. Ils tuent, après les avoir dépouillés, les honnêtes citoyens ivoiriens qui croisent leur chemin.

Il est bien regrettable que dans les pays sous-développés, l'intérêt pour la conservation du régime fasse perdre de vue les besoins du peuple dont on prétend obtenir la légitimité. Les forces armées africaines, supposées protéger les populations en décousent souvent avec ce devoir régalien et se permettent la répression au profit d'intérêts de castes. Les pratiques courantes de la corruption, la violence, l'insécurité multiforme, les incertitudes socioprofessionnelles et postélectorales, contredisant l'émergence globale des États, sont aussi le lot de la Côte d'Ivoire. Si tant est que le développement est d'abord une affaire privée, il va sans dire que le citoyen africain doit prendre le contrôle de sa propre société dans toutes ses dimensions. Car il est essentiel qu'advienne une transformation profonde des modes de faire, d'être et de penser. Il faut, ainsi comprendre que la coopération internationale peut faciliter la tâche des gouvernements des pays du tiers-monde, mais elle ne les dispense pas à agir.

Le développement économique d'un État se fonde, à la fois sur les ressources intérieures (humaines, potentialités à s'autofinancer et suffire, ...) et l'apport extérieur. La Côte d'Ivoire, présentée comme la "Locomotive de la sous-région" occidentale, francophone de l'Afrique subsaharienne, ne produit pas encore des ressources suffisantes ; ce qui corrompt, jusqu'ici, son horizon d'émergence. L'espoir d'autonomisation du pays, à partir de la culture de l'entrepreneuriat est biaisé par son insuffisante intégration. La relative stabilité sécuritaire qui aurait dû faciliter de nouvelles options pour l'autonomisation risque d'être compromise par les formes diverses d'insécurité dans ses grandes villes.

Tant d'autres situations de désenchantement dans les États africains étioient les principes tandis que les structures s'améliorent. Ce qui rend invraisemblables tous les délais fixés par les États pour se voir reconnaître comme émergents. C'est pourquoi, il reste toujours souhaitable de définir des pistes réalistes pour le succès de l'émergence dans l'espace africain subsaharien. Au-delà du paradigme philosophique de la realpolitik qui doit permettre de se soustraire de la

"fantaisie", une éducation dûment citoyenne reste fondamentale pour changer les mentalités africaines. Ainsi, tel qu'à la Renaissance, Machiavel s'est assigné le devoir d'enseigner les vertus romaines à ses contemporains pour un usage approprié, il s'agit, de communiquer suffisamment, afin d'instruire les africains que l'émergence requiert des spécificités pour son effectuation dans les États. Eu égard à ce que chaque État africain subsaharien a ses spécificités, celles-ci conditionnent des attitudes particulières de développement.

Pour penser une émergence réaliste dans le contexte africain subsaharien actuel, il est nécessaire de soumettre les États à un décryptage de leurs réalités. Cet examen permettra de découvrir les facteurs favorables à l'émergence, mais aussi de ceux qui la contredisent. Et, l'on pourrait, ce faisant, se soustraire de la falsification qui occulte sérieusement la marche africaine vers l'émergence authentique. En clair, il faut communiquer, suffisamment, sur les bénéfices de l'appropriation de l'émergence. Ce processus semble, déjà, enclenché, sous nos tropiques. L'émergence globale de l'État, est, assurément, l'outil essentiel pour impulser l'émancipation des sociétés africaines. Elle consiste en la prise en compte des conditions requises pour y satisfaire. Ainsi, la communication sur l'émergence de l'État, implique l'information complète sur la question. L'émergence revêt un caractère systémique, qui justifie son irréductible combinaison avec le terme "globale". L'émergence globale de l'État, vaut, comme tel, parce qu'elle est complète ; c'est-à-dire, elle intègre, à la fois, l'émergence de tous les aspects spécifiques de cet État. En d'autres termes, l'émergence globale de l'État, implique son émergence aux plans, politique, social, économique, militaire, environnemental, etc. Cette émergence est soumise à l'action avisée de ses acteurs qui conjuguent la concertation mutuelle, et surtout, la bonne maîtrise du devenir de ce qui doit impulser cette émergence locale. Dans cette perspective, il est inopportun de faire abstraction des expériences spécifiques des États, quoique certaines de ses exigences soient universelles.

Même si, la Côte d'Ivoire aspire à l'émergence tout comme le Cameroun, le Mali, etc., chacun de ces États doit chercher et trouver sa propre voie de développement, en fonction de ses réalités. Il n'est donc pas question de calquer des recettes d'émergence sur un modèle donné, qui risque d'être inapproprié. La mission de chaque dirigeant aspirant à l'émergence et partant, au développement, est de pouvoir mener une étude conséquente de la situation spécifique de son État. Celle qui lui permet de prendre des mesures efficaces pour sa transformation. Cet examen s'applique à chaque État africain subsaharien, considéré singulièrement, dans l'optique d'y introduire des mesures adéquates pour sa restructuration.

Dans cette perspective, chaque pays doit trouver sa voie propre au lieu de compter sur des "recettes" de développement qui ne sauraient tenir la route. Pour qu'advienne l'émergence dans un État, il suffit qu'une étude conséquente de sa situation soit faite de sorte à y pourvoir des mesures efficaces pour sa transformation. À ce titre, l'exemplarité des modèles extérieurs ne pourrait servir que de support d'adaptation. Loin de tout mimétisme "aveugle", l'État africain subsaharien devrait, au besoin, chercher à créer un «clone» (J. Ki-zerbo, 2013, p.7) de l'État qui est son modèle. C'est-à-dire, un véritable État africain reconnaissable comme l'autre de l'État européen. Car, il est plus «facile, par une étude exacte et bien réfléchie (...), de prévoir dans une république ce qui doit arriver, et alors il faut, ou se servir des moyens mis en usage par les Anciens, ou, n'en trouvant pas d'usités, en imaginer de nouveaux, d'après la ressemblance des événements» (Machiavel, 1952, p. 467). Pour tout dire, les modèles exemplaires dans l'histoire sont à reproduire en les adaptant à la circonstance et au contexte.

## Conclusion

L'objectif de cet article était de réfléchir sur les conditions de la reconnaissance des États africains subsahariens comme des États émergents. Après un examen des notions qu'évoque le sujet et de leur importance relativement au concept d'émergence, nous avons tenté de définir les conditions à remplir par les États, précisément, les États africains subsahariens, en manque de réalisme, pour être reconnus comme émergents. L'émergence globale se présente comme alternative réaliste pour garantir la reconnaissance des États africains subsahariens parmi leurs pairs. Les méthodes, historique, critique et comparative, ont soutenu notre argumentation qui a permis de découvrir, d'entrée de jeu, l'existence d'un rapport dialectique entre reconnaissance et émergence, permettant de se conforter dans l'espoir d'une autonomisation de l'Afrique au sud du Sahara. Les dirigeants de cette partie du continent africain gagneraient à entreprendre une gestion politique réaliste de leurs États afin de relever le défi de l'objectivité, qui demeure le talon d'Achille de leurs gouvernances. Grâce au paradigme philosophique du réalisme, l'accomplissement de l'émergence globale africaine paraît moins aléatoire. Pourtant, la politique d'intégration des États, qui en est la source nourricière peine à se réaliser. En effet, le phénomène des instabilités, politique et sociale, qui met en mal la paix nationale, retarde l'intégration sous régionale. Tout bien considéré, la résurgence des instabilités politiques et sociales s'alimente des dissensus entre les dirigeants et leurs peuples, révélant une crise dans la gestion de l'État africain. Pour mieux comprendre les raisons de ce tumulte communautaire en Afrique subsaharienne, nous comptons axer nos réflexions futures sur l'étude des conditions de possibilité d'une politique de la bonne gouvernance. Précisément, tenter de redéfinir les fondements éthiques d'une promotion de la bonne gouvernance semble la perspective adéquate.

## Bibliographie

- ARISTOTE, 2015, *Les politiques*, Traduction et présentation par Pierre Pellegrin, Paris, J. Vrin.
- DIAKITÉ Samba, 2015, *Philosophie & contestation en Afrique. Quand la différence devient un différend*, Saguenay, Différence Pérenne.
- HEGEL, 1941, *La phénoménologie de l'esprit* (1807), Traduction de J. Hyppolite, Aubier.
- HONNETH Axel, 2013, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Folio.
- KI-ZERBO Joseph, 2013, *À quand l'Afrique ?* Entretien avec René Holenstein, Lausanne, Éditions D'en bas.
- MACHIAVEL Nicolas, 1952, *Œuvres complètes*, traduction française de Edmond Barincou, Coll. La Pléiade, Paris, Gallimard.
- MORIN Edgar, 1965, *Introduction à une politique de l'homme*, Paris, Edition Seuil.
- N'KRUMAH Kwamé, 1994, *L'Afrique doit s'unir*, traduit de l'anglais par L. Jospin, Paris, Présence Africaine.
- OUSSOU Kouamé Rémi, 2017, *L'Afrique en développement, pistes de réflexions*, tome1, Québec, édition pour tous.

## Webographie

- DELANNOY Sylvia, *Géopolitique des pays émergents : ils changent le monde*, Paris/Grenoble, PUF, 2012, 178, p. 11, cité in <https://www.simonandshuster.com>, consulté le 15 Février 2022.

# **PRATIQUE(S) ET FIGURE(S) DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU LOCAL : CAS DES COMMUNES DE YOPOUGON ET D'ABOBO DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN**

Honoré OUANTCHI,

Département de sociologie (UFR SHS), Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan (Côte-  
d'Ivoire),

E-mail : [ouantchihonore@gmail.com](mailto:ouantchihonore@gmail.com)

## RESUME

La participation citoyenne des populations à la consolidation de la démocratie et de la paix reste un défi majeur pour la Côte d'Ivoire. L'objectif de cet article est d'analyser le champ des pratiques participatives ainsi que leurs effets sur le développement local. Pour ce faire, nous avons fait une recherche empirique et documentaire à travers une démarche mixte auprès de la société civile et des élus locaux dans les deux plus grandes communes de Côte d'Ivoire, que sont Yopougon et Abobo.

Il ressort de notre analyse que la participation citoyenne s'est confondue depuis 1960, à l'expression de la citoyenneté politique, à savoir l'exercice du pouvoir à travers les scrutins électoraux au détriment d'autres formes de participation. En conclusion, la participation citoyenne reste encore théorique, fragile, inopérante, présentant une figure de non-participation (thérapie-manipulation) selon l'échelle de S.R. Arnstein (1969). De surcroît, elle est assujettie aux nombreux défis liés au développement tels que la pauvreté, le chômage des jeunes et l'analphabétisme.

Mots clés : Participation citoyenne, innovation sociale, démocratie participative, collectivités locales, développement local

## ABSTRACT

The citizen participation of the population in the consolidation of democracy and peace remains a major challenge for Côte d'Ivoire. The objective of this paper is to analyze the field of participatory practices and their effects on local development. To do this, we did empirical and documentary research through a mixed approach with, civil society leaders and local elected officials in the two largest municipalities of Côte d'Ivoire, Yopougon and Abobo.

It emerges from our analysis that citizen participation has been confused since 1960 with the expression of political citizenship, namely the exercise of power through electoral elections to the detriment of other forms of participation. In conclusion, citizen participation is still theoretical, fragile, ineffective, presenting a figure of non-participation (therapy-manipulation) according to the scale of S.R. Arnstein (1969). Moreover, it is subject to many development challenges such as poverty, youth unemployment and illiteracy.

Keywords: Citizen Participation, social innovation, participative democracy, local collectivities, local development.

## Introduction

La pratique de la participation citoyenne des populations à la consolidation de la démocratie reste un défi majeur pour la Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les collectivités territoriales, le principe de la démocratie locale est fondé sur la participation de la population à la gestion des affaires publiques. Cependant, force est de constater que cette participation se limite très souvent au vote, pendant la période électorale, marginalisant ainsi les autres formes de participation citoyenne que sont entre autres, le contrôle démocratique citoyen, le contre-pouvoir, le comportement écocitoyen, le civisme fiscal...

Ces insuffisances dénotent d'une ignorance ou d'un manque d'information et de formation des populations sur les questions de démocratie, de participation citoyenne, de gestion municipale et de modalité de leur implication dans l'atteinte des objectifs poursuivis à travers la décentralisation.

En effet, c'est à travers son implication effective dans la gestion de la vie communale que les populations pourront améliorer leur cadre de vie et contribuer au « bon vivre », au développement inclusif et durable de leur localité. C'est pourquoi, toute innovation visant à transformer les conditions de vie des populations doit s'inscrire non seulement dans le processus démocratique où les pouvoirs ouvrent un espace de dialogue ou d'explication, mais aussi se faire de manière ascendante, c'est-à-dire l'émergence d'une capacité autonome et propre des citoyens à partir des expériences vécues.

Contrairement à ce que certains discours peuvent laisser entendre, la participation citoyenne n'est pas un instrument politique récent en Côte d'Ivoire. A partir des années 1960, date de l'indépendance du pays, quelques initiatives locales tendaient à instaurer la prise en compte des avis citoyens dans les décisions publiques (élections locales devant désigner les maires-administrateurs, appartenance des producteurs agricoles dans les groupements à vocation coopérative pour faire entendre leur voix). Les formes d'association des citoyens à la décision et aux débats publics se sont progressivement multipliées. Aujourd'hui, la démocratie participative ne s'affiche plus seulement dans les discours, mais s'incarne aussi dans les pratiques. L'idée centrale est toujours celle d'ouvrir l'accès au pouvoir de décision, même si les attentes et les croyances ont évolué. Ces modifications de l'action publique sont désormais fréquemment portées par les élus et perçues comme remède contre la crise de la représentation politique.

Ignorantes de la force ou du pouvoir qu'incarne la participation citoyenne, les populations n'arrivent pas à inscrire dans un projet collectif, des innovations sociales pouvant transformer/améliorer leurs cadres et/ou milieux de vie. Ce milieu de vie concerne la pauvreté économique extrême individuelle et des ménages avec 1 ménage sur 2 est pauvre avec moins de 2 dollars/jour (INS/ENV, 2015), les inégalités sociales, le manque/l'insuffisance de services sociaux de base liés à l'éducation, la santé, l'eau potable, l'infrastructure économique... Pis, elles s'en remettent à leurs élus locaux. Cette situation ne fait qu'affaiblir ou rendre contre-performant le processus démocratique, qui à terme laissera « tout » aux mains des « politiciens » et de la classe dirigeante. Le contrôle démocratique citoyen, les comportements écocitoyens, la culture de la citoyenneté et le rôle de contre-pouvoir doivent être des leviers de la transformation sociale et de gouvernance locale.

Malgré tout cela, la participation citoyenne, définie comme l'implication des individus et des groupes dans un processus de décision, est convoquée de nos jours, dans de nombreux discours

relatifs à la gestion et l'aménagement du territoire. Mais, quels en sont les usages et les pratiques ? Quels détournements peut-on observer ? Quels bénéfices les citoyens peuvent-ils en tirer ? Quelle est la figure actuelle de la participation citoyenne à partir des cas empiriques ? De nombreuses questions interpellent les différentes dimensions de la participation. À partir du constat des pratiques de participation citoyenne mobilisées à partir des études de cas, l'article se propose d'analyser le champ des pratiques participatives ainsi que leurs effets sur le développement local. De manière spécifique, il s'agira i) d'appréhender la typologie de la participation citoyenne, ii) identifier les pratiques dominantes et iii) de dégager la figure de la participation citoyenne au regard des pratiques observées.

La revue de la littérature scientifique sur la participation citoyenne est abondante et variée. Plusieurs écrits l'abordent sous l'angle de la définition, la typologie et la plupart du temps à son rapport à la démocratie selon le principe « *du pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple* » (Constitution ivoirienne de la 3<sup>e</sup> République, article 30). Au fur et à mesure des pratiques, les limites à ce principe l'ont transformé en démocratie participative ( théorie délibérative, théorie de consultation de Habermas, 1992), nuancant la démocratie représentative ( théorie de la représentativité B. Manin, 2012 ) qui va au-delà du « vote citoyen » (D. Schnapper, 2000, p.111), à la conception politique de la participation, la démocratie pluraliste de R. Dahl et la « contre-démocratie » de (Rosanvallon, 2006) avec sa notion de « citoyenneté vigilante » où le citoyen doit contrôler ses représentants qu'il a choisis.

Ce qu'il importe de savoir ici, c'est que les autres formes de participation sont moins abordées et explicitées dans la littérature par rapport à la participation politique. Au plan juridique, presque rien n'est précisé sur les modalités précises d'application et d'organisation de la participation, laissant aux élus et techniciens, une grande liberté de manœuvre. Tout se passe comme si on célébrait « l'avènement d'un droit à la participation sans qu'il soit précisé ce à quoi il est désormais permis de participer » (Blatrix, 2002). Ainsi, selon (Lefebvre et Nonjon, 2003) une classification transversale permet de dégager trois formats de participation avec des objectifs non exclusifs. Il s'agit de la participation fonctionnelle, la participation sociale et la participation politique. Comparativement à (Arnstein, 1969), qui a fait une classification verticale de la participation citoyenne en huit étapes successives, qui part de la manipulation au contrôle citoyen.

## **1. Matériels et méthodologie**

### **1.1. Champs géographique et social de l'étude**

#### **1.1.1. Champ géographique**

L'étude porte sur les pratiques de la participation citoyenne en Côte d'Ivoire et ses effets sur le développement local, plus précisément, dans les deux plus grandes communes du District Autonome d'Abidjan (capital de la Côte d'Ivoire) que sont *Yopougon* et *Abobo*. Le choix de ces communes se justifie car, elles sont les plus grandes étant donné le nombre de population (respectivement 1.071.543 habitants et 1 030 658 habitants) et la *superficie* (respectivement 153 km<sup>2</sup> et 92 km<sup>2</sup>). En termes de longévité communale, c'est à la faveur de la loi N° 78-07 du 09 janvier 1978 portant création des communes de plein exercice en Côte d'Ivoire que Yopougon et Abobo deviennent en 1980 des collectivités territoriales.

### 1.1.2.Champ social

Le champ social de l'étude concerne les organisations de la société civile, les guides religieux, les comités de veille, les associations et les leaders communautaires impliqués dans la gestion participative des différentes communes. Ce champ concerne également l'administration communale.

### 1.2.Échantillonnage et caractéristiques de l'échantillon

Dans le cadre de cette étude, la population mère est l'ensemble de la société civile reconnue officiellement et impliquée par leurs actions, leurs initiatives, dans la gestion des affaires locales des deux communes. L'échantillonnage a été déterminé à partir de cette population mère, à travers deux méthodes: la méthode par choix raisonnée pour l'approche qualitative et la méthode aléatoire simple pour l'approche quantitative. Cette dernière a concerné la société civile et les élèves. La base de sondage a été les listes des différents groupes cibles disponibles auprès des mairies, des établissements scolaires, de la plateforme opérationnelle de la jeunesse de Cote d'Ivoire (POJE-CI) des 2 communes. Quant à l'enquête qualitative, elle a concerné les responsables municipaux, la direction générale de la décentralisation et du développement local (DGDDL), le programme national de cohésion sociale (PNCS), la police et la gendarmerie, les responsables d'établissements scolaires, les leaders religieux et communautaires des communes de Yopougon et d'Abobo. Au total, 120 personnes ont été identifiées et réparties comme suit:

Tableau 1 : Cibles pour enquête

Cibles	Quantitative	Qualitative
Membres OSC	32	
Membres association de jeunesse	8	
Nombre jeunes pris individuellement	40	
Leaders communautaires	20	
Guides religieux		4
Responsable service de défenses et de sécurité		4
Responsables d'établissements scolaires		4
Responsables PNCS		2
Conseillers municipaux		4
Responsables DGDDL		2
Total	100	20

Source : Données de l'enquête, octobre 2020

### 1.3.Techniques et outils de collecte de données

Pour recueillir les données de l'étude, nous avons orienté notre démarche vers la méthode mixte en utilisant la technique de la recherche documentaire et celle de l'entretien individuel et collective (focus group) ou d'enquête auprès de la cible identifiée comme échantillon. Les outils mobilisés sont respectivement la grille de lecture, le guide d'entretien et le questionnaire.

## 1.4. Traitement et analyse des données

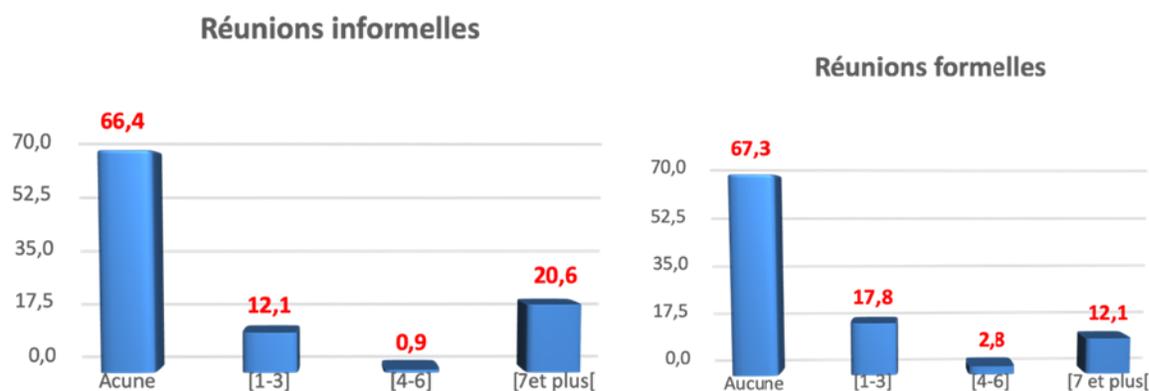
A l'issue de la collecte des données, l'on a eu recours à la méthode de l'analyse de contenu thématique (condensation des données, présentation et conclusion) pour analyser et catégoriser les données en des unités significatives et le questionnaire a été dépouillé à l'aide du logiciel SPHINX, en relation avec les questions de recherche. La démarche suivie permet d'exposer les résultats obtenus.

## 2. Résultats et analyses

### 2.1. Information sur le dialogue démocratique de la société civile

Le dialogue démocratique se matérialise par la participation aux réunions des différents acteurs sociaux et politiques sur les sujets d'intérêts concernant la vie de la commune. A ce niveau, la société civile au regard des fréquences issues des enquêtes, affirme ne pas participer à plus de 65% contre 35% environ aux réunions formelles et informelles organisées entre elle et la mairie.

Graphique 1 : Participation à des réunions formelles/informelles entre Conseil Municipal et OSC



Source : Données de l'enquête, 2020

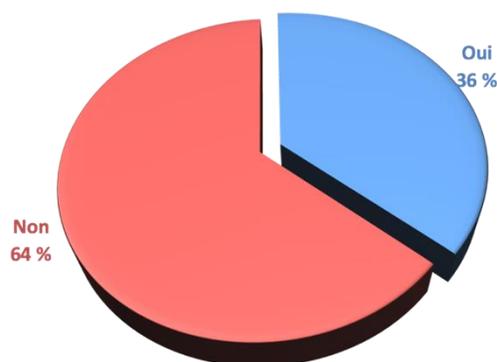
Pour les guides religieux et les responsables d'établissements scolaires, ils estiment que le dialogue démocratique, a été affaibli/rompu à cause des conflits politiques, l'insécurité grandissante liées entre autres, au phénomène des « microbes », la pauvreté des populations, etc. Les populations vivent dans un climat de méfiance. Pour certains, il n'existe pas en tant que tel une cadre de concertation démocratique entre la société civile et la mairie. Pour d'autres, il en existe. Ce sont des structures de fonctionnement informel comme la chefferie, les comités de veille, le club de paix à Abobo, les associations de jeunes, etc.

Pour les enquêtés, la capacité de la mairie à accompagner la société civile reste faible, voire inexistante en ce qui concerne la participation citoyenne.

### 2.2. Existence de cadre de concertation au niveau local

Le graphique ci-dessous présente un résultat tranché. 64% des enquêtés estiment qu'il n'existe pas de cadre de concertation au niveau local contre 36%. Cette réponse est corroborée par les

guides religieux, les responsables de la sécurité et les chefs d'établissement. Ces cadres de concertation existants, sont pour la plupart informels. Ils sont logés au niveau des chefferies locales et des comités / club de paix dans les quartiers. Par exemple, il a été créé de façon spontanée, un cadre de concertation et d'échanges informels dénommé « les grins » dans les sous-quartiers à Abobo. Les « grins » ont pour fonctions essentielles, les échanges sur les sujets d'actualités, la prévention des conflits et la promotion de la paix en milieu scolaire. Aussi, il existe également un cadre de concertation semi-fonctionnel entre les forces de sécurité et la population à travers le comité consultatif d'éthique.

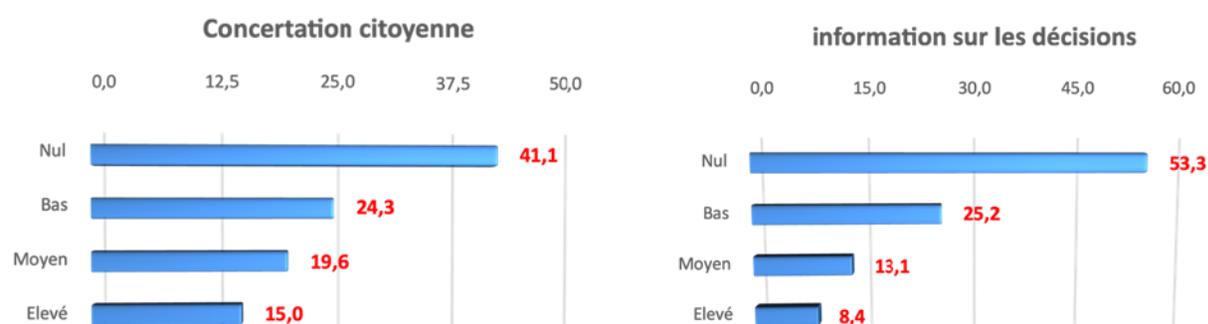


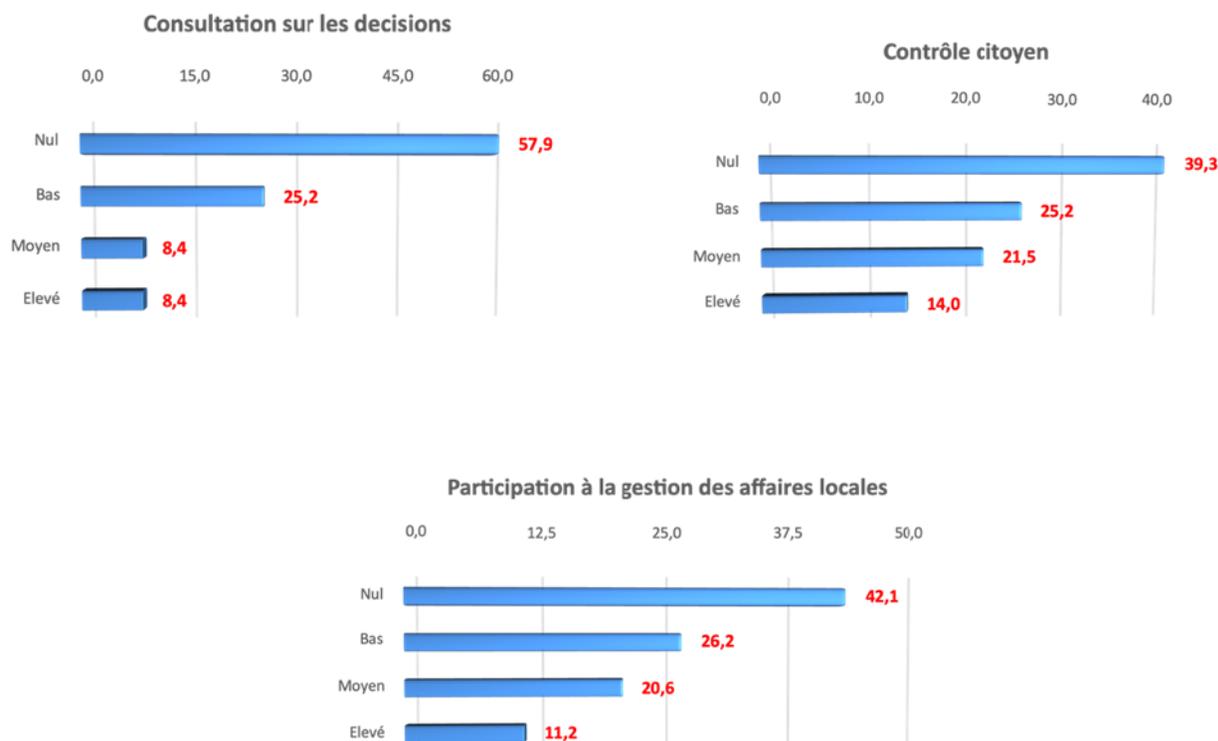
Source : Données de l'enquête, octobre 2020

### 2.3.Participation citoyenne de la société civile à la vie démocratique

Cinq critères permettent d'apprécier le niveau de participation citoyenne dans les communes où l'étude a été effectuée. Il s'agit de la *concertation*, le *contrôle*, la *consultation*, l'*information* et la *participation*. Les graphiques ci-dessous présentent les fréquences.

Graphique 2 : Participation citoyenne à la vie démocratique





Source : Données de l'enquête, octobre 2020

À la lumière des graphiques qui précèdent, les réponses sont sans appels car, selon les enquêtés, la participation citoyenne reste très faible à Abobo et à Yopougon. Qu'il s'agisse des informations sur les décisions, des consultations sur les décisions, du contrôle citoyen en passant par la participation à la gestion des affaires locales et la concertation citoyenne, les fréquences indiquent que la majorité de la société civile ne se sent pas impliquée.

Il ressort des résultats que la population locale n'est pas associée à la gestion des affaires locales par manque ou par une insuffisance d'informations et de consultations sur les décisions en dehors du cadre formel qu'est le conseil municipal. Même encore à ce niveau, la participation citoyenne se limite aux informations de type descendante (de la municipalité aux conseillers) et à une participation de fait des élus-conseillers (à cause de la proportionnelle). Il est très rare voir associer la société civile à ces réunions statutaires de la mairie (maximum 4 fois l'année).

Particulièrement, la participation locale reste faible en ce qui concerne la gestion des affaires locales (42,1%). En d'autres termes, cela signifie que les populations sont moins sensibilisées, moins informées sur leurs rôles, droits et devoirs à l'effet de les voir impliquer dans la gestion des communes. Le rapprochement mairie-population reste encore faible. Il se limite la plupart du temps à l'élaboration des pièces d'état civil et à l'achat des timbres.

### 2.3.Engagement à la participation citoyenne et innovation sociale

- Engagement de la population civile

L'engagement des populations en matière de participation citoyenne est limité, relatif d'une zone à une autre et concerne des secteurs bien précis que sont l'insalubrité, l'insécurité et la cohésion sociale. Les populations organisent elles-mêmes, à leur propre initiative, des rencontres

populaires sur les problèmes sécuritaires, de salubrité dans leur quartier et des actions collectives pour la paix. Les moyens de communications déployés par les organisations pour communiquer avec leurs membres ou les populations de base sont des moyens classiques à savoir : le « bouche à oreille » et le cas échéant, le mégaphone.

Toutes fois, pour les activités d'hygiène et de salubrité, les populations sont confrontées à l'insuffisance de matériels de travail et de ramassage des ordures ; ce qui freine leurs initiatives en la matière.

- Engagement des autorités locales (mairie)

Structure de gouvernance locale, la mairie n'organise pas des rencontres populaires sur les problèmes sécuritaires et de salubrité. La mairie ne s'engage pas à travailler en collaboration avec les populations, elle ne crée pas le contact avec les populations, sauf en cas de rencontre politique et partisane. Le cadre de concertation avec les populations se limite aux réunions publiques du conseil municipal au nombre de quatre par an. Mais, bien que statutaires (les réunions) la fréquence n'est toujours pas respectée pour diverses raisons, notamment l'indisponibilité du maire... Les autorités locales à travers la mairie engagent très peu d'actions ou d'initiatives envers les populations locales pour promouvoir le dialogue démocratique en dehors des cadres politiques d'appartenance de chacun.

Il ressort également que la mairie communique très peu sur ses activités et avec la population locale. Ses publications, ses affichages sont très peu connus de tous.

Ici, force est de remarquer que la puissance publique locale ne crée pas les conditions pour une participation citoyenne. Elle se limite à des actions administratives prévues par la loi.

### 3. Discussion

L'analyse des pratiques liées à la participation citoyenne de la société civile des communes étudiées laisse entrevoir d'importants défis. Ces défis sont inhérents à l'environnement social immédiat et non-immédiat des populations locales.

#### 3.1. Défis de la participation citoyenne dans une démocratie en construction

- Problèmes sociaux et économiques de plus en plus complexes

Analphabétisme : En Côte d'Ivoire, 55% de population est analphabète, selon l'INS (2017). Les populations sont analphabètes dans leur grande majorité. La compréhension des problématiques actuelles de développement peut paraître complexe, mais pas forcément un obstacle à la participation citoyenne. Ce qui manquerait, serait une démarche pédagogique soutenue adaptée au contexte des populations analphabètes.

Chômage élevé des jeunes, précarité de l'emploi : La précarité et l'instabilité de l'emploi ne garantissent pas une participation soutenue de la population locale, notamment les jeunes. Le chômage touche plus de 5,3% de la population active selon l'INS (2017). L'ensemble des emplois reste largement dominé par le secteur informel. Les préoccupations majeures de la population locale sont plus tournées vers la recherche d'emplois stables et la sécurité sociale que vers la participation citoyenne.

Accentuation de la pauvreté individuelle et des ménages : Selon l'INS (2017) plus de 46,3% de la population est pauvre avec moins de 2 dollars / jours. La pauvreté reste un défi quotidien à relever. Plus de la moitié de la population est pauvre. Elle est préoccupée à satisfaire ses besoins primaires, à sortir de la pauvreté plutôt que de se tourner vers les questions d'intérêt général, qui touchent le cadre de vie ou le quartier.

Immigration des jeunes vers l'Europe : Faute de sécurité de l'emploi, les jeunes se dirigent vers l'Europe via la méditerranée. Ils utilisent la voie de l'immigration clandestine pour aller en Europe. Qui portera donc le flambeau des revendications et des innovations ? les forces vives du territoire sont quasi-absentes.

Crise militaro politique : La Côte d'Ivoire a plongé dans une crise militaro-politique ces 15 dernières années, affectant du coup, tous les mécanismes en matière d'innovations sociales et de participation citoyenne. Les causes lointaines et immédiates de ces conflits restent l'exclusion, la discrimination et l'injustice sociale fondée sur l'ethnie, la religion et la politique. La participation citoyenne est une synergie d'actions collective et/ou individuelle mais, elle est traversée par ces maux qui la rendent inopérante.

- Déséquilibre entre l'offre et la demande du service public

Ce déséquilibre se manifeste par l'insuffisance de l'offre publique d'eau potable, de logements sociaux, de services sociaux de base, de routes et de voiries, de salubrité... Les populations locales sont prises en otage entre leurs besoins de plus en plus grandissant et l'offre de service public de moins en moins suffisante. Les raisons évoquées sont multiples et multiformes mais, le constat est que les populations sont impuissantes face à ces pénuries.

### 3.2.Participation citoyenne ivoirienne : de la pseudo-réalité à la figure de non-participation

De nos jours, la participation citoyenne est convoquée à travers de nombreux dispositifs hétérogènes émergeant qui cherchent à associer les citoyens « ordinaires » à la discussion des enjeux collectifs et à l'élaboration des politiques publiques (Nez, 2006). Elle est même invitée dans de nombreux discours de manière insistante (Schnapper et Bachelier, 2000), dans une diversité de termes employés : développement participatif, démocratie participative, démocratie de proximité, démocratie locale, développement communautaire, etc.

De nombreux textes internationaux mettent en avant cette notion de « citoyen acteur », par exemple dans le chapitre 23 de l'Agenda 21 rédigé à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio (1992) : « l'un des principaux éléments indispensables à la réalisation du développement durable est une large participation du public à la prise de décisions ».

En effet, la participation d'un plus grand nombre de citoyen autour d'un projet, d'une action lui confère une légitimité car, elle est la synergie d'actions collectives. Plus, le nombre de citoyen est important, plus, la légitimité de l'action est importante également. Il se trouve dans notre cas, que cette population est mobile, cosmopolite, traversée par des intérêts divergents, surtout politique. Comment concilier ces intérêts contradictoires et spécifiques pour l'intérêt général, surtout dans un pays qui a été déchiré par plusieurs années de crises militaro-politique ?

L'état d'existence des comités de veille diffère d'un quartier à un autre ainsi que leur fonctionnement. Les activités organisées par ses structures sont sporadiques et occasionnelles. Elles jouent moins leurs rôles d'éveilles de conscience et de veille stratégique.

Il n'existe pas un cadre formel d'échange entre la société civile et la mairie, en dehors des réunions statutaires du conseil municipal. Les visites de la mairie auprès de la société civile sont irrégulières et conjoncturelles.

Au-delà du flou, la critique la plus acerbe concerne le décalage entre les ambitions affichées de la participation citoyenne et les objectifs atteints. Malgré les objectifs annoncés, il semble que la majorité des démarches s'apparentent bien plus à un processus d'information du public qu'à des

moments de démocratie ou de réelle co-construction collective des projets politiques (Colin, 2007). Dans certains cas, on peut même considérer qu'il s'agit d'une photographie de l'état de l'opinion, tels des supers-sondages améliorés, qui ne permettent pas une réelle confrontation de porteurs d'avis (Colin, 2007).

En allant plus loin dans la critique, si on regarde de plus près les différentes initiatives récentes mises en œuvre pour faire participer les citoyens dans des décisions relatives à gestion des affaires locales, on observe deux tendances : dans la première, les dispositifs mis en place relèvent de la « manipulation » ; dans la seconde, ils s'inscrivent dans une « coopération symbolique » pour reprendre les expressions proposées par S. Arnstein (1969) à travers une échelle qui montre les niveaux de participation citoyenne.

De ce fait, nous précisons ces trois niveaux et dégagerons la figure de la participation citoyenne qui est la nôtre. Cette échelle distingue la participation citoyenne en 8 barreaux catégorisés en 3 niveaux : les barreaux 1 (manipulation) et 2 (thérapie) situés au bas de l'échelle correspondent à la manipulation et à la thérapie. Ces 2 étapes décrivent la non-participation. Leur objectif en réalité n'est pas de permettre aux gens de participer, mais de permettre à ceux qui ont le pouvoir de les éduquer ou de les guérir.

Les barreaux 3 (information), 4(consultation) et 5(conciliation) tendent vers le niveau dit de la coopération symbolique, qui permet à ceux qui n'ont pas le pouvoir d'entendre (avoir accès à l'information) et de se faire entendre (à travers la consultation). Quelques habitants sont admis dans des organes de décisions et peuvent avoir une influence sur la réalisation du projet.

Les barreaux 6, 7 et 8 correspondent au niveau dit du pouvoir effectif des citoyens dans lequel ces derniers ont des degrés d'influence croissantes sur la prise de décisions. Les citoyens peuvent nouer des partenariats qui leur permettent de négocier et d'engager des échanges avec les décideurs.

Si l'échelle mise en place par Arnstein (1969), nous permet de bien caractériser les pratiques actuelles, la pertinence constante et partagée de l'utilisation de cette échelle (de Carlo, 1996 ; Donzelot et Epstein, 2006 ; Rayssac et La Gueronniere, 2006, entre autres) permet de souligner que depuis plus 40 ans, malgré les discours et les nombreuses initiatives des politiques, on n'observe pas d'évolution significative dans les pratiques. (Cécile Fortin-Debart et Yves Girault, 2009).

En ce qui nous concerne, au regard des analyses des pratiques à Yopougon et à Abobo, la figure de la participation citoyenne calque bien le premier niveau, c'est à dire la « non-participation ».

Cette forme existe toujours avec des pseudo-informations et se pratique de la manière suivante, corroborant les propos de Donzelot et Epstein (2006, p. 7): « ce qui est qualifié de participation vise dès lors exclusivement à obtenir le soutien du public, au travers de techniques relevant de la sphère de la publicité et des relations publiques ».

C'est donc une approche informative qui cherche à faire la promotion de certaines décisions dictées par les experts, les élus et l'administration, de manière à déclencher un processus d'adhésion ou encore à « vendre » des comportements favorables que tout un chacun doit adopter. Ce processus peut être illustré avec l'exemple actuel de la question de l'insalubrité, l'insécurité, du civisme fiscal, etc. En effet, ces questions nécessitent la participation individuelle, de la société civile, des « ménages », mais ils ne le font pas. Leurs implications sont toujours conditionnées vis-à-vis d'une politique venue d'en haut (Jolivet, 2001).

## Conclusion

Cette étude a fait un état des lieux des connaissances et des pratiques en matière de participation citoyenne ou par extension de démocratie participative, à travers une approche mixte. Ainsi, l'on peut retenir que le niveau de connaissance des populations cibles sur la démocratie participative est mitigée ainsi que la pratique de la participation citoyenne et du dialogue démocratique. Il existe néanmoins des espaces de concertations embryonnaires qui sont souvent informels à savoir le « Grin », le « comité consultatif d'éthique ».

En ce qui concerne la gestion des affaires locales, il y a un « gap » entre la société civile et l'administration locale. La société civile ne se sent pas concernée par la gestion communale car, elle estime qu'elle n'est pas suffisamment informée sur les modalités de la participation. Elle est en marge des actions de la mairie et en participent de moins en moins. Par ailleurs, l'existence des organisations de la société civile, des comités de veille et d'autres structures de la société civile est une réalité, mais leur fonctionnement est mitigé (manque ou insuffisance de moyens matériels et financiers, de personnel, de disponibilité de ressources humaines, de formation...) et les initiatives sont limitées. Les interactions entre ces entités sont loin d'être formalisées (hors le cadre du conseil municipal). Elles sont conjoncturelles, irrégulières et les informations sont inertes. Les populations ne sont pas suffisamment impliquées dans les prises de décisions et cela compromet leur engagement pour les affaires communales.

La notion de participation citoyenne a toujours fait l'objet de contentieux politiques ou sociaux. Cependant, il importe de dire que la participation du citoyen est une expression radicale qui désigne le pouvoir des citoyens. C'est la redistribution du pouvoir, qui permet aux citoyens privés de pouvoir, exclus des processus politique et économique, d'y être à l'avenir sciemment inclus. Cette stratégie permet aux « sans pouvoir » de s'associer à la prise de décision concernant les modalités du partage de l'information, des objectifs et politiques mis en place, de l'allocation des ressources fiscales, des programmes mis en œuvre, et de la distribution des bénéfices tirés de contrats ou du mécénat. En un mot, il s'agit de moyens susceptibles d'engendrer une réforme sociale significative, une transformation qui leur permet de partager les bénéfices de la société dans laquelle elle se trouve.

Dans les cas étudiés, la participation citoyenne est une « vue d'esprit » ; elle est encore théorique, fragile et même inopérante. Pour l'instant, la participation citoyenne est assujettie aux nombreux défis liés au développement, loin d'être une source d'innovation. Elle reste encore embryonnaire et présentant une figure de non-participation, c'est-à-dire, la thérapie-manipulation, selon la définition de Arstein (1969). Ainsi plusieurs pistes de recherche peuvent se dégager notamment, sur les conditions de renforcement de la culture citoyenne, le pouvoir et le contre-pouvoir citoyen, ainsi que les rapports du citoyen à la chose publique.

## Références bibliographiques

- ARNSTEIN, Sherry Rubin. (1969). A Ladder of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 216-224. DOI : [10.1080/01944363.2018.1559388](https://doi.org/10.1080/01944363.2018.1559388)
- BLATRIX Cecile, (2000), *La "démocratie participative", de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, thèse de doctorat en Science politique. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 611 pages.
- COLIN Mathilde, (2007). Démocratie technique : que peuvent les citoyens « désintéressés » ? *Lettre trimestrielle VivAgoVeille*, 4. Consulté en ligne en mars 2009 sur : <http://www.vivagora.org/vivagoveille/vivagoveille4.html>.
- DE CARLO Laurence (1996). *Gestion de la ville et démocratie locale*. Paris, L'Harmattan.
- DONZELOT Jacques et EPSTEIN Renaud. (2006). Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine. *Esprit*, 326, 5-34. DOI : [10.3917/espri.0607.0005](https://doi.org/10.3917/espri.0607.0005)
- FORTIN-DEBART Cécile et GIRAULT Yves, « De l'analyse des pratiques de participation citoyenne à des propositions pour une éducation à l'environnement », *Éducation relative à l'environnement*, Volume 8 | 2009, mis en ligne le 20 décembre 2009, consulté le 09 janvier 2022. DOI: <https://doi.org/10.4000/ere.2219>
- HABERMAS Jürgen. (1992). L'espace public, trente après. *Quaderni*, 18, pages 161-191.
- Institut National de la Statistique (2015), *enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire* (ENV 2015), Rapport définitif, juillet 2015, 91 pages, <https://www.ins.ci/templates/docss/env2015.pdf>
- Institut national de la statistique (2017), *taux de pauvreté et taux de chômage en côte d'ivoire*, <https://www.ins.ci/>, (consulté le 10 janvier 2022)
- JOLIVET Patrick (2001), Le recyclage des déchets ménagers : une figure de citoyenneté. *Le Courrier de l'environnement*, 44, 29-40.
- Journal Officiel de la République de la Côte d'Ivoire. (2016), *Loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant constitution de la république de Côte d'Ivoire*, numéro spécial, n°16, 58<sup>e</sup> année, p.129-144, <http://www.caidp.ci/uploads/52782e1004ad2bbfd4d17dbf1c33384f.pdf>
- LEFEBVRE Remi, NONJON Magali, (2003) « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *Sciences de la société*, n°60, pages 9-28 ISSN 1168-1446
- MANIN Bernard. (1996). *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Flammarion.
- NEZ Héloïse (2006). *Démocratie participative et inclusion socio-politique : les expériences de Bobigny (France) et Barreiro (Belo Horizonte, Brésil)*. Gatineau : Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, série Pratiques économiques et sociales no. 30.
- ROSENVALLON Pierre (2008). *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil.
- SCHNAPPER Dominique et BACHELIER Christian. (2000). *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris, Éditions Gallimard.

# LE FPI ET LA VIE POLITIQUE EN CÔTE D'IVOIRE DE 1988 A 2011

Sidjè Françoise Edwige DJIGBÉ  
Enseignante-Chercheure au Département d'Histoire  
Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
Département d'Histoire  
Cel : 0758399320  
[edwigesidje5@gmail.com](mailto:edwigesidje5@gmail.com)

Kambo Fabrice YAPO  
Docteur en Histoire Moderne et Contemporaine  
Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)  
Département d'Histoire  
Cel : 0749063766  
[yapofabricekambo@gmail.com](mailto:yapofabricekambo@gmail.com)

## RESUMÉ

Après la proclamation de l'indépendance, la constitution ivoirienne prévoyait le pluralisme politique qui n'était pas respectée par le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). De plus, la crise économique de 1980 accentuait la grogne socio-politique. D'où l'avènement d'autres partis tel que le Front Populaire Ivoirien (FPI) pour contester ce régime de parti unique en vue du retour au multipartisme. Ce travail se propose de montrer l'évolution du FPI dans la vie politique en Côte d'Ivoire de 1988 à 2011. Pour la réalisation de cet article, nous avons recouru aux ouvrages, aux articles scientifiques et aux sources électroniques. Il ressort que Laurent Gbagbo éleva le FPI au titre de parti politique dès son retour d'exil en 1988, et ce parti, après sa reconnaissance officielle en 1990, accéda au pouvoir en 2000. Une tentative de coup d'État se transformant en rébellion armée en 2002 divisant le pays, se solde par la chute du FPI et l'arrestation de Laurent Gbagbo en 2011.

**Mots-clés** : FPI, multipartisme, parti unique, partis d'opposition, Laurent Gbagbo, Côte d'Ivoire.

## ABSTRACT

After obtaining independence, the adopted constitution advocated the political pluralism. But, this had not been respected by Democratic Party of Côte d'Ivoire (DPCI). In addition, the economic crisis in 1980 accentuated socio-political discontent. Hence the birth of other political parties like Ivorian Popular Front (IPF) that stood against the policy of the unique part in order to reinstate multiparty. This survey aims at pointing out the rise of IPF from 1988 to 2000. To make it smoother, we resorted to scientific articles, books, and digital sources. It comes out of theses researches that Laurent Gbagbo raised Ivorian Popular Front to the rank of political party as soon as he comes back to exile in 1988, after its official recognition in 1990, his party won presidential elections in 2000. A coup attempt turning into an armed rebellion in 2002 dividing the country, ended with the fall of the FPI and the arrest of Laurent Gbagbo in 2011.

**Keywords**: IDF- Mutiparty- Unique Part-Opposition Party-Laurent Gbagbo, Côte d'Ivoire.

## INTRODUCTION

Le FPI est au nombre des partis avant-gardistes du bouleversement du système politique en Côte d'Ivoire calqué sur le parti unique inconstitutionnel puisque la loi admettait le multipartisme depuis 1960 (Loi n°60-356 du 3 novembre 1960). Alors, cet écrit s'inscrit dans la logique de la détermination des dirigeants du FPI face aux difficultés rencontrées avec le régime de parti unique jusqu'à leur accession au pouvoir. C'est pourquoi, le choix des bornes de ce travail n'est pas fortuit. En effet, 1988 marque le retour d'exil de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire puis l'élévation du FPI au titre de parti politique en dépit de l'hostilité de Félix Houphouët-Boigny et du PDCI. L'année 2000 est, quant à elle, la consécration du FPI qui accède à la magistrature suprême après un coup d'État perpétré par le général de brigade à la retraite Guéi Robert, le 24 décembre 1999 contre Henri Konan Bédié, mettant ainsi fin au monopole du PDCI. C'est donc, à l'issue de l'élection organisée par la junte en octobre 2000 que le FPI a pu tirer son épingle du jeu, même si le général s'est auto-proclamé vainqueur avant sa débâcle sous la pression populaire. L'année 2011 représente la chute du régime FPI avec l'arrestation de son leader Laurent Gbagbo.

Dès lors, comment le FPI a-t-il évolué sur la scène politique ivoirienne de sa création jusqu'à sa chute de son régime en 2011 ? Cette analyse s'est construite autour des sources, d'une bibliographie variée avec le strict respect de la méthode historique qui consiste en la critique interne et externe. Pour une bonne compréhension de notre démarche, ce travail se décline en quatre parties. La première partie portera sur l'avènement du FPI de 1988 à 1990. Il sera, ensuite, question de l'interférence du FPI dans la vie politique ivoirienne de 1990 à 1995. La troisième partie fera mention de l'avènement du Front Républicain, une coalition d'opposition dont faisait partie le FPI jusqu'à la prise de pouvoir de Laurent Gbagbo sous la bannière du FPI en 2000. Et la dernière partie analysera de l'accession du FPI au pouvoir à la crise postélectorale de 2000 à 2011.

### 1. L'avènement du FPI de 1988 à 1990

La création du FPI se résume par l'entêtement de ses dirigeants à maintenir un mouvement politique dans la clandestinité malgré les vicissitudes jusqu'à sa reconnaissance officielle par le pouvoir.

#### 1.1. La tourmente d'un mouvement politique clandestin

Depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a axé son économie sur les matières premières en l'occurrence le binôme café-cacao, et a opté pour un parti unique dès 1959 à la demande de Félix Houphouët-Boigny. En effet, cette stratégie est considérée comme la référence de la stabilité politique et de la prospérité économique. Les tensions apparaissent très rapidement, et mettent en cause la stabilité sociopolitique dans les années 80. Suite à cela, les révoltes et les idéologies naissent à travers l'opposition. Ainsi, dès 1982, Laurent Gbagbo et une partie de l'élite intellectuelle décident de mettre en place un mouvement politique pour contester la gestion unilatérale des affaires politiques par le PDCI dirigé par Félix Houphouët-Boigny.<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> Les membres fondateurs du FPI sont : Laurent Gbagbo, Aboudramane Sangaré, Pascal Kokora, Boga Doudou et Simone Ehivet qui devient plus tard, l'épouse de Laurent Gbagbo.

Une telle ambition n'est pas sans représailles. C'est justement ce qui conduit plusieurs de ses initiateurs dont Laurent Gbagbo, en exil en France. En 1988, les tensions baissent, et Laurent Gbagbo retourne en Côte d'Ivoire ; et toujours dans la clandestinité, crée le FPI en tant que parti politique. Il bénéficie, par ailleurs, du contexte mondial qui n'était plus favorable au parti unique. Il fallait, donc, un retour imminent du multipartisme en Côte d'Ivoire.

## **1.2. De la clandestinité au parti officiel en 1990**

Même si la réinstauration du multipartisme demandée par le secrétaire général du Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (SYNARES), Marcel Etté, le 23 septembre 1989, lors des journées du dialogue comme solution à la crise économique due aux détournements de deniers publics par les cadres du PDCI, fut considérée comme une vue de l'esprit par Houphouët-Boigny (Fraternité Matin, 1989), il dut lâcher du lest peu de temps après. En effet, sur la base de l'article 7 de la constitution qui autorise le multipartisme, et l'article 9 du règlement de l'Assemblée nationale qui stipule : « Les députés peuvent s'organiser en groupes par affinités politiques » (Y.A.D. Yapi, 2004, p.265), le FPI menait plusieurs actions pour le retour au multipartisme. Ainsi, malgré les interpellations dont furent l'objet plusieurs de ses leaders lors des manifestations de rue, le FPI dépose, le 30 avril 1990, à la préfecture d'Abidjan, sa demande de reconnaissance officielle. Ce même jour, le bureau politique du PDCI décide, au cours d'une réunion, de la réinstauration du multipartisme. Cette décision est entérinée par le gouvernement le 03 mai 1990. Les premières conférences de presse des leaders des nouveaux partis ont lieu les 4 et 5 mai et les premiers récépissés de déclaration sont délivrés le 31 mai 1990 (K.M. Kangah, 2009, p.332). La Côte d'Ivoire renoue ainsi avec le multipartisme avec entre autres nouveaux partis, le FPI, le Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT) et l'Union des Sociaux-démocrates (USD).

## **2. L'interférence du FPI dans la vie politique ivoirienne de 1990 à 1995**

De 1990 à 1995, le FPI a joué un rôle important dans la vie politique de la Côte d'Ivoire en réussissant à se positionner comme le premier parti d'opposition. La suivante analyse donnera les détails des activités de ce parti.

### **2.1. La participation du FPI à la première élection multipartite en 1990**

Il faut noter qu'autrefois le FPI était un parti marxiste, mais son affiliation à l'Internationale Socialiste le transforme en parti social-démocrate. Dès les premières heures du retour au multipartisme, il s'impose à l'ensemble de la population comme une force incontournable du pays à travers sa vision. Le FPI veut construire une société libre. Avec la réinstauration du multipartisme en 1990, on assiste alors à une démocratisation de la vie politique et à une ouverture du champ politique. Ainsi, plusieurs partis politiques font leur apparition. Alors : « Avec l'universalisation du discours démocratique le 5 mai 1990, de nouveaux partis politiques virent le jour : le FPI, le PIT, l'Union Sociale Démocratique (USD), le Parti Socialiste Ivoirien » (K. D. Kouakou, S. Zan Bi, 2019, p.66).

Par ailleurs, comme tout parti aspirant à l'exercice du pouvoir d'Etat, il élabore un programme de bataille électorale basé sur « la souveraineté, l'économie et le cadre de vie » (K.M. Kangah, 2009, p.337). Au nombre de ces partis d'opposition, le FPI fut le premier parti à participer à la première élection multipartite du 28 octobre 1990. Le candidat du FPI en la personne de Laurent Gbagbo était en lice avec celui du PDCI, Houphouët-Boigny, le Président

sortant après trois décennies de règne sans partage. Cela est attesté par F. Kaudjhis-Offoumou (2000, p.71) : « En octobre 1990, pour la première fois, un candidat de l'opposition, Laurent Gbagbo du FPI, s'est présenté comme adversaire du charismatique Président Félix Houphouët-Boigny (candidat du PDCI-RDA) aux élections présidentielles ».

Ces élections se sont soldées par la victoire du Président du PDCI avec 82% des suffrages exprimés contre 18% pour celui du candidat du FPI. Le FPI continue sur cette bonne lancée lors des échéances législatives. A cet effet, Laurent Gbagbo et son parti obtiennent 9 sièges sur 175 possibles lors des élections législatives du 25 novembre 1990. Laurent Gbagbo est donc élu député de Ourahia. Cependant, ces résultats furent contestés par l'opposition avant d'être acceptés au nom de l'intérêt de la nation.

## **2.2. De la contestation des résultats des élections de 1990 à l'avènement du Front Républicain**

D'une manière générale, que ce soient les élections législatives ou présidentielles de 1990, l'opposition a critiqué les résultats malgré la montée du FPI face à l'ancienneté du PDCI. A titre d'exemple, K. M. Kangah (2009, p.339) affirme : « D'ailleurs, l'opposition a ouvertement critiqué les élections, contesté les résultats qu'elle a fini par accepter. Le quiproquo concerne les fraudes massives des votants non-inscrits sur la liste électorale ».

Les irrégularités concernaient également le vote de tout résident ivoirien d'origine africaine et la caution de 20.000.000Fr CFA pour les présidentielles votée à la veille des élections et les plaintes provenant de la loi n°90-1167 du 10 octobre 1990 portant modification de la loi n°85-1073 du 12 octobre 1985 relative aux présidentielles. Après cette légère tempête politique, Félix Houphouët-Boigny amorce sa première mandature issue d'une élection multipartite qu'il ne put achever pour cause de décès survenu le 07 décembre 1993. Après la constatation officielle de ce cas de force majeure, Henri Konan Bédié, Président de l'Assemblée nationale d'alors, accède au pouvoir pour assurer l'intérim jusqu'aux élections qui devraient se tenir en 1995. Avec ce rajeunissement à la tête du pays, les partis d'opposition trouvent des stratagèmes pour mieux se positionner. Ainsi, dans sa quête du pouvoir, le FPI s'allie à d'autres partis politiques dont le Rassemblement Des Républicains (RDR), groupe transfuge du PDCI en 1994 dans un Front dénommé Front Républicain.

Qu'en est-il de leurs actions jusqu'à l'accession du FPI au pouvoir ?

## **3. De l'existence du Front Républicain à l'accession du FPI au pouvoir d'Etat (1995-2000)**

Le Front Républicain survécut peu de temps. Après sa chute, le FPI se positionna sur la scène politique jusqu'à sa prise de pouvoir.

### **3.1. Du boycott des élections par le Front Républicain au putsch mettant fin au régime PDCI**

Le Front Républicain apparaît comme une union politique plus solide pour faire front au long règne du PDCI au pouvoir et un instrument de lutte plus efficace contre les amendements apportés à la constitution ivoirienne en 1995, à la veille de l'élection présidentielle par Henri Konan Bédié. Cette coalition comportait le FPI dirigé par Laurent Gbagbo, le PIT dirigé par Francis Wodié, le RDR dirigé par Alassane Dramane Ouattara et le Parti Populaire Socialiste (PPS) dirigé par Bamba Moriféré. En fait, à l'annonce du décès de Félix Houphouët-Boigny le 07

décembre 1993, Henri Konan Bédié, en tant que Président de l'Assemblée nationale accède au pouvoir selon l'article 11 de la Constitution qui le stipule clairement :

« En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu, les fonctions de Président de la République sont dévolues de plein droit au Président de l'Assemblée Nationale. L'empêchement absolu est constaté par le Conseil constitutionnel saisi à cette fin par le Président de l'Assemblée Nationale ou par un tiers au moins des membres du Gouvernement. Les fonctions du nouveau Président de la République cessent à l'expiration du mandat présidentiel en cours ».

Henri Konan Bédié assure l'intérim et prend des décisions qui ne font pas l'unanimité dans la classe politique. A cet effet, le Code électoral est modifié et la condition de candidature à la présidence de la République se présente désormais comme suit :

« Nul ne peut être élu Président de la République de Côte d'Ivoire s'il n'est âgé de 40 ans révolus et s'il n'est ivoirien de père et de mère eux-mêmes ivoiriens. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne. Il doit avoir résidé de façon continue en Côte d'Ivoire pendant les cinq années qui précèdent la date des élections. Les dispositions de l'alinéa 3 ci-dessous ne s'appliquent pas aux Ivoiriens choisis par l'Etat de Côte d'Ivoire pour servir dans des organisations internationales ou multinationales » (Art. 9 de la Constitution de 1995).

Pour les leaders de la coalition, cette mesure était orientée et visait l'un des leurs en la personne d'Alassane Dramane Ouattara, « l'ancien Premier Ministre (de Félix Houphouët-Boigny) dont la nationalité est problématique » (K. M. Kangah, 2009, p.340). De plus, si les choses restaient en l'état, selon la plateforme, l'élection serait peu transparente surtout que l'une des requêtes formulées était l'organisation des élections par une commission indépendante en lieu et place du ministère de l'intérieur. Alors, ces partis décident de boycotter cette élection si le gouvernement ne revoit pas les conditions. Contre toute attente, Francis Wodié du PIT se présente contre Henri Konan Bédié à l'élection du 22 octobre 1995. Malgré les perturbations dues au boycott actif lancé par les autres membres de la coalition, Henri Konan Bédié du PDCI est élu président de la République. La chute du Front Républicain est consommée quand ses leaders décident d'aller en rang dispersé aux élections législatives. Dès lors, le PDCI prend de l'ascendant sur les autres partis dont les leaders ne sont pas épargnés d'arrestations et de poursuites judiciaires. Le climat socio-politique devient tumultueux et les critiques envers le PDCI et Henri Konan Bédié sont énormes. Dans cette veine, une simple mutinerie des militaires réclamant des primes se mue en coup d'Etat et met fin au régime du PDCI, le 24 décembre 1999.

### **3.2. Du coup d'Etat militaire à l'accession du FPI au pouvoir**

Les militaires prennent le pouvoir et créent le Comité National de Salut Public (CNSP), dirigé par le général de Brigade Guéi Robert. Dès les premiers moments de ce putsch, des leaders politiques tels Laurent Gbagbo et Alassane Dramane Ouattara manifestent leur contentement. Pour le premier, l'action des militaires peut être considérée comme une avancée de la démocratie et vu le contexte, il qualifie le CNSP de père Noël. Le second bénéficie de l'annulation du mandat d'arrêt international lancé contre lui par Henri Konan Bédié et rentre de France le 29 décembre 1999. Pour lui, il faut saluer le sens de patriotisme des militaires et du CNSP puisque ce politique attribue les responsabilités du putsch aux décisions impopulaires d'Henri Konan

Bédié (Le patriote, du 31 décembre 1999, p. 8). Cette joie des politiques diminue quand les militaires décident de faire un référendum pour refonder la constitution même si les partis se retrouvent dans le gouvernement de transition formé. En outre, la désillusion s'installe quand le général décide d'être candidat. Le 06 octobre 2000, sur 19 candidatures, 14 dont celles d'Alassane Dramane Ouattara et Henri Konan Bédié sont invalidées par la Cour Suprême. Les cinq candidatures acceptées sont celles de Robert Guéï (candidat du peuple), Laurent Gbagbo (candidat du FPI), Théodore Mel Eg (candidat de l'Union Démocratique et Citoyenne (UDCY)), Francis Wodié (candidat du PIT) et Nicolas Dioulo (candidat Indépendant). Le vote s'est tenu le 22 octobre 2000. Le lendemain, 23 octobre, lors de la publication des résultats, des soldats enlèvent le Président de la Commission Nationale Electorale (CNE) et mettent fin aux travaux de la Commission tandis que le Général se proclame vainqueur.

Mécontent de cette déclaration, Laurent Gbagbo appelle ses partisans à manifester. Plusieurs milliers de personnes répondent à l'appel, et descendent dans les rues. Guéï Robert prend la fuite à l'aide d'un hélicoptère, et se retrouve à Toukouzou Hozalem, chez Papa Nouveau, guide spirituel de l'Église « papa nouveau », une branche dissidente de l'Église Harris de Côte d'Ivoire. Deux jours après, il trouve refuge à Kabakouma, son village natal situé dans la partie occidentale de la Côte d'Ivoire. Dans ce contexte de non droit où se trouve le pays des suites de l'attitude incongrue du général Guéï Robert, Laurent Gbagbo proclame sa victoire même si après, l'on est parvenu à connaître les résultats de cette élection qui se présentent de la façon suite : 59,4% pour Laurent Gbagbo contre 32,7% pour Guéï Robert. Ainsi, en dépit des circonstances déjà dépeintes, c'est la victoire du FPI qui accède au pouvoir d'Etat. Après que la victoire de Laurent Gbagbo soit proclamée et consommée, les partisans du RDR prennent d'assaut les rues pour exiger la reprise de nouvelles élections avec la participation de tous les leaders politiques sans distinction, ce qui signifierait la participation de leur mentor Alassane Dramane Ouattara au scrutin. A la suite des événements postélectorales qui se sont suivis, il y a la découverte d'un « charnier »<sup>16</sup> dans la forêt du Banco.

C'est cette raison qui motivaient les partisans du RDR à exiger l'intervention d'une Commission d'Enquête Internationale pour rétablir la vérité. Mais cette situation n'entachant en rien la gestion du pouvoir d'Etat par le FPI. Comment la gestion du pouvoir par le FPI s'est-elle faite de 2000 à 2011 ?

#### **4. De l'accession du FPI au pouvoir à la crise postélectorale (2000- 2011)**

Peu temps après son accession au pouvoir, le FPI est confronté à la gestion d'une crise politico - militaire.

##### **4.1. De la gestion du pouvoir d'Etat par le FPI à la crise militaro-politique**

Dès son arrivée au pouvoir, le FPI avec à sa tête, le Président Laurent Gbagbo met en place une politique de réconciliation nationale. Il procède par l'ouverture d'un "Forum pour la réconciliation nationale", censé mettre fin aux tensions le 9 octobre 2001. Dans la pratique,

---

<sup>16</sup> Ce charnier était sans doute, composé de corps inanimés qu'avait causé le refus du général et des coups de fusils qu'ils avaient fait ouvrir sur les civils au lendemain du dépouillement de scrutin. Au total, 57 corps inanimés sont découverts dans la forêt du Banco. Plus tard, le secrétaire général des Nations Unies, Koffi Annan fut inquiet de la situation. Par ailleurs, les militants du RDR, rejetaient le nombre de morts découverts dans le Banco. Pour eux, le nombre était supérieur à celui de 57 qu'annonçait les médias. Selon eux, les civils tués étaient au nombre de 155 et cela était un nettoyage ethnique (I. G. Ley, 2016, p.192).

l'opposant Alassane Dramane Ouattara, qui vit en France depuis novembre 2000, rentre à Abidjan, pour participer au "Forum pour la réconciliation nationale". Un peu plus tard, le 05 août 2002 un gouvernement réunissant toutes les formations politiques significatives (le FPI, le PDCI, le RDR) du pays voit le jour. Une nouvelle ère souffle sur le pays et l'on peut désormais tourner la page de la violence politique.

Malheureusement, cette union n'est que de courte durée. Le 19 septembre 2002, un soulèvement militaire fait plusieurs centaines de victimes à Abidjan (capitale économique) et à Bouaké. En effet, dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, quelques centaines d'hommes armés venus du Nord du pays avaient attaqué plusieurs camps de police, de gendarmerie, de l'armée, avant d'être repoussés et de se replier sur Bouaké (environ 350 km d'Abidjan). Les combats avaient fait environ trois cents morts dont le ministre de l'Intérieur du Président Laurent Gbagbo et le général Robert Gueï (auteur du coup d'Etat du 24 décembre 1999) (K.S. Kouassi, 2013, p.138.). Les mouvements rebelles du Nord justifient la prise des armes en 2002 par le non règlement de la question de la nationalité restée toujours pendante. Le leader de la rébellion, Guillaume Soro, était très clair dans l'une de ses premières déclarations : « Donnez-nous des cartes d'identité, et nous rendrons nos kalachnikov ! » (C. Bouquet, 2007). La presse officielle incrimine le général Gueï et Alassane Dramane Ouattara, qui, craignant pour sa vie, se réfugie à l'Ambassade de France. Dans la foulée, un contingent militaire français intervient à Bouaké et à Yamoussoukro pour évacuer les ressortissants étrangers. Paris annonce que la France apporte son « soutien logistique » à Abidjan. Le 29 septembre, la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) décide de la création d'un « groupe de contact » pour assurer une médiation, et l'envoi d'une force de paix pour s'interposer entre rebelles et forces gouvernementales.

Le 1er octobre le Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), branche politique de la rébellion, annonce vouloir renverser le régime et demande la réintégration des militaires forcés à l'exil, en 2000 et 2001, après des tentatives de coup d'Etat. Laurent Gbagbo refuse de signer un accord de cessez-le-feu avec les rebelles, à l'issue d'une semaine de médiation de la CEDEAO. Le 17 du même mois les rebelles signent à Bouaké un accord de cessation des hostilités. Le Président Gbagbo accepte l'accord, et demande à la France de contrôler le cessez-le-feu. Les militaires français se déploient sur une ligne traversant le pays de l'Est à l'Ouest dans le cadre de l'opération « Licorne ». Malgré les efforts de la communauté internationale, la crise perdure. Après les échecs des tentatives de sortie de crise engagées par la communauté internationale, le Président Laurent Gbagbo manifesta l'intention de proposer lui-même un plan de sortie de crise ivoiro-ivoirien : ce fut le « dialogue direct », c'est-à-dire la main tendue à la rébellion pour essayer de résoudre les deux gros problèmes en suspens, à savoir le désarmement et l'établissement des listes électorales. Cette stratégie aboutit à l'accord de Ouagadougou le 04 mars 2007, puis à la nomination de Guillaume Soro au poste de Premier ministre. Soutenu par l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux, l'accord de Ouagadougou favorisa la mise en place de conditions minimales pour la réalisation d'élections crédibles et acceptées par tous. Il s'agit de la révision des listes électorales et de la délivrance de cartes d'identité nationale à tous sans exclusion. Par contre, le clan présidentiel ne parvint pas obtenir le désarmement des mouvements rebelles du Nord avant d'aller à ces élections (K.S. Kouassi, 2013, p. 141.).

#### **4.2. Des élections de 2010 à la perte du pouvoir d'Etat par le FPI**

L'année 2010 marque une phase décisive de la gestion du pouvoir d'Etat par le FPI de Laurent Gbagbo. En fait, Contrairement aux élections précédentes d'Octobre 2000, tous les

grands partis politiques ivoiriens étaient représentés à celles-ci. Il s'agit notamment du FPI avec Laurent Gbagbo, du PDCI-RDA d'Henri Konan Bédié et du RDR avec Alassane Ouattara qui se présentait pour la première fois à une élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Après le premier tour du 30 Octobre, le second tour mit aux prises Laurent Gbagbo de la majorité présidentielle et Alassane Dramane Ouattara du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), groupement politique né de l'alliance du RDR, du PDCI, de l'UDPCI du Général Robert Guéï et du MFA d'Anaky Kobenan, un ancien transfuge du FPI. Avec une participation inégalée de près de 80%, ces élections mobilisèrent l'attention de la communauté nationale et internationale.

Le 31 octobre 2010, au premier tour de l'élection présidentielle, Laurent Gbagbo candidat du FPI est crédité de 38% de suffrages exprimés, devant l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara (32%) et l'ex-président Henri Konan Bédié (25%). Ce dernier appelle à voter Ouattara au second tour. Le second eut lieu le 28 novembre. Malheureusement, le pays sombra une fois de plus dans le chaos après la proclamation des résultats pour le candidat du FPI ; Gbagbo comme président par le Conseil Constitutionnel. Tandis que, la CEI, censée communiquer les résultats provisoires du scrutin, prit le pli, depuis le quartier général du RDR, d'annoncer Alassane Dramane Ouattara comme le second dirigeant de la Côte d'Ivoire (I.G. Ley, 2016, p. 272). En effet, le jeudi 2 décembre 2010, soir, la CEI proclama les résultats provisoires comme suit : 2 483 164 voix pour Alassane Dramane Ouattara, et 2 107 055 voix pour Gbagbo (OECD, p.4). Décidemment, la CEI avait éliminé sept régions, ce qui totaliserait un électorat de 597 010 voix et correspondrait à 13% du total de l'électorat (4 590 219 voix). Le nombre de voix annulé du camp Gbagbo serait de 52 438 soit un taux de 2,49% du score total réalisé par le président sortant, qui était de 2 107 055 voix. Cependant, les voix annulées du candidat Ouattara étaient de 544 492 pour un pourcentage de 21,93% sur le total de 2 483 164 voix. Finalement, la CEI annonçait Alassane Dramane Ouattara vainqueur du scrutin sur la base du calcul mentionné précédemment. Elle confirma le scrutin avec des pourcentages de 54,10% des voix à Alassane Dramane Ouattara contre 45,90% pour le Président sortant Laurent Gbagbo. Ces résultats que promulguait la CEI se sont effectués en dehors de la date limite qui lui était répartie, en plus dans le quartier général du candidat Alassane Dramane Ouattara, au Golfe Hôtel. (B. D. Blin ,2014) Suite à cette proclamation du 02 décembre 2010, à Golfe Hôtel, le Président Laurent Gbagbo saisit le Conseil Constitutionnel, et fit appel auprès de cette institution. Requête qui fut bel et bien reçue par le Conseil Constitutionnel. Le Conseil Constitutionnel s'est servi des articles 32 et 94 de la Constitution ivoirienne. Le Président du Conseil Constitutionnel a eu donc recours à la décision N. CI-2010-EP-34/03-12/CC/SG du 20 novembre 2010 afin de valider la victoire de Laurent Gbagbo en tant que le Président élu et légal de la République de Côte d'Ivoire. Quelques heures plus tard, la décision du Conseil Constitutionnel Ivoirien, organe suprême de juridiction du pays (Libération, 2010, p.2), est rejetée par le représentant des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Choi Y. J.

Cette situation créa un bicéphalisme à la tête de l'Etat de Côte d'Ivoire du 04 Décembre 2010 au 11 Avril 2011. Après une période d'accalmie favorisée par l'accord de Ouagadougou de mars 2007, La Côte d'Ivoire replongeait à nouveau dans une crise avec la contestation des résultats des élections par les deux camps. Toutes ces scènes de violence se déroulaient avec l'affrontement des belligérants du coup d'Etat manqué du 19 Septembre 2002 : les forces de défense et de sécurité (FDS) du clan présidentiel et les mouvements rebelles du Nord du pays. Les mouvements rebelles prirent rapidement le dessus en occupant tout le pays à l'exception d'Abidjan où s'étaient regroupées toutes les forces restées loyales à Président Laurent Gbagbo en attendant la bataille qui devait inévitablement s'y dérouler. La bataille d'Abidjan dura dix jours.

Devant les difficultés des troupes du nord qui soutenaient Alassane Dramane Ouattara à faire tomber le régime Gbagbo, il fallut l'intervention des troupes françaises pour parvenir à la capture du Président Laurent Gbagbo le 11 avril 2011. Finalement, ces élections qualifiées de sortie de crise occasionnèrent plus de 3000 morts selon les estimations onusiennes. À la sortie des affrontements postélectorales, le Président Gbagbo fut arrêté et Alassane Dramane Ouattara, jusqu'aujourd'hui, dirige les arènes du pays. Par ricochet son parti politique le FPI perd le pouvoir et se retrouve à nouveau dans l'opposition.

## CONCLUSION

Le FPI a joué un rôle déterminant dans la réinstauration du multipartisme en Côte d'Ivoire. Car, malgré la volonté du PDCI de maintenir le monopole des affaires politiques, il dut fléchir, le 30 avril 1990, en acceptant le pluralisme politique. Cette décision fut entérinée par le gouvernement à l'issue du conseil des ministres le 3 mai 1990. De cette date jusqu'à sa prise de pouvoir en 2000, le FPI joua un rôle de premier plan sur la scène politique ivoirienne en tant que parti d'opposition le plus représentatif qui incarnait l'espoir de l'alternative politique en Côte d'Ivoire. Cependant, une tentative de coup d'Etat en 2002 se mue à une rébellion<sup>17</sup> armée coupant le pays en deux. De ce fait, la gestion du pouvoir par le FPI était émaillée de difficultés. Les élections de 2010 dites de sortie de crise ont causé plus de 3000 morts et plongé le pays dans une grave crise post-électorale. Il s'ensuit des rivalités politiques pour la conquête du pouvoir. L'année 2011 voit l'arrestation et la déportation du leader du FPI à la Cour Pénale Internationale (CPI). Mais quelle sera l'impact de la chute du FPI sur ce parti politique ?

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES ELECTRONIQUES

AKINDES Francis, 2004, « Les Racines des crises socio-politiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire », disponible en ligne [http://www.codesria.org/IMG/pdf/1-cote\\_ivoire.pdf](http://www.codesria.org/IMG/pdf/1-cote_ivoire.pdf) ? 2490, consulté le 5 décembre 2021 à 16h.

BOUQUET Christian, 2007, « La crise ivoirienne par les cartes », in *Géoconfluences*, disponible en ligne <http://www.geoconfluences.ens-lyon.fr>

LEY Ikpo Grégoire, 2016, *Côte d'Ivoire enjeux démocratiques : acteurs politiques et leurs actions au sein de la société ivoirienne de 1940 à 2010*, disponible en ligne <http://www.theses.fr>, consulté le 28 décembre 2021 à 5h.

---

<sup>17</sup> Dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, un coup d'Etat visant le renversement de Laurent Gbagbo en visite officielle au Vatican échoue et se transforme en rébellion. Cette nuit-là, l'avocat Boga Doudou, membre fondateur du FPI et ministre de l'Intérieur de Laurent Gbagbo et le général Guéï Robert rentré à Abidjan après un forum de la réconciliation organisé par le régime FPI sont assassinés. Laurent Gbagbo écourte sa visite d'Etat et rentre en Côte d'Ivoire pour mener la riposte. Quoique dégourdi, il ne parvint pas à mettre un terme à ce désastre socio-politique. Le pays est divisé en deux avec pour ligne de démarcation, Tiébissou. Le Nord du pays était sous contrôle des forces nouvelles pendant que le Sud était dirigé par Laurent Gbagbo.

## BIBLIOGRAPHIE

- BAILLY Diégou, 1995, *La réinstauration du multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët Boigny*, Paris, Harmattan.
- BAKARY Tessy, 1992, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, Paris, Harmattan.
- IBITOWA Philippe, 2005, *Images de l'opposition ivoirienne à travers un organe d'informations gouvernemental : le cas de Fraternité Matin de 1990-1999*, Thèse de Doctorat unique, 2 tomes, Université de Cocody, Département d'histoire.
- GBAGBO Laurent, 1979, *Les ressorts socio- économique de la vie politique Ivoirienne : 1940-1960*, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, Université de paris VII.
- GBAGBO Laurent, 1982, *Côte d'Ivoire : économie et société à la veille de l'indépendance*, Paris, Harmattan.
- GBAGBO Laurent, 1983, *Côte d'Ivoire, pour une alternative démocratique*, Paris, Harmattan.
- KAUDJHIS- OFFOUMOU Françoise, 2021, « Les élections ivoiriennes de l'an 2000 », in *Journal of African Elections*, vol 1, N°1, pp. 71- 96.
- KANGAH Kouakou Marcellin, 2009, *Le tableau des politiques de la Côte d'Ivoire : 1946-1995*, Thèse de doctorat unique, Université de Cocody, SHS, Département Histoire.
- LOUCOU Jean Noël, 1992, *Le multipartisme en côte d'Ivoire*, Abidjan, Neter.
- KOUADIO Kouakou Didié et ZAN BI Sévérin, 2019, « Ethnicisation du débat politique et ses conséquences en Côte d'Ivoire de 1990 à 2011 », in *RSS-PASRES*, N°24, pp.62-74.
- KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2013, « Regard retro-prospectif sur les crises ivoiriennes de 1993 à 2011 », in *Cinq Continents*, vol 3, N° 8, pp.127-149.
- Parti Ivoirien des Travailleurs (Le récapitulatif par Francis Wodié), 2009, *La Côte d'Ivoire 10 ans de crise ouverte (1999-2009)*, Abidjan, CERAP.
- TAGRO Kipré Désiré, 2009, *Gbagbo Forever*, Abidjan, Frat Mat Editions.
- YAO Kouassi, 2013, « la vie politique en Côte d'Ivoire : de l'instauration du multipartisme à l'Accord de Marcoussis (mai 1990 à janvier) », in *Revue ivoirienne d'histoire*, pp.7-28.
- YAPI Yapi André Dominique, 2004, *Syndicalisme et monopartisme en Côte d'Ivoire de 1959 à 1990*, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Cocody, Département d'histoire.

# DE LA SEPARATION *POST MORTEM* AU SEIN DES IMMIGRES IVOIRIENS EN REGION FRANCILIENNE : ENTRE RAPATRIEMENT DE DEPOUILLE ET INHUMATION SUR PLACE

Krikou<sup>18</sup> DIARRA,  
Université de Strasbourg, France  
[kridiarra@ymail.com](mailto:kridiarra@ymail.com)

Kouadio Baya BOUAKI<sup>19</sup>  
Université Felix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire  
[bouaki.bayakouadio@gmail.com](mailto:bouaki.bayakouadio@gmail.com)

## Résumé :

Face à la mort, les Ivoiriens en situation d'immigration en région francilienne optent pour deux axes de pratiques : le rapatriement des défunts dans les lieux d'origine et la mise en sépulture dans le pays d'accueil. Le propos de ce texte est de cerner les conditions sociales de la réalisation de ce vœu *post mortem*. S'inscrivant contre la perspective essentialiste de l'impératif du retour vers le lieu d'origine et en s'appuyant sur la perspective relationnelle de Simmel, le texte montre comment au sein de la société d'accueil, une société de migrants met en place un ensemble de ressources associatives pour faire face au trépas de l'un des leurs. L'inhumation sur place avec constitution ou non de la « valise du mort » et le rapatriement traduisent les façons variées dont les migrants originaires de Côte d'Ivoire vivant en Île-de-France préparent sur le long les termes, de leur vivant, la séparation *post mortem*. Se séparer d'un co-originaire défunt est un véritable enjeu du parcours migratoire.

**Mots-clés :** Migration – mort – inhumation – rapatriement – Ivoiriens – Île-de-France

## Summary

Faced with death, Ivorians in the Ile-de-France region opt for two types of practices: repatriation of the deceased to their places of origin and burial in the host country. The purpose of this paper is to identify the social conditions of the realization of this post-mortem wish. The text shows how, within the host society, a society of migrants puts in place a set of associative resources in order to face the death of one of their own, against the essentialist perspective of the imperative of return to the place of origin and based on the relational perspective of Simmel. The burial on the spot with or without the constitution of the "dead man's suitcase" and the repatriation translate the varied ways in which migrants from Ivory Coast living in Île-de-France prepare for the post-mortem separation over the long term, during their lifetime. Separating from a deceased co-origin is a real issue in the migration process.

**Keywords :** Migration - death - burial - repatriation - Ivorians - Île-de-France

---

<sup>18</sup> Sociologue, Enseignant à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody, Laboratoire DynamE, Strasbourg

<sup>19</sup> Sociologue, Enseignant à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody

## Introduction

*« S'ils peuvent être des « corps » pour les États, les migrants restent des personnes pour ceux qui les entourent, y compris dans les situations difficiles et dangereuses, ... », F. Lestage (2019)*

Se séparer du mort est un des structurants culturel et anthropologique de toute société humaine (G. Clavandier, 2009). Du coup, la mort inscrit les survivants endeuillés notamment dans un processus d'altérisation avec un des leurs (ici le défunt) auquel ils s'identifiaient il y a peu, c'est-à-dire avant la survenue du décès. Cependant, cette séparation n'est pas chose facile mais passe nécessairement par un processus rituel. « Des rituels de communion et d'accompagnement renforcent les liens qui unissent le défunt aux survivants, malgré la séparation inéluctable » (G. Clavandier, 2009 p. 85).

La littérature sur la ritualisation de la séparation *post-mortem* questionne à la fois comment séparation et rétention du défunt, évitement et retrouvailles, participent de cette dualité au cœur du rapport au défunt, à la mort et au mourir. Dans une perspective ritologique,

Les funérailles, pour être réussies, requièrent la participation du cadavre en sus de celle des survivants. En effet, le corps du mort, comme support personnalisé, est quasi obligatoire pour l'accomplissement du rite, d'où le problème des disparus. On ne peut se passer du corps qu'en poussant encore plus loin la symbolisation » (G. Clavandier, 2009). Car « sans le pivot que constitue le mort, le rituel funéraire ne serait qu'un théâtre gratuit qui tournerait à vide » (T. Louis-Vincent, 1985, 146).

Cette perspective ritologique, à propos de la centralité du corps, du cadavre dans la production de la séparation *post-mortem*, s'avère encore plus cruciale dans le cas de la mort en contexte migratoire. Ce caractère crucial se pose du fait de la disjonction entre le lieu de la production et de validation du rite funéraire (ici le lieu d'origine) et le lieu de survenu du décès (lieu d'établissement). La littérature sur les faits et pratiques *post-mortem* en contexte migratoire indique aussi bien le rapatriement des corps comme un impératif de séparation qu'une des formes de « symbolisation poussée » au sens de Clavandier (2009) à travers « *la valise du mort* » (C. Saraiva et J. Mapril, 2012). Cette dernière perspective sur la symbolisation autour de la séparation d'avec le défunt, requérant son engagement, semble limitée. Car, la « culturalisation de la décomposition du corps » (G. Clavandier, 2009, p. 87), au fondement d'une perspective positionnant le cadavre comme partie prenante de la séparation *post-mortem*, fait face aux technologies de conservation du corps. Le propos de la présente réflexion concerne moins les aspects rituels de séparation<sup>20</sup> que la décision du lieu de sépulture. Cette décision se positionne socialement sous forme de préoccupation sociale en contexte migratoire du fait d'une articulation particulière entre « l'ici » et « l'ailleurs », entre « là où on est » et « d'où on est ». La littérature sur le rapatriement de dépouilles mortelles s'arcoute notamment sur la quête de sens liée au lieu d'origine du migrant défunt (C. Saraiva et J. Mapril, 2012) au détriment de la situation tangible

---

<sup>20</sup> Cela a fait l'objet d'une publication antérieure. Cf, Diarra Krikou & Bouaki Kouadio Baya, 2021 : Les migrants ivoiriens face à la mort : Construction des pratiques funéraires chez les migrants Ivoiriens en Ile-de-France in *Ziglobitha*, Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations, Université Peleforo Gon Coulibaly – Côte d'Ivoire

configurant la vie sociale. Il semble que l'impensé sociologique et l'angle mort de l'analyse de la séparation *post-mortem* en contexte migratoire renverraient à la séparation ou l'articulation entre des espaces séparément occupés (espace social d'origine et espace social d'établissement) par le défunt migrant de son vivant. Ce qui renvoie explicitement à l'idée de G. Simmel (1988) sur *la porte et le pont* qui caractérisent toute relation sociale. S'ouvre, dès lors, un plan d'analyse faisant du migrant et de la migration une sorte de pont sur deux rives : la société d'origine et la société d'établissement où survient le décès en question ici. Cette perspective, fixant rives et ponts de « l'ici » et de « l'ailleurs », suggère un renouvellement de la pensée sociologique sur les modalités de séparation *post-mortem* en contexte migratoire.

Comme le relève F. de Singly (2016), la perspective simmelienne, à partir de la métaphore de *la porte et le pont*, consiste à penser que toute relation est « combinaison de proximité et de distance » : « (...) parce que l'homme est l'être de liaison qui doit toujours séparer, et qui ne peut relier sans avoir séparé, il nous faut d'abord concevoir en esprit comme une séparation l'existence indifférente de deux rives, pour les relier par un pont ». (F. de Singly, 2016)

Selon F. de Singly (2016), si ces deux symboles peuvent servir à décrire toute relation, c'est en analysant l'importance des ponts et des portes qu'une société peut être caractérisée. À partir de cette perspective, il semble fécond alors d'examiner les formes de proximité et de distance générées du fait de la migration (La migration pouvant s'envisager comme un pont entre le milieu social de départ et le milieu social d'établissement). C'est ici que « l'ici » et « l'ailleurs » s'articulent suivant les configurations en termes de proximité et de distance mais aussi de la production de ponts. Plus clairement, trois cas de figures post-migratoires sont envisageables : premièrement, une distance absolue entre lieu d'origine et lieu d'établissement marquée par une absence de contacts et de pratiques. Deuxièmement, une proximité effective et continue entre l'espace social de départ et l'espace social d'établissement (marquée par une participation relativement fréquente et effective à la vie sociale dont on est dissocié géographiquement). La troisième tendance renvoie à une articulation limitée (voir mitigée) entre proximité et distance. Cette typologie présente l'avantage de renvoyer aux formes de liaisons, de ponts qui travaillent les deux rives : la société d'accueil et la société d'établissement où survient le décès.

Les implications méthodologiques d'une telle perspective invitent plutôt à ne pas souscrire aux perspectives du retour de dépouilles mortelles s'appuyant sur les nécessités de retour aux lieux d'origine/d'appartenance ou encore sur les imaginaires de l'ancestralité ou d'un monde parallèle de vivants.

Face à la mort, les Ivoiriens en situation d'immigration en région francilienne optent pour deux axes de pratiques : le rapatriement des défunts dans les lieux d'origine et la mise en sépulture dans le pays d'accueil. Dans les deux cas de figure, les coûts financiers sont jugés exorbitants par eux. En dépit des coûts financiers généralement hors de portée de l'environnement relationnel immédiat du défunt, la tendance la plus répandue au sein des immigrés ivoiriens de la région francilienne, depuis les années 1980, c'est le rapatriement des dépouilles mortelles en Côte d'Ivoire et plus précisément dans les localités villageoises d'origine<sup>21</sup>. Cette pratique de rapatriement repose largement sur des mécanismes de solidarité à travers les associations d'originaires fondées dans le pays d'établissement des immigrés, ici la

---

<sup>21</sup> B. Godard et S. Taussig (2007) rapportent que 85% des corps des musulmans de France sont rapatriés en 2007 contre 95% en 1997. Pour Lestage (2008 cités par Lestage, 2012), ce sont 10% environ des corps des migrants mexicains qui seraient rapatriés au Mexique en 2006.

France. Avec la création de cette force collective portée par les associations d'originaires, on devrait s'attendre à des retours *post mortem* des défunts. Car, l'équation financière semble trouver une issue contribuant largement à la prise en charge des coûts financiers générés par le trépas de l'immigré au sein des Ivoiriens en Île-de-France. Cependant, en dépit de la mobilisation collective selon les divers lieux d'origine (en Côte d'Ivoire) en vue de faciliter les retours *post mortem*, l'observation donne à voir qu'une frange des parents immédiats de défunts s'oppose au rapatriement de corps. Par ailleurs, 54% des enquêtés optent, en termes de souhaits ou de vœux, pour le rapatriement en cas de décès contre 46% pour leur inhumation en France<sup>22</sup>.

Alors que le rapatriement de dépouilles mortelles au sein des immigrés ivoiriens en région francilienne est une pratique courante et partagée, comment se fait-il qu'une frange de cette même catégorie s'y oppose en dépit de la prise en charge collective ? Par ailleurs, dans quelle mesure, les conditions sociales des enquêtés sont-elles à même de permettre la réalisation de leur vœu de rapatriement dans le pays d'origine ou d'inhumation dans le pays d'accueil ? La participation sociale aux activités des collectifs sociaux des migrants ne favorise-t-elle pas le choix des lieux de sépultures ? Quelles sont les représentations sociales associées au transfèrement de la dépouille vers le milieu d'origine et/ou à l'enterrement en terre d'accueils ? L'objectif visé par ce texte est d'examiner les conditions sociales de la séparation *post mortem* en contexte migratoire chez les Ivoiriens en région francilienne. Pour atteindre cet objectif, nous avons mobilisé une démarche qualitative tant dans la phase de collecte de données que dans l'interprétation de celles-ci. Ce choix, a permis de révéler le sens que les acteurs sociaux interrogés accordent à leurs pratiques sociales, leurs vécus dans leurs rapports à la mort, comme une réalité sociale. À cet effet, nous avons eu recours à un canevas d'entretien, l'observation directe et/ou des discussions informelles avec les enquêtés dont le choix s'est opéré à partir de la technique d'échantillonnage de « *boule de neige* ». Quant à notre approche, elle est d'inspiration constructiviste dans son versant interactionniste. Cela nous permet de cerner comment les migrants Ivoiriens construisent leurs rapports à la mort en situation de mobilité. Les données recueillies ont fait l'objet d'une interprétation sur la base d'une analyse de contenu thématique en ayant pris le soin d'identifier dans le corpus, des unités de sens conformément à l'objet de l'étude en mettant en saillance le rôle des collectifs sociaux dans ce processus rituel (I), ensuite le sens de l'enterrement de la dépouille en région francilienne (II) et enfin ce que révèle le transfèrement de la dépouille sur la rive de départ (III).

## **1. Espaces associatifs ivoirien en contexte migratoire : entre (dés)investissement et rétribution**

L'une des pratiques les plus répandues chez les immigrés ivoiriens en région francilienne renvoie à la mutualisation d'une partie de leur vie sociale. Ce processus de mutualisation de certains pans de l'existence en contexte migratoire (débordant généralement le cadre relationnel restreint du migrant et de sa parenté réelle ou supposée) se fonde sur les aspects saillants (Poutignat et al., 1995) de leur matrice identitaire (référence au pays d'origine, référence à une région particulière dans le pays de départ, le partage des mêmes pratiques religieuses, ...). Ici, les associations d'originaires supportent et organisent un mode particulier « d'être ensemble » en contexte migratoire.

---

<sup>22</sup> Enquête réalisée en 2014-2015 dans le cadre de la rédaction de la thèse unique de doctorat dont le titre est « diaspora Ivoirienne et construction identitaire en migration » : Une analyse socio-anthropologique du fait associatif, S/D T. Patrick, Université de Strasbourg

La vie sociale des migrants est généralement pensée en termes relationnels entre société d'établissement et de société de départ, ce faisant dans les termes d'une double vie. Plus encore, elle est appréhendée sous l'angle de la mobilité (transmigrant, circulant, ...). Cette double approche de l'origine et de la mobilité couvre d'un voile ce que l'on pourrait nommer « la constitution de la société » (A, Giddens, 1987) des migrants. Il s'agit de la ré-invention d'un vivre-ensemble reposant largement sur le partage d'un territoire commun (quartier, commune, ville ou région d'établissement). Dans cette perspective, les cadres associatifs des migrants ivoiriens en Ile-de-France semblent traduire l'une des modalités d'un « vivre avec », c'est-à-dire une vie tenant compte du fait qu'un co-originaire partage le même territoire que soi, une sorte de cohabitation à l'échelle de la commune ou de la région. Cependant, le caractère « dispersé » de cette cohabitation (contrairement à une cohabitation dans une maison), faite de contacts et d'interactions occasionnels, conduit vraisemblablement à bâtir la légitimité de ces collectifs sociaux des migrants sur des situations hors de portée des unités d'établissement (individu, ménage). Et la survenue d'un décès est l'une des situations d'urgence débordant largement une unité donnée d'établissement de migrant. À cet effet, sur l'historicité de la création de *Badéinya*<sup>23</sup>, Dao Lacina<sup>24</sup> faisait savoir que

(...) on a créé *badeinya* pour rassembler tous les fils et filles de Boundiali. Mais l'histoire de *badéinya* est venue après la mort d'un de mes oncles ici. À l'époque avoir un décès sous la main n'était pas une mince affaire...Donc les *Boundialikas* ont cotisés et puis on a pu faire le nécessaire. C'est après ça on a dit, il faut mettre en place une association pour nous retrouver et nous connaître parce qu'on est nombreux ici... (Dao Lacina, entretien du 13.05.2015).

La perte d'un proche étant psychologiquement intériorisée et vécue comme dévastant et rajoutant à la séparation du fait de « mourir ailleurs » (Lestage, 2012), elle éprouve les capacités individuelles d'une unité d'établissement donnée. La construction sociale des émotions liées au deuil conduit à épargner l'entourage immédiat du défunt d'une double peine en prenant en charge un ensemble d'activités spécifiquement en rapport avec le décès. Cela se traduit par une mobilisation des co-originares (reconnaissant les formes d'épargne relationnelle réalisées par le défunt de son vivant). Il s'agit d'une espèce de prolongement d'un « vivre avec » des co-originares du vivant du défunt. On retrouve ce rôle des collectifs sociaux d'originares dans les extraits d'entretiens suivants.

Nos associations ne sont pas des associations de mort...mais des associations des vivants qui aident à enterrer nos morts dignement. Mais ce n'est pas obligé d'être dans l'association, celui qui peut vivre en marge de la communauté peut le faire sans soucis, on ne force personne, mais chez nous, *Béra*<sup>25</sup> permet d'épauler les membres, parce que chez nous les funérailles ne sont pas données surtout quand tu es en Europe, on dépense beaucoup, souvent on s'endette pour ça (...) (Mme Eby, reine mère des Baoulés (*Béra*), entretien du 14-09-2015 à Paris).

(...) si je ne me mets pas dans un groupe [association] et que si j'ai un problème ici, qui va m'aider ? Lorsqu'on a des décès ou un malheur (...) les frères et sœurs te viennent en aide. Si toi, tu es seule et que tu n'aides pas les autres, tu ne viens pas lorsqu'ils ont des problèmes qui viendra

<sup>23</sup> Une association des originares de la région de Boundiali en France

<sup>24</sup> Membre fondateur de l'association et vice-président du conseil National islamique des Ivoiriens en France

<sup>25</sup> Fédération des associations *Baoulés* en France. Baoulés est un groupe ethnoculturel référencé principalement au centre de la Côte d'Ivoire

chez toi...on cotise pour ça au cas où il y a un malheur (...) (Assoa Martine, membre de l'ARAF<sup>26</sup>, entretien du 27-06-2014).

Ces deux extraits d'entretiens, par construction, trace le chemin processuel par lequel une vie sociale individualisée prend la forme d'une vie mutualisée (tout au moins en partie). Ce processus semble s'appuyer sur une double distance (ou une double proximité ou toute autre articulation entre distance et proximité). La première distance (parce que plus manifeste) renvoie aux liens forts (M, Granovetter, 2000) de la société d'origine. Ces liens forts sont susceptibles de s'affaiblir en raison de la rareté des interactions entre le migrant et sa communauté d'appartenance et de référence d'origine. L'autre distance concerne la rive migratoire<sup>27</sup>. Elle doit être suffisamment faible pour créer un sentiment de communauté et forte pour s'inscrire dans une individualisation en contexte migratoire. Si, comme l'écrit M. Walzer (1997, p65) dans une perspective d'accueil, « Les gens entrent dans un pays en naissant de parents qui s'y trouvent déjà, tout autant, et plus souvent encore, en franchissant la frontière » (M, Walzer, 1997, p65)

La fabrique d'un « vivre avec », d'un « entre-soi » migrant est au cœur de la constitution d'une rive tendue relationnellement vers les lieux d'origine. Faute de ne pouvoir reposer sur des liens de parenté réelle, la société des migrants crée et mobilise des liens associatifs à travers l'exploitation des épreuves sociales débordant les cadres individualisés du fait du déplacement migratoire.

Sous ce rapport, trois types distances/proximités caractérisent et rythment la vie en contexte migratoire. Le premier type pourrait concerner les migrants ayant des distances fortes en rapport avec chacune des deux rives. Ce type renvoie à une rareté voire une absence totale d'interaction avec la communauté d'origine et une forte inscription individualisante (uniquement en rapport avec les co-originaires) en société d'établissement. Le deuxième type de distance concernerait une double articulation opposée entre distance et proximité : investissement associatif du migrant-rupture d'avec la communauté de référence ou d'appartenance d'où il est issu et forte distance avec les co-originaires migrants-proximité avec la communauté d'origine. Le troisième type consisterait à la construction de relation suffisamment forte aussi bien avec la rive d'établissement que la société d'origine (voir A. Pettit, 2002). De ces trois types de distance, seul le premier peinerait à établir le pont simmelien. Les deux autres types pourraient conduire à construire différents types de ponts entre société d'établissement et société d'origine.

Avant d'en venir à la séparation post-mortem et au processus décisionnel qu'elle revêt, la formation de la rive migratoire (c'est-à-dire la société des migrants, en l'occurrence les formes d'interactions et de pratiques générées par le fait d'un « vivre ensemble » en contexte migratoire) s'apparente à ce que F. de Singly (2016) développe à propos de la cohabitation spatiale pour un couple. À une échelle plus large, les associations d'originaires d'un même pays ont tendance à se mettre en association en fonction d'une certaine proximité spatiale. C'est le cas des associations des migrants ivoiriens dans la région francilienne (Diarra, 2017). Une fois installés dans un cadre spatial favorisant les interactions (visites, réunions, sollicitations, ...), les liens associatifs se présentent alors comme une contrainte salutaire du point de vue de l'enracinement social du migrant puisque ce sont ces liens associatifs qui inscrivent chacun dans une « société des migrants » comme l'aurait dit N. Elias<sup>28</sup>. Pour le dire autrement, les cadres associatifs observés

<sup>26</sup> Association des ressortissants d'Agneby en France. C'est un collectif social de migrant renvoyant au groupe ethnolinguistique *abbey*

<sup>27</sup> Comme l'aurait probablement désigné G Simmel.

<sup>28</sup> cf. son expression la « société des individus »

en région francilienne se présentent comme des espaces sociaux d'échanges au fondement des liens entre migrants. Une espèce de « vivre avec » se met en place, à travers la mutualisation d'une partie de la vie sociale du migrant, sous deux conditions : une inscription altruiste dans les pratiques associatives et en retour une reconnaissance au co-originaire d'un soi migratoire unique. La mutualisation qu'opèrent ces cadres associatifs se fait sur le double registre de la garantie de la reconnaissance et celui de la contribution à la vie commune (le deuxième extrait ci-dessus en est amplement évocateur). Ces deux éléments sont disjoints comme le souligne F. de Singly (2016). Un migrant, vivant loin des cadres associatifs de co-originares, peut avoir des amis très proches (co-originares ou non) qui lui garantissent la reconnaissance.

Ce bref détour empirique et typologique du contexte migratoire permet de capter et d'examiner deux ensembles de pratiques (inhumation en terre d'accueil et/ou rapatriement de corps) avec comme opérateur d'analyse la situation *post-mortem*. Ces deux ensembles de pratiques ont ces propriétés de jouer sur les formes d'articulation spécifiques des distances et des proximités ayant caractérisés le migrant défunt de son vivant.

## **2. Inhumation en région francilienne et « valise du mort » : une double absence de corps !**

La question d'inhumation en Ile-de-France ou au pays d'origine chez les enquêtés reste encore problématique du fait des effets sur les deux rives de vie. Être enterré en Île-de-France ou en Côte d'Ivoire soulève la question de la double absence du fait de l'éloignement des restes pour ceux qui sont restés « ici » mais aussi pour ceux qui sont « là-bas ». Pour de nombreux enquêtés comme Kouakou Djèh<sup>29</sup>

Le choix du lieu d'enterrement ne dépend pas forcément de nous. Il y a notre vœu et puis il y a ce que les gens vont faire derrière. Mais à vrai dire choisir entre la Côte d'Ivoire et la France c'est compliqué, si on t'enterre ici en France les parents ne peuvent pas faire leurs deuils. Or, si on t'enterre là-bas aussi tes enfants installés en France ne pourront pas venir facilement se recueillir sur ta tombe (...) (Kouakou Djèh, entretien du 15-07-2014).

Dans la littérature sur les choix/vœux d'inhumation en terre d'accueil ou de retour de dépouilles mortelles dans le pays d'origine, la notion d'intégration est abondamment évoquée (A. Petit, 2002). Prenant le contre-pied d'une vision intégrationniste (Yassin Chaïb, 1992) faisant du choix de sépulture en société d'établissement l'indice d'une insertion ou encore d'intégration réussie, A. Petit (2002) indique que « le rapatriement post mortem est (...) davantage à mettre en relation avec la volonté de maintenir une continuité avec son pays, ses origines, son ascendance. » (A. Petit, 2002 p51)

En cela, elle propose d'envisager le rapatriement des corps vers le pays d'origine comme « le dernier témoignage de fidélité aux racines familiales et au projet migratoire initial, bien qu'il réponde également à un refus des modalités d'inhumation en France (A. Petit, 2002 p. 52). Le problème d'une telle perspective (donnant à la limite des intentions au défunt s'imposant aux survivants), c'est qu'elle ne permet pas d'envisager ce qui est fondement de la réalisation ou non des vœux du défunt. La réalisation du vœu d'inhumation en France ou de retour de dépouille mortelle vers le pays d'origine est considéré, dans la cadre de la présente réflexion, comme l'aboutissement des modalités du « vivre avec » du défunt dans le double registre des deux rives telles qu'envisagées ci-dessus. Dans une telle perspective, la disjonction apparente entre

---

<sup>29</sup> Porte-parole de la reine mère des Baoulés en France

inhumation en terre d'accueil et rapatriement *post mortem* semble se résoudre à travers l'examen des ressources associatives ou autres au cœur de la « société des migrants », matérialisé par ce que l'enquêté Kouakou Djèh désigne comme ce « que les gens vont en faire derrière ».

Les pratiques d'inhumation des dépouilles mortelles en région francilienne au sein des immigrants ivoiriens renvoient à l'inhumation avec des rituels limités à ceux autorisés par les dispositifs juridiques français. Ces pratiques peuvent se solder ou non, sous certaines conditions que nous tenterons de préciser par la suite, par la constitution de la « valise du mort ». Dans tous les cas, le corps du migrant défunt est doublement absent (au sens de A. Sayad, 1999) : le corps vivant et la dépouille mortelle, à l'opposé de F. Lestage (2012, p10) qui parle plutôt d'une double ou multiple présence. À ce propos Dao Lacina dira :

(...) on ne peut pas toujours faire les choses comme au pays. Je suis ici depuis 1973, j'ai vu faire beaucoup de chose... On s'adapte, sinon c'est difficile quand tu es en face d'un décès surtout en France (...). Si tu n'es pas fort tu vas craquer ce n'est pas comme au pays, mon oncle est décédé ici dans mes bras ce n'est pas facile...notre association m'a aidé mais ils ne peuvent pas tout faire... C'était compliqué on a fait les sacrifices du 7<sup>ème</sup> et 40<sup>ème</sup> jours à même temps. Ça évite beaucoup de chose et puis les gens non pas le temps ici. Pour l'enterrement aussi tu ne peux pas le faire n'importe comment. Trop de papiers c'est pour ça les gens ne se casse pas la tête ils envoient le corps au pays (...) (Dao Lacina, entretien du 13.05.2015).

L'inhumation des ressortissants ivoiriens en région francilienne, au regard de l'observation, résulte d'une production particulière de distance et de proximité. En effet, la distance relative vis-à-vis des cadres associatifs facilitant le rapatriement ne signifie pas absence totale de contacts avec les autres co-originaire. Il arrive que des migrants ivoiriens, rejetant les associations d'entraide et de mutualisation, soient dans des liens forts avec certains co-originares. Certains peuvent, après y avoir milité, creuser de la distance vis-à-vis de leur association à la suite de tensions et conflits internes. Ce qui nuance et précise les formes variées du « vivre avec » des co-originares. Dans un tel contexte, un migrant défunt peut bien bénéficier de l'appui des co-originares avec qui il a construit des rapports de proximité sans combiner cela avec l'investissement associatif. Ces rapports de proximité se traduisent aussi par le fait que sa famille d'origine soit connue ou non des co-originares avec lesquels le migrant partageait des liens forts de son vivant. Cependant, à la différence des ressources associatives, les appuis généralement apportés par les co-originares, lors de décès, sont très souvent peu suffisantes pour assurer le rapatriement vers les familles d'origine même si le vœu en a été préalablement exprimé par le défunt. Ici donc, selon les possibilités sociales qu'offrent les conditions du « vivre avec » et le rapport à la rive d'origine, la constitution de la « valise du mort » est envisageable ou non. Elle est envisageable notamment lorsque, de son vivant, le défunt était en contact d'une manière ou d'une autre avec son dispositif d'appartenance d'origine (A. Petit, 2002). L'observation donne à voir aussi, devant l'urgence de la mort, qu'une recherche de la famille du défunt restée au pays d'origine est effectuée puis l'on procède au rapatriement du corps (quand sa famille d'origine en a les moyens ou encore s'il a souscrit à une assurance en France à cet effet) ou à la constitution de la « valise du mort ». La « valise du mort » s'inscrit ainsi dans un processus de symbolisation plus poussée, transfiguration imaginaire d'une dépouille absente (deuxième absence). Cette transfiguration a une fonction essentiellement idéologique dans la mesure où les restes vestimentaires ne jouissent pas, d'un point de vue anthropologique, du même statut parmi les morts encore moins parmi les vivants.

L'un des problèmes, ressentis comme tel par les migrants, que pose l'inhumation en terre d'accueil renvoie à la production sociale de la mémoire. En effet, cette option de séparation *post mortem* offre deux possibilités matérielles d'oubli. Le premier de mémoire ou d'oubli concerne la possibilité matérielle ou culturelle (au sens de manière de faire) d'entretenir la mémoire à travers un rapport réglé avec la sépulture. En contexte migratoire et particulièrement au sein des migrants ivoiriens, l'entretien de tombes ne semble pas se présenter comme une activité significative. D'après les leaders associatifs et les migrants ayant participé à cette étude, il ne s'agit pas d'activité d'urgence nécessitant la mobilisation des ressources associatives. L'absence de tombe<sup>30</sup> dans la rive d'origine participe à altérer les mécanismes de production de la mémoire des défunts à travers les rapports au lieu de sépulture et aussi du processus de deuil. L'autre écueil en contexte français, c'est la précarité des sépultures. Car, ainsi que le relève A. Petit (2002),

La précarité des sépultures en terre commune (appellation qui a remplacé "fosse commune"), le déterrement puis le déplacement des restes mortuaires dans un ossuaire collectif après l'expiration du délai légal de cinq ans, la conviction que ces ossements sont par la suite brûlés choquent les migrants (A. Petit, 2002 p. 48).

À partir d'une connaissance plus ou moins diffuse sur les dispositions légales, des imaginaires sociaux entretiennent une idée dégradante du vécu social des sépultures dans le temps. Une des peurs/craintes sociales entretenues renvoient à la probabilité d'une double absence de sépulture. Ces formes possibles d'altération des mémoires liées à chaque rive semblent bien l'un des éléments de légitimité des rapatriements des corps vers les lieux d'origine.

### **3. Rapatriement de dépouilles mortelles vers la « terre d'origine » : une double reconnaissance ici et là-bas ?**

L'inhumation en terre d'accueil et la constitution de la « valise du mort » constituent des éléments qui autorisent de relativiser l'impératif de « l'éternel retour à l'origine » (Y. Chaïb, 2000 : 57). Entre le vœu du retour *post mortem* et sa réalisation, il y a tout un processus de mise en place des conditions de possibilité liées à sa tenue effective. Car, comme le souligne F. Lestage (2012), le rapatriement des corps et sa justification « répondent à une série de variable qui imbriquent les histoires personnelles des migrants, les rapports qu'ils entretiennent avec les groupes sociaux d'origine et d'accueil » (F. Lestage, 2012 p. 9). Dans un texte précédent F. Lestage (2009, p 451), en évoquant cette mobilité des restes humains, indique qu' :

(...) Une telle mobilité n'a rien d'exceptionnel. Reliques, cadavres, cendres et poussières se déplacent et sont déplacés et les défunts peuvent être présents en plusieurs lieux, bien plus aisément que les vivants. Ils le sont au sens propre puisqu'on peut les fragmenter, ou bien d'un point de vue symbolique, grâce à leurs photos ou celles de leurs tombes (Lestage 2009, p 451) »  
On ne peut plus évoquer alors une « double absence » (Sayad, 1999), mais « une double ou multiple présence. (F. Lestage, 2012)

Même si la mobilité des restes ne semble rien avoir d'exceptionnel aux yeux de F. Lestage, notre auteure ne précise pas non plus comment s'élaborent les processus qui mettent en

---

<sup>30</sup> cf. la symbolisation du corps par la « valise du mort »

place les faits et pratiques qu'elle évoque. Or, en analysant les histoires personnelles et les rapports aux groupes sociaux d'origine et d'accueil, comme évoqués par F. Lestage elle-même, il est possible de mettre à jour les mécanismes à l'œuvre dans le rapatriement des dépouilles mortelles et de la « valise du mort ». En effet, comme le souligne A. Petit (2002),

... le rapatriement *post mortem* ne va pas toujours de pair avec le maintien de liens étroits avec le pays d'origine. Le transfert posthume en vue d'une inhumation au village n'est pas systématiquement destiné à maintenir une continuité biographique<sup>31</sup> puisque, pour certains migrants, celle-ci n'a pas été maintenue au cours du parcours migratoire (A Petit, 2002, p. 50).

Ainsi, par construction, l'on peut avancer que les pratiques variées et multi-situées de gestion des restes humains traduisent plus ou moins les formes variées de reconnaissance, diversement articulées dont témoignent les rives d'origine et d'accueil (contexte normatif français et cadres associatifs d'originaires). Les formes de proximité et de distance (aux deux rives) dans lesquels ont été inscrit le défunt de son vivant constituent les ressources employées par les survivants (cadres associatifs notamment) en vue de la réalisation ou non du vœu de rapatriement ou non.

Au regard de l'ensemble des activités et des procédures à effectuer, A. Petit (2002) qualifie le rapatriement d'une dépouille mortelle (vers le Sénégal notamment) d'opération lourde. Nous reprenons intégralement la description qui en est faite :

Le rapatriement posthume d'une dépouille mortelle est une opération onéreuse : un transfert à destination du Sénégal coûte entre 3 800 et 4 600 euros (25 000 à 30 000 francs). Somme à laquelle s'ajoutent les frais d'acheminement vers le village et les dépenses cérémonielles. C'est également une opération complexe à mettre en œuvre, qui exige de multiples démarches. Le transport de corps de France métropolitaine vers les anciennes colonies d'Afrique est en effet soumis à la Convention de Berlin sur le transport international des corps. La dépouille doit obligatoirement être accompagnée d'un laissez-passer mortuaire précisant le nom, le prénom et l'âge du défunt, le lieu, la date et la cause du décès. Il est délivré par le consulat général du pays d'origine sur présentation d'actes et déclarations officiels précisant que le transport ne soulève aucune objection des points de vue médico-légal et hygiénique : un acte authentifié de décès, le certificat de la direction des Affaires sanitaires et sociales (Dass), un certificat de non-contagion établi par le médecin, une copie des registres de l'état civil, l'attestation de transport par avion et une autorisation de circuler établie par le maire de la commune. Lorsque le défunt a été naturalisé français, un télégramme émanant des autorités compétentes sur le lieu où sera effectué l'enterrement doit être joint au dossier. Parallèlement au rassemblement des formalités nécessaires en vue de l'obtention du laissez-passer mortuaire, les proches doivent prendre contact avec une société de pompes funèbres pour la préparation du corps et la mise en bière selon les normes en vigueur, ainsi qu'avec un transporteur pour l'acheminement du cercueil jusqu'à l'aéroport et pour la réservation d'une place en fret. Enfin, ils doivent réserver, auprès d'une compagnie aérienne des places pour la ou les personnes qui vont accompagner le corps dans le pays d'origine. Il s'agit donc d'une opération lourde logistiquement et financièrement. (A Petit, 2002, P45)

---

<sup>31</sup> Sur ce point de la continuité biographique, rappelons que l'une des limites de notre réflexion renvoie au fait l'observation porte uniquement sur les pratiques effectuées par les associations d'originaires de la Côte d'Ivoire en région francilienne. Un projet de réflexion est envisagé sur les éventuelles formes variées de d'accueil post mortem. Ces accueils à observer pourraient éclairer sur les réponses produites face aux antécédents du défunt vis-à-vis de la rive d'origine.

Cette « opération lourde », selon l'expression de A. Petit (2002), constitue l'espèce d'épreuve à surmonter par les collectifs sociaux de migrants ivoirien en région francilienne. Le fait de s'engager dans une telle opération, traduit à tout le moins, l'intensité de la proximité du défunt avec son cadre associatif de référence<sup>32</sup>. Cet engagement traduit aussi l'idée d'une « bonne mort »<sup>33</sup> à ne pas confondre avec une « belle mort » selon Thomas, (1985, p132) en contexte migratoire. Sous ce rapport, bénéficiaire d'une « bonne mort » semble se préparer de son vivant à travers le « vivre avec » et ses exigences mises œuvres dans les associations d'originaires de Côte d'Ivoire en Île-de-France. Le rapatriement des restes humains, en dépit de son envergure, se présente alors comme une reconnaissance, à titre posthume, de l'investissement associatif<sup>34</sup> réalisé par le défunt de son vivant.

Cette reconnaissance reconnue au défunt par les associations, sous fond de retour sur investissement, s'apparente à ce que faisaient les confréries de la « bonne mort » (G. Clavandier, 2009). Ces organisations de laïcs volontaires offrent à leur membre l'assurance d'être secourus dans leur agonie d'être inhumés avec les honneurs. Leur organisation répond à trois objectifs : assumer les funérailles de leurs confrères par la prière et la prose en charge des obsèques comme de la mémoire de ceux-ci ; donner une sépulture décente à tous, même aux plus pauvres et pallier les sociabilités déficientes en milieu urbain ; assurer le service des pompes funèbres (G. Clavandier, 2009, p. 173).

Abstraction faite de la rive d'origine (c'est une des limites de cette réflexion), bien que le rapatriement des défunts semble tendre vers l'espace de départ, il est révélateur d'un aspect de l'intégration des migrants dans la société d'accueil. A l'ombre de la réflexion sur l'intégration des migrants dans la société française, un autre travail social d'intégration se joue au sein et dans la constitution de « sociétés de migrants ». L'intégration présente alors un double écran dont le positionnement du curseur se fait en fonction des enjeux de vie, voire de survie (y compris après la mort !). Ici, la perspective de retour vivant ou non vers le lieu d'origine s'élabore sur l'écran des rapports à la société de migrants (ou de co-originaires) sur la rive d'accueil. L'intégration à la société d'accueil, dont le fait d'y être inhumé est présenté, dans les analyses, comme indicateur d'intégration, l'intégration dans la « société des migrants » s'articulent dans la mise en œuvre de la mobilité des restes humains. Face aux effets individualisant des assurances-décès, assurance-obsèques dans la société française, le rapatriement *post mortem* de migrants défunts vers leur lieu d'origine s'annonce comme révélateur de ce que migrer exige aussi la ré-invention *in situ* d'un « être avec »<sup>35</sup> ceux qui partagent les mêmes propriétés que le migrant dans une perspective d'identification au sein de la société d'établissement. Sous ce rapport, migrer apparaît aussi comme un processus de convergence identitaire non intentionnel mais nécessaire.

## Conclusion

La sociologie nous apprend qu'à la suite du trépas, l'ensemble des activités produites et des croyances mises en œuvre en vue de la séparation d'avec le défunt sont en cohérence avec « les valeurs qu'ils représentent » (G. Clavandier, 2009, p. 62).

<sup>32</sup> Diarra K. A. en dénombre plusieurs dans la région francilienne dans sa thèse de doctorat (2017).

<sup>33</sup> Selon F. Lestage, reprenant la distinction opérée par Thomas (1985), la « belle mort » concerne exclusivement le mourir alors la « bonne mort » se réfère autant, sinon plus, à ce qu'il advient après la mort, c'est-à-dire son traitement (sépulture, rituels funéraires).

<sup>34</sup> Nombreux sont aujourd'hui les travaux sur les associations d'originaires en contexte migratoire.

<sup>35</sup> Cet « être avec » s'appuie notamment sur une plage identitaire variée : pays, région, groupe ethnolinguistique, ...

À titre illustratif, T. Louis Vincent (1980) indique que la prise en charge des cadavres pour la présentation du mort sert à « (...) signifier au mort qu'on lui rend l'hommage auquel il a droit en l'offrant à la vue sous son plus beau jour ; le donner en représentation comme modèle type du rôle qu'il a joué dans le groupe ». (T Louis -Vincent, 1980, p 113)

Par construction, tout ce qui s'organise autour d'une dépouille peut être mis sur le compte d'une reconnaissance. Dans une telle perspective, il apparaît que l'on vit en vue d'une séparation inéluctable.

C'est justement ce positionnement qui est au fondement de l'intuition au cœur de la réflexion menée ici. En effet, l'ambition de cette réflexion a consisté à mettre en lumière ce qui se joue au sein des couches de migrants originaires de la Côte d'Ivoire en Île-de-France, à l'occasion du décès d'un des leurs. Partagés entre vœu de rapatriement vers le pays d'origine et inhumation sur place, ces migrants sont dans les tourments générés par la perte brutale d'un des leurs. Laissant de côté les perspectives essentialisantes prônant un impératif du retour vers la terre des ancêtres (ce qui ne signifie nullement qu'elles ne sont pas importantes), l'on a entrepris d'analyser les rives relationnelles qui font la migration. A partir d'une focalisation sur la rive d'accueil (limite méthodologique évoquée dans la note de bas de page n°2 ci-dessus), la réflexion a porté sur les configurations observables au sein des migrants originaires de la Côte d'Ivoire en Île-de-France. L'observation donne à voir que le processus de séparation *post mortem* emprunte plusieurs voies dont la fabrication d'un « vivre avec » associatif en est emblématique. Ce « vivre avec » constitue l'un des piliers essentiels de fabrication de la valeur que représente le défunt au sens de Gaëlle Clavandier comme mentionné ci-dessus. Le fonctionnement de ce « vivre avec » en contexte migratoire tient compte également de ce que le défunt laisse transparaître de son rapport avec sa famille d'origine. Sous ce rapport, l'inhumation dans le pays d'accueil et la constitution de la « valise du mort » viennent rappeler qu'en matière de mobilité des restes humains en contexte migratoire ne tiennent pas qu'au seul vœu encore moins au seul impératif de réunification avec les ancêtres de la terre natale. À partir de là, s'opère une décomposition de la mémoire à travers une double absence de corps : mémoire immatérielle ou corps transfiguré dans les possessions matérielles du défunt.

Quant au rapatriement de dépouilles mortelles, répondant ou non à l'impératif de l'éternel retour à l'origine, il rappelle également l'intensité de la distance et de la proximité entre le défunt et les cadres associatifs de co-originares. La réalisation du vœu de retour *post mortem* s'inscrit dans un processus de séparation d'avec des co-originares à partir d'un « vivre avec » jugé satisfaisant par les survivants. Tout se passe comme si, poser ses valises dans une société d'accueil, c'est concomitamment préparer son retour vers le lieu d'origine. Ainsi, se révèle les fondements de la constitution de la « société des migrants » au sens anthropologique du terme dont les formes d'institution, de régulation peuvent éclairer plus globalement la pensée sur l'intégration. Cette recherche est encore à ses débuts et s'appuie fondamentalement sur des données issues d'une enquête de terrain menée en 2014 et 2015 auprès de certains migrants en région francilienne. Le choix de ce terrain se justifie du fait qu'il constitue une porte d'entrée pour qui veut entreprendre une recherche de terrain sur « la diaspora » ivoirienne étant donné la représentativité des communautés ivoiriennes.

Pour finir, la perspective simmelienne adoptée exige une analyse relationnelle des rives de départ et d'accueil. Elle s'est limitée à ce que les participants à l'étude disent et pensent de leur propre rive de départ. Cette réflexion pourrait être prolongée en essayant d'analyser les représentations sociales de la « valise du mort » dans l'espace social de départ (rive de départ) et comment cela participe de la redéfinition de certains rapports sociaux concrets dans lesdits espaces.

## Références bibliographiques

- Chaïb Yassine, 2000, *L'émigré et la mort*, Marseille, ÉDISUD.
- Chaïb Yassine, *L'islam et la mort en France. Introduction à une recherche sur l'islam en France : le rapatriement des dépouilles*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Aix-en-Provence.
- Clavandier Gaëlle, 2009, *Sociologie de la mort. Vivre et mourir dans la société contemporaine*, Paris, Armand Colin, 247 p.
- Diarra Krikou & Bouaki Kouadio Baya, 2021, Les migrants ivoiriens face à la mort : Construction des pratiques funéraires chez les migrants Ivoiriens en Ile-de-France in *Ziglôbitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations*, Université Peleforo Gon Coulibaly – Côte d'Ivoire
- Diarra Krikou, 2017, *Diaspora Ivoirienne en ile de France et construction identitaire en migration : une analyse socio-anthropologique du fait associatif*. S/D T. Patrick [Thèse : sociologie : Strasbourg]
- Elias Norbert, 1991, *La société des individus*, Paris, Fayard, 301 p.
- Esquerre Arnaud et Truc Gérome, 2011, « Les morts, leurs lieux et leurs liens » *Raisons politiques*, 41 (1), pp. 5-11.
- Giddens Anthony, 1987, *Constitution de la société. Éléments pour une théorie de la structuration*, Paris, PUF, 474 p.
- Godard Bernard et Taussig Sylvie, 2009, *Les musulmans en France. Courants, institutions, communautés, un état des lieux*, Paris, Hachette Littératures, 464 p.
- Granovetter Mark, 2000, *Le marché autrement : les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Lestage Françoise, 2012, « Éditorial. La mort en migration » *Revue européennes des migrations internationales*, 28 (3), pp. 7-12.
- Lestage Françoise, 2019, « État de littérature. Comment les cadavres des migrants sont devenus des objets sociologiques. Notes sur quelques travaux en sciences humaines et sociales (2012-2018) » *Critique internationale*, 83 (2), pp. 193-203.
- Petit Agathe (2002) « L'ultime retour des gens du fleuve Sénégal » *Hommes et Migrations*, 1236, pp. 44-52
- Poutignat Ph. et Streiff-Fenart J, 1995, *Théorie de l'ethnicité*, suivi de *Les groupes ethniques et leurs frontières* de F. Barth, Paris, PUF, 270 p.
- Saraiva Clara, Mapril José, 2012, « Le lieu de la "bonne mort" pour les migrants guinéens et bangalais au Portugal » *Revue européenne des migrations internationales*, 28 (3) pp. 51-70.
- Sayad Abdemalek, 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 348 p.
- Simmel George, 1988, « La porte et le pont » *La tragédie de la culture et autres essais*, Paris, Rivages, pp. 159-166, 1<sup>ère</sup> éd. 1909.
- Singly François de, 2016, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Armand Colin, 319 p.
- Thomas Louis-Vincent, 1985, *Rites de mort. Pour la paix des vivants*, Paris, Fayard.
- Walzer Michaël, 1997, *Sphère de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris : Le Seuil.

# IMPACTS SOCIO - ECONOMIQUES POTENTIELS DU COVID - 19 AU MALI

Oumar BAH

Docteur en Sciences de Gestion

Ecrivain - Relecteur - Enseignant Chercheur à l'Université Sup' Management, Mali

E - mail : [developpement@supmanagement.ml](mailto:developpement@supmanagement.ml)

Téléphones : (00223) 76498991 / (00223) 69084430

Identifiant ORCID: 0000-0001-7930-0759

Auteur correspondant

Mohamed TRAORE

Docteur en Management Public

Ecrivain - Enseignant Chercheur à la FSEG, Mali

E - mail: [mohamedktraore2003@yahoo.fr](mailto:mohamedktraore2003@yahoo.fr)

Téléphones: (00223) 76463402 / (00223) 69696768

Mohamed Sékou SIMPARA

Docteur en Sciences de Gestion

Enseignant Chercheur à la FSEG, Mali

E - mail: [mohamedsekousimpara019@gmail.com](mailto:mohamedsekousimpara019@gmail.com)

Téléphone: (00223) 73268905

Etienne Mamadou COULIBALY

Doctorant en Sciences de Gestion

Enseignant à l'Université Sup' Management, Mali

E - mail: [coulibalvetienne@gmail.com](mailto:coulibalvetienne@gmail.com)

Téléphones: (00223) 79060666 / (00223) 69007800

## Avertissement :

*Cet article donne les opinions personnelles, propres des auteurs. Il n'engage ni la revue qui le publie, ni les structures d'accueil des auteurs.*

## Résumé :

Cet article est consacré aux impacts socio - économiques de la maladie à COVID - 19 au Mali. Cette pandémie représente un défi national, sous régional et même international sur le triple plan sanitaire, humanitaire et socio - économique. Le Mali, à l'instar des pays africains, pourrait être relativement plus affecté sur le plan socio - économique menaçant ainsi des décennies d'investissement en termes de développement durable. En vue de contribuer à éclairer les décisions gouvernementales nécessaires pour atténuer l'impact socio - économique de cette pandémie, notre étude se fixe comme objectif d'évaluer l'ampleur des effets potentiels de la COVID - 19 sur l'économie malienne. Notre démarche méthodologique se fonde sur la revue de la littérature relative à l'impact de la COVID - 19, et sur la proposition d'un modèle à travers une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) par la méthode de Modélisation des Comptes en Equilibre Général Calculable (EGC) qui propose une gestion optimale de la pandémie. A travers ce modèle, trois propositions de scenarii, optimiste (a), presque normale (b) et pessimiste (c) ont été construits. Cette dernière construction a fait l'objet d'une simulation sur les données des

agences des Nations Unies basées au Mali, l'Organisation Mondiale du Commerce et des institutions de cotation sur les impacts de la COVID -19 en Afrique. Les résultats indiquent que par rapport à l'année 2020, le Produit Intérieur Brut (PIB) du Mali connaîtra une chute anticipée de près de 80% et passerait de 5% à 0,9%, PNUD (16 mai 2020). Les résultats montrent que l'économie malienne connaît une baisse considérable. Le secteur agro - sylvo - pastoral est le plus affecté par la diminution de sa valeur ajoutée dues aux impacts de la COVID - 19. Cet état de fait est aggravé par la présence au centre du pays des djihadistes qui empêcheraient la population de cultiver. De même, les recettes fiscales baisseront et le pouvoir d'achat des ménages subiront les mêmes conséquences avec le risque d'aggravation des inégalités sociales et de la pauvreté en l'absence de politique socio-économiques adaptées de la part du gouvernement.

### **Mots clés :**

COVID 19, Baisse du pouvoir d'achat des ménages, pauvreté, faillite des PME, Travailleur journalier.

### **Potential socio - economic impacts of COVID 19 in Mali**

#### **Warning:**

*This article gives the authors' own personal opinions. It does not bind the journal that publishes it, nor the authors' reception facilities.*

#### **Abstract:**

This article is devoted to the socio - economic impacts of the COVID - 19 disease in Mali. This pandemic represents a national, sub - regional and even international challenge on three levels: health, humanitarian and socio-economic. Mali, like other African countries, could be relatively more affected on the socio-economic level, thus threatening decades of investment in sustainable development. In order to help inform the governmental decisions needed to mitigate the socio-economic impact of this pandemic, our study aims to assess the magnitude of the potential effects of COVID - 19 on the Malian economy. Our methodological approach is based on a review of the literature on the impact of COVID - 19, and on the proposal of a model through a Social Accounting Matrix (SAM) using the Computable General Equilibrium Modeling (CGEM) method, which proposes optimal management of the pandemic. Through this model, three proposed scenarios, optimistic (a), almost normal (b) and pessimistic (c) have been constructed. The latter construction was simulated using data from UN agencies based in Mali, the World Trade Organization and rating institutions on the impacts of COVID - 19 in Africa. The results indicate that by the year 2020, Mali's Gross Domestic Product (GDP) will fall by an anticipated 80% from 5% to 0.9%, UNDP (May 16, 2020). The results show that the Malian economy is in considerable decline. The agro - sylvo - pastoral sector is the most affected by the decrease in its value added due to the impacts of COVID - 19. This state of affairs is aggravated by the presence of jihadists in the center of the country who prevent the population from cultivating. Similarly, tax revenues will decline and the purchasing power of households will suffer the same consequences, with the risk of aggravating social inequalities and poverty in the absence of appropriate socio-economic policies on the part of the government.

#### **Keywords:**

COVID 19, Drop in household purchasing power, poverty, bankruptcy of SMEs, day laborer.

## Introduction

Une nouvelle forme de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) est apparue à Wuhan, une agglomération du centre de quelque 11 millions d'habitants (province du Hubei, Chine) en début décembre 2019. La pneumonie de Wuhan est due à un nouveau virus coronarien, nommé COVID - 19, virus à ARN (du latin « virus à couronne »).

Une réunion de l'OMS tenue le 30 Janvier 2020 a retenu le caractère d'Urgence de Portée Internationale de Santé Publique de l'épidémie. Une surveillance continue de la situation et les mesures que les pays doivent surveiller conformément au RSI (2005) ont été rappelés.

Rappelons qu'une épidémie de la COVID - 19 peut affecter la vie sociale et économique du pays en plus de l'impact sanitaire, d'où l'intérêt d'élaborer un plan d'urgence. C'est dans ce cadre que le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales du Mali a élaboré un plan de prévention et de réponse contre la COVID - 19 avec pour objectif de prévenir autant que possible l'apparition d'un cas de la COVID - 19 au Mali. MSAS (Mars 2020).

**Objectif général** : L'objectif général de cette recherche est de mettre en exergue les impacts socio - économiques potentiels de la COVID - 19 au Mali.

**Objectif spécifique** : L'objectif spécifique de cette étude s'énonce comme suit : Impacts socio - économiques potentiels de la COVID - 19 au Mali.

**Problème** : Insuffisance des conditions de vie socio - économique au Mali.

**Méthodologie** : la méthodologie utilisée dans cette recherche est à travers une simulation de proposer une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) par la méthode de Modélisation des Comptes en Equilibre Général Calculable (EGC). Le modèle EGC est utilisé pour analyser les effets multisectoriels, directs et indirects de la COVID - 19 sur l'économie des pays.

**Résultat attendu** : Le résultat attendu de cette recherche est la présentation de scénarii susceptibles d'expliquer l'évolution de la COVID - 19 au Mali sur les horizons de 4 mois (scenario optimiste), de 8 mois (scénario modéré) et de 12 mois (scenario pessimiste).

**Questions de recherche** : Comment la COVID - 19 peut - elle affectée l'économie malienne ?  
L'implication des politiques dans la gestion de la COVID - 19 est-elle à hauteur de souhait ?

**L'hypothèse de recherche** :

Hypothèse : Les scénarii proposés par les auteurs sont - ils soutenable par les maliens ?

### 1- Méthodologie des impacts potentiels de la COVID - 19 sur l'économie malienne

La méthodologie à consister dans un premier temps à examiner les mesures gouvernementales par l'entremise de l'étude d'impact. Par la suite, les auteurs ont proposé des scénarii à travers une simulation qui a consisté à proposer une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) par la méthode de Modélisation des Comptes en Equilibre Général Calculable (EGC). Le modèle EGC est utilisé pour analyser les effets multisectoriels, directs et indirects de la COVID 19 sur l'économie des pays. Ces modèles mesurent l'incidence des chocs endogènes et exogènes sur les politiques économiques des pays.

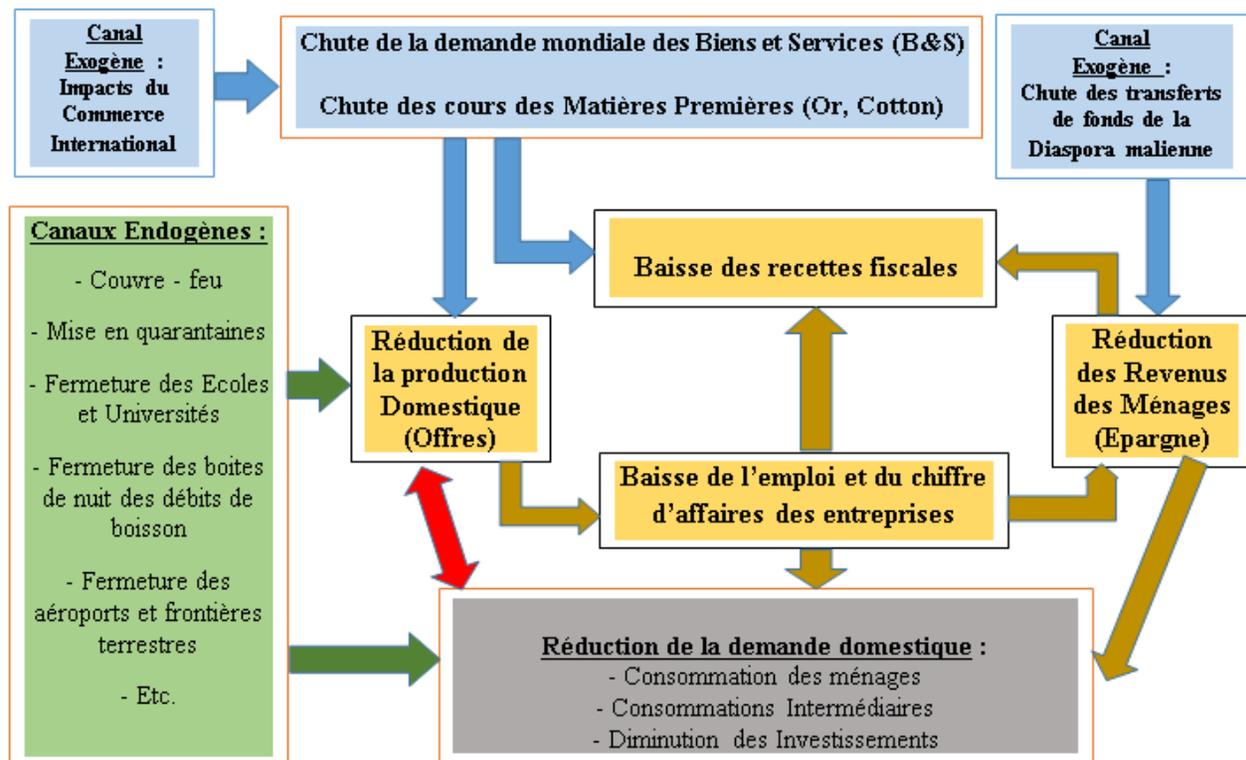
## 2 - Impacts potentiels de la COVID - 19 au Mali

### 2.1 - Comment la COVID - 19 peut - elle affecter l'économie malienne ?

La COVID - 19 affecterait sur le court terme l'économie malienne à travers les canaux exogènes et endogènes suivants : - Les canaux exogènes comprennent l'impact du Commerce International et les Transferts de fonds de la Diaspora malienne ; - Les canaux endogènes sont composés de l'Offre (production) et de la demande domestique. A travers ces canaux, la COVID - 19

engendrerait sur l'économie malienne un « effet boumerang » qui grandira sans cesse tout en annihilant des décennies d'efforts de lutte contre la pauvreté et des inégalités sociales. A cet effet, la figure suivante illustre selon une approche microéconomique comment la COVID - 19 exacerberait les conditions de vie des différentes catégories de ménages maliennes (Impacts socio - économiques).

**Schéma 1 : Canaux d'impacts potentiels de la COVID - 19 sur l'économie malienne**



Source : Inspiré de la figure 3 de : THIOMBIANO. B. A., TRAORE. J. A., YODA. A., (Mai 2020), « *Impacts socio-économiques potentiels du COVID - 19 au Burkina Faso* », page 13.

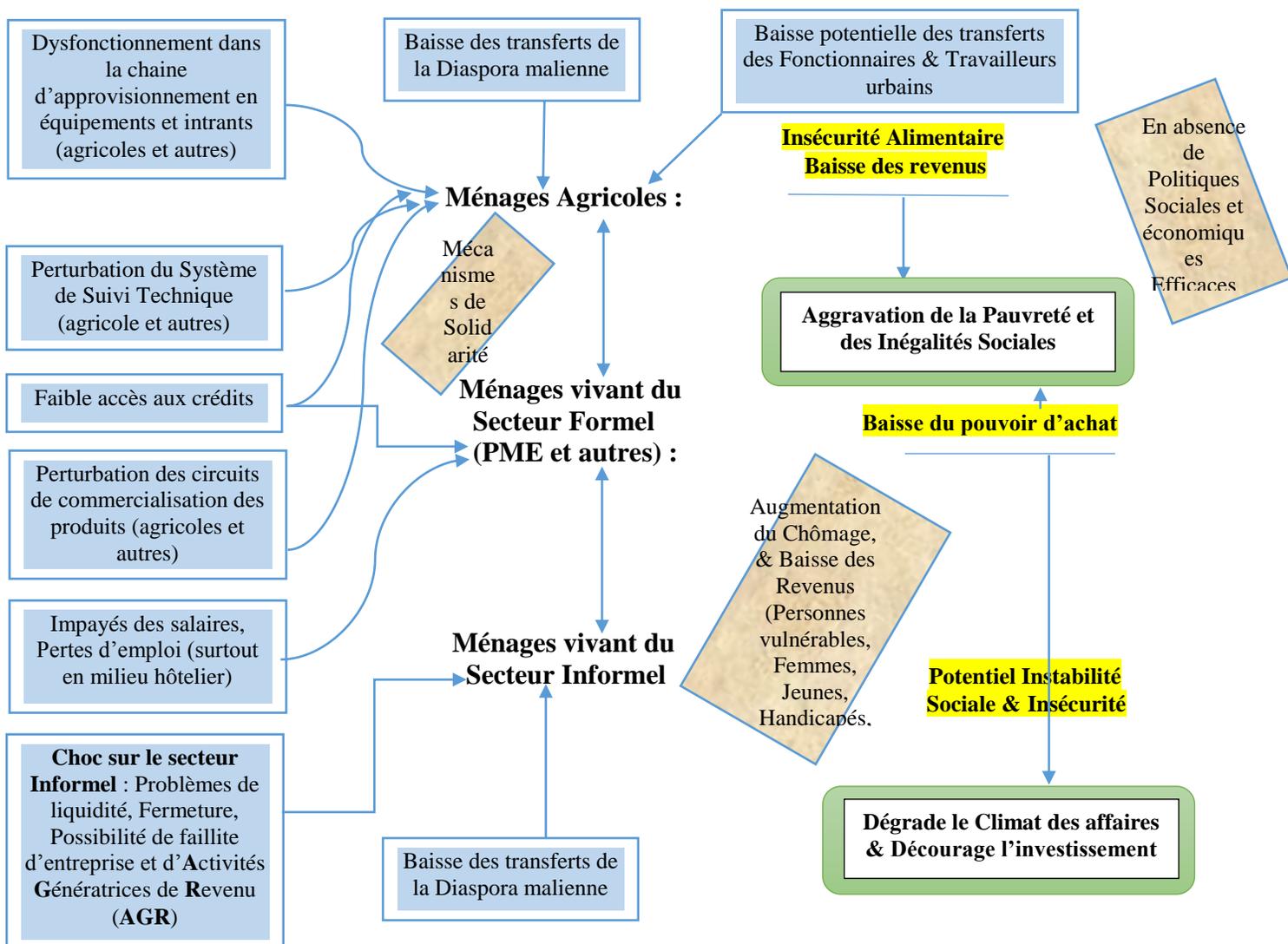
Historiquement, l'amélioration de l'état de santé d'une population et le développement économique sont étroitement liés. Robert FOGEL, prix Nobel d'économie relie la baisse de la mortalité avec un développement sans précédent dans les pays industrialisés en 1990, 2004 et 2006 (FOGEL, R. W. (1994)). Comme on le voit, la santé impacte positivement le développement économique qui a son tour se traduit par des gains énormes en matière de santé. La réciprocité des liens entre santé et développement a engendré l'un des débats les plus acerbés des deux dernières décennies en économie du développement. Ce débat oppose d'une part les néokeynésiens et les néolibéraux d'autre part. Les premiers allèguent la thèse d'un effet négatif de la santé sur la croissance économique et recommandant un « Big Push » exogène pour sortir du piège de pauvreté. Quant aux néolibéraux, ils situent beaucoup plus l'incapacité des pays à gérer les problèmes de santé dans l'inefficacité des interventions de l'Etat imputable aux problèmes institutionnels qu'au niveau des tars engendrés par de pauvreté. Par conséquent, pour eux, c'est le développement qui est générateur de progrès de santé et non l'inverse). Le troisième

courant de pensée, les empiristes s'appuient presque exclusivement sur des expérimentations sociales de terrain pour apporter des réponses à ces questions dans un contexte microéconomique et temporel singulier.

L'état de santé d'une population a un impact très positif sur son développement, SEN. A., (12 avril 2012). Il est lauréat du prix Nobel, la santé (comme l'éducation) figurent parmi les qualités fondamentales qui donnent toute sa valeur à la vie humaine. De même, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), LEE. J.W., OMS (2004), indique qu'une bonne santé constitue toujours la quête éternelle des hommes et des femmes à travers le monde. D'après l'OMS, « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette définition identifie la santé à la notion de bien-être complet. Elle attire l'attention sur les déterminants de la santé autre que l'intervention des soins médicaux (curatifs ou préventifs). Pour BLOOM. D. E., CANNING. D., SEVILLA. J., (2004), la santé est : « la capacité de l'individu de maintenir un équilibre approprié à son âge et à ses besoins sociaux, dans lequel cet individu est raisonnablement indemne de profonds inconforts, insatisfactions, maladie ou incapacité et de se comporter d'une façon qui assure la survie de son espèce aussi bien que sa propre réalisation ».

Pour DUBOS : « la notion de santé renvoie simplement à une adaptation de l'individu à son milieu ». Ces définitions mettent en exergue la notion de fonctionnement. Claude CANGUILHEM (in PINEAULT, la planification de la santé page 20) cité dans le travail de VINOT. D., (1999) propose une définition insistant sur la notion de « régulation », plutôt que celle de fonctionnement : « c'est la capacité de tomber malade et de guérir, c'est un luxe biologique ». Les économistes définissent la santé comme étant un capital que l'on peut maintenir ou accroître par des investissements. Quelle que soit la définition proposée, l'individu demeure le meilleur juge du degré de restriction dont il est affecté par rapport à l'exercice de ses activités. La notion de santé revêt donc un caractère multidimensionnel selon les contextes sociaux et culturels et selon d'autres caractéristiques des individus, notamment, leur niveau socio-économique.

**Schéma 2 : Canaux d'impacts potentiels de la COVID - 19 sur les ménages maliens**



Source : Inspiré de la figure 3 de : THIOMBIANO. B. A., TRAORE. J. A., YODA. A., (Mai 2020), « Impacts socio - économiques potentiels du COVID - 19 au Burkina Faso », page 14.

Ces deux schémas (schéma 1 et schéma 2) permettent de comprendre comment la COVID - 19 peut affecter l'économie malienne par l'intermédiaire des canaux (aspects macro et micro économiques).

## 2.2 - Simulation à travers la Modélisation des Comptes en Equilibre Général Calculable

La présente étude a exploité les informations tirées de la revue des principaux travaux et analyses portant sur les effets de la Covid - 19 à travers le monde. Cette analyse critique est complétée par une modélisation en Equilibre Général Calculable (EGC) de l'économie

maliennne. Le modèle EGC a été utilisé pour analyser les effets multisectoriels, directs et indirects de la COVID - 19 sur l'économie des pays. Ces modèles sont des représentations mathématiques de l'économie d'un pays, bâties sur la Matrice de la Comptabilité Sociale (MCS) qui mesurent l'incidence des chocs exogènes et des politiques économiques (GUIRO. A. et al (2020)). Le programme RuralStruc Mali - Phase I reposait sur un dispositif comparatif regroupant sept pays, à savoir : le Mexique, le Nicaragua, le Maroc, le Sénégal, le Mali, le Kenya et le Madagascar correspondant à des stades différents du processus de libéralisation et d'intégration économique. Il conduit ses travaux avec des équipes d'experts et chercheurs nationaux. Deux phases ont été retenues : une première phase d'état des lieux (2006 - 2007) ; une seconde phase d'études de cas sectorielles et régionales, appuyées par des enquêtes auprès de ménages ruraux (2007 - 2009). Nous aborderons cette partie en nous appuyant sur les découpages du programme RuralStruc du Mali qui constitue la base susceptible de répondre aux critères du compte MCS. Cependant, il y a eu des aménagements de la part des auteurs pour mieux répondre aux critères du compte MCS. Ainsi, le tableau suivant constitue une représentation des groupes de compte MCS sur la base du programme RuralStruc du Mali adapté à la situation par les auteurs. Le caractère dynamique et séquentiel du modèle EGC nous a permis de projeter les données de la MCS (base du programme RuralStruc du Mali réadaptée) sur 12 ans sur la base du taux de croissance annuel moyen du PIB réel et du taux de croissance démographique annuel moyen du Mali sur la même période. Cet exercice a permis ainsi d'obtenir un MCS actualisé reflétant au mieux possible la situation actuelle de l'économie du Mali en 2020 afin de simuler à travers des scénarii, les impacts potentiels de la COVID - 19 sur des variables d'intérêt comme le PIB, la production sectorielle, les recettes fiscales, et les revenus réels des ménages (*THIOMBIANO., et al (Mai 2020)*).

### **2.3 - Les scénarii de l'impact socio - économique de la COVID - 19 au Mali**

En raison du caractère très évolutif et aléatoire, il est quasiment impossible de prédire avec justesse les multiples effets de la pandémie de la COVID - 19 sur l'économie maliennne. Cependant, il est évident que ses effets seront de plus en plus sévères suivant la durée de la crise. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'explorer une fourchette de scénarii fondés sur des hypothèses formulées sur les canaux d'impacts potentiels de la pandémie. Dans cette analyse, 3 scénarii (optimiste, modéré et pessimiste) ont été formulés sur la base de 3 canaux d'impacts potentiels qui suivent : le canal de la demande extérieure de biens et services, le canal des transferts de fonds de la diaspora et le canal de la production domestique. Ces différents canaux ont déjà été utilisés dans le cadre d'analyses des impacts socio - économiques potentiels de la COVID - 19 dans le contexte du Burkina Faso (*THIOMBIANO., et al (Mai 2020)*), de l'Afrique et du monde, (*BEKKERS., et al (2020)*) et (*MALISZEWSKA., et al (2020)*). Toutefois, les scénarii formulés ici ont la particularité de simuler différents chocs en fonction de la vulnérabilité (ou exposition) des secteurs de production à la pandémie de la COVID 19 :

Scénario 1 (optimiste) : la durée de la pandémie de la COVID - 19 n'excède pas 4 mois au niveau national comme au niveau mondial (à partir du mois d'avril : premiers cas confirmés au Mali). Dans cette hypothèse, les exportations totales de biens et services et les transferts de fonds de la diaspora sont supposés chutés respectivement de 5% et 10 %. L'offre agrégée de travail formel et celle informel sont supposées se rétracter respectivement de 2% et de 3%. Par finir, l'offre de capital dans les secteurs des services formels et informels se réduit de 2%.

Scénario 2 (modéré) : dans cette hypothèse, la durée de la pandémie de la COVID - 19 n'excède pas 8 mois au niveau national comme au niveau mondial. La baisse des exportations totales de

biens et services et les transferts de fonds de la diaspora s'amplifient pour atteindre respectivement de 10% et 15 %. L'offre agrégée de travail formel et celle informel chutent respectivement de 3% et de 5%. La contraction de l'offre de capital dans les secteurs des services formels et informels atteint 3%.

**Scénario 3 (pessimiste)** : dans l'hypothèse 3, la durée de la pandémie excède 12 mois (une année) au niveau national comme au niveau mondial. Dès qu'on dépasse les 8 mois, les exportations totales baissent de près de 13%, taux de variation exprimé par des chercheurs de l'OMC (BEKKERS., et al (2020)) dans un scénario similaire concernant l'Afrique au Sud du Sahara. Les transferts de fonds de la diaspora malienne chutent de 23% suivant les estimations de la Banque Mondiale pour l'Afrique (BISSONG., et al (2020)). L'offre agrégée de travail formel et celle informel chutent respectivement de 5% et de 10%. L'offre de capital dans les secteurs des services formels et informels baisse de 5%.

### **3 - Discussion sur les impacts socio - économiques potentiels de la COVID - 19 au Mali**

#### **3.1 - le point de vue de Henry KISSINGER**

« *La pandémie de Coronavirus modifiera à jamais l'ordre mondial* » ; Wall Street Journal (États-Unis), KISSINGER. H., (2020). Réseau Voltaire. « L'atmosphère surréelle dans laquelle nous plonge [la pandémie de Covid - 19](#) me rappelle ce que j'ai pu ressentir jeune homme, dans la 84<sup>e</sup> Division d'Infanterie, durant la Bataille des Ardennes » KISSINGER. H., (2020). Aujourd'hui comme à la fin de 1944 règne ce sentiment d'un insaisissable danger, qui ne vise personne en particulier, mais frappe au hasard et sans merci. Une différence importante caractérisait cependant ces temps lointains par rapport à notre époque : la capacité de résistance des Américains se nourrissait de la poursuite d'un objectif national suprême. Aujourd'hui, dans un pays divisé, l'efficacité et la clairvoyance doivent guider l'action du gouvernement pour surmonter des obstacles sans précédent par leur ampleur et leur portée mondiale. Conserver la confiance du public est essentiel à la solidarité sociale, à la relation entre les sociétés, à la paix et à la stabilité internationales. La cohésion et la prospérité des nations reposent sur la conviction que leurs institutions peuvent prévoir les catastrophes, endiguer leurs effets et restaurer la stabilité. Lorsque la pandémie de Covid - 19 sera passée, les institutions de nombreux pays donneront l'impression d'avoir échoué. La question n'est pas de savoir si ce jugement est juste d'un point de vue objectif. La réalité est qu'après le coronavirus, le monde ne sera jamais plus comme avant. Se quereller aujourd'hui à propos du passé ne peut que rendre plus compliqué ce qu'il convient de faire.

#### **3.2 - Commerce et COVID - 19 : les prévisions commerciales de 2020 et 2021 de l'OMC (BEKKERS., et al (24 avril 2020)).**

Parmi ses nombreux effets regrettables, le COVID - 19 aura également un fort impact sur le commerce international. La prévision des effets potentiels sur le commerce est importante pour l'élaboration des politiques publiques. Cette colonne développe une gamme de scénarii dans un modèle ECG dynamique pour simuler les trajectoires possibles du PIB. Il génère ensuite des prévisions à court terme du commerce pour diverses régions et le monde à l'aide d'une analyse de séries chronologiques. Les perspectives pour 2020 sont sombres et les échanges pourraient baisser entre 13% et 32%. Une certaine reprise est attendue en 2021.

Source : <https://voxeu.org/article/trade-and-covid-19-wto-s-2020-and-2021-trade-forecast>

### **3.3 - Les pays en développement dépendent des importations pour les produits critiques de la COVID - 19, (ALVARO., et al (09 avril 2020)).**

La COVID - 19 « Disease Community Package (DCP) » de l'Organisation Mondiale de la Santé contient 17 produits considérés comme essentiels pour faire face à la crise actuelle. Ils comprennent des éléments essentiels pour les processus de diagnostic et de traitement tels que des enzymes, des produits d'hygiène tels que du savon liquide et des désinfectants pour les mains, des équipements de protection individuelle, notamment des gants et des masques médicaux, et des produits de gestion de cas tels que des concentrateurs d'oxygène et des respirateurs. Les marchés mondiaux de ces produits de la COVID - 19 cruciaux sont très concentrés. Cela est encore plus vrai lorsque nous nous concentrons sur les pays en développement, car la grande majorité dépend fortement des importations pour ces produits. Pour les 20 pays en développement ayant le plus grand nombre de cas de COVID - 19, cinq pays représentent 80% du total des importations : l'UE, les États - Unis, la Chine, le Japon et la Corée (figure 2). Pour les produits nécessaires à la gestion des cas et au diagnostic, la part des importations des principaux exportateurs est encore plus élevée et proche de 90%. Les parts des importations d'équipements de protection et de produits d'hygiène sont quelque peu inférieures, mais toujours comprises entre 50 et 60%. Source : <https://voxeu.org/article/trade-and-covid-19-crisis-developing-countries>.

### **3.4 - Les conséquences économiques à plus long terme des pandémies, (JORDA., et al., (08 avril 2020)).**

La pandémie de la COVID - 19 a des effets immédiatement visibles sur l'activité économique. La contraction rapide de l'activité économique, l'effondrement des échanges et la hausse spectaculaire du taux de chômage sont sans précédent. Cependant, les pandémies ont également des effets à plus long terme moins bien compris sur le taux d'intérêt naturel - un baromètre économique critique et un marqueur politique. Cette colonne révèle comment les données historiques depuis le XIV<sup>e</sup> siècle sur les 15 plus grandes pandémies suggèrent que le taux naturel réel pourrait baisser de près de 1,5 point de pourcentage au cours des 20 prochaines années, une baisse similaire à celle observée depuis les années 1980. Il y a encore des raisons d'un optimisme prudent quant au bilan final de la COVID - 19 et donc à son impact économique ultime. Peut-être que cette fois sera différente.

Source : <https://voxeu.org/article/longer-run-economic-consequences-pandemics>.

## **Conclusion**

Plus qu'une pandémie sanitaire, la COVID - 19 est qualifiable d'une réelle crise socio - économique qui marquera le 21<sup>ème</sup> siècle. Au - delà des impacts sanitaires et médicaux qu'a engendré cette pandémie, l'impact socio - économique n'en est pas moindre à l'égard de l'économie mondiale et l'usage du terme « crise » n'est dorénavant plus chose contestable ou discutable. Conscient de l'ampleur de l'impact socio - économique de cette crise sur le tissu économique, Le Mali, à l'instar de plusieurs pays, fait partie des pays où il faut mettre en place une panoplie de dispositions d'accompagnement d'abord sanitaires mais aussi sociales et économiques sur lesquelles se focalise plus particulièrement notre présent article. L'objectif premier de notre article est d'exposer dans un premier temps l'impact socio - économique de la COVID - 19 sur les réalisations de l'Etat malien ; de proposer ensuite sur les impacts potentiels du COVID - 19 de proposer une méthode de calcul à travers une simulation de

la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) par la méthode de Modélisation des Comptes en Equilibre Général Calculable (EGC).

**L'implication des autorités politiques pour atténuer l'impact de la COVID - 19 sur l'économie malienne :** au - delà des effets directs de la pandémie (morbidity et mortalité), les effets des mesures barrières affecteraient l'économie malienne par le biais du ralentissement du commerce extérieur, la baisse des transferts de la diaspora malienne, le bouleversement de l'offre et de la demande domestique malienne. Le secteur de l'agriculture, de l'industrie et informels seraient les plus affectés au Mali ; leurs répercussions sur l'économie malienne entraîneraient une baisse sensible des recettes fiscales, la perte de revenus et du pouvoir d'achat des ménages. Il s'en suivra une aggravation de la pauvreté et des inégalités sociales qui constitue un terrain fertile à l'enlisement de la COVID - 19. Ainsi, des mesures économiques inclusives idoines doivent être prises pour répondre convenablement à la pandémie de la COVID - 19 qui connaît une nouvelle poussée (2<sup>e</sup> vague avec une mutation qui rend encore plus difficile la lutte contre la pandémie).

### Références Bibliographiques

- 1 - BEKKERS. E., KECK. A., KOOPMAN. R., NEE. C., (April 8 2020); « *Methodology for the WTO trade* »; Economic Research and Statistics Division, World Trade Organization. Site: [https://www.wto.org/english/news\\_e/pres20\\_e/methodpr855\\_e.pdf](https://www.wto.org/english/news_e/pres20_e/methodpr855_e.pdf) forecast of April 8 2020. World Trade Organization, Geneva, Switzerland, p.25.
- 2 - BERNARD. M. C., (Novembre 2020), « *La pandémie Covid - 19 : rappel de la vulnérabilité humaine* », Université Laval, Québec, Canada. Site : <https://www.researchgate.net/publication/346615772>.
- 3 - BIRCHENALL. J. A., (2007); « *Economic development and the escape from high mortality* »; World Development 35, 543 - 568.
- 4 - BISONG. A., AHAIWE. P. E., NJOROGE. E., (16/ 05/2020) ; « *L'impact du COVID - 19 sur les envois de fonds pour le développement en Afrique* » ; ECDPM, 32 pages, édité en Anglais.
- 5 - BLOOM. D. E., CANNING. D., SEVILLA. J., (2004); « *The effect of health on economic growth: a production function approach* »; World Development 32, 1 - 13.
- 6 - BOUZEKRAOUI. H., (2020), « *COVID 19 : contexte socioéconomique des entreprises post-confinement : quelles mesures d'accompagnement fiscales et sociales ? (Cas du Maroc)* »\_HAL Id : hal-02889826 ; <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02889826>.
- 7 - CHAFAI. M., BENTARZI. H., (Avril 2020), « *Stratégie de lutte contre le COVID 19 utilisant les méthodes d'analyse des risques majeures* », Université Mohamed BOUGARA de Boumerdes, Algérie. Site : <https://www.researchgate.net/publication/340771612>.
- 8 - DECALUWE. B., LEMELIN. A., ROBICHAUD. V., MAISONNAVE. H., (2013); « *The Pep Standard Computable General Equilibrium Model Single Ĝ Country, Recursive Dynamic Version PepĜ1ĜT, Poverty and Economic Policy Research Network* », available on line <http://www.pep-net.org/programs/mpia/pep-standard-cge-models/pep-1-t-single-country-recursive-dynamic-version/>
- 9 - DIEME. M., (Mars 2020), « *Impacts économiques potentiels du COVID 19* », Ministère du Tourisme et du Transport du Sénégal.
- 10 - DRAMANI. L., AKPO. E., N'DOYE. E. M., AGBAHOUNGBA. S., (03 octobre 2020), « *Impact socioéconomique de la COVID - 19 sur le genre au Sénégal* », Ministère de la femme, de la famille du genre de la protection des enfants du Sénégal, Consortium Régionale pour la Recherche en Economie Générationnelle, Sénégal.

11 - DUMONT. G. F., (08 Avril 2020) « *Le covid - 19 : la fin de la géographie de l'hyper mobilité ?* », Société de Géographie, Université de la Sorbonne.

Site : <https://www.researchgate.net/publication/340502715>

12 - ESPITIA. A., MATTOO. A., ROCHA. N., RUTA. M., WINKLER. D., (18 janvier 2021) ; « *Commerce et Covid - 19 : leçons de la première vague* ».

13 - Financial Afrik, (2020) ; « *Cameroun : le Patronat déplore l'impact du COVID - 19 sur les entreprises* » ; Financial Afrik.

14 - FOGEL. R. W., (1994); « *Economic Growth, Population Theory, and Physiology: The Bearing of Long-Term Processes on the Making of Economic Policy* »; American Economic Review 83(3): 369 - 95.

15 - FOGEL. R. W., (2004); « *The escape from hunger and premature death* »; 1700 - 2100: Europe, America, and the Third World. Vol. 38, Cambridge University Press.

16 - Fonds International d'Urgence des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)., (Octobre 2018), « *Privations Multidimensionnelles et Pauvreté des Enfants au Mali* ».

17 - GUIRO. A., KONE. B., OUARO. S., (2020); « *Mathematical model of the spread of the coronavirus disease 2019 (COVID - 19) in Burkina Faso* ». Applied Mathematics, 2020, 11, 1204-1218. Doi: [10.4236/am.2020.1111082](https://doi.org/10.4236/am.2020.1111082). ISSN Online: 2152-7393, ISSN Print: 2152-7385.

Site: <https://www.scirp.org/journal/am> I

18 - Institut National de la Statistique (INSTAT)., (2019), « *Enquête Harmonisée des Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)* » ; non publié.

19 - Institut national de la statistique (INSTAT) - Ministère de l'aménagement du territoire et de la population (Mali)., (16 octobre 2019) « *Recensement général de la population et de l'habitat 2020* », Rapport final.

20 - JORDA. O., SINGH. S. R., TAYLOR. A. M., (08 April 2020); « *Longer-run economic consequences of pandemics* ». Working Paper 26934. Site: <http://www.nber.org/papers/w26934>

21 - KISSINGER. H., (2020), « *La pandémie de Coronavirus modifiera à jamais l'ordre mondial* » ; Wall Street Journal (États-Unis). Réseau Voltaire.

22 - LEE. J.W., OMS (2004), « *WHO and the Millenium Development Goals* ». Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2004.

23 - MALISZEWSKA. M., MATTOO. A., MENSBRUGGHE. D.V.D., (2020); « *The Potential Impact of COVID-19 on GDP and Trade* ». World Bank. URI :<http://hdl.handle.net/10986/33605> En Français « *L'impact potentiel du COVID - 19 sur le PIB et le commerce : une évaluation préliminaire* ». Document de travail de recherche sur les politiques ; no. 9211. Banque mondiale, Washington, DC. © Banque Mondiale.

<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33605> License: CC BY 3.0 IGO. World Bank. URI : <http://hdl.handle.net/10986/33605>

24 - Ministère de l'agriculture et de la Pêche, (juillet 2007), « *Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural* », Programme RuralStruc Mali - Phase I, en collaboration avec : la Banque Mondiale, la Coopération Française (Agence Française de Développement (AFD)), Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)) et du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA). Site : <http://www.worldbank.org/afr/ruralstruc>

25 - Ministère de l'économie et des finances., (17 mars 2020), « *Riposte d'urgence à la pandémie de Covid - 19* », adopté par le Président de la République du Mali, session extraordinaire du Conseil Supérieur de la Défense Nationale.

- 26 - Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (MSAS)., (Mars 2020), « *Plan d'actions pour la prévention et la Réponse à la Maladie à COVID - 19* ».
- 27 - O'CONNOR. M. P., BIGGERI. A., DE MARCHI. B., FUNTOWICZ. S. O., « *PANDEMIES POST-NORMALES : Pourquoi le COVID - 19 exige une approche nouvelle de la science* », Université de Paris Saclay, Université de Florence et l'Université de Bergen.  
Site : <https://www.researchgate.net/publication/340478013>
- 28 - Observatoire des Marchés Agricoles (OMA)., (Avril 2020), « *bulletin de la deuxième quinzaine du mois d'Avril 2020* », République du Mali.
- 29 - Organisation Mondiale de la Santé (OMS), (2001) : « *Rapport de la commission macro économie et santé : investir dans la santé* ».
- 30 - Organisation Mondiale de la Santé (OMS), (2000) : « *Rapport sur la santé dans le monde : pour un système de santé plus performant* ».
- 31 - PRESTON. S.H., (1975). « *The changing relation between mortality and level of economic* ».
- 32 - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)., (Mars 2020), « *COVID - 19 : La réponse du PNUD Mali* ».
- 33 - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Fonds international d'urgence des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Agences des Nations Unies au Mali (16 mai 2020), « *Analyse rapide des impacts socioéconomiques du COVID - 19 au Mali* », avec la collaboration de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) et le Cadre stratégique pour la Relance économique et le Développement Durable (CREDD).
- 34 - SAFON. M. O., SUHARD. V., (Septembre 2020), « *COVID - 19, éléments de littérature scientifique* », Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé (IRDES), ISSN : 2606-0272 et ISBN : 978-2-87812-526-9.  
Site : [www.irdes.fr/documentation/syntheses-et-dossiers-bibliographiques.html](http://www.irdes.fr/documentation/syntheses-et-dossiers-bibliographiques.html)
- 35 - SEN. A., (12 avril 2012) « *Le développement comme liberté* ». New York : Alfred Knopf, 1999, development. Population studies 29, 231 - 248.
- 36 - SFETCU. N., (Décembre 2020), « *Pandémie COVID-19 - Approches philosophiques* », Université de Bucharest, Site : <https://www.researchgate.net/publication/346964811>
- 37 - THIOMBIANO. B. A., TRAORE. J. A., YODA. A., (Mai 2020), « *Impacts socio - économiques potentiels du COVID - 19 au Burkina Faso* », Centre d'Etude et de Recherche sur la Résilience et le Développement (CERRD), Université Nazi BONI de Bobo Dioulasso et Université Norbert ZONGO de Koudougou ; Burkina Faso.
- 38 - United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) / Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)., (Juin 2020), « *Mali : Plan Humanitaire COVID - 19* ».
- 39 - VINOT. D., (1999) ; « *Le projet d'établissement à l'hôpital : de la formalisation du concept à son instrumentalisation* ». Gestion et management. Université Jean Moulin - Lyon III. Français. fftel-00477692.

# **Analyse exploratoire des nouvelles compétences du contrôleur financier dans le cadre harmonisé des finances publiques des États de l'UEMOA : Cas du Mali**

## **Exploratory analysis of the new powers of the financial controller in the harmonized framework of the public finances of the UEMOA States: Malian's case.**

M. Mohamed TRAORE

Enseignant chercheur

Université des sciences sociales et de gestion de Bamako

Faculté des sciences économiques et de gestion

Centre Universitaire de Recherche Economique et Sociale (CURES)

Mali

[Mohamedktraore2003@yahoo.fr](mailto:Mohamedktraore2003@yahoo.fr)

M. Abdoulaye KEITA

Enseignant chercheur

Université des sciences sociales et de gestion de Bamako

Faculté des sciences économiques et de gestion

Centre Universitaire de Recherche Economique et Sociale (CURES)

Mali

[akouleye@yahoo.fr](mailto:akouleye@yahoo.fr)

M. Baber Basidy HAIDARA

Enseignant chercheur

Université des sciences sociales et de gestion de Bamako

Faculté des sciences économiques et de gestion

Centre Universitaire de Recherche Economique et Sociale (CURES)

Mali

[haidarababer@yahoo.fr](mailto:haidarababer@yahoo.fr)

### **RESUME**

Les pays de l'UEMOA<sup>36</sup> se sont lancés dans un vaste programme de réformes des systèmes financiers publics dont le cadre de référence demeure le nouveau cadre harmonisé des finances publiques. Les lignes directrices de cette réforme sont tracées dans la Directive 2009 de l'UEMOA relative aux lois de finances dans les États de l'UEMOA dont la concrétisation devrait culminer avec la fin de l'année budgétaire 2017.

---

<sup>36</sup> L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) compte huit pays membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Ces réformes placent la mesure et l'amélioration de la performance publique au centre du présent dispositif. Cette refonte renforce et complexifie le rôle des principaux acteurs de l'exécution des dépenses publiques. Un des acteurs, érigé maintenant en acteur principal de l'exécution du budget, le contrôleur financier a vu sa fonction valoriser et au même moment constater l'augmentation de ses responsabilités. Au contrôle de la régularité, de la conformité ou de la légalité des opérations qui constituait la quintessence de ses prérogatives est venue se greffer le contrôle de performance, celui de la qualité de gestion et même de la qualité du gestionnaire.

En utilisant une méthodologie purement qualitative basée sur l'analyse des textes de lois et de leur contenu, notre article conduit à beaucoup de pistes. Le contrôleur financier doit avoir un profil assez étoffé. Qu'il s'agisse du contrôle interne, du contrôle de gestion de l'évaluation des programmes ou des performances, le contrôleur financier doit agrandir la panoplie de ses compétences. Notre article explore les outils et la posture que le contrôleur financier peut adopter dans le cadre de l'évolution des systèmes financiers publics des États de l'UEMOA et de leur opérationnalisation.

**MOTS CLES : Contrôle, contrôleur financier, évaluation, performance.**

### **Abstract**

The UEMOA countries have embarked on a vast programme of reforms of public financial systems, the reference framework of which remains the new harmonized framework for public finances. The guidelines for this reform are set out in the 2009 UEMOA Directive on finance laws in UEMOA States, the implementation of which should culminate at the end of the 2017 budget year.

These reforms place the measurement and improvement of public performance at the centre of this system. This overhaul strengthens and complicates the role of the main actors in the execution of public spending. One of the actors, now set up as the main actor in the implementation of the budget, the financial controller has seen his function valued and at the same time note the increase in his responsibilities. In addition to the control of the regularity, compliance or legality of the operations, which constituted the quintessence of its prerogatives, performance control, that of the quality of management and even the quality of the manager.

Using a purely qualitative methodology based on the analysis of legislative texts and their content, our article leads to many leads. The financial controller must have a fairly extensive profile. Whether it is internal control, management control of programme evaluation or performance, the financial controller must expand the range of his competences. Our article explores the tools and posture that the financial controller can adopt in the context of the evolution of the public financial systems of the UEMOA States and its operationalization

**Keywords: Control, financial controller, evaluation, performance.**

### **Introduction**

À l'heure actuelle, la gestion des finances n'est plus une exigence, elle est beaucoup plus une nécessité pour deux raisons majeures. D'une part, elle découle de la crise de confiance entre gouvernants et gouvernés qui aspirent de plus en plus aux services de qualité. D'autre part, elle résulte également de la logique de survie de nos États qui doivent rendre compatible l'accroissement des charges devenues incompressibles du fait de la pression démographique avec

le volume des ressources dont l'évolution reste conditionnée à la performance des activités économiques<sup>37</sup>. Cette gestion des finances publiques requiert la prise en compte de toutes les phases du processus budgétaire. De la phase de préparation à la phase de contrôle de l'exécution des opérations budgétaires, la préoccupation majeure des autorités publiques demeure sans doute la performance dont l'atteinte passe par une gestion saine et efficace des finances publiques<sup>38</sup>. C'est surtout dans la phase d'exécution et du contrôle qu'on apprécie la bonne gouvernance financière d'une structure voire d'un État. C'est surtout au cours des phases d'exécution et du contrôle que plusieurs règles et principes doivent être clairement appliqués pour assurer la performance d'ensemble des finances publiques.

L'exécution budgétaire qui renvoie nommément à la comptabilité publique repose sur un ensemble de principes : le principe de l'habilitation préalable, l'accréditation mutuelle, le principe de la sincérité des comptes publics, celui de la responsabilité des acteurs et celui incontournable de l'incompatibilité entre certaines fonctions connues sous le nom du principe de la séparation des fonctions d'ordonnateurs et de comptable.

Dans le cadre de la gouvernance financière publique, quatre principes ont fait leur émergence. Il s'agit notamment du principe de la transparence, celui de la sincérité des comptes, celui sous-jacent de la responsabilité managériale et celui de l'efficacité administrative<sup>39</sup>. L'ensemble de ces principes de gouvernance suppose la présence et l'opérationnalisation d'un système de contrôle performant. Ce système de contrôle s'est fortement ajusté à cet impératif financier. En témoigne l'évolution du rôle du contrôleur financier dans le cadre harmonisé des finances publiques de finances qui se voit assigner les prérogatives d'évaluateur des performances des programmes publics. Cette évolution nécessite une remise en cause de la formation et des compétences de celui-ci dans le cadre de l'exécution budgétaire.

### **Problématique :**

L'évolution du rôle du contrôleur financier dans le dispositif des finances publiques soulève un certain nombre de problèmes. Le premier problème se ramène à la délimitation du champ des compétences du contrôleur financier. En effet, certaines prérogatives relevant de certaines structures de contrôle tombent dans le domaine des compétences du contrôleur financier. Comment peut-il effectuer son contrôle de façon originale et spécifique ? Dans la même logique, ce changement de rôle ne semble pas être approprié par le contrôleur financier à l'absence de cadre approprié de concertation, de directives ou d'instructions. Finalement, le contrôleur financier, plus que jamais, a besoin de formation appropriée dans le domaine d'évaluation de programmes publics. Il convient en outre de redéfinir les conditions et les modalités d'accès au poste de contrôleur financier.

---

<sup>37</sup>Ba, B. D. (2015). *Finances publiques et gestion par la performance dans les pays membres de l'UEMOA : étude de cas du Sénégal* (Doctoral dissertation, Université de Bordeaux ; Université Cheikh Anta Diop de Dakar).

<sup>38</sup>Serge B. Batonon. Les systèmes financiers publics des États de l'UEMOA à l'épreuve de la nouvelle gouvernance financière publique. Droit. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2016. Français

<sup>39</sup>Zinsou, M., & Nicaise, K. (2016). Finances publiques : espace UEMOA-UMOA. *Finances publiques*, 1-546.

Le second problème, non moins important, que pose l'évolution des rôles du contrôleur financier se rapporte à la réorganisation du dispositif de contrôle des finances publiques. La déconcentration de la fonction d'ordonnateur et de celle du contrôleur financier requiert l'élaboration d'un statut particulier du contrôleur financier qu'il s'agisse de la chaîne d'exécution des dépenses publiques, de l'identification des risques et de l'appréciation des performances des problèmes publics. En outre l'allègement du contrôle a priori que l'évolution des missions du contrôleur financier à apporter exige le renforcement de certains dispositifs de contrôle au niveau d'autres structures afin que les finances publiques puissent allier la rigidité avec l'efficacité des procédures d'exécutions des dépenses.

Quelles sont les nouvelles compétences requises par le contrôleur financier dans le cadre harmonisé des finances publiques des États de l'UEMOA en général et puis spécifiquement le Mali pour l'exercice actuel de sa fonction ?

### **Questions de recherches :**

Quelles sont les innovations apportées aux rôles du contrôleur financier dans l'exercice de sa fonction actuelle.

Comment les nouvelles compétences du contrôleur financier pourraient s'exercer dans le cadre harmonisé des finances publiques des États de l'UEMOA en général et du Mali en particulier ?

L'objectif fondamental de ce travail vise à mettre en lumière les nouvelles responsabilités du contrôleur financier telles que mentionnées dans la Directive UEMOA et de proposer des outils concrets de management dont il aura besoin afin de bien mener sa fonction.

Ainsi nous allons revisiter le rôle du contrôleur financier dans le cadre de l'exécution de la loi de finances en faisant ressortir son évolution d'une part. D'autre part, il convient de souligner des outils en contrôle de Gestion ou en management dont il aura besoin dans la conduite de sa mission.

Cette recherche est articulée autour de quatre (4) axes. Le premier axe présente la revue de la littérature et la méthodologie utilisée. Le deuxième et le troisième axe portent respectivement sur la mission classique des contrôleurs financiers et l'appréciation de la performance des programmes publics et des services. Le dernier axe sera consacré au résultat des travaux.

## **1. Revue de littérature et méthodologie**

### **1.1. Revue de la littérature**

Henri Bouquin<sup>40</sup> situe le contrôle de gestion comme interface entre le contrôle stratégique et le contrôle d'exécution (ou opérationnel) :

Le contrôle d'exécution est formé des processus et des systèmes conçus pour garantir aux responsables que les actions qui relèvent de leur autorité seront, sont et ont été mises en œuvre conformément aux finalités confiées, tout en dispensant ces responsables de piloter directement ces actions » (H. Bouquin, 1992, p.16).

« Le contrôle stratégique est formé des processus et systèmes qui permettent à la direction d'arrêter et d'ajuster les choix des missions, métiers, domaines d'activité et facteurs clés de succès. Le contrôle stratégique finalise, c'est sa fonction principale. Il aide aussi à piloter les choix stratégiques et constitue une référence pour leur post évaluation. (Ibidem, p.17)

---

<sup>40</sup> Bouquin, H. (1992). La maîtrise des budgets dans l'entreprise (p. 173). Edicef.

Le contrôle de gestion se serait mis en place dans les entreprises à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, les entreprises imaginaient des techniques de calcul de coûts (Nikitin, 1992) sous la pression d'une concurrence accrue qui nécessitait de calculer des coûts au plus juste<sup>41</sup>. Par ailleurs le contrôle de gestion s'est développé tout au long du XX<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion de plusieurs facteurs institutionnels tels que « Taille de l'entreprise et coûts de transaction, Formes structurelles et coordination, Dématérialisation de la production <sup>42</sup>»

Dans son étude portant sur le contrôle de gestion dans les organisations publiques, (R, Anthony, 1965, p.17) a analysé le processus par lequel les managers obtiennent l'assurance que les ressources sont obtenues et utilisées de manière efficace et efficiente pour la réalisation des objectifs de l'organisation. Il est parvenu à montrer qu'il est possible de piloter la gestion. Il nous montre également que le contrôle de gestion est une source d'interaction entre les managers et les dirigeants de l'entité qui élaborent sa stratégie.

Par contre c'est à la suite des réformes relatives à la gestion publique que le monde a connu une série de réformes visant la modernisation du fonctionnement de l'État. L'introduction de processus de management à la gestion publique ne s'est pas faite d'un seul coup mais par des démarches progressives (Bartoli & Hervé, 2011)<sup>43</sup>. Les fondements d'un nouveau fonctionnement du secteur public serait né au Royaume Unis vers les années 80 sous l'appellation courant NPM<sup>44</sup> (Nouveau Management Public en français). Par la suite le NPM a suscité de l'intérêt aux États Unis, Canada, Belgique, Japon, Allemagne, France etc.

La contribution du contrôle de gestion à la performance des services publics a fait l'objet de très nombreux développements. L'introduction des outils et des méthodes de contrôle de gestion dans les organisations publiques est perçue comme un des éléments explicatifs de leur performance. (A. BENCHIKH, & al, 2020, p. 644)

En Afrique, l'adoption de la Charte de la fonction publique en 2001 (Windhoek Namibie) témoigne de la volonté du continent à moderniser ses instruments de contrôle de gestion publique à travers sa troisième disposition « relatives à la législation, aux organes et aux mécanismes, ainsi qu'aux outils de contrôle et de suivi <sup>45</sup>».

L'effet de l'utilisation des outils de contrôle de gestion sur la performance des collectivités territoriales a été mis en évidence par *L. D. WAMBA et al. 2020, p. 110*). Les résultats obtenus montrent l'effet significatif de l'utilisation du benchmarking et du tableau de bord comme outils de contrôle de gestion conduisant sur l'accroissement de la performance des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun.

L'impact du système de contrôle de gestion sur la performance des structures hospitalières au Maroc a fait l'objet d'une étude. (S. Alami, 2018, p.1). Cette étude a permis d'identifier les besoins des grands hôpitaux marocains en matière de système de contrôle de gestion et de concrétiser les contraintes et les avantages que sa mise en œuvre peut rapporter.

<sup>41</sup> Nicolas Berland, François-Xavier Simon, Le contrôle de gestion en mouvement, Groupe Eyrolles, 2010.

<sup>42</sup> Ibidem P 5.

<sup>43</sup> YOUSSEF, J., AGOUZOUL, I., & HAIROUT, W. (2020). CONTROLE DE GESTION PUBLIC : FONDEMENTS ET SPECIFICITES. *Revue Du contrôle, De La Comptabilité Et De l'audit*, 2

<sup>44</sup> Ibidem P 1052.

<sup>45</sup> Charte pour la fonction publique.

La problématique de l'introduction des outils de gestion notamment du contrôle de gestion propre au secteur privé dans le secteur public a été abordée par YOUSSEF, J. et al. (2018, p.1051). Après avoir mis en évidence les spécificités de la gestion publique et leur impact sur la fonction contrôle de gestion, ils abordent les enjeux, rôles et missions du contrôleur de gestion dans le secteur public.

En zone UEMOA, la réforme majeure serait adoptée dans la directive UEMOA le 26 juin 2009. L'un des aspects majeurs de cette réforme consistait à un renforcement des contrôles. A cet effet l'article 51 de la directive N° 06/2009/ UEMOA élargit les compétences du Parlement et de la Cour des comptes<sup>46</sup>.

Par ailleurs, Alain-Gérard COHEN a mené une étude menée en 2012 dans le cadre de la nouvelle gestion publique sur la gestion de l'Administration (au plus près) d'une entreprise privée. L'auteur a tenté d'explicitier et partager les concepts et les modalités pratiques de ce vaste mouvement, les difficultés qu'il rencontre et leurs possibles solutions.

## 1.2 Méthodologie

Pour conduire cette étude, nous avons adopté une méthodologie qualitative. Elle sera essentiellement basée sur l'analyse des textes, des lois et directives qui définissent le contenu précis du rôle du contrôleur financier dans toutes ses dimensions. Sur la base de ces textes législatifs, organiques qui ont évolué dans le temps, nous proposerons des outils de gestions indispensables que le contrôleur financier se doit de maîtriser ou de connaître pour conduire à bien sa mission à l'heure actuelle.

## 2. Mission classique des contrôleurs financiers

L'exécution budgétaire qui renvoie nommément à la comptabilité publique repose sur un ensemble de règles et de principes<sup>47</sup>. Ces règles qui conditionnent fortement l'exercice de cette comptabilité consacrent l'existence de trois acteurs majeurs : l'ordonnateur, le comptable et le contrôleur financier. Elles mettent en évidence le contrôle du comptable sur l'ordonnateur, soulignent le contrôle juridictionnel de la Cour des comptes et précisent les règles de comptabilisation des opérations. Quant aux principes retenus dont le respect s'impose dans la pratique de cette comptabilité publique, on retrouve le principe de l'habilitation préalable, celui de l'accréditation mutuelle, le principe de la sincérité des comptes publics, celui de la responsabilité des acteurs et celui incontournable de l'incompatibilité entre certaines fonctions connues sous le nom du principe de la séparation des fonctions d'ordonnateurs et de comptable.

En effet, l'exercice de la comptabilité publique fait intervenir deux acteurs majeurs : l'ordonnateur et le comptable<sup>48</sup>.

« Est ordonnateur, toute personne ayant qualité au nom de l'État de prescrire l'exécution des recettes et/ou des dépenses inscrites au budget » (art. 8, DRGCP). Le pouvoir de prescription se

---

<sup>46</sup> DIRECTIVE N°06/2009/CM/UEMOA PORTANT LOIS DE FINANCES AU SEIN DE L'UEMOA.

<sup>47</sup> Touré, I., & Fall, M. (2018). Finances publiques : approche théorique et pratique. *Finances publiques*, 1-387.

<sup>48</sup> Directive n°07/2009/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique au sein de l'UEMOA, Art.4.

limite à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement (art. 12 al.2, DRGCP). En d'autre terme, c'est lui qui ordonne l'exécution de toute opération de recettes ou de dépenses publiques.

Est comptable public, tout agent public régulièrement habilité pour effectuer à titre exclusif, au nom de l'État ou d'un organisme public, des opérations de recettes, de dépenses ou de maniement de titres, soit au moyen de fonds et valeurs dont il a la garde, soit par virement interne d'écritures, soit par l'intermédiaire d'autres comptables (art. 16, DRGCP).

Entre ces deux catégories d'acteurs, s'imisce un troisième acteur connu sous l'appellation de contrôleur financier. Jadis, le contrôleur financier était perçu, dans le cadre de l'exécution de la loi de finances comme une sorte de courroie de transmission entre les ordonnateurs et les comptables ou tout au plus comme un facilitateur.

Ainsi, la Directive n°07/2009/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique au sein de l'UEMOA dispose dans son article 87 que : « Les contrôleurs financiers exercent des contrôles a priori et a posteriori des opérations budgétaires de l'Etat. Ils relèvent du ministre chargé des finances et sont placés auprès des ordonnateurs ».

En plus de préciser le fait, le contrôleur financier est placé sous l'autorité hiérarchique du Ministre des finances et celle administrative des ordonnateurs, cet article fait ressortir les fonctions et l'objet sur lequel cette fonction concerne.

Le premier pan de ce contrôle, c'est-à-dire le contrôle à priori, est exercé avant l'exécution des opérations budgétaires. Quant à la deuxième composante de ce contrôle, qui est le contrôle à posteriori, il est exercé à la fin des opérations et porte sur les aspects ayant trait à la vérification et à la régularité des opérations déjà exécutées, la qualité et l'efficacité du contrôle interne et le dispositif de contrôle de gestion mis en évidence par l'ordonnateur.

Toute ordonnance de paiement, tout mandat de paiement ou toute délégation de crédits ne peut être présenté à la signature de l'ordonnateur qu'après avoir été soumis au visa du Contrôleur financier ou de son délégué. Les ordonnances ou mandats de paiement et les délégations de crédits non revêtus du visa du Contrôleur financier ou de son délégué sont nuls et de nul effet. (*DRGCP, Art.88, alinéa 4*)

En d'autres termes, toute opération relative à l'exécution de la loi de finances doit au préalable requérir le visa du contrôleur financier à défaut ces opérations sont jugées irrégulières.

Le contrôle a priori constitue la quintessence des opérations classiques du contrôleur financier. Il traite de l'imputation de la dépense, de la disponibilité de crédits, du respect des lois et règlements en vigueur, du contrôle de la conformité avec l'autorisation budgétaire et les conséquences des dépenses sur les finances publiques<sup>49</sup>.

Toute dépense budgétaire doit se rapporter une ligne de crédit déterminée. Le contrôleur financier, en plus de l'examen de la ligne de crédit, évalue la pertinence de ce rattachement à cette ligne de crédit. De cette évaluation ressortent deux modalités. Il accorde le visa au cas où la dépense est jugée régulière dans le cas contraire il refuse d'apposer son visa.

---

<sup>49</sup> Ibidem, aliéna 3

Le contrôle de la disponibilité des fonds vise à s'assurer que le montant des crédits restant utilisables sur la ligne de crédit identifiée est suffisant pour couvrir la dépense que l'ordonnateur se propose d'engager.

La conformité de la dépense à la législation et à la réglementation en vigueur constitue également un des aspects du contrôle effectué par le contrôleur financier dans le cadre de l'exécution de la loi de finances. Ce type de contrôle requiert de la part de celui-ci une connaissance juridique assez poussée.

Le contrôleur financier se doit également d'apprécier les conséquences des dépenses publiques sur la soutenabilité des finances publiques. A ce titre, il devra porter une attention particulière à toute dépense dont les incidences à court, moyen et long terme pourraient s'avérer néfastes pour l'équilibre macroéconomique en général et l'équilibre financier en particulier.

A l'examen de ce dispositif, l'opérationnalisation de ce type de contrôle soulève un certain nombre de problèmes. Le grand juridisme auquel ce type de contrôle renvoie est de nature à entraver la performance des dépenses publiques<sup>50</sup>. Le principe de légalité des actes de gestion que le contrôleur financier met en œuvre à travers le respect du cadre juridique et des procédures rend l'exécution des dépenses assez rigide empêchant par la même occasion l'atteinte de l'efficacité tant souhaitée.

En outre, la logique du budget programme, largement adoptée dans les pays de l'UEMOA, qui offre une plus grande marge de manœuvre à l'ordonnateur dans le processus d'exécution des dépenses publiques pour une plus grande efficacité et une plus grande performance des dépenses publiques, se trouve contrariée par ce juridisme financier.

Les insuffisances du contrôle financier ont été mises en évidence par Guindo (2020)<sup>51</sup>. En effet, celui-ci souligne le grand travers du contrôle financier axé essentiellement sur le contrôle a priori et qui porte prioritairement sur le contrôle des dépenses publiques occultant ainsi celui des recettes.

Guindo (2018, p.75) évoque également : la notion "visa-tampon exhaustif et pointilleux" qui renvoie à une duplication de contrôles ralentissant considérablement la réalisation d'un programme ou d'une action publique.

Enfin Guindo souligne, à juste titre, le caractère tatillon des diligences entourant le processus d'octroi du budget. Avant d'apposer son visa, le contrôleur financier doit vérifier la conformité de l'exercice budgétaire, identifier la section ou code fonctionnel, déceler l'unité fonctionnelle, préciser le code économique, s'assurer de l'existence du crédit budgétaire, imputer au crédit ouvert (déjà notifié), vérifier le crédit proposé à la notification ou à l'annulation, jauger le crédit

---

<sup>50</sup> Albin Rolland KOUMDA AYISSI (2016). Quelle place pour le contrôle financier dans la chaîne des dépenses publiques au Cameroun. Mémoire soutenu à l'ENA, France.

<sup>51</sup> Guindo, M. (2020). *L'évolution du système de contrôle des finances publiques au Mali* (Doctoral dissertation, Université de Strasbourg).

disponible, comprendre l'objet de la notification, contrôler la signature de l'ordonnateur et la date de la notification et s'assurer de l'existence des pièces justificatives<sup>52</sup>.»(Guindo, 2018, p.76)

A ce contrôle a priori qui constitue la quintessence des fonctions du contrôleur financier est venu se greffer un contrôle à posteriori avec des implications juridiques et conceptuelles du rôle du contrôleur financier. Dans les lignes qui suivront nous mettrons en évidence ces différentes implications.

### 3. Appréciation de la performance des programmes publics et des services :

La consécration du contrôle a priori comme l'essence du contrôle financier était largement affirmée dans les textes et lois de la première république relatifs au contrôle financier<sup>53</sup>. Elle fut réaffirmée également dans les textes de la deuxième république<sup>54</sup>. C'est surtout avec les nouvelles dispositions issues de la troisième république notamment celles découlant de l'Ordonnance n°2016-013/P-RM du 29 mars 2016 portant création de la Direction Nationale du Contrôle Financier que le contrôle à posteriori est désormais inscrit dans les missions du contrôleur financier. Les dispositions sus mentionnées sont résumées dans le tableau suivant :

**Tableau n°1** : Vue d'ensemble de l'évolution des textes relatifs au secteur du contrôle financier.

Textes organiques	1 <sup>ère</sup> République (1960-1968)	2 <sup>ème</sup> République (1979-1991)	3 <sup>ème</sup> République (depuis 1992)
Lois et ordonnances	☑ Loi portant création du Contrôle général d'Etat (1967)	☑ Ordonnance de 1985 portant création de la DDCF	☑ Ordonnance n°2016-013/P-RM du 29 mars 2016 portant création de la Direction Nationale du Contrôle Financier

<sup>52</sup> Manuel de procédures du contrôleur financier.

<sup>53</sup> Loi portant création du Contrôle général d'Etat (1967) et le décret n°69-PG- RM du 13 juin 1966 portant organisation et fonctionnement du Contrôle Financier.

<sup>54</sup> Ordonnance de 1985 portant création de la DDCF, Décret n°90-196/P-RM du 15 mai 1990 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Contrôle Financier, Décret n°90-237/P-RM du 1 juin 1990 portant création des Directions Régionales du Contrôle Financier, •Arrêté n°4588/MFC- DDCF du 4 novembre 1988 fixant les règles de fonctionnement du Contrôle Financier.

<p><b>Décrets et arrêtés</b></p>	<p>☒ Décret n°59-330 du 31 décembre 1959 relatif au contrôle financier</p> <p>☒ Décret n°69-PG- RM du 13 juin 1966 portant organisation et</p>	<p>☒ Décret n°90-196/P-RM du 15 mai 1990 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Contrôle Financier</p> <p>☒ Décret n°90-237/P-RM du 1 juin 1990 portant création des Directions Régionales du Contrôle Financier</p> <p>☒ Arrêté n°4588/MFC-DNCF du 4 novembre</p>	<p>☒ Décret n°2017-0007/P-RM du 10 janvier 2017 fixant le cadre organique des Délégations régionales du Contrôle financier</p> <p>☒ Décret n°2017-0008/P-RM du 10 janvier 2017 fixant le cadre organique des Délégations locales du Contrôle financier</p> <p>☒ Décret n°2016-0864/P-RM du 8 novembre 2016 portant modification du décret n°2016-0693/P-RM du 13 septembre 2016 fixant le cadre organique des Délégations du Contrôle financier</p> <p>☒ Décret n°2016-0693/P-RM du 13 septembre 2016 fixant le cadre organique des délégations du contrôle financier</p> <p>☒ 49 - Décret n°2016-0864/P-RM du 8 novembre 2016 portant modification du décret n°2016-0693/P-RM du 13 septembre 2016 fixant le cadre organique des Délégations</p> <p>☒ Décret n°2016-0224/P-RM du 5 avril 2016 fixant le cadre organique de la Direction nationale du Contrôle financier</p> <p>☒ Décret n°2016-0214/P-RM du 1er avril 2016 fixant l'organisation et les modalités</p>
<p><b>Textes sur la matière</b></p>		<p>☒ Néant</p>	<p>☒ Néant</p>

**Source** : Guindo, M. (2020). *L'évolution du système de contrôle des finances publiques au Mali*, Doctoral dissertation, Université de Strasbourg ; décembre 2020 (repris à partir du Journal officiel, <http://sgg-mali.ml/fr/recherche.html> ).

La nouvelle orientation figure expressément dans la Directive n°07/2009/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique au sein de l'UEMOA qui dispose dans son article 4 que : « Les contrôleurs financiers exercent des contrôles a priori et a posteriori des opérations budgétaires de l'Etat ».

Ils relèvent du ministre chargé des finances et sont placés auprès des ordonnateurs". On comprend aisément que les changements récents opérés dans le cadre des missions assignées au contrôleur financier s'inscrivent logiquement dans le cadre plus général d'harmonisation des finances publiques au sein de l'UEMOA telles qu'édictees par les autorités.

À la lumière de cet article, le contrôle a posteriori devient une composante fondamentale de la mission du contrôleur financier. Désormais, pour le contrôleur financier, il importe aussi de contrôler les résultats et les performances des programmes conformément aux lignes tracées par la Directive de l'UEMOA portant loi de finances. En plus, le contrôleur peut opiner sur la qualité de la gestion des ordonnateurs et sur la performance des programmes publics<sup>55</sup>

Dans le cadre de l'évaluation a posteriori, le contrôleur financier évalue les résultats et les performances des programmes à l'aune des objectifs assignés, des moyens utilisés et de l'organisation des services par les ordonnateurs<sup>56</sup>.

En d'autres termes, le contrôleur financier apprécie le travail des responsables de programmes sur le plan de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie. Ils peuvent donner des avis sur la qualité de leur gestion et sur la performance des programmes dont ils assument la direction''<sup>57</sup>.

Ainsi, plus que jamais, le contrôleur peut, dans le cadre de sa mission se prononcer sur la performance du programme. La Directive RGCP va un peu plus loin et ouvre même la possibilité au contrôleur financier d'adapter les contrôles qu'il opère. Dans le cadre de la réglementation propre à chaque Etat, le contrôleur financier peut, s'il estime que le contrôle interne et le contrôle de gestion opérés par l'ordonnateur sont d'une qualité suffisante, accepter de ne plus contrôler certains actes de façon à alléger les procédures et concentrer ses activités sur certaines dépenses.

La présente Directive met l'emphase sur le rôle de conseiller et d'évaluateur de politiques et de programmes publics du contrôleur financier. Cependant, la portée de ce rôle nous paraît limitée à la formulation d'avis, à l'expression d'opinions sur la qualité de la gestion et la capacité du gestionnaire à rendre les programmes et les politiques publiques plus performants.

De la lecture de ces articles, il apparaît plus que jamais que le contrôleur financier, en plus des missions traditionnelles qu'il effectue se doit d'avoir des connaissances en contrôle interne, en contrôle de Gestion et en évaluation des programmes.

Le contrôle interne peut être perçu comme étant un dispositif mis en œuvre soit pour prévenir ou pour maîtriser les risques inhérents au fonctionnement de toute organisation afin que celle-ci atteigne les objectifs fixés. A cet égard, il se démarque de la vérification qui est plus une action ponctuelle et limitée dans le temps et dans l'espace<sup>58</sup>.

L'ordre français des experts comptables le définit en 1977 de la façon suivante :

*« le contrôle interne est l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre d'appliquer les instructions de la direction et de favoriser l'amélioration*

---

<sup>55</sup> DLF, art. 69.

<sup>56</sup> DRGCP, Art.90 ;

<sup>57</sup> Loi N0 2013-028/ du 11 juillet 2013 relative aux lois de finances, art.68.

<sup>58</sup> Alain-Gérard Cohen, « La nouvelle gestion publique : concepts, outils, structures, bonnes et mauvaises pratiques. Contrôle interne et audits publics », Paris, Gualino-Lextenso éd., 2012, disponible en ligne sur [www.babordplus.univ-bordeaux.fr](http://www.babordplus.univ-bordeaux.fr), consulté le 13 novembre 2014, p. 48.

*des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci »<sup>59</sup>.*

Selon le COSO, « *le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs »<sup>60</sup>. (COSO, 1992, p.1) Le comité de la commission Treadway montre donc qu'un système de contrôle interne s'applique à toute l'organisation et non à quelques fonctions seulement de celle-ci ; d'où la formule de l'auteur selon laquelle « *puisque chacun a ses objectifs, chacun a son contrôle interne, et de haut en bas de la hiérarchie... »<sup>61</sup>.**

Selon le rapport de l'I.G. F de France, « *le contrôle interne est un dispositif par lequel un service de l'administration organise ses travaux, de manière à assurer le respect des règles de procédures en vigueur, à supprimer les risques d'erreur ou de manipulation sur des données ou des résultats et, plus généralement, à assurer en permanence un niveau élevé de qualité de son activité. Le contrôle interne est donc une démarche intégrée aux travaux de chaque membre du service, en ce qui le concerne, sous la supervision de son responsable. Par cette intégration au déroulement normal des travaux, il s'exerce en permanence et en temps réel »<sup>62</sup>. (IGF , 2011, p 3)*

Toutes ces définitions conçoivent le contrôle interne comme un dispositif mis en œuvre par les responsables d'une organisation afin de réunir les conditions pour l'atteinte des objectifs ou tout au moins pour minimiser les risques inhérents à l'atteinte de ces objectifs.

Même si cette définition s'applique à tous types d'organisation, la référence au secteur public ne date que très récemment. A cet égard, il peut être appréhendé comme des dispositifs permanents et formalisés établis par chaque ministre mis en place par les responsables à un échelon inférieur, sous la supervision du secrétaire général du département ministériel ou du responsable de programme et qui vise à maîtriser les risques liés à la réalisation des objectifs de chaque ministère<sup>63</sup>.

De ces définitions ressortent quatre (4) objectifs essentiels opérationnels<sup>64</sup> :

- Le respect des lois, règlements, contrats ;
- La protection du patrimoine, dans une acception aujourd'hui élargie qui comprend, outre les actifs de l'organisme, ses agents et son image ;
- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles (fiables et vérifiables, exhaustives, pertinentes, disponibles) ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations.

De cette définition découlent les cinq (5) composantes majeures d'un système de contrôle interne.

---

<sup>59</sup> J. Renard, préc., note 582

<sup>60</sup> Committee of sponsoring Organizations of the Treadway Commission, un comité de la Commission Treadway (un ancien sénateur américain) chargée de réfléchir aux moyens « de donner aux chefs d'entreprises un outil, un référentiel de concepts, leur permettant de mieux maîtriser leurs activités ».

<sup>61</sup> Ibidem, p.4.

<sup>62</sup> France, Inspection générale des Finances, préc., note 468.

<sup>63</sup> France, Décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration, JORF n°0150 du 30 juin 2011, disponible en ligne sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr), consulté le 6 janvier 2015.

<sup>64</sup> Ibidem, COSO.

Le COSO classe en 5 composantes les dispositifs qu'un organisme doit définir et mettre en œuvre pour maîtriser au mieux ses activités. Ces 5 composantes de dispositifs sont déclinées pour chacun des 4 objectifs décrits ci-dessus et à tous les niveaux de l'organisation : entité, directions, unités opérationnelles, opérateurs (entités contrôlées).

### **1<sup>ère</sup> composante : un environnement interne favorable à la maîtrise des risques**

Il repose notamment sur :

- Une implication des responsables en termes d'intégrité et d'éthique,
- Le pilotage des activités,
- Une organisation appropriée (les différentes instances de gouvernance remplissent pleinement leur rôle),
- Une définition claire des responsabilités et des pouvoirs,
- Des procédures formalisées et diffusées,
- La mobilisation des compétences.

Dans ce cadre précis, le contrôleur financier est amené à se prononcer sur l'intérêt marqué du responsable du programme vis-à-vis de son programme en termes d'intégrité et d'éthique en faisant preuve d'une honnêteté et d'une probité morale. Il doit aussi s'assurer que le travail est reparti judicieusement entre les intervenants du programme conformément aux positions occupées par chaque employé dans la structure. Il doit également s'assurer de l'existence dans la structure d'un manuel de procédure qui régent le comportement et les actes des uns et des autres dans l'organisation.

### **2<sup>ème</sup> composante : une évaluation des risques**

Celle-ci comprend deux temps :

- L'identification des risques sur la base d'une analyse des activités, tant au niveau global de l'organisme qu'au niveau détaillé de chacune de ses activités ;
- La hiérarchisation de ces risques en fonction de leur impact en termes d'enjeux pour l'organisme.

La deuxième composante du contrôle interne dans les structures publiques porte sur l'identification des risques découlant des activités inscrites dans le cadre de l'action publique et la jauge des risques en fonction des conséquences néfastes que leur survenance pourrait causer à l'organisation.

### **3<sup>ème</sup> composante : des activités de contrôle qui comprennent les dispositifs mis en place pour maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés**

- Les dispositifs doivent être proportionnés aux enjeux,
- Ils peuvent être transversaux aux principales fonctions de l'organisme afin de faire face aux risques généraux ou propres à une activité,
- Ils sont de natures diverses : mise en place d'une procédure, d'une méthode, action de contrôle mutuel ou de supervision...

La troisième composante du contrôle interne porte sur les activités de contrôle des risques pouvant empêcher la réalisation des activités. Il s'agira d'apprécier le dispositif de prévention, de traitement, de transfert ou d'acceptation du risque.

### **4<sup>ème</sup> composante : la maîtrise de l'information et de la communication**

Elle recouvre :

- La qualité de l'information (contenu, délais de disponibilité, mise à jour, exactitude, accessibilité) nécessaire au contrôle interne,

- La qualité des systèmes d'information, stratégiques et intégrés aux opérations,
- La définition des règles et modalités de communication interne (implication du secrétaire général en matière de contrôle interne, bonne connaissance du dispositif de contrôle interne par les agents),
- La communication externe (information à l'extérieur de l'organisme sur la mise en œuvre de la démarche de contrôle interne).

La nouvelle gouvernance fait de la production, de la diffusion et de l'accessibilité de l'information une des clés de voûte de la performance financière. Cette transparence dans le domaine de la communication qui entoure l'action publique constitue un des axes de la légitimation des politiques publiques. A cet égard, le contrôleur financier pourrait se prononcer sur la qualité de l'information, celles des systèmes d'information sur les règles et les modalités de communication tant à l'interne qu'à l'externe.

### **5<sup>ème</sup> composante : le pilotage du contrôle interne**

Il repose sur :

- L'appropriation du contrôle interne par chaque responsable qui doit le conduire à définir, mettre en place, piloter les dispositifs de maîtrise des risques dans son périmètre de responsabilité ;
- Une sensibilisation des responsables à la nature du contrôle interne (maîtrise des activités) et à ce qu'ils doivent faire pour le mettre en œuvre, de façon à permettre cette appropriation ;
- Des processus d'actualisation (mise à jour) permanents des dispositifs de contrôle interne ;
- Des dispositifs d'évaluation (internes continus et externes ponctuels, notamment par l'audit interne).

L'autre pan du contrôle interne et sur lequel le contrôleur financier aurait son mot à dire porte sur le pilotage des organisations grâce à l'examen approfondi de ces structures de fonctionnement. Il s'agira de se prononcer sur le degré d'appropriation de ce contrôle par chaque responsable de même que le niveau de sensibilisation des responsables à la nature du contrôle, du processus d'actualisation du dispositif de contrôle interne à l'aune des recommandations et des dispositifs d'évaluation continue de ce contrôle.

En plus du contrôle interne, le contrôleur financier peut se prononcer sur le système de contrôle de gestion mis en place par le responsable de programme pour mener à bien son activité. Le contrôleur financier peut se prononcer non seulement sur la qualité de la gestion de l'ordonnateur mais aussi donner son appréciation sur la performance des programmes<sup>65</sup>. Cet article renvoie aux compétences du contrôleur financier en matière de contrôle de gestion.

On doit à ANTHONY l'une des toutes premières définitions du contrôle de Gestion. En effet, celui-ci le définit comme :

« Le processus par lequel les dirigeants s'assurent que les ressources sont obtenues et utilisées avec efficacité et efficience pour réaliser les objectifs de l'organisation »<sup>66</sup>. Cette définition du contrôle de gestion, qui renvoie à sa conception classique, rime surtout avec les notions de

<sup>65</sup> Loi N° 2013-028/ du 11 juillet 2013 relative aux lois de finances, art.68.

<sup>66</sup> Anthony, R. N. (1965). Le contrôle de gestion dans les organisations publiques.

pilotage à connotation essentiellement financière<sup>67</sup> et qui justifie la performance globale d'une entité par la somme des performances individuelles de chaque structure de l'organisation »<sup>68</sup>. (ANTHONY, 1965, 17)

Il faudrait attendre au début des années 1990 pour qu'on s'accorde à reconnaître non seulement la composante multidimensionnelle du contrôle de gestion mais aussi son utilisation comme outil de mesure<sup>69</sup>, d'appréciation et d'amélioration<sup>70</sup> des progrès réalisés par les organisations.

A cet égard, le contrôle de gestion apparaît, plus que jamais, comme un indicateur assez complet d'amélioration de la performance organisationnelle<sup>71</sup>.

La problématique de la transposition du contrôle de gestion de la structure privée à la sphère publique a été soulignée par beaucoup d'auteurs. Si certains soulignent le défi méthodologique qu'une telle entreprise soulève<sup>72</sup>, d'autres chercheurs, par contre, soulignent dans le cadre de l'UEMOA, l'absence de contenu et de cadre d'exercice de ce dispositif de contrôle de gestion en rapport avec les autres systèmes de contrôle<sup>73</sup> tandis que d'autres soulignent les difficultés multiples en termes de traduction des objectifs politiques en actions concrètes, de la difficulté de mesurer les résultats des structures publiques, l'obligation de se conformer aux règles et procédures, la culture d'entreprise à l'œuvre dans les organisations publiques<sup>74</sup>.

Appliqué dans la sphère publique, le contrôle de gestion peut être perçu comme un dispositif constitué de règles et de procédures utilisés afin de s'assurer que les programmes publics atteignent les résultats visés sur la base des ressources prévues et utilisées par l'organisme pour l'atteinte des buts et des objectifs qui lui est assigné<sup>75</sup>. Ce dispositif permet de protéger la sphère publique contre le gaspillage, la fraude et la mauvaise gestion. Il subordonne la prise de décision publique sur la collecte, l'archivage, le compte rendu et l'utilisation d'informations fiables.

---

<sup>67</sup> Lorino, P. (1997). *Méthodes et pratiques de la performance*, Paris (Doctoral dissertation, éd. D'Organisation).

<sup>68</sup> Delmond, M. H., Giraud, F., Saulpic, O., Naulleau, G., & Bescos, P. L. (2002). *Contrôle de gestion et pilotage de la performance* (No. hal-00694650).

<sup>69</sup> Mavrinac, S., & Siesfeld, T. (1998). Measuring Intangible Investment. *Measure that*.

<sup>70</sup> Chiapello, E., & Delmond, M. H. (1994). *Les tableaux de bord de gestion, outils d'introduction du changement* (No. hal-00680079).

<sup>71</sup> Cools, M., Emmanuel, C., & Jorissen, A. (2008). Management control in the transfer pricing tax compliant multinational enterprise. *Accounting, Organizations and Society*, 33(6), 603-628.

<sup>72</sup> Carassus, D., Diaz, S., Gardey, D., & Huteau, S. (2006). Evolution de la gestion publique locale vers l'amélioration de la performance : le cas des départements.

<sup>73</sup> Demba Ba, B. (2015). Finances publiques et gestion par la performance dans les pays de l'UEMOA : étude du cas du Sénégal. *Finances publiques et gestion par la performance dans les pays de l'UEMOA*, 1-418.

<sup>74</sup> Hairout, W. (2021). Les systèmes de mesure de la performance organisationnelle comme levier de la performance des établissements publics marocains. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 2(5), 552-566.

<sup>75</sup> CDE/GD (96)16 LE CONTROLE DE GESTION DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES MODERNES : ETUDES COMPARATIVES DES PRATIQUES ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES Paris 1996.

Le cadre et les normes du contrôle de gestion dans les structures publiques ont été mis en exergue par INTOSAI<sup>76</sup>. De l'examen de ce cadre, nous identifions quatre (4) grands enjeux qui entourent l'exercice du contrôle de gestion dans les organisations publiques. Ces différents enjeux vont nous permettre d'explorer ce que pourrait être la contribution du contrôleur financier dans le cadre du contrôle à posteriori des opérations budgétaires.

La qualité du système de contrôle de gestion à l'œuvre dans une entité doit être appréciée à l'aune de l'existence d'une stratégie de mise en œuvre des actions, l'existence d'un système d'information, le pilotage de la performance et le développement de l'intelligence artificielle<sup>77</sup>. Ainsi, le contrôleur financier pourrait s'assurer de l'existence au sein de l'entité d'une stratégie pour la mise en œuvre de façon cohérente des actions concrètes découlant de la politique. Pour ce faire, il doit avoir des actes de création des structures et de leurs décrets de fonctionnement afin de s'assurer que les opérations courantes de l'institution sont en phase avec les lois et les textes qui créent et précisent les modalités de fonctionnement de cette institution.

Même si les modalités de prise de décision des institutions publiques sont souvent clairement définies, un bon système de gestion doit fournir des intrants nécessaires aux autorités de l'entité pour prendre des décisions. Il doit également être capable de fournir aux usagers les informations nécessaires sur le programme, la décision ou l'action publique. A ce niveau, le contrôleur financier apprécierait le dispositif en fonction de sa pertinence dans l'alimentation des décisions publiques mais aussi de sa capacité à fournir de l'information fiable à temps réel non seulement pour les bénéficiaires des actions publiques mais aussi pour les autorités situées à un niveau supérieur.

Depuis un certain temps, le Mali a fait évoluer son budget de l'optique à moyens à l'optique de programmes.<sup>78</sup> En mettant en évidence, la gestion axée sur le résultat, ce mode de pilotage budgétaire assigne aux responsables des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes pour une période déterminée. Le suivi des objectifs et leur degré d'atteinte permettent de faire le bilan de l'ensemble des actions entreprises par les pouvoirs publics. A ce niveau, le contrôleur financier serait amené à apprécier les progrès réalisés par les programmes, les actions publiques pour l'atteinte des objectifs ultimes du programme grâce à une actualisation permanente des indicateurs.

Une des remarques fondamentales qu'on formule à l'encontre de l'administration publique, c'est sa rigidité et surtout son incapacité à innover et à créer, à accumuler de l'expérience bref à assurer un bon apprentissage organisationnel. Le contrôleur financier doit pouvoir s'assurer que les incessants rapports d'évaluation effectués sur l'action publique sont pris en compte et que cette prise en compte constitue un critère d'appréciation de la qualité du système de gestion à l'œuvre dans la structure.

En plus de l'appréciation du dispositif de gestion dans l'entité, le contrôleur financier pourrait également se prononcer sur la qualité du gestionnaire. Les critères d'appréciation de la qualité du

<sup>76</sup> INTOSAI. (2004). Performance Audit Guidelines : ISSAI 3000–3100.

<sup>77</sup> BARATAY, C., & MONACO, L. (2020). Contrôle de gestion.

<sup>78</sup> SIDIBE, M., & THERA, S. (2021). Le budget-programme : qu'en est-il au Mali ? Cas des départements ministériels ». *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 4(3).

gestionnaire porteront sur sa capacité des procédures et outils de gestion, son aptitude à faire des prévisions, à faire du reporting et son attitude à superviser et à coordonner les activités, sa capacité à faire le contrôle des clôtures comptables, sa capacité à élaborer et à piloter le processus budgétaire, son engagement sans failles à améliorer les performances de l'entité et son engagement de mettre en place un bon système d'information et à l'optimiser au fur et à mesure.

Le contrôleur financier devrait conduire un certain nombre d'investigations afin de s'assurer que le responsable du programme ou le dépositaire de l'action publique à la compétence requise pour mieux conduire sa mission.

Le contrôleur financier doit porter son attention, dans le cadre de l'appréciation de la qualité du gestionnaire, sur ses aptitudes à concevoir des procédures et des outils qui vont lui permettre d'assurer le fonctionnement normal de la structure. Ces procédures et outils de gestion constituent des éléments clés lui permettant de s'assurer du respect des procédures, d'établir un tableau de bord avec des indicateurs permettant d'assurer le suivi de l'activité à tout moment.

Une des qualités recherchées chez le gestionnaire est son aptitude à prévoir. Cette nouvelle dimension fait passer la gestion publique du mode de réaction au mode d'anticipation et de projection. Si on admet que le gestionnaire public dispose d'une ligne de crédit prédéfinie, il jouit d'une marge de manœuvre dans l'affectation des crédits alloués dans sa structure. Il doit être capable de faire des prévisions, de confronter celles-ci aux réalisations, de mesurer et d'expliquer des écarts afin de faire des propositions concrètes qui visent à corriger, si possible, les anomalies.

Un des tableaux sur lequel les compétences du gestionnaire public pourraient être appréciées, c'est son aptitude à rendre compte en utilisant un langage et un format compréhensible non seulement pour les responsables ultimes du programme mais aussi et surtout pour les contrôleurs et les usagers. Il importe donc d'apprécier la qualité du gestionnaire à travers sa capacité d'analyse des résultats de l'entité, son aptitude à rédiger et à faire les synthèses de commentaires de l'activité.

Le responsable du programme doit être capable de tenir une comptabilité dite administrative. Celui-ci doit faire ressortir les crédits engagés, les restants à engager, les recettes à couvrir, celles déjà couvertes et le restant à couvrir. Ces différentes opérations budgétaires surtout celles relatives aux dépenses doivent être constamment orientées vers l'atteinte des résultats afin d'en donner une bonne mesure de leur efficacité. En plus d'une approche purement comptable, le responsable du programme est tenu d'utiliser une approche extracomptable basée sur les opérations d'inventaire de stocks, de toutes sortes, dont la prise en compte est indispensable pour une appréciation exhaustive des résultats des programmes publics en adéquation avec la réalité économique de l'activité.

Le contrôleur financier doit ultimement veiller à assurer la performance des programmes publics. Le programme peut être perçu comme un ensemble cohérent d'activités, de projets qui concourent à la réalisation d'un objectif. L'article 11 de la loi de Finance du Mali dispose que « *un programme regroupe des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme* »<sup>79</sup>. Les programmes sont déclinés en termes d'objectifs précis, arrêtés dont la finalité visée demeure l'atteinte de l'intérêt général. Ce même article précise la notion de

<sup>79</sup> Loi N° 2013-028/ du 11 juillet 2013 relative aux lois de finances, art .11.

résultats. Ceux-ci, mesurés par des indicateurs de performance font l'objet d'évaluations régulières et donnent lieu à un rapport de performance élaboré en fin de gestion par les ministères et les institutions constitutionnelles. Ces rapports d'évaluations pourraient, à notre avis, être confrontés aux notes d'appréciation du contrôleur financier.

Il existe une panoplie d'outils, de techniques et de méthodes permettant au contrôleur financier d'apprécier la performance des programmes : le cadre logique, les enquêtes formelles, les méthodes d'évaluation rapide, les méthodes participatives, l'analyse coûts-avantages et coûts – efficacité, l'évaluation d'impact.

L'approche par le cadre logique vise à déterminer initialement pour chaque projet, chaque programme, chaque plan, les missions et les objectifs à établir, la logique d'intervention. Une logique verticale allant de la mission aux intrants et qui aide à comprendre la logique des activités composant le programme et une logique horizontale qui part des indicateurs de mesure des objectifs aux suppositions critiques pour baliser le cadre approprié pour le suivi et l'évaluation de cette intervention.

Les projets sont conçus pour la réalisation du bien commun. Il est tout à fait raisonnable d'injecter les points de vue des bénéficiaires dans l'appréciation de la performance. Cet instrument peut servir à réunir des données normalisées sur un échantillon soigneusement sélectionné d'individus ou de ménages. Ces enquêtes visent souvent la collecte d'informations comparables auprès d'un nombre relativement élevé de personnes appartenant à des groupes cibles particuliers. Leurs opinions constituent un premier indicateur de la mesure de la performance du programme.

A l'heure où le désintérêt vis-à-vis de l'action publique est de mise, les évaluations de programme basées sur les méthodes participatives constituent des moyens privilégiés de la politique publique. Les méthodes participatives se traduisent par l'implication des parties prenantes du projet ou du programme à la prise de décision les parties et de s'approprier les résultats et les recommandations. En utilisant cette méthode, le contrôleur financier pourrait contribuer à l'amélioration de l'apprentissage et de la capacité de gestion des populations bénéficiaires.

Après le basculement de son mode de gestion en budget programme à travers la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, portant lois de finances<sup>80</sup>, la maîtrise de la gestion axée sur le résultat s'avère essentielle, pour les contrôleurs financiers, pour apprécier la performance des programmes publics. La valeur ajoutée de cette méthode d'appréciation des performances des programmes publics est qu'elle est de nature à bonifier la qualité, l'efficacité et la durabilité du projet<sup>81</sup>. En introduisant le principe de rétroaction, la GAR accroît l'imputabilité des gestionnaires de programme, des sous-programmes des ministres non seulement envers l'assemblée nationale mais également envers les groupes cibles ou la société civile. Elle s'inscrit définitivement dans une logique d'amélioration de l'ensemble des programmes publics ou des actions publiques.

---

<sup>80</sup> SIDIBE, M., & THERA, S. (2021). Le budget-programme : qu'en est-il au Mali ? « Cas des départements ministériels ». *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 4(3).

<sup>81</sup> Séné, L., & Fall, E. H. (2013). Bilan et défis des réformes harmonisées de programmation budgétaire en Afrique : cas du CDMT, Quid de l'expérience du Sénégal ?

#### 4. Résultats

L'érection du contrôleur financier en acteur majeur dans l'exécution des lois des finances au même titre que les acteurs traditionnels que sont les ordonnateurs, les comptables engendrent des nouvelles responsabilités dont l'atteinte requiert la mise à disposition d'outils de management au plan général ou de contrôle de performance ou de gestion au plan particulier. Cet article a recensé les différents outils dont le contrôle financier doit maîtriser non seulement pour conduire sa mission de contrôle de la régularité des opérations budgétaires au sens strict dans le cadre de ses missions traditionnelles et surtout d'appréciation de la performance des programmes et des services publics au sens particulier dans le cadre de ses nouvelles missions.

Ainsi, au contrôle traditionnel de la régularité et de la conformité qui était la mission essentielle du contrôleur financier, est venue se greffer une mission non moins importante celle de l'appréciation de la performance des programmes et des services publics. Cette évolution entraîne une modification du profil même du contrôleur financier ou du moins sa formation dans des domaines spécifiques du management et du contrôle de gestion. Ainsi, les outils relatifs au contrôle et à la maîtrise des coûts, les outils permettant de mesurer, d'analyser en vue d'améliorer la performance des programmes et des services publics est au centre de toutes les préoccupations.

#### Conclusion générale :

Notre article a exploré les outils et la posture du contrôleur financier dans le cadre l'évolution des systèmes financiers publics des États de l'UEMOA et de son opérationnalisation.

Le contrôleur financier constitue un maillon essentiel dans la chaîne des opérations budgétaires de l'Etat. Jadis confiné au contrôle a priori de ces opérations budgétaires, le contrôleur financier opère maintenant un contrôle à posteriori de ces opérations et peut même se prononcer sur la performance des programmes publics. Même si cette dernière dimension n'est pas revêtu du sceau de l'obligation, elle nous amène à nous interroger sur la formation et les compétences requises d'un contrôleur financier.

Notre étude révèle qu'en plus de ces prérogatives de contrôleur de la régularité des opérations, celui-ci doit avoir les compétences en contrôle de gestion pour mieux apprécier les dispositifs de contrôle en place et apprécier les opérations budgétaires au plan de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie. Il doit également être capable de jauger le dispositif d'identification, d'évaluation et de traitement des risques inhérents au fonctionnement opérationnel des activités relevant de la réalisation de toute action publique.

Finalement, le contrôleur interne doit avoir les compétences nécessaires pour mieux évaluer les programmes publics.

Dans cet article, nous avons exploré les outils et les méthodes que le contrôleur financier pourrait utiliser et les différentes postures que ce dernier pourrait prendre dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Une étude approfondie à nos yeux paraît indispensable pour peaufiner la question.

Comme on le voit donc, l'UEMOA a acté la modification des missions et des prérogatives du contrôleur financier et même renforcé la responsabilité du contrôleur financier dans l'exécution des opérations budgétaires. Il leur revient de finir de façon claire et précise ce cadre d'intervention et de donner au contrôle un contenu au risque de créer un flou dans le cadre de l'exécution des opérations budgétaires où existent plusieurs types de contrôles qui prétendent exécuter des fonctions qui sont actuellement dévolues au contrôleur financier.

## Références Bibliographiques

- Alami, S. (2018).** Le système de contrôle de gestion des hôpitaux publics au Maroc. *Revue d'Etudes en Management et Finance d'Organisation*, 3(7).
- Albin Rolland KOUMDA AYISSI (2016).** Quelle place pour le contrôle financier dans la chaîne des dépenses publiques au Cameroun. Mémoire soutenu à l'ENA, France.
- Alain-Gérard Cohen,** « La nouvelle gestion publique : concepts, outils, structures, bonnes et mauvaises pratiques. Contrôle interne et audits publics », Paris, Gualino-Lextenso éd., 2012, disponible en ligne sur [www.babordplus.univ-bordeaux.fr](http://www.babordplus.univ-bordeaux.fr), consulté le 13 novembre 2014, p. 48.
- Anthony, R. N. (1965).** Le contrôle de gestion dans les organisations publiques.
- Ba, B. D. (2015).** *Finances publiques et gestion par la performance dans les pays membres de l'UEMOA : étude de cas du Sénégal* (Doctoral dissertation, Université de Bordeaux ; Université Cheikh Anta Diop de Dakar).
- BARATAY, C., & MONACO, L. (2020).** Contrôle de gestion.
- BENCHIKH, A., & EL ZANATI, D. R. I. S. S. (2020).** Le contrôle de gestion et la performance du secteur public: quelle interdépendance?. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 3(3).
- Bouquin, H. (1992).** La maîtrise des budgets dans l'entreprise (p. 173). Edicef.
- Brigitte DORIATH,** Contrôle de gestion, Dunod, Paris, 2008 5e édition
- Chiapello, E., & Delmond, M. H. (1994).** *Les tableaux de bord de gestion, outils d'introduction du changement* (No. hal-00680079).
- Cools, M., Emmanuel, C., & Jorissen, A. (2008).** Management control in the transfer pricing tax compliant multinational enterprise. *Accounting, Organizations and Society*, 33(6), 603-628.
- Carassus, D., Diaz, S., Gardey, D., & Huteau, S. (2006).** Evolution de la gestion publique locale vers l'amélioration de la performance : le cas des départements.
- Delmond, M. H., Giraud, F., Saulpic, O., Naulleau, G., & Bescos, P. L. (2002).** *Contrôle de gestion et pilotage de la performance* (No. hal-00694650).
- Demba Ba, B. (2015).** Finances publiques et gestion par la performance dans les pays de l'UEMOA : étude du cas du Sénégal. *Finances publiques et gestion par la performance dans les pays de l'UEMOA*, 1-418.
- Guindo, M. (2020).** *L'évolution du système de contrôle des finances publiques au Mali* (Doctoral dissertation, Université de Strasbourg).
- Hairout, W. (2021).** Les systèmes de mesure de la performance organisationnelle comme levier de la performance des établissements publics marocains. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 2(5), 552-566.
- INTOSAI. (2004).** Performance Audit Guidelines : ISSAI 3000–3100.
- Lorino, P. (1997).** *Méthodes et pratiques de la performance, Paris* (Doctoral dissertation, éd. d'Organisation).
- Mavrillac, S., & Siesfeld, T. (1998).** Measuring Intangible Investment. *Measure that*. Manuel de procédures du contrôleur financier.
- Nicolas Berland, François-Xavier Simon,** Le contrôle de gestion en mouvement, Groupe Eyrolles, 2010.
- Serge B. Batonon.** Les systèmes financiers publics des États de l'UEMOA à l'épreuve de la nouvelle gouvernance financière publique. Droit. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2016. Français
- SIDIBE, M., & THERA, S. (2021).** Le budget-programme : qu'en est-il au Mali ? Cas des départements ministériels ». *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 4(3).

**Séne, L., & Fall, E. H. (2013).** Bilan et défis des reformes harmonisées de programmation budgétaire en Afrique : cas du CDMT, Quid de l'expérience du Sénégal ?

**Touré, I., & Fall, M. (2018).** Finances publiques : approche théorique et pratique. *Finances publiques*, 1-387.

**WAMBA, L. D., ONANA, F. D. M., & BIHENG, E. A. N. (2020).** Efficacité des outils de contrôle de gestion dans le pilotage des performances des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. *Revue Africaine de Management*, 5(1).

**YOUSSEF, J., AGOUZOU, I., & HAIROUT, W. (2018).** CONTROLE DE GESTION PUBLIC: FONDEMENTS ET SPECIFICITES. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, 2(4).

**Zinsou, M., & Nicaise, K. (2016).** Finances publiques : espace UEMOA-UMOA. *Finances publiques*, 1-546.

# LE PAYS KABIIYE (TOGO) FACE AUX CONQUETES COLONIALES : STRATEGIES MILITAIRES, REACTIONS OFFENSIVES DES KABIIYE ET SOUVENIRS (1898-1916)

Essohouna TANANG  
Maître-Assistant  
Université de Kara (Togo)  
[essotanang85@gmail.com](mailto:essotanang85@gmail.com)  
Cel : +228 90 75 93 19

Laboratoire Histoire et Développement en Afrique (HisDAf)

## Résumé

À partir de janvier 1898, Dr Hermann Kertsting, Valentin von Massow et Gaston Thierry attaquent les Kabiiyè respectivement par le Sud, l'Ouest et le Nord. Des combats furent menés entre les troupes coloniales et les guerriers kabiiyè. De caractère « belliqueux » et d'« attitude guerrière », les Kabiiyè affrontèrent les armes modernes des troupes de conquêtes. Mais, assiégés et impuissants face aux mitrailleuses allemandes, ils décidèrent finalement de se soumettre. Toutefois, ils n'abdiquèrent guère. Des tournées de pacification et de luttes guerrières ont dû continuer sous les Allemands entre 1902 et 1906, puis sous l'occupation transitoire française et avec la révolte Babaku de 1915 à 1916. De ces réactions, les Kabiiyè ont des souvenirs amers, mais ils sont aussi fiers de leurs luttes contre les conquérants européens.

**Mots-clés :** Conquêtes coloniales, attaques, troupes militaires coloniales, guerriers kabiiyè, reconquête, résistants, répressions, héroïsme.

## Abstract

From January 1898, Dr Hermann Kertsting, Valentin Massow von and Gaston Thierry, attack the Kabiiyè respectively by the South, the West and the North. Besieged and impotent before the German machine guns, the Kabiiyè finally decide to submit. But they don't abdicate. Tours of pacification and war struggles had to continue under the Germans between 1902 and 1906, then under the French transient occupation and with the Babaku revolt from 1915 to 1916. Of these reactions, the Kabiiyè have bitter memories, but they are also proud of their struggles against the Europeans conquerors.

**Keywords:** Colonial conquests, attacks, colonial military troops, kabiiye worrios, reconquest, resistant, repressions, heroism.

## Introduction

Le 13 janvier 1898 débutait, avec l'appui des semassi du royaume tchaoudjo, une attaque contre le pays kabiyè, menée par les Allemands. Après avoir signé une alliance avec le royaume tchaoudjo et conquis le pays bassar, les Allemands organisèrent trois expéditions simultanées contre ce territoire réputé « difficile d'accès ». La région arrosée par la rivière Kara qu'ils dénommaient « Transkaragebiet », était attaquée par Valentin von Massow, le lieutenant Gaston Thierry et le Dr Hermann Kertsting. Assiégés et impuissants face aux mitrailleuses allemandes, qui faisaient d'énormes pertes dans leur rang, les Kabiyè<sup>82</sup> et leurs voisins décidèrent, finalement, de se soumettre, mais sans abdiquer. Les Allemands menèrent des tournées de pacification, ponctuées par des combats, jusqu'en 1906. À la suite du premier conflit mondial, le pays kabiyè revint au contrôle de la France, à cause du partage provisoire d'août 1914 entre les Français et les Anglais. L'administration française du territoire kabiyè se fit dans une collaboration critique. Une révolte, fomentée par Bali Tchoyou Sulu dit Babaku à Tchitchao et qui impliquait d'autres groupements entre 1915 et 1916, remit au jour l'esprit de la résistance des Kabiyè. Les Kabiyè furent tout de même soumis et administrés par l'Allemagne et par la France dans la période coloniale transitoire. Mais ils gardent de bons souvenirs de guerriers invaincus et toujours lutteurs.

Ces faits appellent à la question fondamentale suivante : Comment les Kabiyè avaient-ils lutté contre les conquêtes coloniales et quels souvenirs gardent-ils de leurs contre-offensives et résistances ?

Le contexte de la pénétration coloniale en pays kabiyè et l'histoire de ce peuple impliquaient la disposition des forces coloniales allemandes en trois colonnes. Comment les troupes allemandes avaient-ils attaqué le pays kabiyè ? Quelle était la situation des Kabiyè après la conquête militaire allemande ? Entre 1915 et 1916, les Kabiyè mirent la France à une rude épreuve dans l'ancienne colonie allemande. Comment la France avait-elle mené la reconquête du pays kabiyè ? Malgré leurs faiblesses militaires, dont ils prirent conscience au cours des combats, les Kabiyè avaient de tout temps défié les colonisateurs. Alors, quels souvenirs gardent-ils de leur passé de combattants face aux conquérants européens ? L'objectif de cette étude est de fournir un pan d'explications au caractère combattif du peuple kabiyè et ses souvenirs de cette épisode coloniale.

La méthodologie se fonde sur des sources écrites, constituées d'ouvrages, d'articles et de témoignages des premiers explorateurs et administrateurs du pays kabiyè. Par exemple, le capitaine Sicre (1918) donne des témoignages sur le caractère guerrier des Kabiyè. C. N. Kakou (2007) et Y. Marguerat (2011) analysent l'intégration du pays kabiyè à la colonie allemande du Togo. P. Ali Napo, 2015) aborde les échanges qui existaient entre les Kabiyè et leurs voisins bassar, d'une part, et les premières migrations kabiyè d'autre part. À l'exception de Sicre qui voit, péjorativement, les Kabiyè comme belliqueux, aucune de ces études n'a eu pour objectif d'analyser l'aspect combatif du peuple kabiyè ni ce que les descendants kabiyè ressentent aujourd'hui. Les sources archivistiques et les témoignages oraux donnent la satisfaction à cet effet. Les documents d'archives, notamment la série 14 G 4 (17) du dépôt d'archives de Dakar au Sénégal, évoquent l'administration civile et militaire du Togo après 1914. Ils fournissent d'importantes informations sur les tournées de « pacification » menées par les Français en pays kabiyè, pour une reconquête après l'éviction des Allemands, et les combats engagés par les assiégés. Les sources orales, quant à elles, fournissent des témoignages sur les souvenirs de ces

---

<sup>82</sup> Ils sont encore désignés Kabrè ou Cabrais dans le discours colonial. Ces termes apparaissent dans ce texte en l'occurrence dans les citations.

guerres de conquêtes chez les Kabiye. Ces aspects constituent l'originalité de cet article par rapport aux travaux antérieurs.

L'étude se structure autour de quatre axes. Elle présente, d'abord, les plans d'attaques allemandes du pays kabiye et la contre-offensive menée par ce peuple. Ensuite, l'étude aborde la mise en place de l'administration allemande et les résistances qui se poursuivent au cours de cette domination. En outre, elle aborde la prise du territoire kabiye par les Français après la Grande Guerre de 1914 et les tournées de répressions, dirigées contre ce peuple, pour une nouvelle domination coloniale. Enfin, il est analysé quelques souvenirs que les Kabiye gardent de leur caractère offensif contre les conquérants européens.

### **1. Les plans d'attaques allemandes du pays kabiye, anéantir un peuple belliqueux et guerrier ?**

Selon les colonisateurs européens, avant l'arrivée des colonnes allemandes, un esprit belliqueux et guerrier s'était développé chez les Kabiye<sup>83</sup>. Entre les différentes communautés kabiye, il n'existait pas toujours de rapports de bon voisinage. De l'intérieur, quelques réchauffes relationnels, généralement sur des affaires de femmes et de conquêtes de terres<sup>84</sup>, existaient entre les sous-groupes et l'on ne devait pas s'aventurer malencontreusement dans le terroir du voisin. Djato Tanguewèki dit à ce propos que : « D'abord, avant l'arrivée du colon, nos parents se faisaient la guerre entre eux et aussi contre les peuples voisins Losso, Logba (Kabiye du Bénin) »<sup>85</sup>. Les Lassa, par exemple, « menaçaient de guerre tout étranger qui oserait franchir ses frontières » (C. N. Kakou, 2007, p. 33). De l'extérieur, les Kabiye étaient souvent en lutte contre les gens de Bafilo, de Dako et de Kabou. Les groupes de razzieurs d'esclaves, tels que les Zerma du Niger, les Haoussa et les Peuls du Nigeria, les Bariba du Dahomey, les cavaliers semassi armés de lances du pays tchaoudjo, constituaient aussi un danger extérieur aux Kabiye (C. N. Kakou, 2007, p. 38-39). De ce fait, les Kabiye étaient agressifs face à l'étranger.

D'autre part, le pays n'était pas d'accès facile et constitue, pour les Kabiye, un avantage pour les combats. R. Verdier (1982, p. 135) le dit en ces termes :

« De l'extérieur, les massifs kabiye offrent l'image d'une forteresse naturelle surplombant de plusieurs centaines de mètres les basses plaines environnantes ; les versants abrupts et rocaillieux, les gros éboulis rocheux d'aspect chaotique et ruiniforme font un vaste mur d'enceinte, les cimes dénudées des imposantes collines ont l'allure de grosses tours de guet d'où l'on pouvait suivre les déplacements de l'ennemi. Les trois montagnes isolées de Boufalé au nord, de Sirka au sud-est et de Djamdé au sud-ouest, font figure de postes avancés de la 'citadelle' ».

Ainsi, pour conquérir le pays kabiye, qui donnait un rempart entre le tchaoudjo au sud et l'espace oti et yendi au nord déjà conquis, les Allemands mettent en place un dispositif conséquent de trois colonnes de troupes. Les Kabiye comptaient, notamment sur les flèches bien empoisonnées, les sabres de guerres, les gourdins et les pierres<sup>86</sup>.

<sup>83</sup> Certes, cela dénote de la représentation. Mais, les Kabiye sont un peuple guerrier.

<sup>84</sup> Kondoh Tchonda Egoulou, né vers 1947, chef du village de Pya Kadjika, sous-officier de l'armée à la retraite ; entretien réalisé le 20 août 2018 à Pya. Arodawi Pyani, 95 ans, cultivateur ; entretien du 14 mars 2022 à Lama.

<sup>85</sup> Djato Tanguewèki, 57 ans, chef du village de Lassa-Alloum ; entretien du 02 mars 2022 à Lassa-Alloum.

<sup>86</sup> Lorsqu'ils apercevaient les ennemis ou les mercenaires de loin dans la vallée en train d'escalader la montagne, les Kabiye pouvaient, sur le sommet de la montagne, pousser une grosse pierre qui va provoquer la chute d'autres et là, l'ennemi ne saura quelle direction prendre (Djato Tanguewèki, 57 ans, chef du village de Lassa-Alloum ; entretien le 02 mars 2022 à sa domicile).

En effet, avec le traité de Paris, signé le 23 juillet 1897, entre Allemands et Français, les droits allemands sur Togo étaient reconnus dans les milieux coloniaux européens. Mais jusqu'à la fin de l'année 1897, le pays kabiyè restait à explorer. Parce qu'étant belliqueux et guerriers, « on espérait, par le déploiement de grands moyens militaires, contraindre ce peuple à se soumettre sans résistance » (R. Verdier, 1982, p. 135). C'est en janvier 1898 qu'a commencé véritablement la conquête militaire de cet hinterland par les forces allemandes.

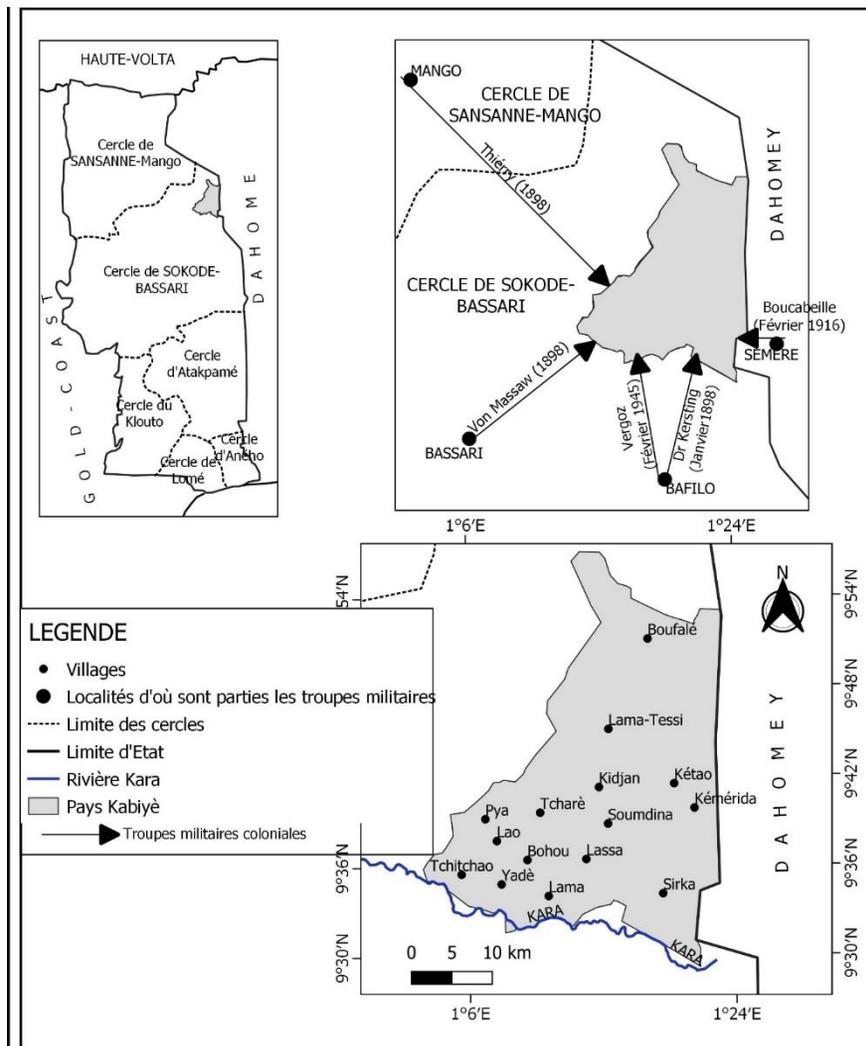
Les plans d'attaques prévoyaient le déploiement simultané des trois colonnes de troupes militaires. Le lieutenant Gaston Thierry était parti du poste administratif de Sansanné-Mango au Nord, le baron Valentin von Massow de celui de Bassar (Kabou) à l'Ouest et surtout le Dr Hermann Kersting de Bafilo au Sud, pour encercler le pays kabiyè. Les contingents militaires des expéditions diffèrent, selon les sources. Pour le capitaine Sicre, « chaque détachement comprend un effectif de cent tirailleurs bien encadrés » (Sicre, 1918, p. 56). Il s'agit, en réalité, des effectifs bien au-delà. Le Dr Kersting franchit, de force, la rivière Kara le 19 janvier 1898, avec 30 gardes de cercles, 100 cavaliers du pays tem et 200 « partisans » de Krikri et prend d'assaut les villages lama (R. Cornevin, 1988, p. 183 ; P. Ali Napo, 1996, p. 517). Avant d'atteindre le pays kabiyè, von Massow avait, de son côté, 300 personnes pour son armée à son arrivée à Bassar en 1897 (P. Ali Napo, 2015, p. 19). Il est bien probable que la troupe connaisse une augmentation avec des nouvelles recrues en pays bassar pour la conquête du pays kabiyè. Mais, Trierenberg évalue les troupes de von Massow à 63 soldats, un sous-officier, un chargé de la mitrailleuse, 33 cavaliers Zerma, environ 80 porteurs de Bassar et le géologue Hupfeld, chargé de faire des études sur les massifs kabiyè pour une société privée (P. Ali Napo, 1996, p. 514). Le géologue, lui-même donne des chiffres globalement supérieurs : 70 soldats, plus de 100 porteurs, 30 cavaliers, 70 fantassins et 4 Européens, dont lui-même (cité par C. N. Kakou, 2007, p. 61). Von Massow arrive en pays kabiyè six jours après les troupes du Dr Kersting (P. Ali Napo, 1996, p. 515)<sup>87</sup>.

La carte suivante montre le pays kabiyè et les différentes forces d'attaque qui s'y organisent.

### **Carte du pays kabiyè et des attaques de conquêtes coloniales entre 1898 et 1916**

---

<sup>87</sup> Les données chiffrées font défaut sur l'expédition de Thierry.



Source : Carte établie par nous.

Les Kabiye avaient déjà les échos des missions européennes qui s'entrecroisent tout alentour. Par le biais des « hommes forts » de l'époque, c'est-à-dire grands-prêtres, chefs de guerre et intermédiaires dans le trafic des esclaves, surtout les devins, etc. l'arrivée des Blancs n'était guère une surprise. À Kidjan et à Bohou, par exemple, respectivement un grand voyant et un grand-prêtre annonçaient que des gens viendront leur faire la guerre ; ils sont blancs. De même, les Kabiye, intermédiaires dans le commerce des esclaves, dans sa forme clandestine parce qu'interdit<sup>88</sup>, en se rendant dans les marchés périphériques, en ont été informés. Ils revenaient propager l'information. D'autres commerçants, susceptibles de croiser les missions européennes, comme c'était le cas des acheteurs de lingots de fer à Bassar, avaient pu recueillir et propager des informations sur l'arrivée des Blancs. Mais ils ignorent la supériorité militaire écrasante des Allemands. Ce qui explique qu'aux premières heures de l'intervention militaire allemande, les

<sup>88</sup> L'insuffisance de la production amène souvent les parents, qui ont trop de bouches à nourrir, à aller monnayer leurs enfants à Kabou ou à Bafilo. Certaines personnes accusées de sorcellerie sont également vendues, histoire de se débarrasser des éléments indésirables de la société. Des Kabiye se sont même organisés en trafiquants d'esclaves à l'arrivée des Allemands (K. Kouzan, 2007, p. 173).

Lama et leurs alliés de Tcharè auraient pensé, préalablement, tresser des cordes pour capturer le Blanc avec ses soldats et les vendre en esclavage (C. N. Kakou, 2007, p. 58-59). Mais ils n'ont pas tardé à découvrir la réalité de l'armement de l'ennemi au moment des affrontements.

## **2. L'attaque allemande et la contre-offensive kabiye : pertes et victimes dans les deux camps**

La conquête du pays kabiye s'était faite sur un fond d'affrontements. Ils avaient occasionné des pertes en vies humaines, aussi bien dans le camp kabiye que dans celui du conquérant, avec des dommages importants.

### **2.1. Les interventions expéditionnaires allemandes de 1898**

La première intervention était menée par le Dr Kersting, le 19 janvier 1898, aux environs des premières habitations lama dans les montagnes. Les troupes de von Massow intervinrent six jours après Kersting soit le 24 janvier 1898. Les colonisateurs avaient engagé dans leurs rangs les ennemis traditionnels des Kabiye, notamment les Tem, les Bassar et les cavaliers razzieurs d'esclaves. Les combattants de peau blanche étant donc réduits, cela faisait croire aux Kabiye à une guerre de routine pouvant facilement tourner en reddition des étrangers. La rivière de la Kara servait de limites territoriales des combats. Les forces allemandes étaient positionnées sur la rive sud et les guerriers kabiye, notamment les Lama et les Tcharè occupaient le côté opposé. Des récits racontent que la guerre serait déclenchée à la suite de l'envoi aux Kabiye de deux émissaires tem, pour présenter du sel et du piment, symbole de la paix ou de la guerre. Les deux malheureux furent tués sans autre forme de procès. Ce qui fit déclencher les premières escarmouches présentées comme suit :

« À l'approche de l'adversaire nous avons commencé à tirer (des flèches) ; deux coups de feu vinrent alors tuer deux d'entre nous (un égoulou<sup>89</sup> de Yadé et un ésakpa<sup>90</sup> de Lama-Katanga). Les combats durèrent toute la journée ; le soir l'adversaire se retira un peu à l'écart pour camper. Le lendemain et le jour suivant, la bataille reprit avec des renforts venus de divers villages... » (A. Tanaï, 2013, p. 422).

En effet, parties de Bafilo, les troupes du Dr Kersting atteignirent la Kara (la rive gauche de la rivière Kara) le 19 janvier 1898, à 14 heures. Les habitations lama dans les montagnes se situent à environ 6 km de la zone de contact entre les deux armées. Les Kabiye opérèrent par des attaques par surprise avec des jets de flèches, des replis tactiques ou des embuscades dans les buissons ou sous les rochers, etc. Mais, l'effet meurtrier de la mitrailleuse les avait mis en déroute sur les rives de la Kara. Néanmoins, ils attaquèrent ce 19 janvier, à plusieurs reprises, les troupes allemandes campées dans la plaine après avoir franchi la Kara. Ils procédèrent toujours par des escarmouches. La contre-attaque le lendemain affecta sérieusement leur engagement et ils durent demander la paix (C. N. Kakou, 2007, p. 60).

Kersting passa encore une semaine dans les massifs sud du pays kabiye lui permettant de soumettre les autres sous-groupes. Il brisa les vives résistances de Tchitchao, de Laou et de Kidjan. En revanche, Yadè, Bohou et Pya s'étaient rendus sans résistance et n'ont donc pas été attaqués. Ces derniers ont réservé un accueil pacifique aux Allemands. À l'approche des troupes coloniales allemandes, les représentants de ces différents groupements apportèrent des poulets blancs, signe de reddition et de paix. Par exemple, à Bohou et à Yadè, les *Sosa* (sages), avec à leur tête Nzonou Tchéyi de Bohou étaient allés à la rencontre du Blanc, à la frontière entre Bohou

<sup>89</sup> Un jeune qui est à la fin de son initiation en pays kabiye.

<sup>90</sup> Jeune kabiye, à qui il reste l'initiation *kondona* (la dernière initiation du jeune) pour entrer dans la catégorie *égoulou*.

et Lama, munis d'un coq blanc. Ils avaient exécuté un signal sonore à l'aide du tambour (sayè), symbole de leur volonté de paix. Ce qui a été expliqué à Kersting par le biais du chef Tchamdja, interprète de la circonstance. Il accueillit favorablement leur demande. Cette stratégie a permis d'éviter l'affrontement avec les troupes allemandes (A. Tanaï, 2013, p. 424). Son itinéraire le conduisit à Défalé, en territoire lamba au nord-ouest, en passant par Lama-Tessi où il a fallu à son armée des méthodes répressives pour briser les résistances des populations (C. N. Kakou, 2007, p. 62).

L'armée de von Massow, qui était arrivée dans l'après-midi du 24 janvier, avait parcouru une seconde fois l'Ouest du massif de Tcharè, sans incident notable, Kersting ayant déjà soumis les résistants. Son itinéraire l'amena également à Défalé en passant par le pays des Nawdéba. En rebroussant chemin vers le Sud-Est, elle soumit au passage les populations de Pouda, de Boufalé et tous les versants est du massif de Farindè. La troupe arriva, ainsi, à Kéao où elle comptait camper, mais les villages étaient déjà saccagés par la colonne de Kersting. L'expédition se dirigea vers le pays logba à Kémériida à l'Est, où les habitants demandèrent l'amitié (P. Ali Napo, 1996, 516).

De fait, de ce côté oriental du pays kabiyè, les Logba à cheval entre le Dahomey et le Togo, étaient déjà soumis avec le traité de protectorat signé, le 20 janvier 1897, entre von Zech et le chef Kynaou Somi<sup>91</sup>. L'annexion du pays logba s'est alors concrétisée par l'action de deux puissances colonisatrices : la France et l'Allemagne. Badjoudè, Boumbo, Wakkidè et Komdè étaient placés sous le contrôle de la France, tandis que Kémériida était rattaché au Togo par l'Allemagne (A. Tanaï, 2013, p. 418-419 ; B. Tcham, 2020, p. 375-376). Le 31 janvier 1898, l'expédition de von Massow quitta Kémériida pour Sirka et obtint sans combat la soumission du village. Puis, elle partit le 1<sup>er</sup> février pour Bafilo, où von Massow retrouva le Dr Kersting (P. Ali Napo, 1996, 516).

La troisième colonne, celle du lieutenant-colonel Thierry, ne mena aucune action spectaculaire chez les Kabiyè. Sa trajectoire est allée de Kouméa à Bafilo en passant par Lama. Il traversa ainsi, les territoires de Piya, de Laou, de Tchitchao, de Yadè et de Bohou, pour impressionner et intimider les populations, qui s'étaient déjà rangées (C. N. Kakou, 2007, p. 63).

Les combats se poursuivent, tout de même, au cours de l'année 1898. Vers l'Est du pays kabiyè, les Lassa et les Soumdina ont réussi jusque-là à mettre leurs territoires hors de la menace militaire des Allemands. Mais le Dr Kersting mena deux autres expéditions militaires contre Lassa, du 15 au 25 mai 1898, et Soumdina, du 27 septembre au 4 octobre suivant.

Au cours des combats contre Lama, Lassa et Soumdina, les Kabiyè ont subi de lourdes pertes, plus de 400 prisonniers à Lassa et 50 à Soumdina, suivies d'une soumission avec demande de paix (P. Ali-Napo 1996, p. 2067 ; C. N. Kakou, 2007, p. 63-64). Du côté allemand, P. Ali-Napo (1996, p. 2067) parle de 15 membres de l'expédition tués et quelques cavaliers blessés à Lassa. À Soumdina, un soldat aurait été blessé par les Kabiyè. Les victimes des combats peuvent être supérieures à ces chiffres. Selon C. N. Kakou (2007, p. 64), « aucun sous-groupe, dans cet état de grande désolation et de désemparement total, n'a procédé au décompte macabre de ses morts avant de les enterrer ». Le nombre important de prisonniers démontre l'irréalisme de certains combattants kabiyè. D'autre part, du côté allemand, le nombre « de victimes tombées sous les coups de simples flèches empoisonnées de portée nettement inférieure à celle des armes à feu signifient des combats corps à corps » (C. N. Kakou, 2007, p. 64).

---

<sup>91</sup> Probablement un certain Kumwen, parce que Kynaou Somi serait un chef créé par le conquérant, comme il en a été le cas souvent dans les politiques de conquêtes allemandes du Togo. C'est Kumwen, souverain de Badjude, qui a de l'influence en pays logba entre 1881 et 1899 (B. Tcham, 2020, p. 375-376).

Quant au bilan matériel, les maisons abandonnées par leurs habitants, qui cherchaient leur salut dans la fuite vers les sommets de montagnes, étaient incendiées par les troupes allemandes. On imagine, aussi, les céréales qui étaient consommées par les flammes dans les greniers en ce mois de janvier, où le gros mil, base de l'alimentation était récolté et ramassé dans les champs. De même, des vieillards, des infirmes incapables de se déplacer et des bébés oubliés dans les chambres avaient péri dans les flammes (C. N. Kakou, 2007, p. 64).

Le capitaine Sicre résume cette séquence de la conquête du pays kabiyè comme suit :

« (...) l'attaque simultanée des trois détachements a lieu [dans les conditions indiquées]. Les Kabrè résistant vigoureusement, les Allemands leur infligent des pertes sérieuses, razzient le bétail, incendient les villages, brûlent les récoltes, mais les Kabrè ne se rendent pas, ils se retirent dans leurs montagnes où il est assez périlleux et difficile d'aller les déloger, et se préparent à une nouvelle attaque et riposte. Cinq à six mois après, le détachement, de Sokodé seul organise une nouvelle expédition qui dure plus de deux mois ; la lutte est dure, assiégeants et assiégés attaquent ou résistent à outrance, mais les Mausers font des trouées sérieuses dans les rangs des Kabrè ; leurs pertes sont énormes, ils décident de se soumettre... » (Sicre, 1918, p. 56)

Cette domination allemande était entérinée par la nomination et l'établissement des chefs, désormais courroie de la nouvelle autorité. Le Dr Kersting, à la manœuvre de cette conquête et de l'imposition de cette autorité, fait noter que :

« J'ai entrepris du 19 au 30 janvier 1898 une tournée dans la partie septentrionale de ma région, le pays kabiyè [lama] jusqu'à présent non encore pénétré... Le premier choc posé, j'ai circulé partout en toute tranquillité... J'ai fait élire des chefs dans la partie sud laquelle est en conflit permanent avec Dako et Bafilo et j'ai placé ces territoires sous le dynamique chef de Dako » (cité par B. Tcham, 1994, p. 196).

Le tableau ci-dessous montre l'institution des chefferies, symbole de la nouvelle autorité, dans les villages du pays kabiyè.

**Tableau : Chefs nommés dans les différents groupements (villages) kabiyè en 1898**

Nom du chef	Groupement (Village)	Année de nomination
Tchamdja Tchéyi (Kaning)	Bohou	1898
Télou	Tchitchao	1898
Kondo Tchouloum	Lama (massif sud)	1898
Ali Potchona Bodjona)	Kidjan (Kouméa)	1898
Koudjowkoum	Lassa	1898
Nkalou Asoti	Lama-Dessi	1998
Akalambim	Agbandé	1898
Nigdé Piyapito	Yaka	1898
Kare Kossoum	Léon (Lyè)	1898

Source : A. Tanai, 2013, p. 438.

À sa nomination, chaque chef de groupement recevait un drapeau allemand du commandement de la puissance coloniale. Celui-ci adjoignait aux chefs des policiers auxiliaires. Ce qui consolidait l'emprise du colonisateur sur le pays kabiyè. Selon le capitaine Sicre (1918, p. 56-57), « à partir de ce moment les Cabrais se sont montrés apparemment soumis, les Allemands n'ont eu à effectuer dans leur pays que des tournées de police de faible importance et les foyers de dissidence restent purement locaux et se résument parfois à quelques énergumènes seulement ». Comme il le dit, il y avait une apparente soumission. Dans la réalité les Kabiyè n'avaient pas dit leur dernier mot, en termes de résistance face aux Allemands. Sicre le relève bien quand il écrit que : « il leur faudra d'ailleurs, pour obtenir ce résultat, organiser des expéditions importantes, fréquentes, et ce n'est que peu d'années avant la déclaration de guerre de 1914 que les Cabrais avaient fait une apparente et fictive soumission » (Sicre, 1918, p. 36).

## **2.2. La reprise des combats ou la non abdication des Kabiyè de 1899 à 1906**

Au cours de l'année 1899, les combats reprirent entre les Kabiyè et les Allemands. De nouvelles résistances se sont développées en deux phases : de 1899 à 1902 et de 1903 à 1906. Comme en 1898, ces nouvelles résistances s'organisèrent par les sous-groupes. Dans certains sous-groupes, le choc terrible de la défaite face aux armées allemandes de conquête était surmonté. L'esprit guerrier explique cette insoumission. La première phase des résistances qui va de 1899 à 1902 était rythmée par les révoltes des Kabiyè et les répressions des Allemands. C'étaient les cas des Kabiyè du massif sud et de ceux de Boufalé du massif nord en 1899.

En mai 1900, Tchitchao, Laou et Lama-Tessi subissaient les foudres de la répression coloniale conduite par le lieutenant Mellin. Le conquérant n'avait avancé aucune cause pour justifier cette répression. Celle-ci fit 50 tués à Tchitchao et 100 morts du côté des Lama-Tessi. Les Lama-Tessi opposèrent un affrontement plus farouche. Ce n'était donc plus une imprudence, car l'ennemi était connu. Une répression conduite par le Dr Kersting, une fois encore, du 6 au 10 février 1901, leur fit 30 morts, chiffre officiel, et les meneurs furent faits prisonniers. Deux révoltes significatives avaient lieu à Kétao en 1901 et 1902. Elles consistaient, pour les Kétao, à s'attaquer aux représentants locaux du pouvoir colonial, notamment les policiers et les chefs. Trierenberg écrit à ce propos que : « un policier de la station de Sokodé, installé à Kutau [Kétao], fut attaqué et grièvement blessé à coups de flèches » Ainsi, parmi les 25 tournées de police que Trierenberg a dénombrées jusqu'en 1902 dans le nord, 8 étaient menées contre le pays kabiyè (C. N. Kakou, 2007, p.77-79).

En tout état de cause, les guerriers kabiyè avaient résisté avec des flèches et des techniques de combats et causé des dommages aux Allemands. Mais, au cours de ces affrontements, entre 1899 à 1902, on n'enregistre pas, officiellement, de trace de morts ni de blessés pour les troupes coloniales. Certainement, les conséquences de ce côté sont volontairement camouflés dans les rapports.

Ensuite s'amorcèrent des résistances, entre 1903 et 1906, avant la Grande Guerre qui finit par emporter, avec elle, la domination allemande du Togo. En effet, il était signalé sur la situation politique du Togo, en 1903, qu'il y avait « de petites révoltes seulement dans le district de Sokodé-Bassari ». Le pays kabiyè inclus, était aussi un foyer de ces révoltes. En l'absence temporaire du Dr Kersting, Hans Georg von Doreing assurait l'intérim de Sokodé-Bassari depuis le cercle d'Atakpamé (C. N. Kakou, 2007, p. 80). C'était donc depuis là que s'organisaient contre les Kabiyè les répressions à partir de 1903. Entre 1903 et 1906, le colonisateur répondait à ces révoltes par, soit des déportations en direction de Wahala et dans les villages environnants de Sokodé, soit par l'envoi en prison des rebelles. Les Kabiyè étaient, alors, déportés pour être

amenés à Wahala au Sud du cercle d'Atakpamé, probablement, une manière pour von Doering d'avoir son regard régulier sur les résistants, tout en les dépaysant. La répression était donc physique et mentale. Cette pratique de la déportation était adoptée par Kersting à sa reprise du service.

En 1904 et 1905, d'autres révoltes eurent lieu en pays kabiyè. Il y eut aussi des attaques entre les populations de Landa et celles de Kétao. Les incriminés étaient déportés à Pozenda (aujourd'hui Kpenzindè), du côté de Sirka, sur la rive gauche de la rivière Kara. Les grands-prêtres, sacrificateurs dans les lieux sacrés de Lama, étaient aussi arrêtés et jetés en prison, parce qu'ils rameutaient et incitaient leurs sous-groupes à la révolte contre la domination allemande. Tiou Koyi, par exemple était mort en prison. Des chefs à Pya, à Farindè, à Tchitchao, à Bohou, à Yadè, à Kidjan<sup>92</sup>, à Djamdè, précédemment nommés, firent les frais de ces répressions, parfois avec leurs familles, pour n'avoir pas signalé les faits. Ils étaient soit mis en prison soit déportés ou en fuite pour le Dahomey (C. N. Kakou, 2007, p. 80-83).

Ainsi, les Kabiyè n'avaient pas accepté l'ordre colonial, malgré la puissance des armes des troupes allemandes. Jusqu'en 1906, ils maintinrent un calme précaire sans abdiquer face aux méthodes drastiques de domination des Allemands. Ce calme avait duré moins d'une décennie. À la faveur de la Grande Guerre qui avait emporté, en moins de trois semaines (du 6 au 27 août 1914), la domination allemande au Togo, ils reprirent leur esprit de liberté. La France, à qui revint le pays kabiyè, dans la gestion transitoire franco-britannique, procéda à une reconquête.

### **3. La reconquête française et la révolte Babaku, la difficile soumission des Kabiyè ?**

Cette nouvelle conquête était marquée en pays kabiyè par l'expédition menée par Vergoz en 1915 et la répression sur la révolte de Babaku de 1916. La période de 1914 à 1916, sous la domination française était, alors, critique pour les colonisateurs français.

#### **3.1. Le sous-lieutenant Vergoz en pays kabiyè : les armes modernes contre les flèches encore**

À la suite du premier conflit mondial, pendant que la colonie allemande entraît sous la domination française, les Kabiyè pensaient à un départ des colonisateurs. Ils reprirent leurs habitudes libertaires. Le sous-lieutenant Vergoz, averti de l'attitude guerrière des Kabiyè (il a servi au Dahomey voisin) s'appuya sur le roi tem Ourou Bouraïma pour les opérations de reconquête des Kabiyè<sup>93</sup>. Le 10 février 1915, Vergoz quitta Sokodé à la tête d'un détachement de 22 soldats<sup>94</sup>. Ce nombre est grossi de 36 « tirailleurs »<sup>95</sup> à Bassar où il est arrivé le 11 février et d'un autre contingent à Bafilo, le 13 suivant. Ourou Bouraïma révéla à Vergoz le 14 février que : « Le chef du pays lasa [Lassa], le nommé Tagba à Lao, me fait dire qu'il m'interdisait l'entrée de son pays, en tout cas, je serai accablé de flèches qu'il en avait fait préparer un très grand nombre, très fraîchement empoisonnées à notre intention et qu'il tuerait tous les Blancs qui viendraient »<sup>96</sup>.

<sup>92</sup> Aujourd'hui Kouméa.

<sup>93</sup> L'intégralité de cette expédition de la conquête du pays kabiyè par la France est contenue dans le document placé en annexe.

<sup>94</sup> 1 sergent indigène, 2 caporaux et 19 hommes.

<sup>95</sup> 1 sergent européen, 1 sergent indigène, 2 caporaux et 32 tirailleurs.

<sup>96</sup> Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919).

Vergoz avait une meilleure connaissance des Kabiye et décida de marcher sur leur territoire, à la tête d'un fort détachement composé de 60 cavaliers armés, 200 archers et 70 partisans possédant des fusils à pierre. La disposition de ce détachement était à la taille des menaces des « rebelles » kabiye. Une avant-garde de 30 cavaliers commandés par un « ministre » du roi Ouro Bouraïma préparait le terrain. Puis, à 150 m, venait le lot du détachement groupé sous les ordres de Vergoz. Les archers prenaient place entre les tirailleurs et les partisans armés de fusils, dont la plus grande partie formait l'arrière garde. Une patrouille de 10 cavaliers fermait la marche. Sur chaque flanc, on a pris soin de positionner une patrouille de 10 cavaliers armés de fusils (E. Tanang et N. Labante, 2020, p. 461-462).

Le chef Tagba, ses trois subordonnés et d'autres chefs de village qui l'accompagnaient étaient arrêtés. Mais à Lao, il eut un accrochage. Les cavaliers de la troupe française étaient assaillis par des flèches et ils y répondirent par une fusillade. Le bilan donne un mort du côté des Lassa et un blessé qui avait succombé quelques heures plus tard, du côté des partisans français. Le lieutenant Vergoz procéda à une répression. Il la décrit comme suit :

« Je n'ai pas voulu qu'un tel incident restât sans répression immédiate. Devant le chef de Lassa retenu prisonnier, j'ai fait brûler sa case. Les autres petits villages, refuges des bandits de cette région ne tardent pas à flamber à leur tour, une vingtaine d'habitations furent ainsi anéanties. C'est la 6<sup>e</sup> fois en 12 ans que le village brûlait »<sup>97</sup>.

Le 15 février, vers 8 heures, les Lassa attaquèrent de nouveau le roi tem et sa suite. Ceux-ci leur répondirent énergiquement par une fusillade très intense jusqu'à vers 2 heures du matin du 16 février où le calme était rétabli. Le nouveau bilan du côté des Lassa donne, sur le terrain, 6 morts, fortement mutilés par les pierres, dont les partisans français s'étaient servis pour charger leurs fusils. Trois autres personnes succombaient des suites de blessures plus tard. Les maisons, qui avaient servi d'abri étaient, à leur tour, brûlées. Des arrestations étaient opérées<sup>98</sup>.

Pour mieux encadrer les districts dans le cercle de Sokodé, une répartition conséquente de détachements militaires était confiée à la 10<sup>e</sup> compagnie du « 3<sup>e</sup> Sénégalais » qui y stationnait. Les effectifs à Sokodé étaient fixés à 75 hommes, tout comme ceux stationnés à Sansané-Mango, comparativement à 20 hommes à Bassar, 40 à Atakpamé et 40 hommes à Aného. On avait adjoint un détachement de police de 20 hommes pour le cercle de Sokodé<sup>99</sup>. C'est dans ce contexte de répression et d'encadrement militaire du pays kabiye que Babaku ameutait ses congénères contre la présence coloniale.

### **3.2. La rébellion de Bali Tchoyou Sulu, alias Babaku ou la face cachée de la non-soumission des Kabiye**

En février 1916, on signale encore qu'« une partie des tribus kabrés reste indisciplinée, comme au temps de l'occupation allemande » (Y. Marguerat, 2011, p. 125). C'est en effet à Tchitchao que la contestation et la résistance à l'autorité française s'organisaient et s'étendaient dans le reste du pays kabiye. C'est un mouvement de contestation politico-religieux qui comprenait les villages Tchitchao, Lao, Yadè, Bohou, Lama, Lassa, Somdina, Tcharè, Kidjan, Djamdè, Sirka, Kétao,

<sup>97</sup> Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919).

<sup>98</sup> Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919).

<sup>99</sup> 20 hommes de police stationnent aussi à Sansané-Mango (Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919)).

Lama-Tessi, Boufalé et Pouda (C. N. Kakou, 2007, p. 136-137). Le meneur, surnommé Babaku, fondait son mouvement sur la défense des valeurs religieuses du terroir. Lui-même dénotait d'un mysticisme. Il pouvait disparaître et réapparaître.

Vergoz prévint une autre tournée de répression contre le mouvement de Babaku, mais décéda avant de l'avoir effectuée. Elle était finalement menée par le sous-lieutenant Boucabeille à partir de Séméré au Dahomey. Depuis Séméré donc, Boucabeille a pris des renseignements nécessaires. Une note confidentielle sur la question fait relever que :

« Le chef de la tribu lassa, fidèle à notre [Français] cause, avait été mandé à Séméré où il fournit des renseignements sur les intentions belliqueuses des groupes de Tiou<sup>100</sup>, Lau<sup>101</sup> et Loa [Lao]<sup>102</sup>, et sur les positions occupées par eux à proximité des chemins d'accès du campement de Loa, centre important du pays lassa, près de la rive droite de la Kara »<sup>103</sup>.

Le détachement conduit par Boucabeille pour ce combat comprenait 1 sergent européen, 1 adjudant indigène, 60 caporaux et tirailleurs et 90 partisans, dont 50 montés. À l'entrée de Lassa, la troupe de Boucabeille croisa des flèches à Lao. Les « rebelles » empêchèrent leurs congénères de Lama de fournir des vivres aux partisans blancs. Depuis la montagne, les guerriers kabiye invectivèrent : « Il n'y a plus de Blancs à Sokodé<sup>104</sup>, ou s'il y en a un, c'est une femme, qui n'osera jamais monter sur la montagne : c'est nous qui sommes les maîtres, et cette nuit nous te chasserons de chez nous, viens ici, nos flèches sont prêtes, nous t'attendons »<sup>105</sup>.

Les Kabiye ignoraient peut-être que la troupe française de Boucabeille était à leur porte. La réplique contre leurs menaces était terrifiante. Avec des coups de fusils, Boucabeille finit par les déloger des contreforts de la montagne. En termes de bilan, le capitaine Sicre, commandant le cercle de Sokodé, écrit : « Quinze cadavres furent retrouvés et les nombreuses traces de sang relevées permettent d'estimer à peu près au même nombre celui des blessés ; de notre côté, aucune perte »<sup>106</sup>.

S'appuyant sur les renseignements des chefs acquis à la cause des Français, Boucabeille entreprit d'apaiser la nouvelle contestation à son autorité, surtout à Tchitchao. Les émissaires qui y étaient envoyés, pour appeler les chefs à la conciliation, revinrent avec une invective. Les partisans de Babaku leur avaient répondu en ces termes : « Le Blanc n'a qu'à venir, nous voulons faire la guerre avec lui »<sup>107</sup>. Selon Boucabeille, ces derniers étaient un millier de guerriers prêts à résister à toute force armée envoyée par les autorités de Sokodé. L'autorité des chefs locaux était aussi minée (E. Tanang et N. Labante, 2020, p. 463)

Dès lors, Boucabeille décida d'abord de frapper le fomenteur de troubles et de réprimer ses partisans. Le 14 février 1916, l'avant-garde du détachement, qui pénétra le pays tchitchao, fut

<sup>100</sup> Probablement Tchouyou, aujourd'hui village de Bohou.

<sup>101</sup> Lao, localité entre Tchitchao et Piya. Aujourd'hui un village du canton de Piya

<sup>102</sup> Lao, village de Lassa

<sup>103</sup> Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919).

<sup>104</sup> Référence au chef-lieu du cercle où résident le commandant et ses troupes.

<sup>105</sup> Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919).

<sup>106</sup> Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919).

<sup>107</sup> Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919).

accueillie par des flèches au campement de Lao<sup>108</sup>. L'ensemble des forces disponibles furent alors déployées et les « rebelles » se divisèrent en deux groupes. Le lieutenant Boucabeille se porta à la rencontre du groupe du « féticheur » Babaku, tandis qu'une deuxième fraction du détachement, sous les ordres du sergent Nicolas, marcha en direction de Yadé pour rabattre les « rebelles » dans la plaine. Les Kabiye montrèrent une sérieuse ténacité avant d'être submergés par les armes des envahisseurs et de fuir en direction de Kara. Comme bilan, Sicre dit ce qui suit : « Nous n'avions qu'un tirailleur et 4 partisans légèrement blessés, que sauva la provision de tannin (contre la strophantine) dont avait été munie la reconnaissance. D'après les renseignements recueillis depuis, les rebelles eurent, à cette affaire, 25 tués, 10 disparus et quelques blessés »<sup>109</sup>. Ici encore, les Kabiye avaient réussi, avec leurs flèches, à causer des contusions sur les membres de la troupe coloniale armée de fusils modernes. Mais l'effet de ces armes, dans le camp kabiye, était sans commune mesure avec l'effet moral sur l'esprit des conquérants. Sicre se satisfaisait de la répression menée sur les Kabiye :

« Cette répression des gens de Tchatchau [Tchitchao] produisit, mieux que plusieurs mois de palabres, une impression excellente dans toute la région, et les chefs des groupements environnants viennent aussitôt saluer le commandant de la reconnaissance. Dans les journées des 16, 17, 18 et 19 février, la reconnaissance rencontra dans tous les villages un bon accueil et parcourut ainsi sans incidents le reste des pays caburès et lasas [Lassa] »<sup>110</sup>.

L'impact immédiat de ces tournées de répression était la soumission à l'autorité de la France, comme c'était le cas dans certaines localités du Togo (E. Tanang et N. Labante, 2020, p. 464-465).

Les Kabiye étaient, cette fois encore, défaits. Les Lassa, les Lao et les Tchitchao, grands foyers de la nouvelle résistance, étaient mis en déroute par les Français. Le mythe forgé autour de la personne de Babaku fut détruit. Il s'en fut en brousse. Après de vaines tractations pour négocier les conditions de sa reddition, lui-même se rendit au brigadier du détachement de police, Taaza Lomou. Il fut conduit au campement du pont de la Kara, puis serait promené à travers le pays kabiye pour définitivement briser son mythe. Babaku est, enfin, rapidement jugé et condamné à 20 ans de prison par le tribunal du cercle de Sokodé<sup>111</sup>. Mais, « nul ne sait dans quelles conditions il avait purgé sa peine, ni quand, ni comment il était mort » (C. N. Kakou, 2007, 142-143). Aujourd'hui, les Kabiye larmoient les morts de ces guerres coloniales, mais ils saluent tout de même leur bravoure.

#### **4. Les guerriers kabiye dans les guerres de conquêtes : quels souvenirs ?**

De ces affrontements entre les Blancs et les Kabiye, il eut des morts et des dégâts matériels importants. Des villages, des maisons et des productions agricoles étaient brûlés. Les Kabiye s'en

<sup>108</sup> Le rapport Sicre parle de Lao à Lassa. Il s'agit d'une confusion, car la troupe de Boucaille venait de quitter le pays lassa. Il s'agit donc de Lao situé entre Tchitchao et Piya.

<sup>109</sup> Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919).

<sup>110</sup> Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17).

<sup>111</sup> Le tribunal est présidé par le capitaine Bontemps, avec comme assesseurs le roi Diabo (probablement Djobo Bouraïma qui fournit les renseignements sur les Kabiye), le chef supérieur des Kabiye (Tchèdiyè Mazim), un chef religieux et le chef de Didaourè (C. N. Kakou, 2007, p. 143).

souviennent. Ils en éprouvent de la tristesse pour leurs ancêtres, mais en ressentent aussi de la fierté pour leurs guerriers. Djato Tanguewèki résume cette réalité : « Aujourd'hui, quand on évoque ce passé de nos ancêtres, c'est très triste d'une part mais aussi glorieux d'autre part »<sup>112</sup>.

#### 4. 1. Les douleurs et les amertumes, un passé qui ne passe pas ?

Les Kabiye se rappellent les souffrances connues avec les guerres de conquêtes coloniales, qui ont été relativement longues. En effet, de janvier 1989 à 1916, soit en 27 ans, les Kabiye vivaient la hantise de la guerre avec les étrangers de peau blanche. Certains descendants en ont encore des frissons. Djato Tanguewèki<sup>113</sup> évoque les douleurs de ces guerres de conquêtes coloniales dans un contexte de conflits internes comme suit :

« Le souvenir que nous gardons de nos parents, c'est qu'ils ont souffert par le passé. Les luttes internes, les affrontements contre le colon<sup>114</sup>. Tous les jours ils vivaient sous des menaces et la peur contre l'ennemi. Leur liberté était conditionnée par les combats contre les envahisseurs ».

Les mots "Tous les jours" traduisent la permanence de l'angoisse et le niveau des traumatismes subis par les Kabiye. Adjama Tchoké a le même souvenir de ces guerres en pays kabiye. Il dit ceci :

« Aujourd'hui quand on parle de ces guerres, nous sommes un peu gênés pour les souffrances que les parents ont eu à faire face. Chaque jour il fallait vivre sur le qui-vive parce qu'on ne sait pas qui peut attaquer. Mais il faut dire que c'est le contexte de leur époque et le passé reste le passé. Nous ne pouvons rien faire »<sup>115</sup>.

Il parle donc de souffrances et des attaques qui pouvaient venir de partout y compris entre les Kabiye eux-mêmes. Mais il se résout au fait que cela relève du passé. Et pourtant il s'en rappelle. D'autre part, les affrontements entre les Kabiye eux-mêmes faisaient l'objet de répressions sévères, parce que les colonisateurs voulaient mettre de l'ordre en territoire conquis ou en cours de conquête. En 1973, Kuyudo Watu<sup>116</sup> parlait des représailles contre les Lama comme suit : « Sur provocation des Lama qui tuent deux hommes à Bohou, les Allemands se fâchent et viennent brûler Lama, Tchitchao, Somdina, Lassa et partout ailleurs ; mais ils avaient épargné Piya et Tcharè. Il [le Blanc] fait encore de nombreux morts » (N. C. Kakou, 2007, p. 318). Ainsi, un petit incident suffisait pour raser et mettre en flammes un village ou d'autres villages alliés ou non alliés. L'intention étant de dissuader et d'empêcher toute remise en cause de l'autorité du Blanc.

C'est ce qui s'était passé à Tchitchao lors de la révolte Babaku en 1915. Kuyudo Watu<sup>117</sup> s'en exclamait en 1973 : « Celui de Tchitchao tu veux dire ? Eh bien ! Oui ; il s'appelait en fait Babawu Bali ; à cause de lui Tchitchao a été brûlé ; c'est un homme de malheur qui a apporté bien de maux ».

Ali Abalo<sup>118</sup> aborde également les aspects de souffrance des Kabiye en ces termes : « Nos parents ont trop souffert par le passé. Cela fait souvent mal quand on parle de ça. Ce que j'ai appris des parents, c'était vraiment une période où la liberté de l'homme était conditionnée à la bataille ».

<sup>112</sup> Djato Tanguewèki, 57 ans, chef du village de Lassa-Alloum ; entretien du 02 mars 2022 à Lassa-Alloum.

<sup>113</sup> Djato Tanguewèki, 57 ans, chef du village de Lassa-Alloum ; entretien du 02 mars 2022 à Lassa-Alloum.

<sup>114</sup> Le colonisateur blanc.

<sup>115</sup> Adjama Tchoké, 67 ans, cultivateur ; entretien du 14 mars 2022 à Lama

<sup>116</sup> 73 ans environ lors de l'entretien réalisé à Tcharè le 27 décembre 1973 par Noël Couriel Kakou.

<sup>117</sup> 73 ans environ ; entretien réalisé à Tcharè le 27 décembre 1973 par Noël Couriel Kakou (pour plus de détail, lire le témoignage dans C. N. Kakou, 2007, p. 316-320).

<sup>118</sup> 63 ans, cultivateur ; entretien du 25 février 2022 à Lassa-Saoudè.

Pour lui, les Kabiye devaient mener la guerre pour être libres. Évidemment, accepter la colonisation signifiait la fin de la liberté du peuple kabiye. Pour cela, les Kabiye exaltent aussi aujourd'hui le caractère guerrier et héroïque de leurs ancêtres.

#### 4.2. Les guerres de conquêtes coloniales en pays en kabiye : de l'honneur et de l'héroïsme

En saluant la mémoire des regrettés ancêtres des Kabiye, Padjoudoum Abitchanga<sup>119</sup> dit que : « Lorsqu'on évoque ce passé, c'est un regret pour les ancêtres qui ont perdu la vie dans les combats. Mais, c'est aussi de l'honneur pour nous. Ils ont lutté pour la bonne cause et c'est de l'honneur ».

À Pya, Fawe Aklesso compare la période des conquêtes coloniales à celle du XXI<sup>e</sup> siècle. Il dit ceci :

« On dit souvent, chaque chose a son temps. Nos grands-parents ont fait leur temps et sont partis. À cette époque, il n'y avait aucun peuple qui ne faisait pas la guerre. Certains exerçaient leur justice à travers la guerre. Ils [Kabiye] faisaient la guerre entre eux ; la guerre contre les peuples voisins : les Losso, les Logba, et contre les autres étrangers comme le colon que tout le monde connaît. Et c'est un passé qui est en train de rentrer dans l'oubli. Aujourd'hui lorsque nous voyons le Blanc cela ne nous dit absolument rien. On cherche même qu'il devienne notre ami. Or, à l'époque de nos grands-parents, c'était dur lorsqu'on voyait un Blanc. Même les prêtres catholiques se méfiaient d'eux<sup>120</sup>. C'est un honneur pour moi en comparant, parce que cela révèle le caractère guerrier de nos grands-parents »<sup>121</sup>.

Fawe Aklesso met un accent sur le terme guerrier. Ce qui fait référence au courage et à la bravoure. C'est dans cette veine que Adjama Tchoké les considère comme des héros de la dignité du peuple kabiye. On peut relever de son témoignage ce qui suit : « Il y a des combats que lorsqu'on les évoque, nous les fils d'aujourd'hui nous sommes excités ou je dirai emportés. Cela nous donne le réflexe de guerriers. Surtout tous ceux qui combattu le colon, même s'ils n'étaient pas victorieux, au moins ils ont défendu leur dignité »<sup>122</sup>.

Les Européens ont vaincu et imposé leur domination. Mais, les Kabiye aujourd'hui justifient la lutte menée par leurs ancêtres, car ils devaient se battre contre les souffrances liées aux impôts, aux prestations obligatoires, aux travaux forcés, etc. C'est ce qui ressort du témoignage de Arodawi Pyani<sup>123</sup>. Pour lui,

« c'est tout ceci qui a amené le Kabiye à faire la guerre aux Blancs. Malheureusement il n'a pas gagné ce combat puisque les colons avaient des armes à feu alors que le Kabiye était habitué seulement à faire la guerre à ses voisins Lamba, Losso, Konkomba, Bassar, Tem, Kabiye qui, à l'époque, avaient les mêmes armes que lui et qu'il pouvait vaincre facilement. Ce passé de guerre reste gravé dans ma mémoire. Les morts prématurés, les combattants qui n'ont pas atteint l'âge de leur mort. Mais aujourd'hui, nous vivons avec les Blancs sans problème. Moi personnellement, je n'ai pas fait ces guerres comme ça, mais je suis fier pour des grands qui ont combattu, qui ont été nos défenseurs ».

<sup>119</sup> Padjoudoum Abitchanga, 65 ans, Instituteur à la retraite ; entretien du 13 mars 2022 à Kara.

<sup>120</sup> Colonisateurs.

<sup>121</sup> Fawe Aklesso, 59 ans, cultivateur ; entretien du 24 février 2022 à Pya.

<sup>122</sup> Adjama Tchoké, 67 ans, cultivateur ; entretien du 14 mars 2022 à Lama.

<sup>123</sup> Arodawi Pyani, 95 ans, cultivateur ; entretien du 14 mars 2022 à Lama.

Ainsi, les Kabyè sont aujourd'hui fiers de leurs ancêtres combattants, guerriers, résistants, etc. qui avaient défendu leurs têtes<sup>124</sup>.

## Conclusion

La conquête du pays kabyè est l'une des plus rudes du Togo. De tradition guerrière, les Kabyè ont développé l'esprit de combat et l'ont révélé contre les Allemands, puis contre les Français. Pour pouvoir les soumettre et asseoir leur autorité, les Allemands avaient déployé, en janvier 1898, un arsenal militaire important venant de trois horizons : le Sud, l'Ouest et le Nord du pays kabyè. Les conquérants mettaient à contribution les peuples voisins, ennemis traditionnels des Kabyè, notamment les Tem qui fournissaient des renseignements et des hommes. Les troupes allemandes, en l'occurrence celles du Dr Hermann Kersting semèrent de la terreur et de la désolation au cours des combats. Comme les autres peuples du Togo, les Kabyè affichèrent des résistances. Mais les flèches kabyè ne firent pas le poids face aux armes modernes. Les assiégés enregistraient de lourdes pertes en vies humaines et en dommages matériels, les maisons et les champs avec des greniers étant mis à feu. Des chefs furent alors nommés et imposés ex nihilo en pays kabyè, sans tenir compte de l'organisation socio-politique traditionnelle et des règles coutumières de cette société acéphale (N. L. Gayibor, 2005, p. 239). Ces derniers servirent de courroie de l'imposition de la nouvelle autorité. Mais celle-ci connaissait des remises en cause permanentes, puisque l'Allemagne avait mené encore des combats contre les différents sous-groupes kabyè entre 1899 et 1903 et avait dû déporter des individus hors de leur terroir entre 1903 et 1906.

C'est dans cette situation d'insoumission persistante que l'Allemagne perdit le Togo à la suite de la Première Guerre mondiale déclenchée en août 1914. Le nouveau occupant, la France, mena de nouvelles opérations de conquête entre 1915 et 1916. La troupe du sous-lieutenant Vergoz réussirent à imposer la nouvelle autorité, avec l'appui du roi tem Ourou Bouraïma. Le mouvement Babaku qui défiait les Français en 1916 fut réprimé et le meneur, Babaku déporté, mourut dans des circonstances non encore éclairées. La terreur des armes avait imposé l'ordre colonial. Sans le vouloir, les Kabyè rentrèrent sous la domination coloniale. Les conséquences de ces guerres de conquêtes en pays kabyè démontrent, tout de même, le courage et la ténacité de ce peuple à affronter les armes sophistiquées des Européens pour défendre leur territoire contre toute occupation. Aujourd'hui, les Kabyè ont une mémoire triste des morts de leurs ancêtres, mais ils exaltent aussi l'héroïsme de ces guerriers, combattants et résistants. Les Kabyè s'identifient parfois par ce caractère combattif. Leurs techniques de combats, les matériels de guerre, les lieux de mémoire, etc. pourraient faire l'objet des recherches ultérieures.

## Sources et bibliographie

### 1. Sources orales

- Adjama Tchoké, 67 ans, cultivateur ; entretien du 14 mars 2022 à Lama
- Ali Abalo, 63 ans, cultivateur ; entretien du 25 février 2022 à Lassa-Saoudè
- Arodawi Pyani, 95 ans, cultivateur ; entretien du 14 mars 2022 à Lama.
- Djato Tanguewèki, 57 ans, chef du village de Lassa-Alloum ; entretien du 02 mars 2022 à Lassa-Alloum

---

<sup>124</sup> Terroirs ou territoires en parlant des différents espaces occupés par chaque sous-groupe.

- Kondoh Tchonda Egoulou, né vers 1947, chef du village de Pya Kadjika, sous-officier de l'armée à la retraite ; entretien du 20 août 2018 à Pya.
- Padjoudoum Abitchanga, 65 ans, instituteur à la retraite ; entretien du 13 mars 2022 à Kara.

## 2. Archives nationales du Sénégal (Dakar)

Dossier 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919).

## 3. Bibliographie

ALI NAPO Pierre, 1996, *Le Togo à l'époque allemande (1884-1914)*, volume 1, thèse de doctorat d'État, Paris, Université de Paris 1.

ALI NAPO Pierre, 2015, *L'expansion Kabiyè-Losso en pays Bassar et Tchaoudjou dans le Nord-Togo de 1898 à nos jours*, Lomé, Éditions Saint-Augustin Afrique, 193 p.

CORNEVIN Robert, 1988, *Le Togo des origines à nos jours*, Paris, Académie des sciences d'outre-mer, 556 p.

GAYIBOR Nicoué L., « Politique coloniale et "pouvoir coutumier" (1884-1960) », in GAYIBOR N. L. (ss dir), *Histoire des Togolais, Volume II : De 1884 à 1960, Tome I*, 2005, Lomé, Presses de l'UL, p. 219-247.

KAKOU Courier Noël, 2007 : *Conquêtes coloniales et intégration des peuples : cas des Kabiyè au Togo (1898-1940)*, Paris, L'Harmattan, 347 p.

KOUZAN Komlan, « La « Transkaragebiet » était-elle en marge des routes caravanière (XVIIIè – XIXè siècle) ? », in *Mosaïque*, 2007, n° 007, Lomé, p. 167-179.

MARGUERAT Yves, « L'occupation franco-britannique (septembre 1914-septembre 1920 » in GAYIBOR N. L. (ed.), *Histoire des Togolais. Des origines aux années 1960, Tome 3 : le Togo sous administration coloniale*, 2011, Lomé, Presses de l'UL, p. 101-175.

SICRE, (capitaine), 1918 : *Monographie du cercle de Sokodé*, inédit, 131 p.

TANAÏ Aboubacar, 2013 : *L'aire culturelle Lama (Togo-Bénin) du XVIIè siècle à 1898*, Thèse de Doctorat, Université de Lomé, Lomé, 547 p.

TANANG Essohoua et LABANTE Nakpane, 2020, « "La paix coloniale" transitoire française au Togo (1914-1919) », *Les Cahiers d'Histoire et Archéologie*, N° 18, Libreville, Université Omar Bongo, p. 447-473.

TCHAM Badjow, « Pya-Hodo, l'ultime fronde du pays kabiyè (1957) » in GAYIBOR N. L. (ss dir), *Les Togolais face à la colonisation*, Patrimoine n° 3, 1994, Lomé, Presses de l'UB, p. 195-212.

TCHAM Badjow Koffi, 2020, *De Bismarckburg dans l'Adelé au bassin de l'Oti : L'histoire de l'hinterland du Togo de 1888-1898*, Lomé, Presses de l'UL, 441 p.

VERDIER Raymond, 1982, *Le pays Kabiyè : cité des dieux, cité des hommes*, Paris, Karthala, 181 p.

## Document annexe : Rapport du sous-lieutenant Vergoz sur la tournée de reconnaissance et répression en pays kabiyè du 10 au 23 février 1915

Sokodé le 27 février 1915

Rapport du sous-lieutenant Vergoz, officier de réserve de la 10<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> Régiment de tirailleurs sénégalais, sur la reconnaissance du 10 au 23 février 1915

Journal de Route

Journée du 10 Février. Composition du détachement au départ de Sokodé

1 sergent  
2 caporaux  
19 hommes

Total : 22

Départ à 5 h. Arrivée à Malfakassa à 11 h ¼

Journée du 11 Février. Départ pour Bassari 4 h 25. Arrivée 11 h ¼

Journée du 12 Février. Le détachement grossi des éléments de Bassari comprend

1 sergent européen

1 sergent indigène  
2 caporaux  
32 tirailleurs  
Total : 36 hommes

Départ de Bassari à 5 h. Arrivée à Ssoré en pays Dako à 14 h 30.

Palabre à Ssoré sur les événements actuels. Région paisible qui fournit régulièrement des travailleurs à la ferme de Tchatchamandé.

Journée du 13 Février. Départ Ssoré 4 h 25. Arrivée à Bafilo à 11 h ¼.

Le roi Diabo de Paratau, les chefs de Bafilo, du Sudu, de Tchamba, d'Alédjo Kadara et quelques vingt autres petits chefs tem suivis d'une brillante escorte à cheval, de nombreux archers et de partisans armés de fusils à pierre viennent à ma rencontre et l'accompagne tam-tam à la tête jusqu'au Campement. Les chefs précédemment cités ont apporté du mil, de la farine de mil, des poulets, des œufs, des bœufs et des moutons sans compter les aliments déjà préparés auxquels les tirailleurs font de suite grand honneur.

Dans le courant de l'après-midi (3 h), je me fais présenter tous les chefs du pays. 30 avaient été convoqués par le roi, 3 seuls ne répondent pas à l'appel du chef. Puis a lieu un long palabre qui dure jusqu'à 6 h ¼ (soir) sur les événements du Togo, la cause de la guerre contre les allemands et les résultats déjà acquis. Les germans avant de quitter ce pays avaient fait savoir aux principaux chefs qu'ils ne s'absentaient de la région que pour une période de 3 semaines au plus bien des mois se sont écoulés depuis leur ai-je fait comprendre et ils sont encore loin de revenir dans ce pays. Les indigènes commencent maintenant à douter fortement de la parole de leurs anciens chefs.

Je recueille une nouvelle plainte des gens de Kekejeridé contre les indigènes de Lasa qui étaient venus 3 jours auparavant (le 10) piller tous leurs biens et blessant tous ceux qui offrent de la résistance. Une vingtaine de personnes avaient été blessées ; sur les 20, je n'ai pu voir que 5. Les uns étaient blessés à l'aide d'instruments tranchants, les autres portaient de sérieuses contusions faites avec une arme de choc en forme de marteau.

Journée du 14 Février- Repos. Les tirailleurs sont fatigués par la longueur des étapes des journées précédentes et surtout par l'état du chemin qui rendait la marche parfois pénible.

- Dans le courant de la matinée le roi Diabo me fait savoir que le matin de notre arrivée à Bafilo il avait envoyé deux hommes dans le pays Lasa dans le but de se procurer des renseignements sur l'intention des indigènes du pays. Ils en rapportent les nouvelles suivantes : "Le chef du pays

Lasa le nommé Tagba à Lao me fait dire qu'il m'interdisait l'entrée de son pays, en tout cas, je serai accablé de flèches qu'il en avait fait préparer un très grand nombre, très fraîchement empoisonnées à notre intention et qu'il tuerait tous les Blancs qui viendraient". J'avais prévu la tournée par Sirka région paisible dont le chef est venu à ma rencontre ; devant une telle provocation je décide la modification de mon itinéraire pour marcher le lendemain sur Lao. De suite après cette disposition, j'ordonne au chef du pays Lasa de venir me voir à Bafilo. La journée et la nuit s'écoulaient sans que ce chef ai daigné venir. Il refuse de se présenter à moi comme il a refusé de se présenter au commandant de la province de Sokodé qui l'avait plusieurs fois fait demander.

Dans le courant de l'après-midi, le roi Diabo met à ma disposition les partisans qui l'accompagnaient- soit 60 cavaliers armés de la lance 200 archers et 70 partisans possédant des fusils à pierre. Je lui explique l'usage que je comptais faire de ses cavaliers et l'ordre de marcher pour le lendemain. Départ est fixé pour 5 h.

Journée du 15 Février. L'avant-garde composée de 30 cavaliers commandés par Mamadou, ministre du roi Diabo, se met en marche à l'heure fixée la veille. Venant derrière ma pointe qui précédait de 150 m le reste de mon détachement groupé. Les archers prenaient place entre les tirailleurs et partisans armés de fusils dont la plus grande partie formait l'arrière garde. Une patrouille de 10 cavaliers fermait la marche. Sur chaque flanc, une patrouille de 10 cavaliers soutenus par des fusils. Ce système de protection a marché d'une façon parfaite pendant toute ma tournée dans le pays Cabouré.

- À 11 h nous arrivons à la Kara où nous faisons halte avant de pénétrer dans la zone dangereuse. Mon rassemblement est couvert par des tirailleurs mis en sentinelles et par des postes de partisans. Ceux-ci s'apprentent au combat tandis que je constate de visu le pillage commis dans Kékéjeridé. Les gens de Lasa sont venus plusieurs fois de suite et ont récolté toute l'igname et une grande partie du mil semé par les gens de ce groupement. Ils ont également emporté une centaine de moutons.

-Profitant de cet arrêt, je fais convoquer une dernière fois le chef du Lasa. Après un repos de ¾ d'heure la marche est reprise avec la place du marché comme objectif. Suivant les renseignements indigènes, les bandits du Lasa s'étaient divisés en 2 groupes dispersés dans la brousse de part et d'autre du chemin conduisant à Lao. Par précaution, je renforce mes flanqueurs par des partisans du roi. C'est grâce à une pareille disposition qu'ils ont tenu tête, il y a 12 ans déjà-pendant 2 heures aux troupes allemandes composées de 700 tirailleurs commandés par 5 européens. La marche se poursuit sans incident et brutalement nous arrivons devant les 1<sup>ères</sup> maisons du pays. À ce moment je constate la fuite de tous les habitants qui gagnent rapidement la brousse. Parmi les fuyants, les goumiers s'emparent d'un homme armé d'un arc ; je constate que le fer de ses flèches vient d'être revêtu d'une épaisse couche de poison à la strophantine. Celui-ci est fait prisonnier.

-A peu de distance du village, un homme vertu d'un pardessus escorté de quelques indigènes s'avance à notre rencontre. C'est le chef du pays qui a enfin daigné se déplacer. Mais pour avoir proféré des menace de mort à notre adresse, ordonné le pillage à main armée de Kekejeridé, poussé des gens à la révolte, désobéi au commandant du cercle de Sokodé et à nous, nous avons immédiatement procédé à son arrestation ainsi qu'à celui de ses 3 subordonnés, petits chefs de village qui l'accompagnaient.

L'arrivée de la troupe à la place du marché s'est effectuée sans incident lorsque les goumiers que j'avais envoyé à Lao, village situé au pied de la montagne, me font savoir que les cavaliers sont assaillis par de nombreuses flèches. Les partisans au roi vont appuyer les cavaliers, une fusillade

intense se fait bientôt entendre. Elle dure une demi-heure à peine, les indigènes abandonnant le combat s'enfuient dans la montagne. Ceux-ci ont laissé un mort. De notre côté, nous avons eu un blessé qui a succombé quelques heures plus tard. La flèche empoisonnée qui l'avait atteint sur le front avait perforé le frontal et avait pénétré de plusieurs centimètres. Il a été impossible de la lui enlever par suite de la présence des barbus du fer de la flèche.

Je n'ai pas voulu qu'un tel incident restât sans répression immédiate. Devant le chef de Lassa retenu prisonnier, j'ai fait brûler sa case. Les autres petits villages, refuges des bandits de cette région ne tardent pas à flamber à leur tour, une vingtaine d'habitations furent ainsi anéantis. C'est la 6<sup>e</sup> fois en 12 ans que le village brûlait.

- L'après-midi se passe sans incident notable. Je fais installer les tirailleurs dans une petite pièce de cases qui sont organisées spécialement. Le roi et sa nombreuse suite s'établissent dans deux petits villages restés intacts et situés à proximité de mon ressort

- vers 4 heures, les bandits de Lasa descendent de la montagne et un à un ils cherchent à s'approcher jusqu'aux premières maisons. Le sergent Hongoneux et moi les avons salués de quelques balles qui ont donné chez eux la terreur. Les poursuivants de notre part, nous les avons atteints à près de 800 m.

- Une heure plus tard, je faisais organiser les avant-postes autour de la zone habitée- à la chute du jour- de grands feux sont allumés- les petits postes composés d'archers et de partisans armés au fusil indigène veillent toute la nuit.

Vers 8 heures, l'attaque commence, les gens du Lasa viennent nombreux, les gens du roi seuls attaqués leur répondent énergiquement. La fusillade très intense s'espace de plus en plus, vers 2 heures du matin le calme est rétabli. L'ennemi laisse 6 morts sur le terrain, fortement mutilés par les pierres dont les partisans se servaient pour charger leurs fusils.

Journée du 16 Février. Les 3 groupes de maisons qui nous ont servi d'abri flambent à leur tour indiquant l'heure du départ. Il est alors 5 heures et ½, nous poursuivons notre route sur Katao en traversant les régions paisibles qui forment une partie de Lasa. Les indigènes avec tam-tam viennent à nous et nous escortent joyeusement. L'arrivée à Katao a lieu à 10 heures

Dans le courant de l'après-midi, palabres avec indigènes et règlement des difficultés des indigènes. Les indigènes du village me demande d'arrêter l'ex-chef du village le nommé Toqué destitué par les allemands pour incapacité mais qu'ils avaient laissé tord dans la région. Cet individu prêchait la révolte, poussant à la désobéissance et cherchant par tous les moyens à reconquérir son trône. J'ai recueilli à son sujet plus de 10 plaintes pour vols dont ses fils se sont également rendus coupables. Ses biens comportant un important troupeau ont été confisqués et envoyé à Sokodé.

Journée du 17 Février. Départ de Katao à 6 heures, arrivée à Kara à 10 heures et ½. Il a été procédé à l'arrestation d'un ennemi chef allemand exilé à Chra et revenu dans son village après le départ des allemands. Il conseillait la désobéissance au chef de village, aux autorités de Sokodé et empêchait les indigènes de se rendre à la station quand ils y étaient convoqués. Huit indigènes ont été punis d'une amende de 100 f pour assassinat de 3 indigènes de Farené et désobéissance à leur chef. Contrée paisible.

Journée du 18 Février. Départ de Kara à 5 heures, arrivée à Ssiré à 10 h ½, en passant par le pays kuku. Le soir, palabre, les chefs de 2 villages du Lama-Tessi ayant empiété sur un terrain réservé aux gens de Lama et ayant proféré des menaces de mort à l'adresse du chef de Ssiré, ils sont punis d'une amende de 100 f chacun et retenus jusqu'au paiement de leur amende.

Journée du 19 Février. Départ à 4 h pour Njamtini. Arrivée à 10 h. gens paisibles, pas de palabre à régler.

Journée du 20 Février. Départ à 4 h pour Lama (Kara), arrivée à 10 h ½ en passant par le pays Tchatchaou. Dans l'après-midi, palabres, arrestation du nommé Moso qui a menacé son chef de mort et sème le trouble et le désordre dans une grande partie du Lama. Arrestation d'un assassin de Pessidé en attendant qu'il paie l'amende de 100 f qui lui a été infligée.

Dans la nuit, les gens de Lasa que j'avais fait convoquer quelques jours auparavant par l'ex policier allemand Eso sont venus en petit nombre. Après un court palabre je les ai [illisible] et leur ai ordonné de revenir le lendemain uni en plus grand nombre afin que je puisse leur nommer un nouveau chef. Les indigènes effrayés d'être venus sont partis rassurés.

Journée du 21 Février. Repos. Règlement de différents palabres. Dans le courant de l'après-midi sur demande du roi Diabo le nommé Ouala devient chef de la région de Lasa. Celui-ci jure fidélité au roi et obéissance aux autorités de Sokodé. Il s'engage de rétablir le calme dans son pays et à restituer aux indigènes de Kékéjeridé les animaux qui leur avaient été pris. Je leur ordonne sous peine d'une nouvelle punition analogue à la 1<sup>ère</sup> déjà infligée, la construction d'un campement confortable, aucune construction de ce genre n'existant encore dans cette région. Je leur ai également ordonné la mise en état d'une route traversant tout le pays et qu'ils n'avaient pas voulu entretenir sous prétexte que les allemands étaient partis et qu'ils étaient libres de faire à quoi bon leur semblait. J'apprends que 3 blessés ont succombé à leurs blessures, ce qui porte le nombre de morts à 9.

Journée du 22 Février. Départ de Lama (Kara) à 4 h. Arrivée à Bafilo à 10 h.

Journée du 23 Février. Départ à 3 h ½, arrivée à Amandé via Aewjo-Kadara à 10 h- Départ d'Amandé à 2 h ½, arrivée à Sokodé à 6 h sans incident.

Sokodé, le 25 Février 1915

Signé  
Vergoz

Source : Archives Nationales du Sénégal (Dakar), 14 G 4 (17) : Administration civile et militaire, séquestre des biens allemands, relations avec les autorités anglaises (1914-1919).

# AFRICAN TRADITION IN AFRICAN AMERICAN DRAMA: A STUDY OF WALKER'S ODODO AND PARKS'S VENUS

Yao Katamatou KOUMA  
Enseignant-chercheur, Université de Lomé  
[gilbertoyao@gmail.com](mailto:gilbertoyao@gmail.com)

## Abstract

African American dramatists, who sought to distance themselves from western dominating dramatic style, and create their own, leaned on African tradition: spirituality and folk music. However, objectively, African tradition is not meant to detach black drama from the mainstream, rather, it enriches it. Based on Walker's *Ododo* and Parks's *Venus*, this article shows how African customs, through myth and legend, reshape black American drama, transforming it into a multicultural platform. In light of Julia Kristeva's Intertextuality theory, this article posits that African rituals constitute a vital substance that keeps alive black American drama in a multicultural arena.

**Key words:** African tradition, black American drama, intertextuality, cultural immersion, multiculturalism

## Résumé

Les dramaturges africains américains qui ont voulu se débarrasser du style dramatique occidental contraignant et créer le leur, se sont appuyés sur la tradition africaine: la spiritualité et la musique populaire. Cependant, objectivement, la tradition africaine n'a pas pour vocation de séparer le théâtre noir de la tendance générale, mais de l'enrichir. En se basant sur *Ododo* de Walker et *Venus* de Parks, cet article montre comment la tradition africaine, à travers le mythe et la légende, a influencé le théâtre noir américain en le transformant en une plateforme multiculturelle. A la lumière de la théorie d'intertextualité de Julia Kristeva, cet article conclut que les rites africains restent une substance qui vivifie le théâtre noir américain dans un milieu multiculturel.

**Mots clés:** tradition africaine, théâtre noir américain, intertextualité, immersion culturelle, multiculturalisme

## Introduction

In their endeavor to demarcate themselves from the colonial politics that governed black performing arts, several African American playwrights resolved to lean on African tradition as the foundation of the new black drama. In the foreword to *Black Drama Anthology* Woodie King Jr. asserts that African oral tradition is sorely lacking in Black Theatre because the politics of Afro-American cannot endorse the expansion of Victorian England. Therefore Black playwrights must now reach back to their African roots. (Woodie King and Ron Milner, 1986, 1). From this

viewpoint, Amiri Baraka, Archie Shepp, Douglas Turner Ward, Ed. Bullins, Larry Neal, Ron Zuber et. al, see African tradition as a fence that keeps in the new black American drama separating it from the dominating Euro-American dramatic politics. In this vein, Shelby Steele declares that one of the most salient characteristics of the New Black Theatre that maintains its separation from the mainstream American drama is its ritualistic aspect. (Errol Hill, 1987, 30). However, African rituals, when transposed into American context, cannot be used to detach and confine black drama into a parochial realm. That is to say, when Walker and Parks readopted African myth and legend, respectively in *Ododo* (1986) and in *Venus2* (1996), their aim was not to isolate black drama from the mainstream, but to reorient it toward a new perspective.

The objective of this article is to show how African rituals have influenced black American drama. More pointedly, it examines how the reworked African myth and legend, in Walker's *Ododo* and Parks's *Venus*, radically changed black drama, transforming it into a culturally diverse sphere. Intertextuality theory is the principal literary tool. As a subdivision of postmodernism, it is defined by Julia Kristeva and taken up by Mevlude Zengin, as a theory that views all texts not as a closed network but as an open product containing the traces of other texts. (Zengin, 2016, 300) In this light, the two plays are considered texts made up of borrowed and transformed texts to address relevant issues in the American social environment.

## I. Immersion into African Tradition

The belief in the existence of God constitutes a fundamental African traditional value. It is taught through folktales, popular music, legend and myth. In *Ododo*, the playwright borrows from the Ugandan myth, "The Creation of the World, A Myth of Uganda" (Charlotte and Wolf Leslau, www.copyediting-l.info, 2021), which he reworked in the American context. By doing so, Walker launches an initiation process that leads to immersion into African roots. He calls upon the audience to reconnect to the black perception of God, human beings, and their interactions with nature.

In Walker's reworked myth, Kabezya Mpungu, from Ugandan Baluba language, expresses divine supremacy. It stands for God, "the King of gods, the God of Gods" (O, 350-351), the Supreme Being. His supremacy results from the fact that He is praised as the Greatest God above all gods. That greatness, in many African languages, is compared to the remoteness of the sky from the earth. Thus God always denotes "the Greatest spirit (Tsuana), the Most Supreme Being (Yoruba) or the High-up One (Mende)" (Aloysius Lugira, 45, 2009). Shafiul Islam and Md. Didarul Islam, in their article, "African Traditional Concept of God: A Critical Analysis", contend that "God is supreme and great over all visible and invisible beings or things that we believe to exist. One of the best Zulu names of God is 'Unkulunkulu', which means 'the Greatgreat-One'" (3, 2019).

Moreover, beside His supremacy, Kabezya Mpungu in the play also refers to God as the creator of the universe. It reads:

ALL: Africa is the cradle of all creation. (*Everyone again freezes, then raise hands to the sky as they sing the following.*)

ACTRESS J: (*As was said each of her line is repeated by each woman in company. Actress J begins each phrase on pitch*):

In the beginning (*WOMEN repeat in round*) God created the heavens (*WOMEN repeat*)

And the earth (*WOMEN repeat*)

And the earth was without form (*WOMEN repeat*)

And void (*WOMEN repeat*)

And darkness was upon the face of the deep (*WOMEN repeat*)

ACTRESS J: And God stepped out on space...

WOMEN (*singing*): Space... (O, 350)

God is depicted as the creator of everything in the universe. He created the heavens, the earth, the sky, void and darkness. He is “Obantala—the creator” (O, 353). Walker alludes to Obatala, the father of all Orisha in Yoruba land, Who created human body. Shafiul and Didarul believe that God, as a creator, appears to be so true through His activities over the African traditional believers. Two popular names of God are ‘Maker’ and ‘Cleaver’, which are complementary in meaning. As He created this universe, God has thus supplied materials for its maintenance too. (8, 2019). This conception of God filters Parks’s *Venus*. Through the character of The Venus, she reveals in “A Brief History of Chocolate” how God created the cacao tree. It reads: “As an act of Love one God gives to the people a little shrub that had, until then, belonged only to the gods. This was the cacao tree” (V, 155). For this character, God is the creator of the cacao tree which constitutes an important source of inexhaustible wealth for America. He is the maker and the purveyor of provisions.

Furthermore, Walker stresses that God is transcendent and immanent as well. The ACTRESS J declared that “God stepped out on space”, (O, 350) whereas ACTOR A recalls that “I [God] must go now to my home in the sky...” (O, 351). God’s transcendency and immanency arise from His invisibility and remoteness beyond the skies, though He is within every creature including human beings. The character of The Venus, in Parks’s *Venus*, rewords Gos’s duality as it follows: “The Gods resolved to visit the people” (V, 155) from His highest place. This means that God’s twofoldness resides in His ability to step out on space and at the same time to dwell within humanity. God’s remoteness does not exclude His nearness. This complex link between God and human beings shows the intrinsic relationship between the spiritual and the material, the soul and the flesh.

In addition to this, Walker explores in the Ugandan myth the African understanding of the relationship between the Supreme Spirit and human beings through the symbol of love. In *Ododo*, love is named heart, *Mutima*, a precious device that failed God’s creatures, notably human beings. Actor A recounts:

In the beginning, Kabezya Mpungu, the King of Gods, created the sky, the earth, man and woman. To man and woman He gave the gift of reason. He did not however give them a heart...soon after Heart came down to earth in a small container and Heart cried...finally Heart said since man has no heart, and since he is the greatest of my father’s creatures, I will enter into man... (O, 350-351)

Heart is longing for God, his father and creator, Who has bestowed human beings with reason, but did not give them any heart (love). This implies that they cannot live and develop without heart (love). In Parks’s *Venus*, Heart is compared to a little shrub given to human beings “to teach them the ways of Love, for Love helps in times of hardship.” (V, 155). The relationship between human beings and God is grounded on love. Without it, a human being is incomplete. In other words, the human’s sense of wholeness stems from his permanent connection to God, his creator. The myth concludes that “From that time, all children born of man possess a heart which is in reality –a longing for the return of God” (O, 355) The literary scholar Ushe Mike Ushe contends that every child born into African culture grows with these concepts of God and he does not need to learn them

because they are imbued in their folklores, myths, short stories, short sayings, proverbs, ceremonies (Ushe, 2017, 165). It is in this light that Walker and Parks awake African Americans’ consciousness on the need to reconnect to their ancestral tradition, considered a solid

springboard. Jawanza Eric Clark observes that “Cornel West describes Malcolm X as the prophet of black rage and argues that this age is the product of Malcolm’s great love for black people”. (Clark, 2012, ix). This testimony encourages the reconnection to African roots. He goes on explaining that we turn to Africa for the recovery of resources, idioms, modalities, and theological categories that might be useful in constructing a progressive, pragmatic theology that works to empower those conditioned to accept black and African inferiority. (2012, xi-xii.) The immersion into African philosophies has been a noteworthy impetus in the new black American drama.

## II. The New Black American Drama Aesthetic

African tradition has greatly influenced black American drama. It has been the substance that transformed and labelled it, the Neo-African theatre in American literature. Locke noted that no one, with a sense of dramatic values, will underestimate the rich resources of African material in these respects. Not through a literal transposing but in some adaptations of its folklore, art-idioms and symbols... (Errol Hill, 1987, 16). Likewise, as portrayed in Walker’s *Ododo* and Parks’s *Venus*, this rich African material generates new dramatic spectacle and thematic orientations in the African American plays.

The dramatic spectacle is basically crafted with African tools and sensibilities to be distinctive. It aims to stage new forms of African Americans culture. In *Ododo*, Walker crafts the scene, the décor, the clothing, and the musical as follow:

The setting is abstract, consisting of a bare stage. Gigantic African symbols dangle up right and up left—dominated by the love symbol...All the Men are costumed in a rich reddish brown, goldstreaked daishikis and colorful contrasting African print, bell-bottom pants. They wear medallions and beads...The Women wear colorful red and blue African blouses [bubas] with matching orangered floor-length culottes. The women also wear beads and medallions. All the actors wear bells on their legs. The men’s bells are heavier in pitch. (O, 349)

The setting is totally built out of African materials. The gigantic love symbol which dominates the stage has a link with the heart, *Mutima* or love. The different colorful costumes of men and women counterattack the overwhelming garbled black representations in minstrelsy. “[T]he bells on their legs” is typically African style which shows to what extent the actors are imbued into African culture. Charles Gilpin made an insightful point when he says: “You can make this a real Negro theatre, maybe the best in the world. You could do it. If there aren’t any plays get somebody to write them for you. Within your bodies and souls lie the immense possibilities of your race, and it is up to you to make successes of everything...” (Krasner, 2001, 95)

In order to make a real Negro theatre, one must dive into his own bodies and souls where inexhaustible possibilities lie. This recommends the playwright to go back to his root. For instance, the meaning of the love symbol springs from the playwright’s bodily and soulful feelings. It teaches love of neighbor, brotherhood and solidarity as the bedrock of African philosophy. Walker claims that, for a lot of critics, this play was loveless. It is not true, it is about the Black man's love and how it's thwarted, corrupted by racism ... (Cooper, 1975, 12). The persistence of racism and other social injustices is the result of hatred. Thus love becomes a key material in the construction of a peaceful society. Clive Barnes explains that “It [*Ododo*] starts with an African creation myth, suggesting that harmony between all beings is the true meaning of love.” (Clive Barnes, 1970, 26) In light of Julia Kristeva’s theory of intertextuality that [A]ny text is constructed as a mosaic of quotations [...] that any text is the absorption and transformation of

another (Megan Becker-Leckrone, 2005, 93), Walker's love construction is the continuum of African philosophy, inherited and transformed to fill a gap in American context.

Likewise, the immensity, in form and content, of the love symbol permeates Parks's *Venus* through the legend of Baartman whose prominent physical shape dominated the dramatic spectacle. It reads: "Thuh gals got bottoms like hot air balloons. Bottoms and bottoms and bottoms pilin up like, like 2 mountains. Magnificent. And endless. An ass to write home about.

Well worth the admission price. A spectacle a debacle a priceless prize, thuh filthy slut..." (V, 7) Parks, in this exposition, questions the meaning of love. She juxtaposes the western perception of love to African one. The Scholar, Mehdi Ghasemi insightfully explains:

*Venus* shows ironically how the interests of a dominant group can easily lead to the redefinition of concepts. For example, The Mans Brother, The Mother-Showman and The Grade-School Chum say: "She gained fortune and fame by not wearing scrap/ Hiding only the privates that lipped in her lap". Here the concepts of "nakedness and nudity" are exchanged to "fortune and fame". (Mehdi Ghasemi, 2016, 97)

In this quotation, love, in western civilization, refers to nakedness and nudeness, because they yield "fortune and fame". On the contrary, love in the African context means something different, because Saartjie Baartman's lap is simply seen as women's traditional cloth. So, the nakedness of a woman does not mean sexual depravity that can earn her fortune and fame. Parks explains that:

"I was drawn to her as a subject because of her name, *Venus*, love, and I write a lot about love in my work" (Philip Kolin, 2010, 76). For Parks, it is not the exhibition of her gigantic genitalia, nor her nudity for the pleasure of the European public, that matters, but her name, love. In other words, Parks is attracted by her humanity, regardless her social class, because she also needs love, *Mutima*, the divine gift.

In addition to the dramatic spectacle, the new black drama aesthetic consists of the story's construction process. In both plays, the story is a form of collage. It is made of African folktales, myths, legends, proverbs and popular lyrics reworked in a given environment.

Parks's *Venus* is a re-adapted legend of Saartjie Baartman (1788-1815) a Khoisan woman from South Africa. She avows:

I first heard about the woman called the Hottentot Venus at a cocktail party. Liz Diamond was talking about her and I was eavesdropping. As I listened bells started going off to end up and knew this Saartjie Baartman woman was going to end up in a play of mine. She was a woman with a remarkable bottom, a woman with a past, and that got me interested in her. With *Venus* my angle is this: *History, Memory, Dis-Memory, Remembering, Dismembering, Love, Distance, Time, a Show*. (V.166)

Her play is a pseudo-history. A history that she unearths out of African roots as a raw material. The literary critic Jodi Van Der Horn-Gibson highlights that the playwright functions as a mystical archeologist digging up to her elbows in the dust of history's narrative, exhuming the past, bringing bones back to life, and dressing them in hope for future contingencies. (Jodi, 2, 2019) Parks digs in African tradition to exhume and revivify the past story about Saartjie. The literary scholar Angenette Spalink describes Parks's theatre as one that enables an excavation of 'dismembered' history [...] where the 'unrecorded' past can be exhumed to interface with the present ... But Parks doesn't just re-assemble/remember the past, she reorients it through multi-directional untelling — demanding an audience turn and watch as the past brushes by us in the present on its journey toward what it's creating for the future. Retelling or remembering implies the originary moment survives the encounter. (Jodi, 3, 2019)

As a postmodern playwright, she values the historicization of the dominant histories which she feels incomplete. Parks affirms that the history of Literature is in question. And the history of History is in question, too. Therefore, she sees her plays as a way of recreating and rewriting the existing history through the medium of literature. (Ghasemi, 2016, 11). She believes that literature has power to revise history, to incorporate those who have been rendered either invisible or hypervisible (ibid, 12). From this perspective, her undertaking matches with the concept of intertextuality by Kristeva that:

[A] text cannot exist as a hermetic or self-sufficient whole, and so does not function as a closed system. The author compiles the text by reading other texts and the text becomes available to the audience in a process of reading.... The authors are not original and do not create anything from their texts from original minds but compile from the already existing texts. (Raj, 2015, 77-78)

In the same vein, the plot in *Ododo* is another assemblage of myth, folktales, popular songs and proverbs originating from various African countries. It is a readapted performance of a variety of African history. After the reproduction of the Ugandan myth about the creation of the world, Walker shifts to a Yoruba popular song:

*(Company applauds and congratulates the storyteller.)*

ACTRESS M: Look! The moon is full. Time to put the children to bed.

*(A Woman starts clapping a definite rhythm. The MEN pantomime holding a baby as the Women begin singing the following African lullaby.)* Yeke omo mi, omo mi yeke... (O.351)

The lullaby is in Yoruba language, but he also employs Swahili and Ugandan languages throughout the play. The scholar Grace Cooper commends on that *Ododo* is a revue, using music and dance and colorful costume, but sparse scenery... Walker draws his characters from a variety of Black backgrounds... (Cooper, 1975, 12-13). Thus grounded in African sources, African American drama has gone through a radical metamorphosis in form and content.

### III. A Multicultural Platform

The New Black drama featured by African philosophies is primarily political. It is not meant to throttle black drama into insularity, rather, it builds a bridge in order to reinforce cultural diversity in America. If multiculturalism, in this paper, means the equal acceptance and share of the marginalized cultures, then intertextuality becomes an efficient method to promote interculturality. It allows to borrow, to copy or to adopt the subordinated people's culture in the mainstream.

Firstly, because of the teaching of African perception of love, many characters condemn slavery and its sequels which not only affect Africans, but the whole humanity. The following conversation reads:

ACTRESS D: Here at last is a reality you must face [...]

COMPANY: I have looked at you for centuries

And I do not see you anymore

Let me tell you about slavery

And what it did to you and me

Tell it like it is [...]

*(Men chant "Ododo" as women chant "Nyeusi" while moving into positions for the following song)* Let me tell you about slavery

And all the truths (Ododo) it made me see. (O, 384)

Actress D believes that slavery is still a reality they must face, because it rests a puzzling historical fact that the young generation continues to interrogate. It has paved the way for other

social injustices including racism. In the quotation above, the character of Company tells about what slavery has done for him and Actress D. In fact he tells about what slavery has done for the whole humanity. Actress D explains that it is the “Enemy of Humanity” (O, 383), that “insults your dignity and plays with your humanity.” (O, 381). Consequently, the sequels of slavery are not limited to African slaves and descendants, because they also crystalize the slave owners’ bestiality and debasement.

This experience looms in Parks’s *Venus*. She re-historicizes slavery through the heroine, who has been kidnapped and transported as a slave to Europe, where two cultures interact. At the first sight, Jean Young argues that Baartman is a victim (Young, 1997, 700) of all sorts of debasements. She is made a pet and sexual object:

Whos that?

Whos knows? (...)

She looks like shes fresh off the boat.

She looks like shes about to cry. (...)

We could stand here and tell her some lies

Or the bald truth: That her lifell go from rough to worse (...)

Shes sunk. Theres no escape from this place (V, 19)

The Chorus of The 8 Human Wonders reveal the wretched condition that the heroine cannot escape. She is caught in a net and her life will go from rough to worse. She becomes a domesticated freak, which is mentally and physically tortured. The Mother-Showman confesses:

Ladies and Gents

The Venus Hottentot

Shes been in civilization a whole year and still hasn’t learnd nothing! The very lowest rung on Our Lords Great Evolutionary Ladder!

Observe: I kick her like I kick my dog! (V, 45)

Baartman’s mistress does not consider her a human being. She is classified the lowest creature of God, and beaten like a beast. The Mother-Showman tells her she is “The 9 lowest links in Gods Great Bein Chain” (V, 31). Commenting on this, Ghasemi says that the Great Chain of Being has been used by white to rank their subjects under the pretext of their race, class and gender, and for their own privilege themselves. They locate blacks next to apes and monkeys therefore they are excluded from the category of human beings (Ghasemi, 2016, 114). On the contrary, Baartman’s stay in Europe sheds much light on white kidnappers’ shortsightedness and their lack of love. Their encounter creates a ground for intercultural discourse. Through the character of The Chorus of the Court, the public asks questions to know more about the black woman. Allison believes that Parks highlights the experiences of those who are responsible for the Venus’s exploitation as depicted in the Mother-Showman’s monologues and in the Baron Docteur’s struggle with how to manage his conflicting relationship with The Venus who represents both a lover and a subject of exploitation. (Allison Leadley, 2008, 6) The Baron whose wife has never procreated, shamelessly confesses his deep love to The Venus, and accepts her Khoisan culture by wearing the “luck feather” (V, 106) Baartman has given him. Thus, when surrendering to African culture, The Baron expresses his broadmindedness to cultural diversity and tolerance.

## Conclusion

Based on African myth and legend, as transposed in Walker's *Ododo* and Parks's *Venus*, the objective of this article has been to highlight how African tradition has shaped African American drama, transforming it into a platform for cultural diversity reinforcement. Through the lens of intertextuality theory by Julia Kristeva, it results that reconnecting to African roots is immersing into black cultural values, philosophy and civilization to broaden one's mind and to revolutionize black drama in quest for a new momentum. Therefore, African tradition is not meant to enclose it into a parochial realm, rather, it stands a vital ingredient that enriches and keeps alive African American cultural patterns in a multicultural arena. It is the leaven that puffs up black cultural distinctiveness and earns it a place of nobility in American mainstreaming culture.

## References

- BARAKA LeRoi Jones, (1979) *Selected Plays and Prose of Amiri Baraka/LeRoi Jones*, New York: William Morrow & Company, Inc.
- BARNES Clive (1970) "Theater: 'Ododo' a Militant Musical," in *The New York Times*, p.26 available at [Hpps:// www.nytimes.com/1970/11/25/archives](https://www.nytimes.com/1970/11/25/archives)
- CLARK Jawanza Eric, (2012) *Indigenous Black Theology toward an African-Centered Theology of the African American Religious Experience*, New York: Palgrave.
- COOPER Grace C. (1975) "Joseph A. Walker: Evolution of a Playwright," in *New Directions: Vol. 2: Iss. 4*, pp. 10-13. Available at: <http://dh.howard.edu/newdirections/vol2/iss4/4>
- GATES Henry Louis, Jr and Cornel WEST, (1997) *The Future of the Race*, New York: Vintage.
- GHASEMI Mehdi (2016) *Quest/ion of Identities in African American Feminist Postmodern Drama: A Study of Selected plays by Suzan-Lori Parks* (thesis), Turku: University of Turku.
- HARRISON Paul Carter, (1974) *The Great McDaddy*, New York: Grove Press.
- HILL Errol ed. (1987) *The Theatre of Black American: A Collection of Critical Essays*, New York: Applause.
- HOOKS bell (2015) *black looks: race and representation*, New York: Routledge.
- ISLAM Shafiul and Md. Didarul Islam, (2015) "African Traditional Concept of God: A Critical Analysis" in *Green University Review of Social Sciences*, Bangladesh: University of Bangladesh, Volume 02, Issue 01.
- JODI Van Der Horn-Gibson (2019) "Filling the 'whole-hole' of History: (rest)ing in Suzan-Lori Park's Interregnum." In *Global Performance Studies*, New York: University of New York vol. 2, no. 2. Available at: <https://doi.org/10.33303/gpsv2n2a7> Pp. 1-20
- KING Woodie Jr. and Ron MILNER, eds. (1986) *Black Drama Anthology*, New York: A Meridian Book.
- KNIGHTON Ben, (1999) "Traditional Religion and the meaninglessness of well-meaning mission The experience of Christian enculturation in Karamoja, Uganda" in *Transformation An International Journal of Holistic Mission Studies*, United Kingdom, Middlesex University, pp. 120-127.
- KOLIN Philip ed., (2010) *Suzan-Lori Parks: Essays on the plays and other Works*, New York: McFarland Company Inc.
- KRASNER David (2001) *A Beautiful Pageant: African American Theatre, Drama and Performance in the Harlem Renaissance, 1910-1927*, New York: Palgrave Macmillan.
- LEADLEY Allison. (2008) *Repetition with Revision: Suzan-Lori Parks' 365 Days/365 Plays And The New Theatre Festival*. Dalhousie: Dalhousie University.

- LESLAU Charlotte and Wolf, (2021) *The Creation of the World A Myth of Uganda* in <http://www.copyediting-l.info/ugandacreationmyth.html>
- LUGIRA Aloysius M. (2009) *African Traditional Religion*, New York: Chelsea House.
- MEGAN Becker-Leckrone, (2005) *Julia Kristeva and Literary Theory* New York: Palgrave Macmillan.
- RAJ P. Prayer Elmo, (2015) “Text/Texts: Interrogating Julia Kristeva's Concept of Intertextuality” in *Ars Artium: An International Peer Reviewed-cum-Refereed Research Journal of Humanities and Social Sciences* ISSN: 2319-7889, Vol. 3, Pp. 77-80.
- USHE Mike Ushe (2017) “God, Divinities and Ancestors in African Traditional Religious Thought” in *IGWEBUIKE: An African Journal of Arts and Humanities*, Vol. 3 No 4, June 2017. ISSN: 2488-9210(Online) 2504-9038(Print), pp. 154-179
- VANMARSNILLE Lien (2009) *A portrait of the remarkable African-American playwright Suzan-Lori Parks: arriving at a new aesthetics* (thesis), Belgium: Ghent University.
- YOUNG Jean (1997) “The Re-Objectification and Re-Commodification of Saartjie Baartman in Suzan-Lori Parks’s *Venus*”, In *African American Review*, New York: Indiana State University, Vol.31, No 4 pp. 699-708.
- ZENGIN Mevlüde (2016) “An Introduction to Intertextuality as a Literary Theory: Definitions, Axioms and the Originators” in *Sosyal Bilimler Enstitüsü Dergisi*, Pamukkale: Pamukkale Üniversitesi, No. 25/1, pp. 299-326.

# ACCES AUX SOINS DE SANTE DE LA POPULATION DE LA PREFECTURE DE KPELE AU SUD TOGO

Koku AVOUGLA

Laboratoire Pôle de Recherche et d'Expertise sur la Dynamique  
des Espaces et des Sociétés (PREDES),

Université de Kara, Togo

[kavougla@yahoo.fr](mailto:kavougla@yahoo.fr)

Cel : + 228 90 25 57 53

## Résumé

L'accès aux soins de santé constitue un véritable problème pour les populations de la préfecture de Kpélé au sud Togo. Cet article vise à déterminer les facteurs qui entravent l'accessibilité aux soins de santé des populations. La méthodologie adoptée est basée sur la recherche documentaire, l'observation directe et les enquêtes de terrain auprès de 251 ménages. Les logiciels de traitement et d'analyse utilisés sont essentiellement SPSS (dépouillement), Excel (graphique). Avec un taux de croissance de 2,9% contre 2,7% pour la moyenne nationale, les résultats révèlent une forte démographie face aux ressources sanitaires en régression. La préfecture compte 17 formations sanitaires inégalement réparties et les ratios personnels soignants/population sont supérieurs aux normes définies par l'OMS. Le faible pourcentage (3,12%) de population bénéficiant d'une couverture sanitaire, la baisse du pouvoir d'achat et le mauvais état de certains axes routiers demeurent aussi des obstacles aux soins de santé. Cependant, l'étude a constaté que 67,7% des ménages sont proches des services de santé (à moins de 5 km). Les facteurs orographiques et hydrographiques sont identifiés comme les principaux freins naturels à l'accès aux centres de santé. Sur 149 villages de la préfecture, 39 villages sont enclavés.

**Mots clés :** Accès, soins de santé, population, ménages, facteurs socio-économiques, naturels, préfecture de Kpélé, Togo.

## Abstract

Access to health care is a real problem for the populations of the Kpele prefecture in southern Togo. This article aims to determine the factors that hinder the population's access to health care. The methodology used is based on documentary research, direct observation and field surveys of 251 households. The processing and analysis software used is mainly SPSS (data analysis) and Excel (graphs). With a growth rate of 2.9% compared to the national average of 2.7%, the results reveal a high demographic growth rate and declining health resources. The prefecture has 17 unevenly distributed health facilities and the ratio of health care personnel to population is higher than the standards defined by the WHO. The low percentage (3.12%) of the population with health coverage, the decline in purchasing power and the poor condition of some roads also remain obstacles to health care. However, the study found that 67.7% of households are close to health services (within 5 km). Orographic and hydrographic factors are identified as the main natural barriers to accessing health centers. Out of 149 villages in the prefecture, 39 villages are landlocked.

**Key words:** Access, health care, population, households, socio-economic, natural factors, Kpélé prefecture, Togo.

## Introduction

Les problèmes d'accès aux soins de santé des populations ont de tout temps été source de préoccupation pour les prestataires et les autorités publiques. Ils ont donné lieu à la Déclaration d'Alma-Ata en 1978: "la santé pour tous en 2000". Cet objectif trop ambitieux ne pouvant pas être atteint avant l'échéance, l'OMS a préconisé l'accès aux soins curatifs et préventifs de santé primaire pour tous avant 2000, qui n'a pas non plus été atteint (J. L. Richard, 2001, p. 47). Le concept d'accès étant défini comme la capacité d'une population à obtenir des services de santé disponibles, est déterminé par des facteurs socio-économiques, temporels, géographiques, culturels qui peuvent être des atouts ou des barrières à l'obtention des soins de santé. Ce concept fait appel à la géographie de la santé selon H. Picheral : « science ayant pour objet l'analyse spatiale des inégalités de santé des populations, de leurs comportements et des facteurs de leur environnement qui concourent à la promotion ou à la dégradation de leur santé » (J. Raynaud, 2013, p.69). Il va sans dire que la comparaison des principaux indicateurs de santé dans le monde, notamment ceux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, a abouti à l'accès inégal des soins de santé d'un pays à l'autre, dans un même pays, et entre des sous-groupes de population : riches et pauvres, hommes et femmes (OMS, 2012, p.10). Il existe donc des différences entre les zones rurales et urbaines en ce qui concerne l'accès aux soins de santé. Fort de ce constat, la réorganisation du système de santé pour le bien-être des populations est de plus en plus axée sur la réduction des inégalités socio-spatiales dans le domaine de l'accès ou recours aux soins de santé, la consolidation de l'encadrement du personnel soignant dans les milieux ruraux reculés et sur la couverture sociale des dépenses sanitaires des populations les plus démunies. Devant cette situation, il convient de mettre en place les conditions favorables à l'amélioration et à l'offre de prestations sanitaires, exprimées par les couches sociales les moins avantagées par l'investissement public dans le domaine de la santé (Ministère de la prévision économique et du plan du Maroc, 2002, p.10).

Toutefois, les systèmes d'assurance maladie des pays de l'Afrique noire, en dépit de leur développement progressif participent marginalement au financement de la santé des populations notamment les hospitalisations (M. L. Doumbouya, 2008, p.5). Au Togo, à peine 5% de la population bénéficie d'une assurance maladie sur plus de 8,3 millions d'âmes (INAM, 2020).

La préfecture de Kpélé, en dépit des efforts des autorités sanitaires, est confrontée à de nombreux problèmes qui freinent l'accès aux soins de santé des populations. Parmi les barrières pouvant expliquer les difficultés d'accès à la santé, l'obligation faite à l'utilisateur de payer les prestations de soins représente un obstacle sans commune mesure. Étant donné que l'incidence de la pauvreté monétaire dans la région des Plateaux où se trouve la préfecture de Kpélé est de 65% en 2011, un nombre important de ménages est exclu de la possibilité d'accéder pleinement aux soins de santé (PNUD, 2011, p.12).

Non seulement la répartition des structures sanitaires dans la zone d'étude est inégale, mais aussi elle ne tient pas compte des spécialités. Par conséquent, la quasi-totalité de la population est tenue de se rendre à l'hôpital de Tsiko lorsqu'il s'agit d'une évacuation sanitaire. Ainsi, la distance, le mauvais état des routes, la rareté des véhicules de transport, sont généralement les facteurs qui entravent l'accès des populations aux soins de santé dans la préfecture. Sur cela se greffe l'augmentation des [ratios personnels soignants/population](#). Il en résulte la diminution des fréquentations des hôpitaux et autres unités de soins. Cette situation intensifie les pratiques de santé informelles (l'automédication et la médecine traditionnelle).

De cet état de choses, découle la principale interrogation suivante : Quels sont les facteurs qui freinent l'accès aux soins de santé de la population de la préfecture de Kpélé ? L'objectif de

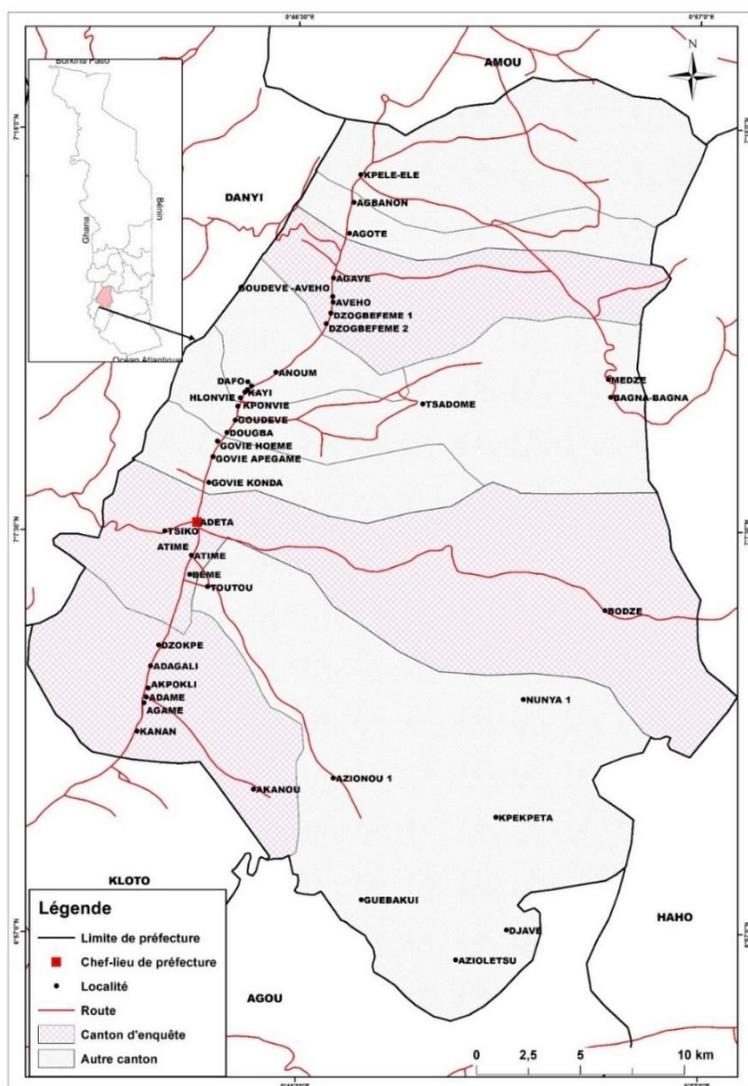
cet article est de déterminer les principaux facteurs qui entravent l'accès aux soins de santé de la population. La réflexion s'articule autour des points ci-après : (i) Cadre géographique et méthodologique, (ii) Résultats de l'étude, (iii) Discussion.

## 1. Cadre géographique et méthodologique

### 1.1. Présentation du cadre d'étude

La préfecture de Kpélé est située entre  $0^{\circ}45'$  et  $0^{\circ}57'$  de longitude Est, et entre  $6^{\circ}57'$  et  $7^{\circ}16'$  de latitude Nord et à environ 135 km de Lomé, la capitale du Togo. Elle est limitée au sud par la préfecture d'Agou, au nord par la préfecture d'Amou, à l'est par la préfecture de Haho et à l'ouest par les préfectures de Danyi et de Kloto (figure 1). Localisée dans la région des Plateaux, elle compte en 2020 une population de près de 94 773 habitants (DGSCN, 2020, p.117). Adeta, chef-lieu de la préfecture de Kpélé, est une ville carrefour incontournable pour accéder au Plateau de Danyi et à la ville d'Atakpamé, capitale régionale.

**Figure 1 : Les sites d'enquête dans la préfecture de Kpélé**



Source : INSEED, carte réalisée par K. AVOUGLA, 2020

L'agriculture est la principale activité économique de la préfecture. On y pratique des cultures de rente (café-cacao et coton etc.), les cultures vivrières (maïs, sorgho, riz, igname, manioc etc.) et les fruits (banane, banane plantain, orange, mangue etc.). L'élevage constitue une activité secondaire pour les populations. Il est destiné en priorité à la consommation des ménages. Le district sanitaire de Kpélé dispose de 17 formations sanitaires, 116 lits d'hôpitaux et 57 personnels soignants (DPS, 2020). Ces infrastructures sont relativement insuffisantes pour couvrir les besoins de santé de la population en constante augmentation. Cette situation exacerbe la problématique d'accès aux soins de santé des populations de ladite préfecture.

## 1.2. Collecte des données secondaires et primaires

Pour mieux cerner les contours du sujet de recherche, nous avons eu recours aux différents documents au Ministère de la santé, à la Direction de la santé de la région des Plateaux, à la Direction préfectorale de la santé de la préfecture de Kpélé, à la bibliothèque de la ville d'Adéta et à celle de l'Université de Lomé. Pour avoir suffisamment d'informations sur le thème, le réseau internet a été exploité.

L'enquête quantitative est axée sur la collecte des données statistiques. C'est une recherche socio-sanitaire qui a concerné de façon holistique la préfecture. Toutefois, eu égard aux paramètres socio-économiques, 3 cantons (Novivé, Kamé et Akata) ont été choisis sur les 9 que compte la préfecture. Ce choix s'explique par l'importance de la population de ces cantons et leur localisation par rapport aux centres de santé. Sur une population-mère constituée de 7540 ménages (DGSCN, 2020, p.129), 251 chefs de ménage ont été interrogés (soit un quota de 3,33%) sur la base d'un échantillonnage aléatoire raisonné en fonction de la taille des ménages des sites enquêtés. Ces chefs de ménage ont été enquêtés à l'aide d'un questionnaire semi-structuré. Les différentes facettes de la vie socio-économique et sanitaire retenues dans le questionnaire sont le niveau de vie, d'instruction, l'accès et recours aux soins de santé. A l'aide d'un guide d'entretien, 2 médecins, 3 assistants médicaux, 2 infirmiers et 2 agents communautaires de santé ont été sollicités à participer aux discussions sur la fréquentation des centres de santé et les méfaits de la médecine informelle. Des entretiens avec les acteurs impliqués dans l'amélioration de l'état de santé des populations ont eu lieu sur la disponibilité des infrastructures sanitaires et du personnel soignant. Il s'agit principalement de la Direction préfectorale de santé de Kpélé (DPS-Kpélé) et la Direction régionale de santé de la région des Plateaux (DRS-Plateaux). Les observations sur le terrain notamment l'attitude de la famille ou du ménage face à la défaillance de santé d'un de leur membre et le comportement du personnel soignant vis-à-vis de leurs patients ont complété les données recueillies. Aussi, elles ont permis de géolocaliser les sites d'études avec un smartphone via l'application OSM Tracker pour Android. L'interface Java Open Street Map a permis de valider des positions recensées par GPS. Les ménages interrogés sont répartis en fonction des cantons d'étude (tableau 1).

**Tableau 1 : Répartition des ménages enquêtés selon les cantons choisis**

Cantons	Ménages recensés	Ménages enquêtés	Pourcentage (%)
Novivé	4460	149	59
Akata	1753	58	23
Kamé	1327	44	18
Total	7540	251	100

Source : enquête de terrain, 2020

### 1.3. Mode d'exploitation et de traitement des informations

D'une part, les données collectées ont été traitées avec le logiciel SPSS, puis saisies et analysées d'autre part, à l'aide du tableur EXCEL 2007 et du logiciel Word 2013. Les résultats ont été traités par des statistiques descriptives, par détermination des fréquences. Les cartes ont été conçues à partir du logiciel Arc View 3.2a.

## 2. Résultats

L'inégale distribution des ressources sanitaires par rapport aux besoins de santé des populations, les facteurs socio-économiques et naturels sont les principaux déterminants d'accès aux unités de soins de la préfecture de Kpélé.

### 2.1. Démographie galopante face aux ressources sanitaires en régression

Avec une croissance démographique supérieure à la moyenne nationale (tableau 2), la population de la préfecture de Kpélé est estimée à 94 773 habitants en 2020.

**Tableau 2 : Croissance démographique de la préfecture**

Evolution démographique	Nationale (Togo)	Préfecture de Kpélé
Taux de natalité	32‰	32,9‰
Taux de mortalité	7‰	7,2 ‰
Taux d'accroissement naturel	2,5%	2,57%
Taux de croissance	2,7%	3,1%

Source : Ministère de la santé, 2019 et enquête de terrain, 2020

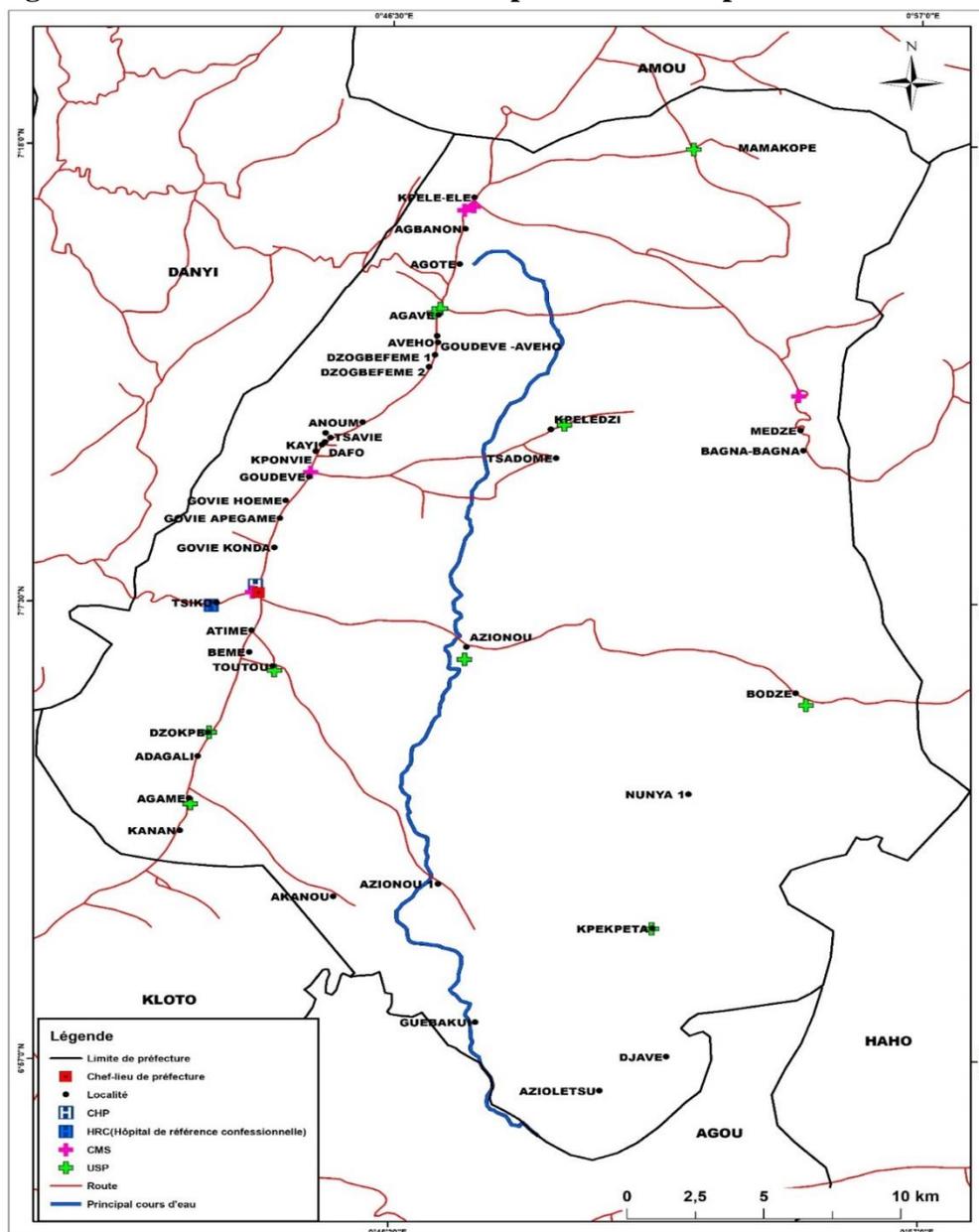
L'analyse du tableau 2 montre que les indicateurs d'accroissement de la population de la préfecture de Kpélé sont légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Ce constat est le résultat d'une fécondité encore élevée malgré la baisse constatée depuis plusieurs années (32,9‰ contre une moyenne nationale de 32‰) et d'une mortalité en baisse (7,2 ‰ contre une moyenne nationale de 7‰). Le croît naturel est de 2,50% contre 2,57% pour la préfecture de Kpélé alors que la croissance globale de la population est de 2,9% contre 2,7%. La hausse du taux d'accroissement de la préfecture est due à la forte natalité mais aussi et surtout à des apports migratoires.

Le nouvel essor de la culture du café-cacao et du coton suite à la revalorisation de la filière dans les années 2010 a entraîné un exode massif des populations notamment celles du septentrion (Kabyé, Losso, Moba etc..) qui se sont établies dans la préfecture. En conséquence, de 2010 à 2020, la population de la préfecture a connu une augmentation significative passant de 75 547 à 94 773 âmes soit environ 20 000 habitants supplémentaires. Cependant, l'allocation des ressources sanitaires a connu un déclin remarquable suite au marasme économique provoquée par la crise sanitaire de Covid-19. En outre, sur les 5 personnels soignants qui ont été admis à la retraite, seulement 2 ont été remplacés pendant que les allocations financières ont diminué de 12% par rapport à la période qui a précédé l'apparition de la pandémie en mars 2020, à en croire les propos du directeur préfectoral de la santé. Cette situation est sans doute une contrainte à l'accès aux soins de santé dans un contexte d'inégale distribution des formations sanitaires.

## 2.2. Inégale répartition des formations sanitaires

La population de la préfecture de Kpélé à l'instar du territoire togolais est essentiellement rurale. En dehors du centre semi-urbain d'Adéta, 89,20% de la population vivent dans les zones rurales selon la DGSCN en 2020. Cette distribution inégale de la population a poussé les autorités sanitaires à adopté une implantation pyramidale des formations sanitaires avec une base assez large, composée des centres médico-sociaux et des unités de soin périphérique alors qu'au sommet se trouvent les centres hospitaliers préfectoraux précédés des centres hospitaliers régionaux (figure 2). Cette configuration qui a le mérite de permettre l'accès à un grand nombre de togolais aux services de santé primaire présente encore quelques disparités.

Figure 2 : Formations sanitaires de la préfecture de Kpélé



Source : INSEED, carte réalisée par K. AVOUGLA, 2020

La figure 2 met en exergue 17 formations sanitaires qui se répartissent comme suit : 1 hôpital Baptiste et Biblique à Képélé-Tsiko, 1 centre hospitalier préfectoral, 5 centres médico-sociaux à Adéta et 10 unités de soins périphériques dans les gros villages situés essentiellement le long de la route principale Kpalimé-Atakpamé (RN 5).

La distribution des formations sanitaires dans la préfecture, est en faveur du canton de Novivé au détriment des autres. En effet, ce canton avec 29,5% de la population abrite les 2 hôpitaux de la localité, donc dispose de toutes les spécialités. En revanche, 70,5% de la population vivant dans les autres cantons sont tenus de se rendre au CHP d'Adéta mais aussi et surtout à l'hôpital Baptiste et Biblique de Képélé-Tsiko (2% de la population de la localité) lorsque leurs cas deviennent graves alors que les conditions de déplacement sont parfois très difficiles. Ces constats révèlent que l'inégale répartition des unités de soins par rapport aux populations est un problème réel dans la zone d'étude. À cela s'ajoute l'insuffisance du personnel soignant.

### 2.3. Ratios personnels soignants/population

Afin de mieux mesurer la qualité des soins dans la préfecture de Kpélé, l'étude s'est basée sur les informations fournies par le Ministère de la santé. Le calcul des ratios personnels soignants/population est fait à partir de l'estimation de la population togolaise en 2020 par la DGSCN qui est 8,3 millions d'habitants contre 94 773 pour la localité d'étude. Quant au nombre de femmes en âge de procréer, l'effectif est 23 922 pour la préfecture contre 1 860 092 sur le plan national (tableau 3).

**Tableau 3 : Ratios personnels soignants/population**

Personnel soignant	Au niveau national (Togo)		Au niveau du district de Kpélé	
	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio
Médecins	554	14981	6	15795
Infirmiers diplômés d'État	1094	7586	13	7290
Sages-femmes	493	3773	6	3987

Source : Ministère de la santé, 2019 et enquête de terrain, 2020

Les données consignées dans ce tableau 3 montrent que le nombre de personnes par sages-femmes et par médecins est supérieur à la moyenne nationale, ce qui permet d'affirmer que la situation du district n'est pas meilleure par rapport aux autres régions du Togo. Néanmoins, le nombre d'individus par infirmiers diplômés d'État est relativement inférieur, 7586 à l'échelle nationale contre 7 290 pour le district de Kpélé.

En comparant ces données aux normes de l'OMS, le district sanitaire de Kpélé ne fait pas figure d'un bon élève. Selon l'institution, il faut un médecin pour 10 000 habitants (K. A. Aka, 2010, p. 447), or la préfecture de Kpélé en a un pour 15 795. Il faut également un infirmier diplômé d'État pour 5 000 habitants. Dans le district, on a un infirmier pour 7 290 personnes. Enfin, l'OMS conseille une sage-femme pour 3 500 femmes en âge de procréer alors que la préfecture compte une sage-femme pour 3987 femmes âgées de 15 à 49 ans. Il convient de souligner aussi que les équipements et matériels sont insuffisants dans la plupart des formations

sanitaires de la localité. Les infrastructures dévolues à des technologies spécifiques comme les laboratoires d'analyses biologiques et les centres de transfusion sanguine constituent également une préoccupation majeure. Par exemple sur les 116 lits disponibles dans les différents centres de santé, 15 ne sont pas en bon état. Bien plus, le district sanitaire ne dispose que d'une seule pharmacie, 4 laboratoires d'analyses et une ambulance pour le CHP qui n'est pas souvent en bon état. « Parfois, le plateau technique n'existe que de nom et les autorités ne se demandent pas comment les personnels soignants arrivent à travailler », a déclaré un médecin au CHP d'Adéta.

## **2.4. Facteurs socio-économiques et naturels, véritables obstacles à l'accès aux soins de santé des populations de la préfecture de Kpélé.**

La pauvreté ambiante de la population, la distance, le mauvais état des routes, l'existence des cours d'eau et du relief sont essentiellement les paramètres qui expliquent les difficultés d'accès aux soins de santé.

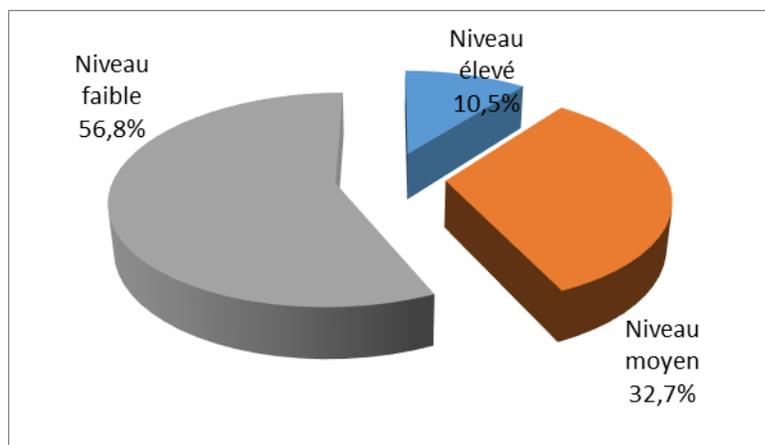
### **2.4.1. Faible taux d'assurés de l'INAM au sein de la population**

L'état de précarité économique des pays pauvres compromet dangereusement l'instauration d'un régime d'assurance maladie universelle pour leurs citoyens. Au Togo, la situation paraît préoccupante étant donné que c'est 5% de la population qui est assurée. Étonnement, c'est ceux qui ont relativement les ressources pour se soigner (fonctionnaires) qui sont assurés alors que la plus grande partie : la masse paysanne, les chômeurs et sans emplois en sont exclus. Par ailleurs, l'obligation faite à tous les fonctionnaires de verser 3% de leur salaire à l'Institut national d'assurance maladie (INAM) est souvent exorbitant pour les agents subalternes. Cela renforce leur précarité économique (problème de logement et de nourriture etc.) qui peut aboutir parfois à des défaillances de santé. Or, l'assurance universelle pour tous, épargne les pauvres des frais d'utilisation des services de santé. Parce que ne dépendant plus de la situation socio-économique des adhérents mais de la subvention des pouvoirs publics, l'assurance publique améliorerait la santé des individus les plus démunis. Toutefois, la préfecture de Kpélé en compte un nombre insignifiant, 3,12%. La localité présente donc un taux d'assurés plus faible que la moyenne nationale (5%) qui est l'un des plus faibles en Afrique noire. Ce constat témoigne des difficultés d'accès aux soins de santé en général et particulièrement des plus démunis.

### **2.4.2. Faiblesse de niveau de vie, une contrainte à l'accès aux soins de santé**

Les indicateurs utilisés pour mesurer le niveau de vie des populations dans le cadre de cette étude sont la disponibilité des équipements socio-collectifs. De ceux-ci ressortent 3 niveaux de vie : faible (ménage disposant d'un téléphone mobile et, d'une radio ou de l'électricité) ; moyen (ménage ayant un téléphone mobile, une moto, une télévision, une radio, de l'électricité, de l'eau courante); élevé (ménage possédant un téléphone mobile, une voiture, un frigo, une télévision, une radio, de l'électricité, de l'eau courante et une toilette intime). Le niveau de vie des ménages est révélé par la figure 3.

**Figure 3 : Proportion des ménages en fonction de leur niveau de vie**



Source : enquête de terrain, 2020

L'analyse de la figure 3 relève que plus de la moitié des ménages a un niveau de vie faible tandis que plus du tiers a un niveau de vie moyen. Environ un ménage sur dix a un niveau de vie élevé. Par ricochet, la pauvreté monétaire dans la préfecture de Kpélé est de 65% (PNUD, 2011, p.12). Cette situation est due entre autres au contexte de crise socio-économique et politique que traverse le Togo depuis les années 1990 qui a considérablement contribué à la chute du pouvoir d'achat de la population. Étant dans l'impossibilité de payer leurs soins de santé, les ménages renoncent à l'expression de leur besoin de santé et préfèrent exploiter d'autres pistes de guérison. Ainsi, 41,3% des ménages pratiquent l'automédication, 27,5% consultent les tradipraticiens et seulement 31,2% déclarent avoir utilisé les soins modernes en premier recours. Il s'en suit une diminution de la fréquentation sanitaire de la localité qui est passée de 35% en 2010 à 33% en 2019 alors que la moyenne nationale est de 51,3% (Ministère de la santé, 2019, p. 38).

Par ailleurs, il faut souligner que l'utilisation des soins de santé varie en fonction du niveau de vie des ménages. La consommation de soins du canton de Novivé dans lequel est située la ville Adéta (chef-lieu) est la plus élevée et les soins de spécialistes apparaissent comme l'apanage de ce canton qui abrite les 2 hôpitaux. À l'inverse, les populations des autres cantons ont recours plus aux prestations des agents de santé moins qualifiés, consomment en moyenne moins de médicaments et ont plus largement recours à la médecine traditionnelle.

### 2.4.3. Accessibilité géographique des formations sanitaires

#### ➤ Manque du réseau routier

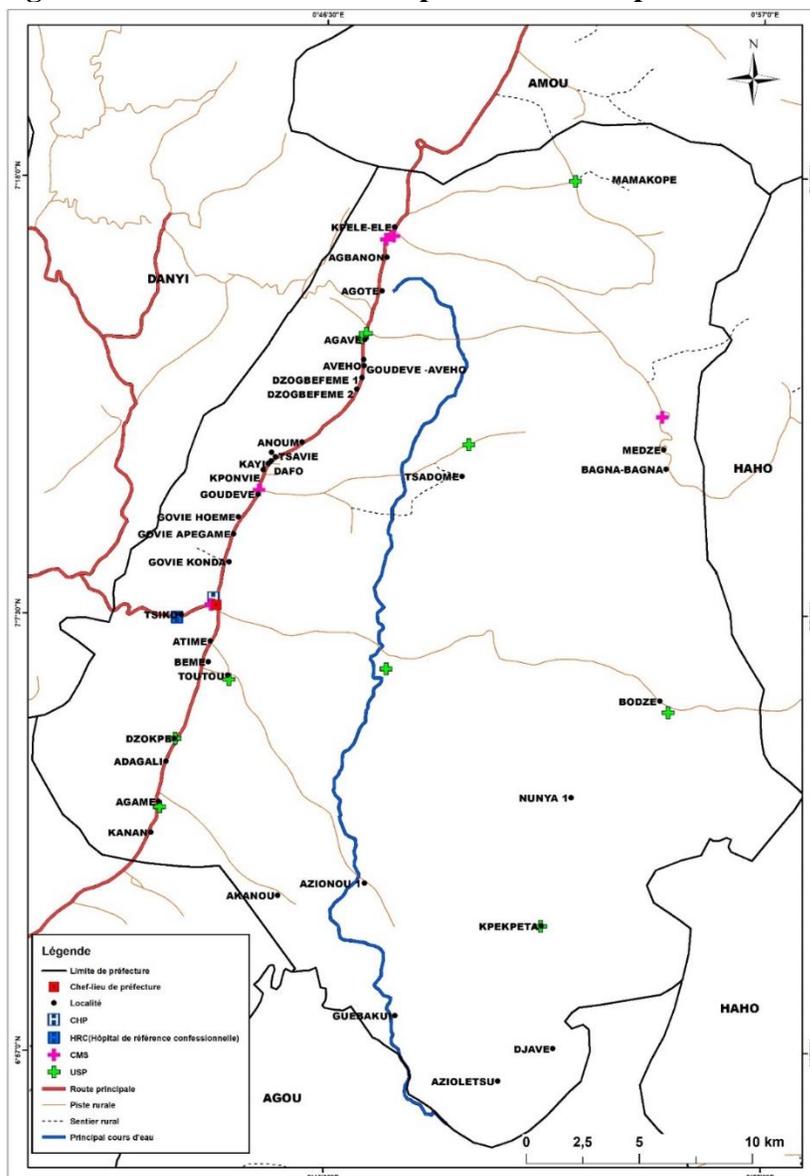
L'architecture du réseau routier de la localité présente trois catégories de route. La première, la route principale (RN 5) quitte Lomé (capitale togolaise) et relie la ville d'Atakpamé (capitale régionale) en passant par la ville de Kpalimé et d'Adéta (chef-lieu de la préfecture de Kpélé). La deuxième catégorie est composée de pistes rurales dont les principales viennent se greffer sur la première. La troisième est constituée de sentiers souvent impraticables surtout en saison des pluies.

Route principale (RN 5), le tronçon Kpalimé-Atakpamé via Adéta, est finalement réhabilité en 2018. En raison de son bon état et la fréquence des voitures de transport en commun, les malades vivant dans les villages situés sur cet axe et dont les centres de santé ne sont pas suffisamment équipés, ont un accès plus facile au Centre hospitalier préfectoral (CHP) d'Adéta et l'hôpital Baptiste et Biblique de Tsiko. Néanmoins, il est nécessaire de souligner des accessibilités inégales du moment où les 2 hôpitaux se trouvent dans le canton de Novivé et les populations des 8 autres cantons parcourent des distances plus ou moins longues lorsqu'elles ont besoin des soins de spécialités ou d'une évacuation sanitaire. Pour preuve, les populations du

village de Mamakopé au nord de la localité parcourent plus 25 Km alors que les habitants de Dzavé au sud-est se déplacent sur environ 14 Km pour bénéficier des soins appropriés.

Route de praticabilité saisonnière, les pistes rurales (figure 4) facilitent les mobilités entre les villages, hameaux ou fermes ; les principales se raccordent à la route principale. Plus nombreuses et étroites, elles ne font pas l’objet d’un entretien adéquat et régulier. Des villages comme Bodzé, Zionou et Bagna-Bagna, véritables greniers agricoles sont reliés entre eux par des pistes. Des hameaux situés à plusieurs dizaines de Kilomètres sont aussi disséminés dans les cultures céréalières. Par manque d’infrastructures sanitaires, la population de ces hameaux ou fermes éprouvent des difficultés pour accéder aux soins de qualité dans les 2 hôpitaux, vu leur relatif enclavement, conséquence de l’impraticabilité des pistes en saison des pluies. C’est dire que le problème de déplacement est une réalité dans ces localités car elles sont reliées à la RN 5 par des pistes dégradées et impraticables.

**Figure 4 : Réseau routier de la préfecture de Kpélé**



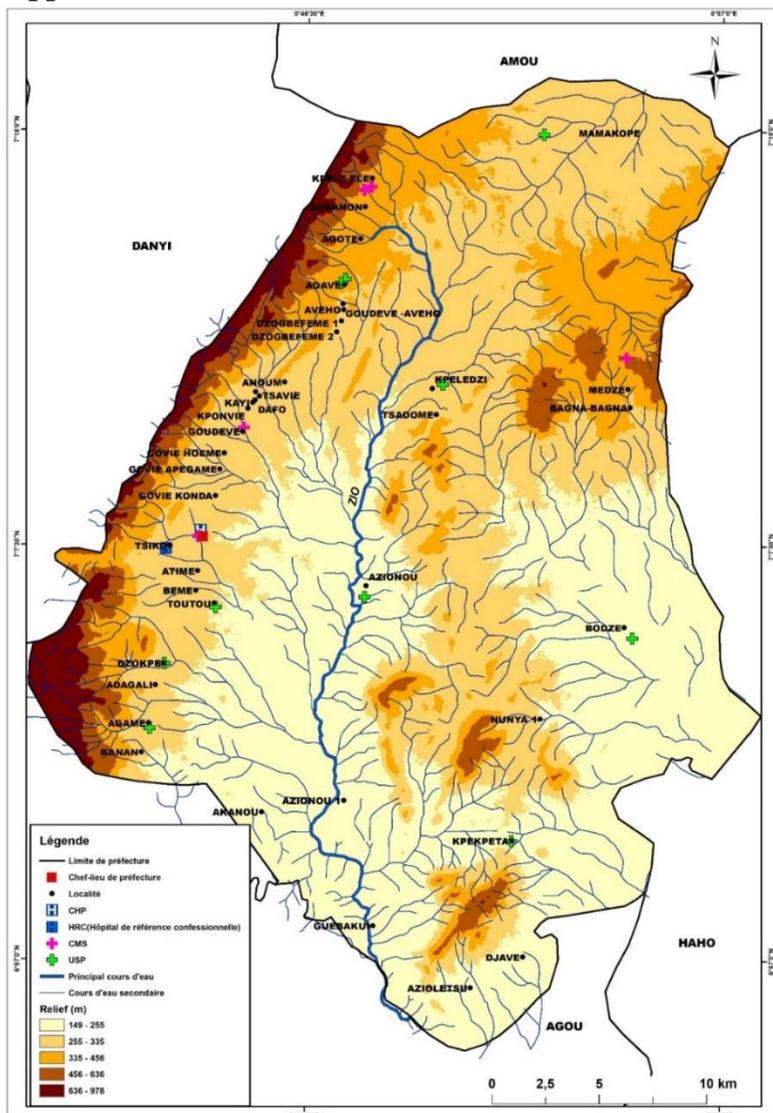
Source : INSEED, carte réalisée par K. AVOUGLA, 2020

Les sentiers, malgré leur dégradation avancée, servent à transporter les malades au moyen des deux-roues ou à dos d'homme pour rallier les pistes. Les secousses provoquées par le mauvais état des sentiers compliquent davantage l'état de santé des patients avant l'arrivée aux USP/CSP/ Hôpital surtout s'il s'agit d'une femme enceinte.

➤ **Handicaps topographiques à l'accès aux soins de santé**

La préfecture de Kpélé est traversée par le Zio qui est l'un des principaux cours d'eau secondaires du pays. Le cours d'eau et ses affluents constituent une barrière naturelle à l'accès aux soins de santé des populations. Selon les données du tableau 4 ci-dessous, 39 villages sur 149 du district sanitaire de Kpélé sont enclavés. L'enclavement de plus de la moitié (21 sur 39) de ces lieux par rapport aux formations sanitaires est dû à la présence des rivières. Le second obstacle naturel est l'association de la rivière et du plateau à concurrence de 15 localités sur 39. Le troisième enclavement est causé par le relief, 3 villages sur 39 (figure 5).

**Figure 5 : Facteurs orographiques et hydrographiques d'enclavement des localités par rapport aux formations sanitaires**



Source : INSEED, carte réalisée par K. AVOUGLA, 2020

L'observation de la figure 5 montre que dans la quasi-totalité du district, c'est la rivière qui constitue un véritable facteur d'enclavement par manque de pont de franchissement. Pendant qu'elle crée des vallées larges sur la plaine, dans l'étroite bordure ouest et le nord, elle occasionne des vallées profondes et des crêtes sur le plateau. Cette morphologie empêche le tracé des voies de communication. A titre illustratif, 4 villages sur 17 sont enclavés par la rivière Amoutchou par rapport au CMS de Goudévé dans le canton de Goudévé alors qu'à cause des facteurs orographiques et hydrographiques (rivière Kpétchou et plateau de Dzokpé) un village sur 4 l'est face à l'USP d'Akata-Dzokpé dans le canton d'Akata.

Toutefois, il est important de signaler qu'en dehors de ces obstacles naturels, la distance ne constitue véritablement pas un frein à l'accès aux centres de santé.

➤ **Proximité relative des formations sanitaires des ménages**

Contrairement au raisonnement précédent qui renseigne sur les axes routiers et la topographie de la localité, ici, l'accent est mis sur la distance qui sépare les formations sanitaires des ménages. C'est à dire le chemin le plus court entre la population et un service de santé. Elle peut être définie en distance kilométrique, en temps ou en coût du trajet (tableau 4). Elle demeure l'indicateur le plus intuitif pour rendre compte de l'accessibilité géographique d'un service de santé à une population donnée.

**Tableau 4: Accessibilité géographique des formations sanitaires des populations des différents cantons de Kpélé**

Non du canton	Nom de la formation sanitaire	Population se situant entre 1 et 5 Km des US	Population se situant à plus 5 Km des US	Localités enclavées	Facteurs d'enclavement
Novivé	Cabinet Cristal	0	0	0	0
Novivé	CHP Adéta	15631	5080	6 sur 21	Rivière
Elé	CMS Asg-Afad/Elémé	3132	2940	5 sur 11	Relief et rivière
Goudevé	CMS Goudevé	7553	4692	4 sur 17	Rivière
Gbaladjé	CMS Jehovah Jire	0	0	0	0
Elé	CMS Kpélé Elé	7571	2001	1 sur 15	Rivière
Novivé	Dispensaire Gloire à Dieu-Afad	0	0	0	0
Novivé	Hôpital Baptiste et Biblique Tsiko	0	0	0	0
Akata	USP Akata Dzokpé	1529	168	1 sur 4	Relief et rivière
Akata	USP Akata-Agame	3880	3710	5 sur 12	Relief et rivière
Novivé	USP Bodzé	3980	844	2 sur 18	Relief
Dutoe	USP Kpéglo	0	0	0	0
Dawlotu	USP Kpekpete	2906	1314	4 sur 8	Relief et rivière

Kamé	USP Kpélé Agave	6449	3331	2 sur 15	Rivière
Elé	USP Mamakope	3117	3518	2 sur 14	Rivière
Dawlotu	USP Tutu	3675	747	2 sur 6	Rivière
Govié	USP Zionou	917	2136	4 sur 7	Rivière
Total	17	60400	30481	39 sur 149	-

Source : Ministère de la santé, 2019 et enquête de terrain, 2020

Pour l'essentiel, il faut retenir à partir des données du tableau 4 que 60 400 habitants sur 94 773 soit 63,7% résident entre 1 et 5 Km d'une formation sanitaire alors que 3892 personnes (différence entre 94773 et 90881), soit 4% se situent à moins de 1 Km. Un peu plus du tiers (32,3%) de la population cible habite au-delà de 5 Km. De toute évidence, les centres de santé seraient géographiquement accessibles à plus 67,7% de la population. Ce raisonnement s'appuie sur le postulat de l'OMS selon lequel les centres de santé seraient du moins d'accès facile sur le plan géographique si et seulement si chaque individu qui accède à une formation sanitaire se trouve à distance maximale de 5 Km soit une heure de marche. Ce constat révèle que la distance ne constitue pas le principal obstacle à l'accès aux soins de santé dans la préfecture de Kpélé.

### 3. Discussion

Les pays développés font de la réduction des inégalités des soins de santé une préoccupation majeure alors que dans la plupart des pays du sud, la problématique d'accès pour tous aux soins de santé est une réalité.

Dans la préfecture de Kpélé à l'image des pays de l'Afrique noire, une frange importante de la population éprouve des difficultés à accéder aux soins de santé. Plusieurs auteurs ont épousé ce point de vue. Dans cette perspective, J. Raynaud (2013), OMS, OCDE et *al* (2019) et E. Robert, O. M. Samb et *al* (2015) ont révélé que les inégalités de santé sont légions dans certaines régions du monde et les indicateurs de santé ne semblent pas s'améliorer. L'accessibilité aux soins de santé des populations devient un véritable « casse-tête ». Nombreuses sont les barrières qui freinent ou empêchent l'expression d'un besoin ressenti et renforcent les disparités en matière de santé. Ainsi, l'étude a dévoilé qu'à cause du taux de croissance relativement élevée (2,9%) de la population, les équipements et matériels sont insuffisants dans la plupart des formations sanitaires de la localité de même que les infrastructures dévolues à des technologies spécifiques comme les laboratoires d'analyses biologiques. Depuis longtemps, l'OMS (1993, p.7) a reconnu les différences essentielles qui existent entre les pays du point de vue d'équilibre entre la taille de la population et les capacités de développement humain en vue de l'instauration de la santé pour tous. La relation entre la taille de la population et les ressources matérielles pour la santé est un facteur déterminant de l'état de santé des populations. Si la population croît plus que les équipements sanitaires disponibles, cela constitue une barrière aux soins de santé des populations. Abondant dans le même sens, la BAD (2021, p.4) affirme que l'évolution de la demande de services de santé en Afrique est déterminée par de multiples tendances liées les unes aux autres. La croissance et le vieillissement de la population entraîneront une augmentation du nombre total de personnes ayant besoin de soins de santé. En effet, d'ici 2030, la population africaine devrait passer à 1,68 milliard d'habitants (soit une augmentation de 42 % par rapport à 2015), et la population âgée de plus de 60 ans à 105 millions. Cette croissance démesurée entraînera un besoin accru d'infrastructures de prestation de services de santé qui malheureusement ne sera pas satisfait.

L'investigation souligne aussi que la pauvreté des populations, constitue une menace aux soins de santé. Plus de la moitié (56,8%) de la population qui a un niveau de vie faible est souvent exclue de la possibilité d'avoir recours instantanément aux services de santé chaque fois qu'elle a une défaillance de santé. D'autres études ont confirmé ces résultats. K. Kadio, V. Ridde et al (2013, pp.89-97) ont remarqué que 41,47 % des ménages indigents éprouvent des difficultés à recourir aux soins de santé. E. Robert, O. M. Samb et al (2015, p.3) ont dévoilé que les difficultés d'accès aux soins y sont réelles, et les coûts directs qu'implique le recours aux soins sont une des barrières les plus importantes. Dans la sous-région africaine, où 70% de la population vivait avec moins de 2 dollars par jour en 2010, le spectre du « medical poverty trap » est constant. C'est pourquoi, depuis le début des années 2000, plus d'une quinzaine de pays, dont le Ghana, la Sierra Leone, et le Niger, ont décidé d'abolir les paiements directs des soins pour certaines catégories de services ou de populations. Le même constat a été fait par l'OCDE (2017, p.240) en 2015, dans tous les pays européens couverts par l'enquête EU-SILC du moment où les personnes à faibles revenus étaient davantage susceptibles de faire état de besoins de soins non satisfaits que les personnes à hauts revenus. L'écart était particulièrement important en Grèce, en Italie et en Lettonie. Face à cette situation, il s'avère nécessaire que les systèmes de santé offrent des degrés de couverture très divers dans le domaine des biens et services de santé pour l'amélioration de l'état sanitaire des populations. Toutefois, dans le district sanitaire de Kpélé, le manque de couverture sanitaire pour tous, est un obstacle aux soins de santé étant donné que seulement 3,12% de la population bénéficient d'une assurance maladie. Le même tableau est peint par M. L. Doumbouya (2008, p.3) en Guinée. Sur une population de près de 8 millions, seul 1,22 % bénéficie des services d'assurance maladie. Ces pourcentages sont de 4,29 % au Mali, 0,12 % au Burkina Faso et 2,87 % au Sénégal pour des populations respectivement estimées à 11,6 ; 12,1 et 10,2 millions d'habitants.

L'insuffisance du personnel soignant est l'apanage de la préfecture de Kpélé. Pendant que les normes de l'OMS en matière de personnel soignant sont d'un médecin pour 5000 à 100000 habitants, un infirmier d'État pour 5000 habitants et une sage-femme pour 3500 femmes en âge de reproduction, ces effectifs sont respectivement d'un médecin pour 15795 habitants, un infirmier d'État pour 7290 et une sage-femme pour 3987 femmes en âge de procréer. Des résultats similaires ont été trouvés au Sénégal : les ratios du personnel sont en 2005 d'un médecin pour 12406 habitants, un infirmier ou assimilés pour 7562 habitants et une sage-femme pour 3781 femmes âgées de 15 à 49 ans (Ministère de l'économie et des finances du Sénégal, 2005, p.59). La région de Languedoc-Roussillon située sur le littoral méditerranéen trahit aussi cette insuffisance du personnel soignant. Elle dispose de 9 446 médecins libéraux et salariés en 2011, soit une densité moyenne pour 100 000 habitants de 355 médecins (la moyenne nationale étant de 330). Concernant la densité de l'offre libérale pour 100 000 habitants en 2010, elle est de 117 médecins omnipraticiens contre 97 en France métropolitaine et de 99 médecins spécialistes contre 87 en France métropolitaine (J. Raynaud 2013, p.12).

Le manque et le mauvais état des axes routiers constituent un écueil à l'accès aux soins de santé dans la préfecture de Kpélé. Une seule route principale dessert la localité sur laquelle viennent se greffer les pistes rurales de praticabilité saisonnière. La plupart des sentiers qui existent sont souvent mal entretenus. Le mauvais état du réseau routier de concert avec l'inégale répartition des formations sanitaires font que certaines populations parcourent des distances plus ou moins longues avant d'avoir accès aux soins de santé. K. A. Aka (2010, pp.447-451) est parvenu à un résultat concordant dans le département d'Abengourou en Côte-d'Ivoire. La conséquence du réseau routier défaillant est qu'il faut mettre, lorsqu'une localité a la chance d'être desservie par un véhicule au moins une fois tous les deux jours voire plus, deux à trois

heures pour parcourir une distance de 20 à 40 km. Quant aux conclusions de l'atelier international à Bamako, au Mali sur les routes revêtues, les routes peu fiables, voire impassables, surtout en cas de pluie, sont une barrière à l'accès aux services de santé (M. Pinard, 2006, p.16).

## Conclusion

L'accessibilité aux soins des populations constitue un enjeu primordial des politiques de santé des autorités publiques. Les débats dans la plupart des pays incriminent les barrières qui empêchent les individus d'avoir recours à un soin de santé de qualité. L'objectif assigné à cette recherche est de déterminer les facteurs qui empêchent l'accès aux soins de santé des populations. Les résultats montrent que l'inégale répartition des ressources sanitaires par rapport aux besoins de santé des populations, les facteurs socio-économiques, orographiques et hydrographiques sont les principaux déterminants d'accès aux unités de soin de la préfecture de Kpélé. Ainsi, elle compte 17 formations sanitaires inégalement distribuées. Le canton de Novivé avec 29,5% de la population dispose des 2 hôpitaux de la localité. De plus, les ratios personnels soignants/population sont supérieurs aux normes fixées par l'OMS. Le faible taux (3,12%) de la population bénéficiant d'une assurance maladie de connivence avec le bas niveau de vie diminuent la fréquentation des centres de santé. Le manque ou le mauvais état de certains réseaux routiers compliquent davantage la situation. En revanche, l'expertise a remarqué une proximité relative des formations sanitaires des ménages étant donné que 67,7% de la population vivent à moins de 5 Km d'un centre de santé. Les principales contraintes naturelles aux soins de santé sont la rivière Zio et ses affluents et le plateau. Elles ont occasionné l'enclavement de 39 villages sur 149 de la préfecture. Pour le bien-être de la population de Kpélé, il convient de prendre des mesures nécessaires pour réduire l'inégal accès aux soins de santé. Au terme de ce travail, il ressort entre autres, que l'automédication et la pratique médicinale endogène sont une conséquence de la faiblesse du niveau de vie des ménages. N'existent-ils plus d'autres facteurs qui expliquent ce comportement des populations ?

## Références bibliographiques

- AKA Kouadio Akou, 2010, « L'accessibilité des populations rurales aux soins de santé dans le département d'Abengourou (Côte d'Ivoire) » in *les Cahiers d'Outre-Mer, revue de géographie de Bordeaux*, pp. 439-459.
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, 2021, *Stratégie pour des infrastructures sanitaires de qualité en Afrique 2021-2030*, Départements AHVP/AHHD, Lomé, 52p.
- DOUMBOUYA Mohamed Lamine, 2008, *Accessibilité des services de santé en Afrique de l'Ouest : le cas de la Guinée, Laboratoire d'Économie de la Firme et des Institutions*, Université Lumière Lyon 2, Lyon 2, 20p.
- INAM, 2020, *Rapport d'activité*, Lomé, 37p.
- KADIO Kadidiatou, RIDDE Valéry et al 2013, « Les difficultés d'accès aux soins de santé des indigents vivant dans des ménages non pauvres » in *cairn info, revue santé publique*, pp. 89-97
- MINISTERE DE LA PREVISION ECONOMIQUE ET DU PLAN DU MAROC, 2002, *Accessibilité aux soins de santé et niveau de vie*, Direction de la statistique, Rabat, 170p.
- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DU SENEGAL, 2005, *Situation Economique et Sociale du Sénégal*, ANSD, Dakar, pp.56-66

- MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION DU TOGO, 2019, *Annuaire des statistiques sanitaires du Togo*, Division de l'information sanitaire, Lomé, 314p.
- OCDE, 2017, *L'accessibilité financière et géographique des soins de santé*, dans *Government at a Glance*, Éditions OCDE, Paris, pp. 240-241
- OMS, 1993, *Santé, population et développement*, Edition de l'OMS, Genève, 10 p.
- OMS, 2012, *Systèmes de santé en Afrique, perceptions et perspectives communautaires ; rapport d'une étude multipays*, Edition de l'OMS, Genève, 97p.
- OMS, OCDE ET BANQUE MONDIALE, 2009, *La qualité des services de santé : Un impératif mondial en vue de la couverture santé universelle*, Edition de l'OMS, Genève, 112p.
- PINARD Mike, 2006, *Nouvelles perspectives pour les routes revêtues à faible trafic : introduction générale*, Bamako, 37p.
- PNUD, 2011, *Profil de pauvreté au Togo*, Edition BEYOND Productions, Lomé, 117p.
- RAYNAUD Joy, 2013, *L'accès aux soins : des perceptions du territoire aux initiatives des acteurs : concepts, mesures et enquêtes pour une analyse géographique de l'organisation et du développement d'une offre de soins durable*, thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier III, 426p.
- RCIHARD Jean Luc, 2001, *Accès et recours aux soins de santé dans la sous-préfecture d'Ouessè au Bénin*, thèse de doctorat, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 1134p.
- ROBERT Émilie, SAMB Oumar Mallé et al, 2015, *Recours aux soins gratuits en Afrique subsaharienne : Une revue réaliste*, IRSPUM, Montréal, 61p.